Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

	12x	16x		20x		24x	. <u></u>	28x	·	32x
	item is filmed at the redu ocument est filmé au taux 14x	de réduction i		us.	22x		26x		30x	
	Additional comment Commentaires supp		Paginatio	on multi	ple. Le n	uméro de la	a page 87	est renv	ersē.	
	Blank leaves added within the text. When omitted from filming blanches ajoutée apparaissent dans le possible, ces pages	never possible / Il se peut qu es lors d'u e texte, mais,	e, these have ue certaines p ne restaura , lorsque cela	been ages ation		colorations filmées de possible.	s variable	es ou des	s décolora	itions sont
	Tight binding may ca interior margin / La l'ombre ou de la d intérieure.	reliure serré	e peut cause	er de		Opposing discolourat possible in	pages ions are	with vary	ing color ce to ensu	
	Only edition available Seule édition dispor	nible					ent obscui ., ont été	rcies par u filmées à	n feuillet d' nouveau	
	Relié avec d'autres	documents				Pages who				errata slips, ire the best
	Planches et/ou illust	rations en co				Includes su Comprend				
	Encre de couleur (i.e. Coloured plates and	e. autre que b	oleue ou noire	!)		Quality of p Qualité iné			n	
	Coloured maps / Ca Coloured ink (i.e. otl		•	ueur		Showthrou	gh / Tran	sparence		
	Cover title missing /			•		Pages deta				
	Covers restored and Couverture restauré					Pages disc Pages déc	oloured,	stained or	foxed /	s
	Covers damaged / Couverture endomm	nagée				Pages rest				
	Coloured covers / Couverture de coule	eur				Coloured p Pages dan				;
copy may the signif	available for filming. be bibliographically uimages in the reficantly change the ked below.	Features ounique, which production,	of this copy we may alter and or which	hich ny of may	été p plaire ograp ou q	possible de e qui sont p phique, qui ui peuvent ormale de fil	se procu eut-être peuvent e exiger un mage sor	rer. Les uniques d modifier u le modific nt indiqués	détails de lu point de ne image ation dans s ci-dessou	cet exem- e vue bibli- reproduite, s la métho-
The	Institute has attempt	ted to obtain	the best ori	ginal	L'Ins	titut a micro	ofilmé le	meilleur e	exemplaire	e qu'il lui a

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.

VOL. I.

			,		
		*			
	•				

JOURNAUX

DÜ

SÉNAT DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, GOUVERNEUR-GENÉRAL, etc., etc., etc.

ÉTANT LA PREMIÈRE SESSION

Du

PREMIER PARLEMENT.

1867-8.

	•			
		,		
			٠	

JOURNAUX DU SÉNAT.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Vingt-quatrième jour de Septembre courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le quinzième jour du mois d'Août dernier, Nous avions jugé à Propos de proroger Notre Parlement Provincial au Vingt-Quatrième jour du mois de Septembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'Ottawa, Vendredi, le Deuxième jour du mois de Novembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très-fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce Dix-Neuvième jour de Septembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-six, et de Notre Règne la trentième.

Par ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Deuxième jour de Novembre prochain, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Dix-neuvième jour du mois de Septembre dernier, Nous avions jugé a propos de proroger Notre Parlement Provincial au deuxième jour du mois de Novembre prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vons était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'Ottawa, Mardi, le Onzième jour du mois de Décembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre Très-fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province du Canada, ce Vingt-Quatrième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-six, et de Notre Règne la trentième.

Par ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE DU Canada.

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.,

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Onzième jour de Décembre courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Vingt-quatrième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avions Jugé A propos de proroger Notre Parlement Provincial au Onzième jour du mois de Décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'Ottawa, Samedi, le Dix-neuvième jour du mois de Janvier prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre UITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce Quatrième jour de Décembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-six, et de Notre Règne la trentième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE DU Canada.

J. MICHEL.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Dix-neuvième jour de Janvier courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Quatrième jour du mois de Décembre dernier, Nous avions jugé à Propos de proroger Notre Parlement Provincial au DIX-Neuvième jour du mois de Janvier courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'Ottawa, Mercredi, le Vingt-septième jour du mois de Février prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre fidèle et Bien-Aimé Sir John Michel, C. C. B., Administrateur du gouvernement de Notre Province du Canada, et Lieutenant-Général Commandant de Nos Forces en icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province du Canada, ce Quinzième jour de Janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de Notre Règne la trentième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

J. MICHEL.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Vingt-septième jour de Février courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Quinzième jour du mois de Janvier dernier, Nous avions jugé a Propos de proroger Notre Parlement Provincial au Vingt-Septième jour du mois de Février courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Cité d'Ottawa, Samedi, le Sixième jour du mois d'Avril prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre fidèle et Bien-Aimé Sir John Michel, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de Notre Province du Canada, et Lieutenant-Général Commandant de Nos Forces en icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Montreal, dans Notre dite Province du Canada, ce Vingtième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trentième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

J. MICHEL.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grace de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Sixième jour d'Avril courant, et à chaoun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Vingtième jour du mois de Février dernier, Nous avions jugé a propos de proroger Notre Parlement Provincial au Sixieme jour du mois d'Avril courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'Ottawa, Jeudi, le Seizième jour du mois de Mar prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre fidèle et Bien-Aimé Sir John Michel, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de Notre Province du Canada, et Lieutenant-Général Commandant de Nos Forces en icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province du Canada, ce Troisième jour d'Avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trentième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

J. MICHEL.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Seizième jour de Mai courant, et à chacun de vous—Salur:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Troisième jour du mois d'Avril dernier, Nous avions Jugé A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au SEIZIÈME jour du mois de MAI courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenants, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de Juin prochain, pour prendre en considération l'étatet la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre fidèle et Bien-Aimé Sir John Michel, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de Notre Province du Canada, et Lieutenant Général Commandant de Nos Forces en icelles etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province du Canada, ce Huitième jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trentième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



Par la REINE.

PROCLAMATION.

Pour unir les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, en une seule et même Puissance, sous le nom de Canada.

ONSIDÉRANT que par un acte du Parlement passé le vingt-neuvième jour de Mars, mil huit cent soixante-et sept, dans la trentiène année de Notre Règne, intitulé: "Acte concernant l'Union et le Gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du "Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent," après l'énumération de diverses autres dispositions, il est décrété "qu'il sera loisible à la Reine, de l'avis du "Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, de déclarer par proclamation, qu'à compter " du jour y désigné,-mais pas plus tard que six mois après la passation du présent Acte,-" les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ne formeront " qu'une seule et même Puissance, sous le nom de Canada: et que, dès ce jour, ces trois "provinces ne formeront, en conséquence, qu'une seule et même Puissance sous ce nom;" et qu'il est de plus décrété que "les premières personnes appelées au Sénat seront celles " que la Reine, par mandat, sous le seing manuel de Sa Majesté, jugera à propos de dési-"gner, et que leurs noms seront insérés dans la Proclamation de la Reine décrétant " l'Union;" à ces causes, Nous avons de l'avis de Notre Conseil Privé, jugé à propos d'émettre Notre Proclamation Royale, et nous déclarons et ordonnons, qu'à compter du premier jour de Juillet, mil huit cent soixante-et-sept, les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ne formeront qu'une seule et même Puissance, sous le nom de Canada.

Et nous déclarons et ordonnons en outre, que les personnes dont les noms sont insérés et énumérés dans la présente Proclamation, sont celles que, par mandat revêtu de Notre Seing manuel, Nous avons jugé à propos d'appeler les premières au Sénat du Canada.

Pour la Province d'Ontario.

John Hamilton, Roderick Matheson, . John Ross, Samuel Mills, Benjamin Seymour, Walter Hamilton Dickson, James Shaw, Adam Johnston Fergusson Blair, Alexander Campbell, David Christie. James Cox Aikins, David Reesor, Elijah Leonard, William McMaster, Asa Allworth Burnham, John Simpson, James Skead, David Lewis Macpherson, George Crawford, Donald McDonald, Oliver Blake, Billa Flint, Walter McCrea, George William Allan.

Pour la Province de Québec.

James Leslie, Asa Belknap Foster, Joseph Noël Bossé, Louis A. Olivier, Jacques Olivier Bureau, Charles Malhiot, Louis Renaud, Luc Letellier de St. Just, Ulric Joseph Tessier, John Hamilton, Charles Cormier, Antoine Juchereau Duchesnay, David Edward Price, Elzéar H. J. Duchesnay, Léandre Dumouchel, Louis Lacoste, Joseph F. Armand, Charles Wilson, William Henry Chaffers, Jean Baptiste Guévremont, James Ferrier Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, Thomas Ryan, John Sewall Sanborn.

Pour la Province de la Nouvelle-Ecosse.

Edward Kenny,
Jonathan McCully,
Thomas D. Archibald,
Robert B. Dickey,
John H. Anderson,
John Holmes,
John W. Ritchie,
Benjamin Wier,
John Locke,

Caleb R. Bill, John Bourinot, William Miller.

Pour la Province du Nouveau-Brunswick.

Amos Edwin Botsford, Edward Barron Chandler, John Robertson, Robert Leonard Hazen, William Hunter Odell, David Wark, William Henry Steeves, William Todd, John Ferguson, Robert-Duncan Wilmot, Abner Reid McClelan, Peter Mitchell.

Donné à Notre Cour, au Château de Windsor, ce VINGT-DEUXIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et dans la trentième année de Notre Règne.

DIEU SAUVE LA REINE.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE du Canada.

J. MICHEL.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grûce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le vingt-cinquième jour de Juin courant, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Huitième jour du mois de Mai dernier, Nous Avions Jugé a Propos de proroger Notre Parlement Provincial au Vingt-cinquième jour du mois de Juin courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations

et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité d'Ottawa, Lundi, le Premier jour du mois de Juillet prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre fidèle et Bien-Aimé Sir John Michel, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de Notre Province du Canada, et Lieutenant-Général Commandant de Nos Forces en icelles, etc., etc., A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province du Canada, ce Dix-neuvième jour de Juin, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trentième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chaneellerie.

CANADA.



[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Rayaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—Salut:

A TTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer, aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement: Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons, ce jour, donné des Ordres pour l'émanation de Nos Writs en due forme, pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du Septieme jour d'Aout courant, et retournables le Vingt-quatrieme jour de Septembre prochain, à l'exception cependant des Writs pour le District Electoral de Gaspé, et pour le District Electoral de Chicoutimi et de Saguenay, lesquels Writs seront retournables le Vingt-quatrieme jour d'Octobre prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité D'Ottawa, dans Notre dite Puissance, ce Sixieme jour d'Aout, dans l'année de Notre Seigneur, m huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trente-et-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grace de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront-SALUT :

ACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, par ces présentes, convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre Cité d'OTTAWA, en Notre dite Puissance, MARDI, le VINGT-QUATRIEME jour de SEPTEMBRE prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., a Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dite Puissance, ce Sixieme jour d'Aout, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trente-et-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

CANADA.



[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Vingt-quatrième jour de Septembre courant, et à chacun de vous—SALUT:

PROCLAMATION.

A TTENDU que le Sixième jour du mois d'Août dernier, Nous avions jugé a propos de proroger Notre Parlement du Canada au Vingt-quatrieme jour du mois de Septembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'Ottawa, Samedi, le Deuxieme jour du mois de Novembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. Ce a quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Quibec, dans Notre Puissance, ce Dix-huitieme jour de Septembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-ct-sept, et de Notre Règne la trente-et-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN.

CANADA.



[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Deuxième jour du mois de Novembre prochain, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

A TTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement se trouve prorogée au Deuxième jour du mois de Novembre prochain, Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à Mercredi, le Sixieme jour du mois de Novembre prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'Ottawa, le dit Deuxième jour de Novembre prochain, et Nous voulons en consequence que vous, et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité d'Ottawa, Mercredi, le Sixieme jour du mois de Novembre prochain, pour la Dépêche des Affaires, et y traiter, faire et agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: TÉMOIM, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dite Puissance, ce Trentieme jour de Septembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trente-et-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

JOURNAUX

DU

SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 6 Novembre, 1867.

Au Parlement de la Puissance du Canada, commencé et tenu en la Cité d'Ottawa, conformément à un Acte passé par le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, dans la trentième année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, intitulé : "Acte concernant l'union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du "Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent."

Les Membres présents sont :

Les Honorables Messieurs-

Aikins,	Christie,	Leonard,	Olivier,
Allan,	Cormier,	Leslie,	Ritchie,
Anderson,	Graw ford,	Letellier de St. Just,	Robertson,
Armand,	Dickey,	Locke,	Ryan,
Bill,	Duchesnay, E. H. J.,	McClelan,	Sanborn,
Blair, Fergusson,	Dumouchel,	Mc Crea,	Seymour,
Blake,	Ferguson,	Mc Cully,	Shaw,
Bossé,	Ferrier,	McDonald,	Skead,
Botsford,	Foster,	Macpherson,	Steeves,
Bourinot,	Guévremont,	Malĥiot, L	Tessicr,
Bureau,	Homilton, (Inkerman) Matheson,	Wilmot,
Burnham,	Hamilton, (Kingston)	Miller,	Wilson.
Campbell,	Hazen,	Mills,	
Cauchon,	Holmes,	Mitchell,	
Ghaffers,	Kenny,	Odell,	

Le Greffier a alors lu le rapport suivant du Greffier de la Couronne en Chancellerie, des noms des Sénateurs auxquels ont été adressés des brefs de sommation sous le Grand Sceau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada. Ottawa, 29 ctobre, 1867.

Rapport des noms des Messieurs appelés au Sénat du Canada, par lettres patentes émises par Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada, en date du vingt-troisième jour d'octobre courant, conformément à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Province d'Ontario.

L'hon.	John Hamilton,	L'hon.	Elijah Leonard,
"	Roderick Matheson,	"	William McMaster,
"	John Ross,	"	Asa Allworth Burnham,
"	Samuel Mills,	"	John Simpson,
"	Benjamin Seymour,	"	James Skead,
"	Walter Hamilton Dickson,	"	David Lewis Macpherson,
"	James Shaw,	"	George Crawford,
"	Adam Johnston Fergusson Blair,	"	Donald Medonald
"	Alexander Campbell,	"	Oliver Blake,
"	David Christie,	64	Billa Flint,
"	James Cox Aikins,	"	Walter McCrea,
"	David Recsor,	"	George William Allan.

Province de Québec.

Collège électoral de chaque Sénateur de la Province de Québec.

		teur de la Province de
L'hon	. James Leslie,	Alma,
"	Asa Belknap Foster,	Bedford,
"	Joseph Noël Bossé,	De La Durantaye,
"	Louis A. Olivier,	De Lanaudière,
"	Jacques Olivier Bureau,	De Lorimier,
"	Charles Malhiot,	De La Vallière,
"	Louis Renand,	De Salaberry,
"	Luc Letellier de St. Just,	Grandville,
"	Ulric Joseph Tessier,	Golfe,
ξć	John Hamilton,	Inkerman,
"	Charles Cormier,	Kennebec,
"	Antoine Juchereau Duchesnay,	La Salle,
"	David Edward Price,	Les Laurentides,
"	Elzéar H. J. Duchesnay,	Lauzon,
"	Léandre Dumouchel,	Mille Isles,
"	Louis Lacoste,	Montarville,
"	Joseph F. Armand,	Repentiony,
"	Charles Wilson,	Rigaud,
"	William Henry Chaffers,	Rougemont,
66	Jean Baptiste Guévremont,	Saurel,
66	James Ferrier,	Chaouinigane,
"	Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chev	a-
	lier,	Stadacona,
"	Thomas Ryan,	Victoria,
"	John Sewall Sanborn,	Wellington.

Province de la Nouvelle-Ecosse.

Jonathan McCully, Thomas D. Archibald, Robert B. Dickey, John H. Anderson,	L'hon. John W: Ritchie "Benjamin Weir, "John Locke, "Caleb R. Bill, "John Bourinot,	,
John Holmes,	" William Miller,	
	Edward Kenny, Jonathan McCully, Thomas D. Archibald, Robert B. Dickey, John H. Anderson, John Holmes,	Jonathan McCully, Thomas D. Archibald, Robert B. Dickey, John H. Anderson, "Benjamin Weir, John Locke, Caleb R. Bill, John Bourinot,

Province du Nouveau-Brunswick.

L'hon. Amos Edwin Botsford,	L'hon. William Hunter Odell,
" John Robertson,	" David Wark,
" Robert Leonard Hazen,	" William Henry Steeves,

L'hon. John Ferguson,
"Robert Duncan Wilmot,

L'hon. Abner Reid McClelan, "Peter Mitchell,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

John Fennings Taylor, Ecr., Greffier du Sénat du Canada, Ottawa.

Le certificat suivant a été alors lu aux Membres par le Greffier comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE DU CANADA. Ottawa, 4 novembre, 1867.

Le présent fait foi que Son Excellence le Gouverneur-Général a appelé au Sénat du Canada, l'honorable Joseph Cauchon, Ecuier, de la Province de Québec, par lettres patentes sous le Grand Sceau, en date du deuxième jour du mois de novembre mil huit cent soixante-et-sept, et l'a nommé pour le collége électoral de Stadacona de la dite Province, au lieu et place de l'honorable Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, qui a donné sa démission de Sénateur et de Membre du Sénat du Canada.

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

John F. Taylor, Ecuier, Greffier du Sénat, Canada.

Les Sénateurs présents ont alors présenté les bress de Sa Majesté, les appelant au Sénat, et ils ont alors été lus par le Greffier séparément, comme suit :

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Joseph Edouard Cauchon, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada.

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collége Electoral de Sadacona de notre Province de Québec, et nous vous commandons le dit Honorable Joseph Edouard Cauchon, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le deuxième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable John Hamilton, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable John Hamilton, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

Edouard J. Langevin,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Roderick Matheson, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Roderick Matheson, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance

du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Scigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Samuel Mills, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Samuel Mills, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôte! du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Benjamin Seymour, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALITY:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la désense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Benjamin Seymour, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous scylez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Uité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent'soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable James Shaw, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:--

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable James Shaw, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande' Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable Adam Johnston Fergusson Blair, de notre Province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT :--

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Adam Johnston Fergusson Blair, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.
Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grace de Dieu, Reine du Royaumc-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Alexander Campbell, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Alexander Campbell, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aueune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Té noin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

CANADA.

[L. S.]

Monok.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable David Christie, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :--

Sachez, que tant pour la consiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable David Christie, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Geuverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L.S.]

Monck.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable James Cox Aikins, de notre Province d' Ontario, dans notre Puissance du Canada,

Salut:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable James Cox Aikins, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada, Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Elijah Leonard, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Elijah Leonard, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Boyaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vinge-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dien, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Asa Allworth Burnham, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Asa Allworth Burnham, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Chales Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable James Skead, de notre Province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable James Skead, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Bally trammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit

cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable David Lewis Macpherson, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles

qui peuvent concerner l'Etat et la désense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable David Lewis Macpherson, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convequé et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de Notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable George Crawford, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SATTIM

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable George Crawford, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Donald McDonald, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Donald McDonald, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Oliver Blake, de notre Province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT :--

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Oliver Blake, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

- En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.
- A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Walter Mc Crea, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Walter McCrea, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux cù notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable George William Allan, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable George William Allan, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monok, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable James Leslie, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collége Electoral d'Alma, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable James Leslie, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôte! du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canadz.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Asa Belknap Foster, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada.

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le collège électoral de Bedford, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Asa Bellenap Foster, que, mettant de côté toutes difficultés et

excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucuue manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vinge-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Joseph Noël Bossé, de notre Province de Québec, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collége Electoral de De la Durantaye, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Joseph Noël Bossé, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L.S.]

Monok: .

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Louis A. Olivier, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral de De Lanaudière, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Louis A. Olivier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la tronte-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L.S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Jacques Olivier Bureau, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral de De Lorimier, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Jacques Olivier Bureau, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

21

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissence du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Charles Malhiot, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :--

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral de De La Vallière, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Charles Malhiot, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Luc Letellier de St. Just, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nonmmons pour le Collége Electoral de Grandville, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Luc Letellier de St. Just, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Viconte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grace de Dien, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Ulric Joseph Tessier, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral du Golfe, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Ulric Joseph Tessier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer. En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer

Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable John Hamilton, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral d'Inkerman, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable John Hamilton, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aueune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit

cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Charles Cormier, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collége Electoral de Kennebec, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Charles Cormier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de Notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

Edouard J. Langevin,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Elzéar H. J. Duchesnay, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collége Electoral de Lauzon, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Elzéar H. J. Duchesnay, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôte! du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canadz.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Ir lande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Léandre Dumouchel, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral de Mille Isles, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Léandre Dumouchel, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Joseph F. Armand, de notre Province de Québec, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collége Electoral de Repentigny, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Joseph F. Armand, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Charles Wilson, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collége Electoral de Rigaud, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Charles Wilson, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre

Edouard J. Langevin,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable William Henry Chaffers, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :--

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collége Electoral de Rougemont, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable William Henry Chaffers, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Jean Baptiste Guèvremont, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral de Saurel, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Jean-Baptiste Guèvremont, que, mettant de côté toutes difficultés et excuse quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux cù notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vinge-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre

ÉDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable James Ferrier, de notre Province de Québec, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT :--

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collége Electoral de Chaouinigane, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable James Ferrier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Thomas Ryan, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collége Electoral de Victoria, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Thomas Ryan, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable John Sewall Sanborn, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collége Electoral de Wellington, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable John Sewall Sanborn, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dien, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Edward Kenny, de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Edward Kenny, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Jonathan McCully, , de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Jonathan McCully, que, mettant de côté toutes difficultés et

excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôte! du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canadz.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Robert B. Dickey, de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Robert B. Dickey, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L, S]

Monck.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable John H. Anderson, de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable John H. Anderson, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit

cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable John Holmes, de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable John Holmes, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monok, Baron Monek, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d' Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de Notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

ÉDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable John W. Ritchie, de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable John W. Ritchie, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trenté-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé John Locke, Ecuier, de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT :--

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit John Locke, Ecuier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

TL. S.7

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé Caleb R. Bill, Ecuier, de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Caleb R. Bill. Ecuier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A notre Fidèle et Bien-Aimé John Bourinot, Ecuier, de notre Province de la Nouvelle Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :--

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et dfficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit John Bourinot, Ecuier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucuue manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA. Monck.

[L. S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé William Miller, Ecuier, de notre Province de la Nouvelle Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit William Miller, Ecuier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L.S.]

Monck.

Victoria, Par la Grace de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Amos Edwin Botsford, de notre Province du Nouveau-Brunswick, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Amos Edwin Botsford, que, mettant de côté toutes difficultés et excuse quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux cu notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vinge-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable John Robertson, de notre Province du Nouveau-Brunswick, dans Notre Puissance du Canada,

SALUT: --.

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable John Robertson, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. I:ANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Robert Leonard Hazen, de notre Province du Nouveau-Brunswick, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Robert Leonard Hazen, que, mettant de côté toutes difficultés et excuse quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, Par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable William Hunter Odell, de notre Province du Nonveau-Brunswick, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable William Hunter Odell, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Nexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dien, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable William Henry Steeves, de notre Province du Nouveau-Brunswick, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable William Henry Steeves, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable John Ferguson, de notre Province du Nouveau-Brunswick, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :--

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable John Ferguson, que, mettant de côté toutes difficultés et

excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôte! du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

52

EDOUARD J LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canadx.

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Robert Duncan Wilmot, de notre Province du Nouveau-Brunswick, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la désense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Robert Duncan Wilmot, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Abner Reid McClelan, de notre Province du Nouveau-Brunswick, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Abner Reid McClelan, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d' Ottawa, dans Notré Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit

cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monor.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Peter Mitchell, de notre Province du Nouvean-Brunswick, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Peter Mitchell, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monok, Baron Monok, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monok, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de Notre Règne la trente-unième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Cauchon a alors informé la Chambre que des commissaires avaient été nommés sous le Grand Sceau, et étaient présents pour faire prêter le serment requis par la loi aux Membres du Sénat.

La dite commission a été alors lue, et elle est comme suit :

[L. S.] CANADA. Mongk,

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'icelles peuvent concerner,

SALUT:-

ATTENDU que par un certain acte du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la session tenue dans la trentième année de Notre Règne, et intitulé: "Acte concernant l'Union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent," il est entre autres choses statué, en substance, que les Membres du Sénat de Notre Puissance du Canada, devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire devant Notre Gouverneur-Général ou quelque personne à ce par lui autorisée, le serment d'allégéance énoncé dans la cinquième cédule annexée au dit acte, et que les Membres du Sénat du Canada, devront aussi, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire devant le Gouverneur-Général ou quelque personne à ce par lui autorisée, la déclaration des qualifications énoncée dans la même cédule;

Sachez maintenant que reposant confiance dans l'intégrité, la fidélité et la circonspection de John Fennings Taylor, Réné Kimber, Robert LeMoine et Fennings Taylor, Ecuiers, de notre faveur spéciale, certaine science et propre mouvement, Nous les avons désignés, constitués et nommés et par ces présentes désignons, constituons et nommons les dits John Fennings Taylor, Réné Kimber, Robert LeMoine et Fennings Taylor, conjointement et séparément, nos commissaires et notre commissaire pour faire prêter le serment d'allégéance mentionné au dit acte et énoncé dans la cinquième cédule du dit acte, (et aussi pour faire prêter et souscrire la déclaration des qualifications énoncée dans la dite cédule, lesquels serment et déclaration doivent, conformément au dit acte, être prêtés et souscrits par les Membres du Sénat de Notre Puissance du Canada,) à chaque Membre du dit Sénat qui se présentera pour les prêter et souscrire.

Les dits John Fennings Taylor, Réné Kimber, Robert Le Moine et Fennings Taylor auront, rempliront et exerceront les dites charges de commissaires et de commissaire comme susdit, et le pouvoir et l'autorité à eux donnés, et à chacun d'eux, conjointement et séparément, durant notre plaisir royal, et ils devront certifier les rôles et documents qu'ils dresseront en vertu de la présente commission et les transmettre au bureau de Notre Régistraire de Notre Puissance du Canada, pour y rester en dépôt, après en avoir délivré une copie certifiée au Greffier du dit Sénat.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada, Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.,

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, le deuxième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et dans la trente-unième année de notre Règne.

JOHN A. MACDONALD,
Procureur-Général, Canada.

Par Ordre,

**Hector L. Langevin,

Secrétaire d'Etat.

Les Membres présents ayant prêté et souscrit le serment, et fait et signé la Déclaration

de qualification requise par la loi, devant John Fennings Taylor, Ecuier, l'aîné, l'un des dits commissaires à cet effet, ont pris leurs siéges.

Les Membres du Sénat ont alors été informés qu'il avait été émis une commission sous le Grand Sceau, nommant l'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président du Sénat. La dite commission a alors été lue par le greffier comme suit :

CANADA.

[L.S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A l'honorable Joseph Edouard Cauchon, un des Sénateurs de Notre Puissance du Canada, et à tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT:-

Sachez, qu'ayant pris en notre Royale Considération la loyauté, l'intégrité et l'habileté de vous, le dit Joseph Edouard Cauchon, nous vous avons constitué et nommé et, par ces présentes, nous vous constituons et nommons, le dit Joseph Edouard Cauchon, notre Président de notre Sénat de notre Puissance du Canada.

Vous aurez et exercerez la dite charge, le dit Joseph Edouard Cauchon, durant notre plaisir et votre résidence dans notre dite Puissance, avec ensemble tous et chacun les droits, profits, priviléges et avantages y appartenant et en dépendant, en la manière la plus ample et entière. Pourvu toujours, que vous, le dit Joseph Edouard Cauchon, remplissiez la dite charge en personne, excepté dans le cas de maladie ou d'autre empêchement.

En Foi de quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Ottawa, ce cinquième jour de Novembre, dans l'année de Notre Scigneur, mil huit cent soixante-sept, dans la trente-unième année de notre Règne.

JOHN A. MACDONALD,

Procureur-Général, Canala.

Par Ordre,

Hector L. Langevin, Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, et a pris place au fauteuil au pied du Trône, accompagné des honorables Messieurs Campbell et Mitchell, et précédé du Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

La Masse (qui était auparavant sous la table) a été alors mise sur la table.

L'honorable Président a alors fait rapport d'une commission sous le Grand Sceau nommant John Fennings Taylor, Ecuier, l'aîné, Greffier du Sénat du Canada, et elle est comme suit:

CANADA.

[L.S.]

Monck.

Victoria, Par la Grace de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Affectionné Sujet John Fennings Taylor, Ecuier, l'ainé,

SALUT:-

Sachez, que reposant confiance dans la loyauté, l'intégn té et l'habileté de vous, le dit John Fennings Toylor, nous vous avons nommé et constitué et, per ces présentes, nous

vous nommons et constituons, le dit John Fennings Taylor, à la charge et office de Greffier du Sénat du Canada, pour remplir tous et chacun les devoirs qui y appartiennent ou en dépendent. Vous aurez et remplirez la dite charge et office par vous même et votre député, ou vos députés compétents pendant notre plaisir royal et votre résidence dans notre Puissance du Canada, avec ensemble tous les droits, pouvoirs et autorités, profits et émoluments qui appartiennent ou doivent de droit appartenir au dit office et charge de Greffier du dit Sénat du Canada.

En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Ottawa, ce deuxième jour de Novembre, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent soizante-sept, dans la trente-unième année de Notre Règne.

JOHN A. MACDONALD,, Procureur-Général, Canada.

Par Ordre,

Hector L. Langevin,

Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors fait rapport d'une commission sous le Grand Sceau nommant Réné Kimber, Ecuier, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, et elle a été lue par le Greffier omme suit :

CANADA.

[L.S.]

Monck.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Brctagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Affectionné Sujet, Réné Kimber, Ecuier.

SALUT :-

Sachez, que reposant confiance dans la loyauté, l'intégrité et la capacité de vous, le dit Réné Kimber, nous vous avons nommé et constitué et par ces présentes nous vous nommons et constituons à la charge et office de Gentilhomme Huissier de la Verge Noire du Sénat du Canada, pour remplir les devoirs qui incombent au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, de service auprès du dit Sénat du Canada; vous aurez et remplirez la dite charge et office durant notre plaisir royal et votre résidence dans notre dite Puissance du Canada, avec ensemble les droits, pouvoirs, autorités, profits et émoluments qui appartiennent ou doivent de droit appartenir à la dite charge de Gentilhomme Huissier de la Verge Noire du dit Sénat du Canada.

En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles, apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande,

Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Ottawa, ce deuxième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et dans la trente-unième de notre Règne.

John A. Macdonald, Procureur-Général, Canada.

Par Ordre,

Hector L. Langevin,

Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a informé la Chambre que, d'après l'usage du Parlement, le greffier du Sénat est tenu de prêter serment d'office devant le Chancelier ou l'honorable Président de cette Chambre.

Le greffier du Sénat a alors prêté et souscrit le serment suivant :

Vous serez vrai et fidèle et vous porterez fidélité à Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et à ses héritiers et successeurs. Vous ne connaîtrez rien de préjudiciable à Son Altesse, à Sa Couronne, ses biens et sa dignité royale, sans vous y opposer de tout votre pouvoir, et en toute célérité vous en avertirez Sa Grâce, ou au moins quelqu'un de son conseil de manière qu'elle puisse en être informée. Vous servirez aussi bien et fidèlement Son Altesse dans la charge de greffier du Sénat du Canada, de service auprès du Sénat du Canada, tenant des procès-verbaux fidèles des choses faites et passées en icelui. Vous garderez le secret sur les affaires qui seront traitées dans son dit Sénat et ne les révélerez, avant qu'elles ne soient publiées, qu'à ceux auxquels elles doivent être révélées; et généralement vous ferez et exécuterez bien et fidèlement tout ce que vous aurez à faire dans l'exercice de la charge de greffier du dit Sénat. Dieu vous soit en aide.

J. F. TAYLOR.

Assermenté ce 6e jour de Novembre, 1867, devant moi, Joseph Cauchon, Président.

Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est " le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'Elle dans cette "Chambre."

Laquelle étant venue, L'honorable Président a dit :

Honorables Messieurs du Sénat, et Messieurs de la Chambre des Communes :

Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent Parlement du *Canada*, jusqu'à ce qu'un Orateur pour la Chambre des Communes ait été choisi suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence expliquera les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Campbell,

La Chambre s'est ajourné à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

Jeudi, 7 Novembre, 1867.

Les Membres présent sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchen, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	· Christie,	Kenny,	Mitchell,
Allan,	Cormier,	Leonard,	Odell,
Anderson,	Crawford,	Leslie,	Olivier,
Armand,	Dickey,	Letellier de St. Just,	Ritchie,
Bill,	Duchesnay, E. H. J.	Locke,	Robertson,
Blair, Fergusson,	Dumouchel,	Mc Clelan,	Ryan,
Blake,	Ferguson,	Mc Crea,	Sanborn,
Bossé,	Ferrier,	Mc Cully,	Seymour,
Botsford,	Foster,	McDonald,	Shaw,
Bourinot,	Guévremont,	Macpherson,	Skead,
Bureau,	Hamilton (Inkerman)), Maihiot,	Stecves,
Burnham,	Hamilton (Kingston)	,Matheson,	Tessier,
Campbell,	Hazen,	Miller,	Wilmot,
Chaffers,	Holmes,	Mills,	Wilson.

Prières :

Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Bailytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est " le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'Elle dans cette "Chambre."

Laquelle étant venue,

L'honorable M. James Cockburn a dit :

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que

peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive, en aucun temps, de tomber en erreur, je demande que la taute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, réclame, pour être en état de mieux remplir ses devoirs envers Sa Souveraine et Son Pays, tous ses droits et priviléges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et, de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations.

L'honorable Président de cette Chambre a alors dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, de vous déclarer qu'il repose une entière confiance dans le respect et l'attachement des Communes à la Personne de Sa Majesté et son Gouvernement; et ne doutant point que ses procédés seront conduits avec

sagesse, modération et prudence, elle accorde, et, en toute occasion, elle reconnaîtra et

permettra l'exercice de ses priviléges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un prompt accès auprès de Son Excellence, en toute occasion convenable, et qu'elle interprétera toujours de la manière la plus favorable ses procédés ainsi que vos paroles et vos actions.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la Session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables Messieurs du Sénat, '
Messieurs de la Chambre des Communes :

En adressant pour la première fois la parole aux représentants parlementaires de la Puissance du Canada, je désire exprimer le profond sentiment de satisfaction que je ressens d'avoir eu le privilége insigne d'occuper une position officielle, qui m'a imposé le devoir d'aider à chaque progrès qui a été fait dans la création de cette grande Confédération.

Je vous félicité de la sanction législative qu'a donnée le Parlement Impérial à l'Acte d'Union, en vertu des dispositions duquel nous sommes maintenant assemblés, et qui a jeté les fondements d'une nouvelle nationalité qui, je l'espère et le crois, étendra, avant

long temps ses limites de l'Océan Atlantique au Pacifique.

Pendant les discussions qui précédèrent la présentation de cette mesure au Parlement Impérial, entre les membres du gouvernement de Sa Majesté, d'une part, et les délégués qui représentaient les Provinces maintenant unies, de l'autre, il devint évident, pour tous ceux qui prirent part à ces conférences, que les ministres de Sa Majesté, tout en considérant et pressant l'adoption du principe de l'union comme un sujet d'une grande importance impériale, laissèrent aux représentants provinciaux toute la liberté possible dans le mode à suivre pour l'application de ce principe.

C'est dans un semblable esprit de respect pour vos priviléges, comme peuple libre et autonome, que l'Acte d'Union, tel qu'adopté par le Parlement Impérial, vous impose et confère le droit de réduire en pratique le système de gouvernement à qui il a donné l'existence,—de consolider ses institutions,—d'en harmonier les détails administratifs et d'adopter les dispositions législatives propres à assurer à une constitution, nouvelle à quel-

ques égards, une épreuve entière, raisonnable et libre de tous préjugés.

Dans la vue d'atteindre ces objets, il vous sera soumis des mesures pour l'amendement et l'assimilation des lois maintenant existantes dans les diverses Provinces, se rapportant au cours monétaire, aux douanes, à l'accise, et au revenu en général; — pour l'établissement d'un système postal uniforme,—pour la régie et le maintien convenable des travaux publics et des propriétés de la Puissance,—pour l'adoption d'un plan bien mûri d'organisation de la milice et de défense,—pour la bonne administration des affaires des Sauvages,—pour l'introduction des lois uniformes touchant les Brevets d'invention et de découverte,—la naturalisation des étrangers, et l'assimilation des lois criminelles, et des lois de banqueroute et d'insolvabilité.

Il vous sera aussi soumis une mesure pour l'accomplissement du devoir imposé au Canada, aux termes de l'Acte d'Union, de construire immédiatement le Chemin de fer

Intercolonial.

Ce grand ouvrage ajoutera une connexion pratique et physique au lien législatif qui unit maintenant les Provinces comprises dans la Puissance, et la libéralité avec laquelle le Parlement Impérial a donné sa garantie pour le coût de sa construction, est une nouvelle preuve du vif interêt que la nation britannique prend à votre prospérité.

On soumettra aussi à votre considération l'important sujet de l'extension de notre terrifoire vers l'Ouest, et on appellera votre attention sur les meilleurs moyens à prendre pour la protection et le développement de nos pêcheries et de nos intérêts maritimes.

On vous demandera aussi de considérer des mesures définissant les priviléges du Parlement, et établissant l'uniformité dans nos lois d'élection et le jugement des élections contestées.

Messieurs de la Chambre des Communes:-

Vu les circonstances dans lesquelles l'Acte d'Union est entré en opération, il a été

impossible d'obtenir l'assentiment de la Législature aux dépenses nécessaires à l'expédition des affaires ordinaires du Gouvernement.

En conséquence, depuis le premier de Juillet, la dépense a été encourue sur la responsabilité des Ministres de la Couronne.

Les détails de cette dépense seront mis devant vous, et soumis à votre sanction.

J'ai donné ordre que le budget de l'année financière courante et de la suivante soient mis devant vous.

Vous trouverez qu'il a été préparé avec toute l'économie que permettait le maintien de l'efficacité du service public, dans ses différentes branches.

Honorables Messieurs et Messieurs :-

L'organisation et l'efficacité générales des volontaires et de la milice ont fait beaucoup de progrès dans le cours de l'année dernière, et toute la force volontaire d'Ontario et de Québec est déjà, grâce à la libéralité du Gouvernement Impérial, pourvue de carabines se chargeant par la culasse.

Je suis heureux de pouvoir vous féliciter de l'abondante récolte dont il a plu à la

Providence de favoriser le pays, et de la prospérité générale de la Puissance.

Votre nouvelle nationalité entre dans sa carrière soutenue de l'appui moral, de l'aide matériel et du plus ardent bon vouloir de la Mère-Patrie. Dans toute l'étendue de votre territoire règnent la paix, la sécurité et la prospérité, et je fais de ferventes prières pour que vos aspirations se dirigent vers de tels objets élevés et patriotiques, et que vous soyez doués d'un tel esprit de modération et de sagesse, qu'il vous fasse tourner la grande œuvre qui vient d'être accomplie, à votre bonheur et à celui de votre postérité, et la rende un nouveau point de départ dans l'avancement moral, politique et matériel du peuple du Canada.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. Campbell a présenté au Sénat un bill intitulé : "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois pro formá.

L'honorable Président a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, lundi prochain.

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur Général soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que tous les Membres présents durant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les priviléges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre, quand et comme il le jugera nécessaire.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, qu'il soit nommé un comité spécial composé des honorables Messieurs Fergusson Blair, McCully, Botsford, Christie, Tessier, Sanborn, et de l'auteur de la motion, pour rédiger les constitutions, règles et règlements pour la régie et la gouverne de cette Chambre et des différents officiers et serviteurs d'icelle.

Ordonné, qu'en attendant le rapport du comité spécial qui vient d'être nommé pour rédiger les règles et règlements pour la gouverne de cette Chambre, les règles et ordres en force dans le Conseil Législatif de la ci-devant Province du Canada, pendant la session tenue en l'année 1866, soient suivis par cette Chambre.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que les honorables Messieurs Donald McDonald, John Sewall Sanborn et George William Allan, Membres du Sénat, avaient fait et signé leur déclaration de qualification conformément à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que des commissions sous le Grand Sceau avaient été émises, nommant John Fennings Taylor, Ecuier, l'aîné, Robert Le Moine, Ecuier, et Fennings Taylor, Ecuier, maîtres en chancellerie.

Il a été ordonné, que les dites commissions soient inscrites au journal, et elles sont

dans les termes suivants :--

CANADA.

[L. S.]

Monck.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé John Fennings Taylor, l'aîné, Ecuier.

SALUT:

Sachez que reposant une confiance spéciale dans la fidélité, l'habileté et l'intégrité de vous, le dit John Fennings Taylor, aîné, Ecuier, nous avons nommé et constitué et par ces résentes nommons et constituons vous, le dit John Fennings Taylor, aîné, maître en la chancellerie de notre Puissance du Canada, pour servir dans notre Sénat de notre dite Puissance, et pour faire, accomplir et exécuter tous actes, devoirs, matières et choses dans notre Parlement, dépendant de la dite charge, qu'il vous sera ordonné de faire dans la dite charge de maître en chancellerie, par nous ou par le dit Sénat du Canada, siégeant dans notre Parlement de notre Puissance, vous donnant et accordant pouvoir et autorité d'exercer et remplir tous les dits devoirs dépendant de la dite charge et fonction de maître en la chancellerie du Canada.

Vous aurez, remplirez et exercerez la dite charge de maître en la chancellerie du Canada, durant notre bon plaisir, avec tous les droits, pouvoirs et autorités, honoraires, profits et émoluments qui appartiennent ou doivent appartenir à la dite charge.

En Foi de Quoi, nous avons fait'émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Ottawa, ce deuxième jour de Novembre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit

cent soixante-sept, et dans la trente-unième année de notre Règne.

JOHN A. MACDONALD,

Procureur-général, Canada.

Par ordre,

Hector L. Langevin,

Sécrétaire d'Etat.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc. A Notre Fidèle et Bien-Aimé Robert Lemoine, Ecuier.

SALUT:-

Sachez que reposant une confiance spéciale dans la fidélité, l'habileté et l'intégrité de vous, le dit Robert Le Moine, Ecuier, nous avons nommé et constitué et par ces présentes nommons et constituons vous, le dit Robert Lemoine, Ecuier, maître en la chancellerie de notre Puissance du Canada, pour servir dans notre Sénat de notre dite Puissance, et pour faire, accomplir et exécuter tous actes, devoirs, matières et choses dans notre Parlement, dépendant de la dite charge, qu'il vous sera ordonné de faire dans la dite charge de maître en chancellerie, par nous ou par le dit Sénat du Canada, siégeant dans notre Parlement de notre Puissance, vous donnant et accordant pouvoir et autorité d'exercer et remplir tous les dits devoirs dépendant de la dite charge et fonction de maître en la chancellerie du Canada.

Vous aurez, remplirez et exercerez la dite charge de maître en la chancellerie du Canada, durant notre bon plaisir, avec tous les droits, pouvoirs et autorités, honoraires,

profits et émoluments qui appartiennent ou doivent appartenir à la dite charge.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlunde, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Ottawa, ce deuxième jour de Novembre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent

soixante-sept, et dans la trente-unième année de notre Règne.

JOHN A. MACDONALD, Procureur-général, Canada.

Par Ordre,

Hector L. Langevin,

Secrétaire d'Etat.

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la foi, etc., etc., etc.
 A Notre Fidèle et Bien-Aimé Fennings Taylor, Ecuier,

SALUT:-

Sachez que reposant une confiance spéciale dans la fidélité, l'habileté et l'intégrité de vous, le dit Fennings Taylor, Ecuier, nous avons nommé et constitué et par ces présentes nommons et constituons vous, le dit Fennings Taylor, maître en la chancellerie de notre Puissance du Canada, pour servir dans notre Sénat de notre dite Puissance, et pour faire, accomplir et exécuter tous actes, devoirs, matières et choses dans Notre Parlement, dépendant de la dite charge, qu'il vous sera ordonné de faire dans la dite charge de maître en chancellerie, par nous ou par le dit Sénat du Canada, siégeant dans notre Parlement de notre dite Puissance, vous donnant et accordant pouvoir et autorité d'exercer et remplir tous les dits devoirs dépendant de la dite charge et fonction de maître en la chancellerie du Canada.

Vous aurez, remplirez et exercerez la dite charge de maître en la charcellerie du Canada, durant notre bon plaisir, avec tous les droits, pouvoirs et autorités, honoraires,

profits et émoluments qui appartiennent ou devraient appartenir à la dite charge.

En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monk, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc.

A Ottawa, ce deuxième jour de Novembre; en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et dans la trente-unième année de notre Règne.

Par ordre,

John A. Macdonald,

JOHN A. MACDONALD,
Procureur-général, Canada.

Hector L. Langevin, Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport annuel de la compagnie d'assurance sur la vie du *Canada*, pour les années finissant le 30 avril, 1866, et le 30 avril, 1867.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 11 Novembre, 1867.

Les Membres présents, sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Cormier,	Leonard	Odell,
Allan,	Craw for d,	Leslie,	Olivier.
Anderson,	Dickey,	Letellier de St. Just,	Ritchie,
Armandgaran	Dickson,	Lacke,	Robertson,
Bill,	Duchesnay, E. H. J.,	McClelan,	Ryan,
Blair, Fergusson,	Dumouchel,	Mc Crea,	Sanborn,
Blake,	Ferguson,	Mc Cully,	Seymour,
Bossé,	Ferrier,	McDonald,	Shaw,
Bossé, Botsford,	Foster,	Macpherson,	Skead,
Bourinot,	Guévremont,	Malĥiot,	Steeves,
Bureau,	Hamilton, (Kingston)	Matheson,	Tessier,
Burnham,	Hazen,	Miller,	Wark,
Campbell,	Holmes,	Mills,	Wilmot,
Chaffers,	Kenny,	Mitchell,	Wilson.
Christie,	Lacoste,	,	

PRIÈRES : 10 . 13

Les honorables Messieur. Dickson, Lacoste et Wark ont présenté les brefs de sommation de Sa Majesté les appelant au Sénat.

Ordonné, Qu'ils soient inscrits au Journal, et ils sont comme suit :

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Ir lande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Walter Hamilton Dickson, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :--

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Walter Hamilton Dickson, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quel conques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien A-imé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGRVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Louis Lacoste, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada.

SALUT:-

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collége Electoral de Montarville, de notre Province de Quêbec, et nous vous commandons, le dit Honorable Louis Lacoste, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles appposer le Grand Sceau du CANADA. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck. de Ballytrammon, dans Comté de Wexford, dans Pairie d'Irlande, et Baron Monk de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royanme-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable David Wark, de notre Province du Nouveau-Brunswick, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficilles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable David Wark, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canadu. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monok, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit

cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Alors les honorables Messieurs Dickson, Lacoste et Wark se sont approchés de la table, et ont prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant John Fennings Taylor, écuier, l'aîné, l'un des commissaires nommés à cet effet, et ils ont pris leurs sièges en conséquence.

L'honorable Président a alors informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que les honorables Messieurs Dickson, Lacoste et Wark, Membres du Sénat, avaient fait et signé leur déclaration de qualification conformément à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement.

Il a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :--

A L'HONORABLE SÉNAT DE LA PUISSANCE DU CANADA ASSEMBLÉ EN PARLEMENT.

LE BAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE SUR L'ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, EXPOSE RESPECTUEUSEMENT:

Qu'il n'a point été remédié à l'insuffisance signalée dans le dernier rapport de votre bibliothécaire, du local provisoire que la bibliothèque occupe maintenant, et qu'il en résulte de graves et continuels inconvénients. La précieuse collection d'ouvrages sur le droit français, dont se sont servis MM. les commissaires-codificateurs des lois du Bas Canada et qui est restée à Québec, en leur possession, lors du transfert du siège du gouvernement à Ottawa, est prête à être rendue à cette bibliothèque mais la place nous manque pour la recevoir. Le besoin d'un cabinet convenable pour la conservation et l'exposition des cartes géographiques et marines se fait incessamment sentir, d'autant plus que la bibliothèque possède une bonne collection de cartes qui ne demanderaient qu'à être mises en vue pour devenir d'une grande utilité.

Sachant qu'il est impossible d'avoir d'autres pièces contiguës aux salles actuelles de la bibliothèque, votre bibliothécaire sollicite fortement l'attention de l'honorable Chambre sur la nécessité de terminer le plus tôt possible le bâtiment spacieux destiné au dépôt des

livres.

Et il oserait ajouter, comme motif de plus de se hâter, que chaque jour l'ordre des livres et leur classement méthodique pour faciliter les consultations, se trouvent dérangés par les visiteurs, qui prennent eux-mêmes des volumes et les replacent après sur des tablettes où ils ne devraient pas être. Cet abus ne peut cesser que lorsqu'on empêchera, par le moyen de balustrades ou autrement, le public d'avoir directement accès aux livres, et que des personnes préposées ou autorisées auront seules la permission de porter la main aux rayons.

Une règle semblable s'observe dans toute institution un peu considérable, du genre de celle-ci, et votre bibliothécaire recommande de l'introduire dans cette bibliothèque, après sa

translation à l'édifice destiné à son installation permanente.

Il a été fait un index complet de la collection, lequel est maintenant entre les mains de l'imprimeur. Votre bibliothécaire eût désiré en faire faire l'impression avant l'ouverture du Parlement pour le distribuer aux Membres; mais dans l'incertitude où l'on était encore tout récemment, ne sachant point si quelque partie de la bibliothèque serait transférée ou non aux législatures locales de Québec et d'Ontario, il ne fut pas jugé prudent de faire la dépense du nouveau catalogue.

La disposition détectueuse de la bibliothèque et l'encombrement des tablettes dans les différentes pièces où la collection se trouve distribuée, ont empêché de faire le compte exact du nombre des volumes; mais on peut l'évaluer approximativement à 60,000.

Ci-annexée est la liste des dons requs depuis la dernière session et des ouvrages déposés

conformément à la loi de la propriété littéraire.

Le tout respectueusement soumis,

W. AGAR ADAMSON.

Bibliothécaire.

Bibliothèque du Parlemezt, 6 Novembre, 1867.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT, DEPUIS LE 8 JUIN, 1866.

Par le Bureau Colonial, par l'entremise de D. Godley, écuier, secrétaire du Gouverneur. British and Foreign State Papers, tomes 42-48.

Imperial Statutes, 1866.

Lestaud: Oiseaux de la Trinidad.

Report of Official Committee on the Pathology and treatment of Venereal disease in the army and navy.

Par le Bureau de la Guerre, par l'entremise de D. Godley, écuier :

Manual of Field artillery exercise, 1861.

" artillery exercises, 1860.

Field exercises and evolutions of infantry, 1867. Sound books for trumpet and bugle, R. A., 1866.

" Infantry bugle, 1866.

" Cavalry, 1863.
" Artillery, 1861.

Art of beating the drum.

" playing the fife.

Infantry sword exercise, 1842.

Sword, Carbine, Pistol and Lance exercise, 1865.

Brigade divisional movements of cavalry, 1863.

Cavalry regulations, 1865. Musketry instructions, 1867.

Military train manual, 1862.

Par le Ministère de l'Intérieur, Etats-Unis :

Congressional Documents, first session 38th Congress 1863-64: 29 volumes. Congressional Documents, second session 38th Congress, 1864-65: 27 volumes.

"first session, 39th Congress 1865-66: 35 volumes.

Reports on Commerce and Navigation for 1862 and for 1866.

Patent Office Report for 1862.

Census Reports of 1860 on Agriculture, Manufactures, Mortality and Miscellaneous Statistics; 3 volumes.

Reports of U. S. Coast Surveys, 1858-63. 6 vols.

Derby's Report on Reciprocal relations between United States and Great Britoin; Six exemplaires.

Par le Ministère de l'Agriculture, Etats-Unis :

Rapports annuels: 1862-63.

Par le Ministère des Finances, Etats-Unis:

Report on Commerce and Navigation for 1863-64 and 65.

Report on Finances for 1865 and 1866.

Report on Foreign and Domestic Commerce for 1864.

Reports on Mineral Resources, U. States 1867.

Regulations under the Revenue Laws, 1857.

Reports United States Revenue Commission: 1865-66.

Par le Sénat des Etats-Unis:

Journal, documents et rapports, 1865-6. 5 volumes.

Census of 1860; Statistics of manufactures, mortality, &c., 2 vols.

Supplemental Report on Conduct of the war, 1865-6. 2 vols.

Par l'Etat de Pennsylvanie:

Journaux du Sénat et de la Chambre, lois et documents législatifs : 1866-67. 10 vols.

Documents de l'Exécutif, 1865-66. 4 vols.

Report on Soldiers' national Cemetery at Gettysburg. Adjutant General's Reports; Executive office (military department) Report; School Report; and Railroad Report; 1865-66. 7 vols.

State Law Reports: vols 50, 51, and 52.

Par l'Etat de Massachusetts:

Acts and Resolves for 1865-1866.

Public Documents for 1864 and 1865: 8 vols.

Allen's Law Reports: vols. 8, 9 and 10.

Adjutant General's Report for 1865.

Report of Board of Education for 1865.

Reports of Board of Agriculture for 1864-65.

Report on Industry of Massachusetts for 1865.

Second Annual Report on State Charities, 1866.

Par l'Etat du Maine ;

Reports on Agriculture of Maine, for 1864, 1865 and 1866.

Reports on State Natural History and Geology for 1862.

Acts and Resolves for 1864, 1865, 1866 and 1867.

House of Representatives Journal for 1865.

Legislative Documents for 1865, 1866 and 1867.

Maine Law Reports. Vols. 39, 45, 49 to 53.

State Legislative Manual: 1865.

Adjutant General's Report for 1864 and 1865,

School Laws of Maine: 1867.

Par l'Etat d'Ohio:

Executive Documents: 1865 and 1866. 4 vols.

State Laws: 1866, 1867. Law Reports: vols. 15, 16.

Statistics of Ohio: 1865 and 1866.

Agricultural Report for 1865.

Auditor's Report for 1865.

School Laws, 1865.

Journaux du Sénat et de la Chambre : 1865 et 1866, et quelques brochures.

Par l'Etat du Vermont :

State Law Reports, vols. 34 à 38.

Journaux du Sénat et de la Chambre, et lois : 1863, 1864, 1865 et 1866.

Adjutant General's Reports, vols. 4 à 8.

Documents Législatifs: 1866, et quelques brochures.

Par l'Etat de New-York:

Journaux du Sénat et de la Chambre, documents et lois : 1865-1866.

Barbour's Law Reports, vols., 43, 44, 45, 46, 47. State Court of Appeals Reports: vols., 27 à 35.

Digest to vols., 1-27: Appeals Reports. Manual of Regents of University, 1864.

Report of State Cabinet of Natural History, 1865.

Muster Rolls, New-York State Regiments, vols., 4, 5 et 6.

Census of 1865.

Laws for 1867, et quelques brochures.

Par l'Etat de Connecticut:

Leis, Journaux du Sénat et de la Chambre et Documents, 1866.

Connecticut Reports. vol., 32.

Par l'Etat de New Hampshire: Military History of this State from 1623, to 1866.

Report of State Adjutant General for 1866-67.

Par le Smithsonian Institute:

Smithsonian Contributions to Knowledge, vol., 14.,

Miscellaneous Collections, vols., 6 et 7.

Par la Société historique de Long Island:

Society's Memoirs, vol., 1, étant le journal d'un voyage fait à New-York en 1679.

Annual Reports of the Society for 1865, '66 and '67.

Lawson's History of North Carolina.

Par la bibliothèque publique de Boston:

First supplement to the Index to the Catalogue of Book, in the Bates' Hall of this Library.

Par le Musée Britannique :

Catalogue of Hebrew Books in the British Museum Library, 1867.

Par la Société Géographique Royale : Vol. 36 of the Society's Journal.

Proceedings of the Society, 1867.

Par la Colonie de la Nouvelle Galles du Sud: Private Acts 1832 à 1866.

Public Statutes 1824 à 1866. Private Acts Journal of Legislative Council, 1856 à 1864.

Par le Bureau de l'Instruction publique, Toronto:

Journal of Education, Upper Canada: 1863 à 1866.

Manual of Grammar School Laws.

Par le Secrétaire du Bureau :

Journal of Board of Arts and Manufactures for Upper Canada for 1866.

Par les Auteurs respectifs :

Manual of the Principles of Surgery; Dr. Canniff, 1866.

First Three Philippic Orations of Domesthenes, with notes: M. Samuel Wood, 1866.

Census of United States and British North America; M. J. Disturnell, 1867.

United States Register and Blue Book for 1867, M. J. Disturnell. Stray Leaves: poésies; M. J. P. Grant, Montréal, 1865. 2 exemplaires.

Par George Desbarats, écuyer.

Les Rêveries du Comte de Saxe.

OUVRAGES DÉPOSÉS CONFORMÉMENT A L'ACTE DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

Côté J. O., Political Appointments and Elections in the Province of Canada, 1841 à 1865. Seconde édition, augmentée; Imprimée par G. E. Desbarats, Ottawa, 1866.

McCord, T., secrétaire de la commission de la codification. Synopsis of the changes in the Law effected by the Civil Code for Lower Canada. Imprimé par G. E. Desbarats, Ottawa, 1866.

Bellefeuille, E. L. de, Code Civil du Bas-Canada, augmenté des autorités citées par les Codificateurs, d'un précis des changements introduits par le Code Civil dans les lois du Bas-Canada. Montréal, C. O. Beauchemin et Valois, éditeurs, 1866.

Sullivan, R. et Moss, C., Handy Book of Commercial Law for Upper Canada. W. C. Chewett et Cie., éditeurs, Toronto, 1866.

O'Brien, H., The Division Courts Acts, rules, forms and notes. W. C. Chewett et Cie., éditeurs, Toronto, 1866.

Wood, S. G., Registration of Titles U. C., Act, with notes. Chewett et Cie., Toronto, 1866.

McNab John., The Magistrate's Manual for Upper Canada. Chewett et Cie., Toronto, 1865.

Maurault, l'Abbé J. A. Histoire des Abénakis depuis 1605 jusqu'à nos jours. Imprimé à l'atelier typographique de "La Gazette de Sorel" 1866.

Hart M. C., Index to the matters contained in the Civil Code of Lower Canada, alphabetically arranged, printed by John Lovell, Montréal, 1866.

Hannah C., Household Receipts Domestic Cookery, by a Montreal Lady. Printed by A. A. Stevenson, Montréal, 1865.

Rowland John. Sheet of Letter Press, being a Form for a Cash-Book, Kingston, C. W., 1866.

Baillargé Chs. Nouveau Traité de Géométrie et de Trigonométrie, Québec. C. Darveau, imprimeur-éditeur, 1866.

Kirkwood Alexander. Short Treatise on the Milk-weed or Silk-weed and the Canadian Nettle, viewed as industrial resources. Publié par Hunter, Rose et Cie., Ottawa, 1867.

Wily. Lieut. Col. T. Annual Volunteer Service Militia List of Canada, 1st March, 1867. Imprimé par G. E. Desbarats, Ottawa.

The Civil Service Galop; composed and published by R. H. Browne, Ottawa, 1867.
(Morceau de musique.)

Ryan Carroll. Songs of a Wanderer. Imprimé par G. E. Desbarats, Ottawa, 1867.

Novena in honour of the Holy Apostles Peter and Paul. Publié par L. A. Huguet-Latour, Montréal, 1867.)

" (version française.)

Gooch John: Manual of the Constitution of Canada, under the British North America Act, 1867. Imprime par G. E. Desbarats, Ottawa, 1867.

Attesté,

W. Agar Adamson,

Bibliothécaire.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le greffier,

L'hon. M. Allan a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Cully,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour le remercier de son gracieux discours prononcé à l'ouverture de la présente session du Parlement du Canada; et de plus pour assurer Son Excellence:

Que nous partageons avec Son Excellence, les seutiments de profonde satisfaction qu'elle a exprimés, on adressant pour la première fois la parole aux représentants parlementaires de la Puissance du Canada, de ce qu'elle avait eu le privilége insigne d'occuper une position officielle qui lui a imposé le devoir d'aider à chaque progrès qui a été fait dans la création de cette grande Confédération.

Que nous remercions Son Excellence des félicitations qu'elle nous adresse au sujet de la sanction législative qu'a donné le Parlement Impérial à l'Acte d'Union, en vertu des dispositions duquel nous sommes maintenant assemblés, et qui a jeté les fondements d'une nouvelle nationalité, qui, nous l'espérons et le croyons avec Son Excellence, étendra, avant

longtemps, ses limites de l'Océan Atlantique au Pacifique.

Que nous sommes heureux de savoir que pendant les discussions qui précédèrent la présentation de cette mesure au Parlement Impérial, entre les Membres du gouvernement de Sa Majesté, d'une part, et les délégués qui représentaient les provinces maintenant unies, de l'autre, il devint évident, pour tous ceux qui prirent part à ces conférences, que les Ministres de Sa Majesté, tout en considérant et pressant l'adoption du principe de l'Union comme un sujet d'une grande importance impériale, laissèrent aux représentants provinciaux toute la liberté possible dans le mode à suivre pour l'application de ce principe.

Que nous reconnaissons avec plaisir que c'est dans un semblable esprit de respect pour nos priviléges, comme peuple libre et autonome, que l'Acte d'Union tel qu'adopté par le Parlement Impérial, nous impose et confère le droit de réduire en pratique le système du gouvernement auquel il a donné l'existence,—de consolider ses institutions,—d'en harmonier les détails administratifs, et d'adopter les dispositions législatives propres à assurer à une constitution, nouvelle à quelques égards, une épreuve entière, raisonnable

et libre de tous préjugés.

Que nous donnons notre respectueueuse attention à toute mesure qui, dans la vue d'atteindre ces objets, nous sera soumise pour l'amendement et l'assimilation des lois maintenant existantes dans les diverses Provinces, se rapportant au cours monétaire, aux douanes, à l'accise, et au revenu en général;—pour l'établissement d'un système postal uniforme.—pour la régie et le maintien convenable des travaux publics et des Propriétés de la Puissance,—pour l'adoption d'un plan bien mûri d'organisation de la milice et de défense,—pour la bonne administration des affaires des Sauvages,—pour l'introduction des lois uniformes touchant les Brevets d'invention et de découverte,—la naturalisation des étrangers, et l'assimilation des lois criminelles, et des lois de banqueroute et d'insolvabilité.

Que nous sommes heureux d'apprendre qu'il nous sera aussi soumis une mesure pour l'accomplissement du devoir imposé au Canada, aux termes de l'acte d'Union, de cons-

truire immédiatement le Chemin de fer Intercolonial.

Que nous croyons avec Son Excellence que ce grand ouvrage ajoutera une connexion pratique et physique au lien législatif qui unit maintenant les Provinces comprises dans la Puissance, et que la libéralité avec laquelle le Parlement Impérial a donné sa garantie pour le coût de sa construction, est une nouvelle preuve du vif intérêt que la nation britannique prend à notre prospérité.

Que nous donnerons notre attention la plus attentive à toute communication que voudra bien nous adresser Son Excellence, relativement au sujet important de l'extension de notre territoire vers l'Ouest, et aux meilleurs moyens à prendre pour la protection et

le développement de nos pêcheries et de nos intérêts maritimes.

Que nous nous empresserons de considérer toute mesure définissant les priviléges du Parlement, et établissant l'uniformité dans nos lois d'élection et le jugement des élections

contestées, que Son Excellence pourra nous soumettre.

Que nous apprenons avec grand plaisir que l'organisation et l'efficacité générale des volontaires et de la milice ont fait beaucoup de progrès dans le cours de l'année dernière; et que toute la force volontaire d'Ontario et de Québec est déjà, grâce à la libéralité du Gouvernement Impérial, pourvue de carabines se chargeant par la culasse.

Que nous sommes heureux de ce que Son Excellence ait pu nous féliciter de l'abondante récolte dont il a plu à la Providence de favoriser le pays, et de la prospérité générale de la

Puissance.

Que nous sommes fiers de savoir que notre nouvelle nationalité entre dans sa carrière, soutenue de l'appui moral, de l'aide matériel et du plus ardent bon vouloir de la Mère-Patrie, et que dans toute l'étendue de notre territoire règnent la paix, la sécûrité et la

prospérité; et qu'avec votre Excellence, nous faisons de ferventes prières pour que nos aspirations se dirigent vers de tels objets élevés et patriotiques, et que nous soyons doués d'un tel esprit de modération et de sagesse qu'il nous fasse tourner la grande œuvre qui vient d'être accomplie, à notre bonheur et à celui de notre postérité, et la rende un nouveau point de départ dans l'avancement moral, politique et matériel du peuple du Canada.

Le premier paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau,

L'honorable M. Allan a proposé, secondé par l'honorable M. McCully,

Qu'il soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Les paragraphes restants de la dite résolution étant lus de nouveau, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été unanimement adoptés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, la été

Ordonné, que les honorables Messieurs Allan, McCully et l'auteur de la motion, forment un comité pour préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Campbell a fait rapport d'une adresse préparée par ¡le dit comité, comme suit :-

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

Qu'il plaise a Votre Excellence :--

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, nous remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours

qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous partageons avec Votre Excellence, les sentiments de profonde satisfaction qu'elle a exprimés, en adressant pour la première fois la parole aux représentants parlementaires de la Puissance du *Canada*, de ce qu'elle avait eu le privilége insigne d'occuper une position officielle, qui lui a imposé le devoir d'aider à chaque progrès qui a été fait dans la création de cette grande Confédération.

Nous remercions Votre Excellence des félicitations qu'elle nous adresse au sujet de la sanction législative qu'a donné le Parlement Impérial à l'Acte d'Union, en vertu des dispositions duquel nous sommes maintenant assemblés, et qui a jeté les fondements d'une nouvelle nationalité, qui, nous le croyons et l'espérons avec Votre Excellence, étendra.

avant longtemps, ses limites de l'Océan Atlantique au Pacifique.

Nous sommes heureux de savoir que pendant les discussions qui précédèrent la présentation de cette mesure au Parlement Împérial, entre les Membres du gouvernement de Sa Majesté, d'une part, et les délégués qui représentaient les Provinces maintenant unies, de l'autre, il devint évident, pour tous ceux qui prirent part à ces conférences, que, les ministres de Sa Majesté, tout en considérant et pressant l'adoption du principe de l'Union comme un sujet d'une grande importance impériale, laissèrent aux représentants provinciaux toute la liberté possible dans le mode à suivre pour l'application de ce principe.

Nous reconnaissons avec plaisir que c'est dans un semblable esprit de respect pour nos priviléges, comme peuple libre et autonome, que l'acte d'Union, tel qu'adopté par le Parlement Impérial, nous impose et confère le droit de réduire en pratique le système de gouvernement auquel il a donné l'existence,—de consolider ses institutions,—d'en harmonier les détails administratifs et d'adopter les dispositions législatives propres à assurer à une constitution, nouvelle à quelques égards, une épreuve entière, raisonnable et libre de tous

préjugés.

Nous donnerons notre respectueuse attention à toute mesure qui, dans la vue d'atteindre ces objets, nous sera soumise pour l'amendement et l'assimilation des lois maintenant existantes dans les diverses Provinces, se rapportant au cours monétaire, aux douanes, à l'accise, et au revenu en général;—pour l'établissement d'un système postal uniforme, pour la régie et le maintien convenable des travaux publics et des Propriétés de la Puissance, pour l'adoption d'un plan bien mûri d'organisation de la milice et de défense,—pour la bonne administration des affaires des Sauvages,—pour l'introduction des lois uniformes touchant les Brevets d'invention et de découverte,—la naturalisation des étrangers et l'assimilation des lois criminelles, et des lois de banqueroute et d'insolvabilité.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'il nous sera aussi soumis une mesure pour l'accomplissement du devoir imposé au Canada, aux termes de l'acte d'Union, de construire immédiatement le Chemin de fer Intercolonial.

Nous croyons avec Votre Excellence que ce grand ouvrage ajoutera une connexion pratique et physique au lien législatif qui unit maintenant les provinces comprises dans la Puissance, et que la libéralité avec laquelle le Parlement Impérial a donné sa garantie pour le coût de sa construction, est une nouvelle preuve du vif intérêt que la nation britannique prend à notre prospérité.

Nous donnerons notre considération la plus attentive à toute communication que voudra bien nous adresser Votre Excellence, relativement au sujet important de l'extension de notre territoire vers l'Ouest, et aux meilleurs moyens à prendre pour la protection et

le développement de nos pêcheries et de nos intérêts maritimes.

Nous nous empresserons de considérer toute mesure définissant les priviléges du Parlement, et établissant l'uniformité dans nos lois d'élection et le jugement des élections contestées, que Votre Excellence pourra nous soumettre.

Nous apprenons avec grand plaisir que l'organisation et l'efficacité générales de volontaires et de la milice ont fait beaucoup de progrès dans le cours de l'année dernière, et que tout la force volontaire d'*Ontario* et de *Québec* est déjà, grâce à la libéralité du Gouvernement Impérial, pourvue de carabines se chargant par la culasse.

Nous sommes heureux de ce que Votre Excellence ait pu nous féliciter de l'abondante récolte dont il a plu à la Providence de favoriser le pays, et de la prospérité générale de

la Puissance.

Nous sommes fiers de savoir que notre nouvelle nationalité entre dans sa carrière soutenue de l'appui moral, de l'aide matérielle et du plus ardent bon vouloir de la Mère-Patrie, et que dans toute l'étendue de notre territoire règnent la paix, la sécûrité et la prospérité; et qu'avec Votre Excellence, nous faisons de ferventes prières pour que nos aspirations se dirigent vers de tels objets élevés et patriotiques, et que nous soyons doués d'un tel esprit de modération et de sagesse qu'il nous fasse tourner la grande œuvre qui vient d'être accomplie, à notre bonheur et à celui de notre postérité, et la rende un nouveau point de départ dans l'avancement moral, politique et matériel du peuple du Canada.

Laquelle adresse étant lue par le greffier, a été unanimement adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit signée par l'honorable Président.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui sont Membres du Conseil Privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Campbell,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 12 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont:

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Cormier,	Lacoste,	Odell,
Allan,	Crawford,	Leonord,	Olivier,
Anderson,	Dickey,	Leslie.	Ritchie,
Armand,	Dickson,	Letellier de St. Just,	
Bill,	Duchesnay, E. H. J.,	Locke,	Ryan,
Blair, Furgusson,	Dumouchel,	Mc Clelan,	Sanborn,
Blake,	Ferguson,	Mc Crea,	Seymour,
Botsford,	Ferrier,	McCully,	Shaw,
Bourinot,	Foster,	McDonald,	Steeves,
Bureau,	Guévremont,	Malhiot,	I essier,
Burnham,	Hamilton (Kingston),		Wark,
Campbell,	Hazen,	Miller,	Wilmot,
Chaffers,	Holmés,	Mills,	Wilson.
Christie.	Kenney.	Mitchell.	

PRIÈRES:

Les honorables Messieurs Flint et Wier ont présenté les brefs de sommation de Sa Majesté les appelant au Sénat. Ils ont été séparément lus par le greffier, et il a été Ordonné, Qu'ils soient inscrits au Journal, et îls sont comme suit :

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Billa Flint, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SAUUT :-

Saches que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Billa Flint, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en auduné manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avens fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance

du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.
Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de le Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé Benjamin Wier, Ecuier, de notre Provine de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et dfficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Benjamin Wier, Ecuier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucuue manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Alors les dits honorables Messieurs Flint et Wier se sont approchés de la table, et ont prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant John Fennings Taylor, écuier, l'aîné, l'un-des commissaires nommés à cet effet, et ils ont pris leurs siéges en conséquence.

L'honorable Président a alors informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que les honorables Messieurs Flint et Wier, Membres du Sénat, avaient fait et signé leur déclaration de qualification conformément à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Campbell,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 13 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Orawford,	Leonard,	Olivier,
Allan,	Dickey,	Leslie,	Ritchie,
Anderson,	Dickson,	Letellier de St. Just,	
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,		Ryan,
Bill,	Dumouchel,	Mc Clelan,	Sanborn,
Blair Fergusson,	Ferguson,	Mc Crea,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	Mc Cully,	Shaw.
Botsford,	Flint,	McDonald,	Skead,
Bourinot,	Foster,	Malhiot,	Steeves,
Bureau,	Guévremont,	Matheson,	Tessier,
Burnham,	Hamilton (Kingston)		Wark,
Campbell,	Hazen,	Mills,	Wier,
Chaffers,	Holmes,	Mitchell,	Wilmot,
Christie,	Kenny,	Odell,	Wilson.
Cormier.	Lacoste.	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :--

Par l'honorable M. Dickson; de Thomas C. Street et autres, syndics de la Banque du Haut-Ganada.

Par l'honorable M. Christie; de Cortland Carl et autres, de Welland; et de Cyrus Dean et autres, propriétaires de moulins et autres, sur le haut du Canal Welland.

Par l'honorable M. Campbell; de la Banque Commerciale du Canada.

Par l'honorable M. Ryan; d'Arthur Harvey, du bureau de l'Audition, Ottawa.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour régler le service postal."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois d'aujourd'hui en huit.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs Seymour, Macpherson, Dickson, Tessier, Armand, Hamilton (Inkerman), McCully, Dickey, McClelan, Mitchell, Christie et Campbell, composent un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Sénat pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs Fergusson Blair, Allan, McCrea, E. H. J. Duchesnay, Sanborn, Ferrier, Olivier, McCully, Ritchie, Botsford, Robertson et Campbell, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Résolu, que les honorables Messieurs Aikins, Allan, Bureau, Letellier de St. Just, Bossé, Olivier, Miller, Bourinot, Ferguson, Hazen et Campbell, composent un comité pour aider son honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme Membres du comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque.

Ordonné, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes

par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blairs

Ordonné, que les honorables Messieurs Hamilton (Kingston), Simpson, McDonald, Wilson, Ryan, Foster, Wier, Kenny, Wilmot, Wark, Ferrier, Mills, Skead et Campbell, composent un comité des banques, du commerce et des chemins de fer pour la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ce sujet.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs Simpson, Burnham, Shaw, Dumouchel, Skead, Guévremont, Anderson, Locke, Steeves et Odell, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Campbell,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 14 Novembre, 1867.

Les Membres présents, sont :

L'honorable Joseph Edouard Couchon, Président.

Les honorables Messieurs—

Aikins,	Dickey,	Leonard,	Odell,
Allan,	Dickson,	Leslie.	Olivier,
Anderson,	Duchesnay, E. H. J.,		Ritchie,
Armand,	Dumouchel,	Locke.	Ryan,
Bill,	Ferguson,	Mc Clélan,	Sanborn,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Mc Crea,	Seymour,
Blake,	Flint,	Mc Cully,	Shaw,
Botsford,	Foster,	McDonald,	Skead,
Bourinot,	Guévremont,	Macpherson,	Steeves,
Bureau,	Hamilton (Kingston)		Tessier,
Burnham,	Hazen,	Matheson,	Wark,
Campbell,	Holmes,	Miller,	Wier,
Chaffers,	Kenny,	Mills,	Wilmot,
Ohristie,	Lacoste,	Mitchell,	Wilson.
Cormier,	•	•	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table ;

Par l'honorable M. Leonard; de F. Smith, président de la chambre de commerce, et autres, banquiers et marchands, de la cité de London; et de la chambre de commerce de London.

Par l'honorable M. Ferrier ; de la Compagnie du Chemin de fer du Grand Tronc du Canada.

L'honorable M. Campbell a fait rapport à la Chambre qu'il s'était rendu avec ceux des Membres de cette Chambre qui sont Membres du Conseil Privé, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Excellence prononcé du trône, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la gracieus réponse suivante:

Monck.

Honorables Messieurs du Sénat :

Je vous remercie de votre respectueuse et loyale adresse, et de l'assurance que vous donnerez votre attention aux affaires publiques.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en réponse au discours de Son Excellence prononcé du trône, ainsi que la réponse de Son Excellence à icelle, soient imprimées et publiées dans les deux langues pour l'usage des Membres.

L'honorable M. Wilmet a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Que l'examen de ce que coûterait la publication des débats du Sénat, soit renvoyé au comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents de cette Chambre pour la présente session, avec instructions de faire rapport.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant respectueusement qu'il plaise à Son Excellence de communiquer au Sénat les Instructions Royales qu'elle peut avoir reçues concernant la passation de bills par le Parlement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les Membres du Conseil Privé qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 15 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edonard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs :-

Aikins,	Crawford,	Leslie,	Olivier,
Allan,	Dickey,	Letellier de St. Just,	Ritchie,
Auderson,	Dickson,	Locke,	Robertson,
Armand,	Duchesnay, E .	H. J., McClelan,	Ryan,
Bill,	Dumouchel,	Mc Crea,	Sanborn,
Blair, Furgusson,	Ferguson,	McCully,	Seymour,
Blake,	Flint,	McDonald,	Shaw,
Bossé,	Foster,	Macpherson,	Skead,
Botsford,	Guévrement,	Malhiot,	Steeves,
Bourinot,		igston), Matheson,	Tessier,
Burnham,	Hazen,	Miller,	Wark,
Campbell,	Holmes,	Mills,	Wier,
Chaffers,	Kenney,	Mitchell,	Wilmot,
Christie,	Lacoste,	· Odell, ·	Wilson.
Cormier,	Leonard,	•	

PRIÈRES:

L'honorable David Edward Price a présenté le bref de sommation de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Il a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :-

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable David Edward Price, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral des Laurentides, de notre Province de Quêbec, et nous vous commandons, le dit Honorable David Edward Price, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Consin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre

ÉDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Alors, l'honorable M. Price s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant John Fennings Taylor, écuier, l'aîné, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siége en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable David Edward Price, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification conformément à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :--

Par l'honorable M. Dickey; de la société des propriétaires des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. McCrea; du conseil municipal du comté d'Essex, Ontario.

Par l'honorable M. Aikins; de Jeremiah Purdon Cummins, du village de Brampton, comté de Peel, et Robert Loudon, de la ville de Bothwell.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De Thomas C. Street et autres, syndics de la banque du Haut-Canada; demandant la passation d'un acte pour confirmer un certain acte de cession de la dite banque, et pour incorporer les dits syndics sous le nom de "Les syndics de la Banque du Haut-Canada."

De Cortland Carl et autres, de Welland; et de Cyrus Dean et autres, propriétaires de moulins et autres, sur le haut du canal Welland; se plaignant séparément de l'insuffisance d'eau pour les moulins, et demandant que les travaux sur le canal soient terminés auprès du lac Erié pour remédier à ce défaut.

De la Banque Commerciale du Canada; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai suspendant les paiements en espèces; pour autoriser la réduction du capital, sa fusion avec d'autres banques, et aussi pour faciliter la liquidation et le règlement des affaires de la dite banque et pour d'autres fins.

Et d'Arthur Harvey, du bureau de l'Audition, Ottawa; demandant qu'on fasse l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires de son livre sur la Colombie Anglaise pour l'usage des Membres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a été appelée;

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président......Présent.

Les honorables Messieurs

JOHN HAMILTON (Kingston.)	Présent.
RODERICK MATHESON	Présent.
John Ross	Absent.
SAMUEL MILLS	Présent.
Benjamin Seymour	Présent.
WALTER HAMILTON DICKSON	Présent.

JAMES SHAW	Présent.
A. J. Fergusson Blair	Présent.
ALEXANDER CAMPBELL	Présent.
DAVID CHRISTIE	Présent.
James Cox Aikins	Présent.
DAVID REESOR	Absent.
ELIJAH LEONARD	Présent.
WILLIAM MCMASTER	Ahsent.
Asa Allworth Burnham	Présent.
John Simpson	Absent.
JAMES SKEAD	Présent.
DAVID LEWIS MACPHERSON	Présent.
GEORGE CRAWFORD	Présent.
DONALD McDonald	Présent.
OLIVER BLAKE	Présent.
BILLA FLINT	Présent.
WALTER McCrae	Présent.
GEORGE WILLIAM ALLEN	Présent.
James Leslie	Présent.
A. B. Foster	Présent.
Joseph Noel Bossé	Présent.
Louis A. Olivier	Présent.
JACQUES OLIVIER BUREAU	Absent.
CHARLES MALHIOT	Présent.
Louis Renaud	Absent.
Luc Letellier de St. Just	Présent.
ULRIC JOSEPH TESSIER	Présent.
JOHN HAMILTON	Absent.
CHARLES CORMIER	Présent.
Antoine Juchereau Duchesnay	Absent.
DAVID EDWARD PRICE	Présent.
Elzéar H. J. Duchesnay	Présent.
Léandre Dumouchel	Présent.
Louis Lacoste	Présent.
Joseph F. Armand	Présent.
CHARLES WILSON	Présent.
WILLIAM HENRY CHAFFERS	Présent.
JEAN BAPTISTE GUÉVREMONT	Présent.
James Februer	Absent.
THOMAS RYAN	Présent.
John Sewall Sanborn	Présent.
EDWARD KENNY	Présent.
Jonathan McCully	Présent.
THOMAS D. ARCHIBALD	Absent.
ROBERT B. DICKEY	Présent.
JOHN H. ANDERSON	Présent.
JOHN HOLMES	Présent.
JOHN W. RITCHIE	Présent.
BENJAMIN WIER	Présent.
John Locke	Présent.
CALEB R. BILL	Présent.
JOHN BOURINGT	Présent.
WILLIAM MILLER	Présent.
Amos Edwin Botsford	Présent.
JOHN ROBERTSON.	Présent.
WILLIAM HUNTER ODELL	Présent.
DAVID WARK	Présent.
ROBERT LEONARD HAZEN	Présent.

WILLIAM HENRY STEEVES	Présent.
John Ferguson	
ROBERT DUNCAN WILMOT	
ABNER READ McCLELAN	
PETER MITCHELL	

Sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. Hazen, il a été Ordonné, que la pétition d'Arthur Harvey, du bureau de l'Audition, Ottawa, lue ce jour, et demandant qu'on fasse l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires de son livre sur la Colombie Anglaise pour l'usage des Membres, soit renvoyée au comité chargé d'aider son honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 18 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikens,	Cormier, e	Letellier de St. Just,	Price,
Allan,	Crawford,	Locke,	Ritchie,
Anderson,	Dickey,	McClelan,	Robertson,
Armand,	Dickson,	Mc Crea.	Ryan,
Bill,	Dumouchel,	Mc Cully,	Sanborn,
Blair, Fergusson,	Ferguson,	McDonald,	Seymour,
Blake,	Flint,	Macpherson,	Shaw.
Bossé,	Foster,	Malĥiot.	Skead,
Botsford,	Holmes,	Matheson,	Steeves.
Bourinot,	Kenny,	Miller,	Tessier.
Burnham,	Lucoste.	Müls.	Wark.
Chaffers,	Leonard	Mitchell,	Wilmot.
Christie,	Leslie,	,	

PRIÈRES:

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Ryan; de la chambre des arts et manufactures pour la Province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De F. Smith, président de la chambre de commerce, et autres, banquiers et marchands, de la Cité de London; demandant la passation d'un acte pour amender l'acte

incorporant la chambre de commerce de London, et pour confirmer la nomination de syndics officiels faite par la dite chambre.

De la chambre de commerce de London; demandant qu'il soit pris des mesures pour empêcher la circulation des monnaies d'argent américaines, et pour rétablir le cours légitime du Pays.

Et de la compagnie du chemin de fer du Grand Trone du Canada; demandant la passation d'un acte pour autoriser l'émission de certaines débentures, et pour d'autres fins.

L'honorable Président a présenté à la Chambre des rapports des compagnies d'assurance de l'*Ætna* et d'*Hartford*, pour l'année 1866.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Mitchell,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 19 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Cormier,	Kenny,	Mills,
Allan,	Crawford,	Lacoste,	Mitchell,
Anderson,	Dickey,	Leonard,	Olivier,
Armand,	Dickson,	Leslie,	Ritchie,
Rill,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Robertsou,
Blair, Fergusson,	Dumouchel,	Locke,	Ryan,
Bossé,	Ferguson,	Mc Clelan,	Sanborn,
Botsford,	Ferrier,	Mc Crea,	Seymour,
Bourinot,	Flint,	Mc Cully,	Shaw,
Bureau,	Foster,	McDonald,	Steeves,
Burnham,	Hamilton (Inkerman)),Macpherson,	Tessier,
Campbell,	Hamilton (Kingston)	, Malhiot,	Wark,
Chaffers,	Hazen,	Matheson,	Wier,
Christie,	Holmes,	Miller,	Wilmot.

Prières:

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :-

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; de F. X. Asselin, maire, et autres, de l'Isle d'Orléans.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De la société des propriétaires des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse; demandant qu'il soit prélevé un droit d'importation sur le charbon venant des houillères des Etats-Unis en Canada.

Du Conseil Municipal du comté d'Essex, Ontario ; demandant que la réserve des Sauvages dans le township d'Anderdon, soit ouverte à la colonisation.

Et de Jeremiah Purdon Cummins, du village de Brampton, et Robert Loudon, de la ville de Bothwell, Ontario; demandant l'émission de lettres patentes en leur faveur pour la vente dans les limites de la Puissance du Canada, du "Générateur de Vapeur de Foot."

L'Honorable M. John Simpson a présenté le bref de sommation de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Il a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :

CANADA.

[L.S.]

Monck.

Victoria, par la Grace de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable John Simpson, de notre Province d'Ontarior dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada, nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable John Simpson, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A'Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de Notre Règne la trente-unième.

Par ordre

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Alors l'honorable M. Simpson s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant John Fennings Taylor, écuier, l'aîné, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable M. John Simpson, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification conformément à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. Hazen, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 20 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Dickson,	Leslie.	Ritchie,
Allan,	Duchesnay, E. H. J.,		
Anderson,	Dumouchel,	Locke,	Ryan,
Armand,	Ferguson,	Mc Clelan,	Sanborn,
Bill,	Ferrier,	Mc Crea,	Seymour,
Blair, Furgusson,		McCully,	Shaw,
Botsford,	Foster,	McDonald,	Simpson,
Bourinot,		Macpherson,	Skead,
Bureau,	Hamilton (Inkerman)	Malhiot.	Steeves,
Burnham,	Hamilton (Kingston),	Matheson.	Zessier,
Campbell,	Hazen,	Miller,	Wark,
Chaffers,	Holmes,	Mills,	Wier,
Christie.	Kenney,	Mitchell,	Wilmot,
Cormier,	Lacoste,	Olivier,	Wilson.
Dickey,	Leonord,	Price,	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :--

Par l'honorable M. Flint; de James Glass et autres, de Belleville.

Par l'honorable M. Sanborn; de R. Kimber, gentilhomme huissier de la verge noire.

Par l'honorable M. Mc Crea; de Michael Graybiel et autres, propriétaires de moulins et autres, sur le haut du canal Welland.

Par l'honorable M. Ferguson; de C. M. Sheppard et autres, du comté de Bonaventure, dans le district de Gaspé.

Par l'honorable M. Hamilton (Kingston) : de la compagnie de la navigation à vapeur canadienne de l'intérieur.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De la chambre des arts et manufactures pour la Province de Québec; demandant que certaines dispositions soient statuées dans les nouvelles lois concernant les brevets d'invention.

Un message de la Chambre des Communes par M. Mackenzie et autres, comme suit :-

CHAMBRE DES COMMUNES, Mardi, 19 novembre, 1867.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la législature, et pour informer leurs Honneurs que les Membres du comité permanent des impressions, savoir :

Les honorables MM. Howe, Fisher, Beatty, Brousseau, Young, Fortin, Ferguson Mackenzie, Bellerose, Grover, Sénécal, McDonald (Lunenburg), agiront comme Membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, que M. Mackenzie porte le dit message au Sénat.

Certifié,

W. B. LINDSAY,

Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Les Messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Sénat transmettra une réponse par son propre Messager.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre la réponse à une adresse en date du 14 courant, à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant respectueusement qu'il plaise à Son Excellence de communiquer au Sénat les Instructions Royales qu'elle peut avoir reçues concernant la passation de bills par le Parlement.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :-

Extrait des Instructions Royales au Gouverneur-Général du Canada, en date à Balmoral, le 1er juin, 1867.

VII. Et dans l'exercice du pouvoir qui vous est conféré en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, de déclarer que vous sanctionnez en Notre nom des bills passés par les Chambres du Parlement, ou que vous y refusez Notre sanction, ou que vous réservez tels bills pour la signification de Notre plaisir, Nous voulons et il Nous plaît que, lorsque Notre sanction vous sera demandée pour quelque bill d'une des catégories ci-après désignées (à moins que vous ne jugicz convenable de la leur refuser,) vous les réserviez à la signification de Notre bon plaisir; Vous pourrez néanmoins exercer votre discrétion dans le cas où vous serez d'opinion qu'il existe un besoin pressant de mettre tel bill immédiatement en vigueur; alors vous êtes autorisé à sanctionner tel bill en Notre nom, ayant soin de nous transmettre, le plus tôt que vous pourrez, le bill que vous aurez ainsi sanctionné, avec les raisons qui vous ont porté à le faire:

1. Tout bill de divorce entre personnes unies par les liens sacrés du mariage.

2. Tout bill qui comporterait en votre faveur un don de terre, d'argent ou une gratification.

3. Tout bill permettant l'emploi du papier-monnaie ou d'autre monnaie ayant cours dans les offres légales, si ce n'est les espèces du royaume ou autres espèces d'or ou d'argent.

4. Tout bill imposant des droits différentiels.

5. Tout bill dont les dispositions paraîtraient incompatibles avec les obligations qui Nous sont imposées par traité.

6. Tout bill qui pourrait affecter la discipline ou le contrôle de Nos Forces de terre

et de mer dans Notre dite Puissance.

- 7. Tout Bill d'une nature ou d'une importance extraordinaire pouvant préjudicier à Notre prérogative ou aux droits et à la propriété de Nos aujets résidant hors de Notre dite Puissance, ou au commerce et aux intérêts maritimes du Royaume-Uni et de ses dépendances.
- 8. Tout bill qui contient des dispositions auxquelles nous avons déjà refusé Notre assentiment ou que nous avons refusé de sanctionner.

Par Ordre,

RIGHARD MONCK, Faisant fonction de Secrétaire du Gouverneur.

OTTAWA, 18 Novembre, 1867.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le comité permanent de cette Chambre nommé pour la présente session au sujet des impressions, savoir : Les honorables MM. Simpsom, Burnham, Shaw, Pumouchel, Skead, Guévremont, Anderson, Locke, Steeves et Odell, reçoivent instructions d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes, comme comité

conjoint des deux Chambres au sujet des impressions, tel que demandé par le message de ce jour.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé " Acte pour régler " le service postal,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Hazen,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 21 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edonard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs :--

Aikins,	Crawford, ·	Lacoste.	Olivier,
Allan,	Dickey,	Leonard,	Ritchie,
Anderson,	Dickson,	Leslie,	Robertson,
Armand,	Duchesnay, E .	II. J., Letellier de St. Just,	Ryan,
Bill,	Dumouchel,	Locke,	Sanborn,
Blair, Furgusson,	Ferguson,	Mc Clélan,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	Mc Crea,	Shaw,
Bossé,	Flint,	McCully,	Simpson,
Bots for d,	Foster,	McDonald,	Skead,
Bourinot,	Guévrement,	Macpherson,	Steeves,
Bureau,	Hamilton (Ínke	erman),Malĥiot,	Tessier,
Burnham,		ngston), Matheson,	Wark, '
Campbell,	Hazen,	Miller,	Wier,
Chaffers,	Holmes,	Mills,	Wilmot,
Christie,	Kenney,	Mitchell,	Wilson.
Cormier.	3,	,	

PRIÈRES:

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :-

Par l'honorable M. McCrea; de Catherine Miller, veuve de Peter Miller, en son vivant pourvu d'une pension.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De F. X. Asselin, maire, et autres, de l'Isle d'Orléans; demandant des amendements à l'acte des pécheries.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Chaffers, il a été Ordonné, que la pétition de R. Kimber, écuier, gentilhomme huissier de la verge noire soit renvoyée au comité des contingents.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Leslie,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 22 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Orawford,	Lacoste,	Olivier,
Anderson,	Dickey,	Leonard,	Price,
Armand,	Dickson,	Leslie,	Ritchie,
Bill,	Duchesnay, E. H	. J., Letellier de St. Just,	
Blair Fergusson,	Dumouchel,	Locke,	Ryan,
Blake,	Ferguson,	Mc Clelan,	Sanborn,
Bossé,	Ferrier,	Mc Crea,	Seymour,
Botsford,	Flint,	Mc Cully,	Shaw,
Bourinot,	Foster,	McDonald,	Simpson,
Bureau,	Guévremont,	Macpherson,	Skead,
Burnham,	Hamilton (Inkern		Steeves,
Campbell,	Hamilton (Kings		Tessier,
Chaffers,	Hazen,	Miller,	Wark,
Christie,	Holmes,	Mitchell,	Wier,
Cormier,	Kenny,	Odell,	Wilmot.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :--

Par l'honorable M. McDonald; de R. Crawford et autres, d'Ottawa.

Par l'honorable M. Christie ; de George S. Cotter et autres, d'Haldimand.

Par l'honorable M. Hamilton (Inkerman); de Joseph Robinson et autres, de Londres, Angleterre, et autres endroits.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De James Glass et autres, de Belleville; demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à faire le commerce de banque dans le comté d'Hastings.

De Réné Kimber, gentilhomme huissier de la verge noire; demandant qu'on le rembourse de certaines dépenses faites pour son logement, qu'on lui accorde une allocation pour le compléter convenablement, et qu'on lui permette d'exposer certains griefs concernant les fonctions de sa charge.

De Michael Graybiel et autres, propriétaires de moulins et autres, sur le haut du canal

Welland; demandant une distribution plus équitable du surplus de l'eau du dit canal pour l'alimentation des moulins.

De C. M. Sheppard et un autre, du comté de Bonaventure, dans le district de Gaspé; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la route du Nord.

Et de la compagnie de navigation à vapeur canadienne de l'intérieur; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

L'honorable M. Wark a proposé, secondé par l'honorable M. Steeves.

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier respectueusement Son Excellence de faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le Gouvernement Impérial, le Gouvernement de la cidevant Province du Canada, le Gouvernement de cette Puissance et la compagnie de la Baie d'Hudson, concernant les droits de cette compagnie au Territoire du Nord-Ouest et le transport de tels droits;

Aussi, copie des rapports d'explorations faites d'après les instructions de quelqu'un des Gouvernements sus-mentionnés, dans la vue d'ouvrir des voies de communication avec le dit Territoire et particulièrement avec cette partie connue sous le nom de Territoire de la Rivière Rouge, ainsi que des états qui ont été faits du coût de l'ouverture de ces voies de

communication.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Órdonné, Que les Membres du Conseil Privé qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable David Reesor a présenté le bref de sommation de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Il a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :

CANADA.

[L.S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-aimé, l'Honorable David Reesor, de notre Province d'Ontario, dans la Puissance du Canada,

SALUT :--

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable David Reesor, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hotel du Gouvernement, dans Notre Cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du *Canada*, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de Notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Alors, l'honorable M. Ressor s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant John Fennings Taylor, écuier, l'aîné, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable David. Reesor, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification conformément à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. Odell, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMTTÉ, 22 Novembre, 1867.

Le comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes demande la permission de présenter son premier rapport.

Le comité recommande respectueusement que son quorum soit réduit à sept Membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. Simpson, Président.

Sur motion de l'honorable M. Odell, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honerable M. McCully, secondé par l'honorable M. Mitchell, La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après midi.

Lundi, 25 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs—

•			
Aikins,	Dickey,	Leslie,	Ritchie,
Anderson,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Ritchie,
Armand,	Duchemay, E. H. J.	Locke,	Robertsou
Bill,	Dumouchel,	Mc Clelan,	Ryan,
Blair, Fergusson,	Ferguson,	Mc Crea,	Sanbern,
Blake,	Ferrier,	Mc Cully,	Seymour,
Bossé,	Flint,	McDonald,	Shaw,
Bots ford,	Foster,	Macpherson,	Simpson,
Bourinot,	Hamilton (Inkerman		Skead,
Bureau,	Hamilton (Kingston)		Steeves,
Burnham,	Hazen,	Miller,	Tessier,
-Campbell,	Holmes,	Mills,	Wark,
Chaffers,	Kenny,	Mitchell,	Wier,
Ohristie,	Lacoste,	Odell,	Wilmot.
Cormier,	Leonard,	Olivier,	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :-

Par l'honorable M. Tessier : de Sa Grandeur l'Evêque de St. Germain de Rimouski, et autres.

Par l'honorable M. McDonald; de Joseph Walker Cull, du village de Mitchell, Province d'Ontario.

Par l'honorable M. Skead; de Francis Jones et autres, de la cité d'Ottawa.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De Catherine Miller, veuve de Peter Miller, en son vivant pourvu d'une pension; demandant qu'on lui paie des arrérages de pension à dater de l'époque de la mort de son mari, et une allocation durant le reste de ses jours.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ, 19 Novembre, 1867.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a l'honneur de présenter son premier rapport :

10. Qu'à l'exception de la nomination du greffier du Sénat, du gentilhomme huissier de la verge noire et du sergent d'armes dont les charges dépendent de la couronne, les nominations à tous autres emplois du Sénat et la fixation des appointements des officiers appartiennent et doivent appartenir au Sénat et être sous son contrôle.

20. Qu'aucun officier nommé par le Sénat ne soit sujet à être destitué, si ce n'est par

ordre du Sénat.

30. Que l'office de sergent d'armes du Sénat et celui de gentilhomme huissier de la

verge noire peuvent et devraient être remplis par la même personne.

40. Votre comité ne reconnaît pas qu'il y ait eu, à l'ouverture de la session, aucun officier ou serviteur du Sénat, à l'exception des nominations de la couronne ci-dessus mentionnées, et votre comité se propose de faire bientôt rapport, pour la considération du Sénat, d'un personnel d'employés qu'il croira nécessaire pour l'efficacité du service de cette branche de la Législature, avec indication de leurs appointements.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR,

Président

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. McCully, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Hazen,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 26 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont:

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Crawford,	Leonord,	Price,
Allan,	Dickey,	Leslie.	Reesor,
Anderson,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Ritchie,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,		Robertson,
Bill,	Dumouchel,	Mc Clelan,	Ryan,
Blair, Furgusson,	Ferguson,	Mc Crea,	Sanborn,
Blake,	Ferrier,	McCully,	Seymour,
Bossé,	Flint,	McDonald,	Shaw,
Botsford,	Foster,	Macpherson,	Simpson,
Bourinot,	Guévremont,	Malhiot.	Skead,
Bureau,	Hamilton (İnkerman)	, Matheson,	Steeves,
Burnham,	Hamilton (Kingston),	Miller,	Iessier,
Campbell',	Hazen,	Mills,	Wark,
Chaffers,	Holmes,	Mitchell,	Wier,
Christie,	Kenny,	Odell,	Wilmot.
Cormier,	Lacoste,	Olivier,	

Prières:

Par l'honorable M. Tessier; d'Israel Hudon et autres, de Rimouski.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; du Révérend J. C. Cloutier et autres, du comté de Témiscouata.

Par l'honorable M. Christie; de John Elliott et autres, des comtés de Brant, Haldimand et Wentworth.

Comformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De R. Crawford et autres, de la cité d'Ottawa; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "L'association d'assurance sur la vie de la Puissance du Canada."

De George S. Cotter et autres, d'Haldimand, propriétaires de moulins et autres, sur le haut du canal Welland; demandant une distribution plus équitable du surplus de l'eau du dit canal pour l'alimentation des moulins.

Et de Joseph Robinson et autres, de Londres, Angleterre, et autres endroits; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie de chemin de fer du St. Lau'rent et de l'Ottawa," et pour d'autres fins.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES ORDRES PERMANENTS ET DES BILLS PRIVÉS, 22 Novembre, 1867.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son pre-

mier rapport:

Votre comité a examiné les pétitions de Thomas Street et autres, syndics de la banque du Haut-Canada, demandant la passation d'un acte pour valider le transport des biens de la dite banque, et pour autoriser l'incorporation des dits sondics sous le nom de syndics de la banque du Haut Canada; et de Jeremiah Purdon Cummins, du village de Brampton, et de Robert Loudon, de la ville de Bothwell, demandant la passation d'un acte qui leur accorde des lettres patentes pour la vente par toute la Puissance du générateur de vapeur

de Foote, et a trouvé qu'il avait été donné un avis suffisant dans les deux cas.

Sur la pétition de la banque commerciale du Canada, demandant un acte pour prolonger la période de suspension de paiement en espèces, pour réduire le capital social de la dite banque, pour autoriser sa fusion, et pour faciliter autrement la liquidation des affaires de la dite banque et pour d'autres fins; votre comité a constaté que la dite banque a publié pendant le temps voulu par la règle, un avis qu'elle demanderait certains amendements à sa charte, et le 29 Octobre dernier, il a été donné un nouvel avis par la dite banque, qu'elle demanderait de plus amples pouvoirs; conformément à sa présente requête. Ce dernier avis n'a pas été toutefois publié jusqu'à présent pendant l'espace de deux mois; mais la requête étant bâsée sur une résolution des actionnaires adoptée à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin, et comme le comité des banques, des chemins de fer et du commerce, auquel le bill sera renvoyé et ce rapport communiqué, pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice, votre comité recommande la suspension de la 53e règle.

Quant à la pétition de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada, demandant un acte pour autoriser l'émission de certain bons, votre comité a constaté que l'avis ne mentionne pas la disposition énoncée dans la pétition aux fins de donner à ces bons priorité sur certains autres effets de la compagnie; cette disposition aurait dû être spécialement mentionnée dans l'avis; mais comme il pourra veiller, en tant que comité desbills privés, à ce que personne n'en éprouve de préjudice, votre comité recommande la

suspension de la 53e règle.

Votre comité a de plus examiné la pétition de F. Smith et autres, banquiers et marchands, de la cité de London, demandant qu'il soit passé un acte pour amender l'acte d'incorporation de la chambre de commerce de London, et votre comité est d'avis que ce sujet de législation est dans les attributions du gouvernement local d'Ontario.

Votre comité a aussi résolu de recommander à votre honorable Chambre la réduction

de son quorum à cinq Membres.

Le tout respectueusement soumis,

G. W. ALLAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que cette partie du dit rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, qui propose de réduire son quorum à cinq Membres, soit adoptée.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue, en autant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que la cinquante troisième règle de cette Chambre soit suspendue, en

tant qu'elle a rapport a la pétition de la banque commerciale du Canada; conformément à la recommandation contenue dans le susdit rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, Mardi, 26 Novembre, 1867.

Le comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambres des Communes, a

l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Les différents entrepreneurs des services des impressions, des reliures et des fournitures de papier à imprimer pour la législature de la ci-devant Province du Canada, ayant fait connaître leur désir de continuer et mener à fin leurs entreprises respectives, et d'exécuter aux mêmes conditious les mêmes services pour le Parlement de la Puissance du Canada, le comité recommande respectueusement de les reconnaître pour les entrepreneurs de ces services jusqu'à l'expiration de leurs présentes conventions respectives, le premier jour de janvier, 1870.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON, Président.

L'honorable M. Simpson a proposé, secondé par l'honorable M. Seymour,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Mitchell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour l'or-" ganisation du département de la marine et des pêcheries de la Puissance du Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'Ordre dû jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour régler " le service postal,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'Ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente Session, et de faire rapport sur iceux, et

Le premier paragraphe du dit rapport étant lu de nouveau par le greffier, L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Cully,

Qu'il soit adopté.

L'honorable M. Campbell a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Mitchell

Que les mots "du chapelain" soient insérés après le mot "Sénat" dans la première ligne du premier paragraphe.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale; telle qu'amendée; elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Le second paragraphe du dit rapport étant lu de nouveau par le greffier, et la question du concours étant mise sur icelui, il a été adopté.

Le troisième paragraphe du dit rapport étant lu de nouveau,

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. McCully,

Qu'il soit adopté. Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le quatrième paragraphe du dit rapport étant lu de nouveau,

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Cully,

Qu'il soit adopté.

Après débats.

Et six heures P. M., ayant sonné, l'honorable Président a quitté le fauteuil pour y reprendre place à sept heures et demie.

A sept heures et demie du soir, la Chambre a repris ses débats sur la motion de l'honorable M. Seymour, à l'effet d'adopter le dit quatrième paragraphe.

Après de nouveaux débats,

L'honorable M. Bureau a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Price, De retrancher le mot " adopté " et d'insérer " prise en considération par la Chambre " demain."

Après débats,

La dite motion en amendement a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit rapport, tel qu'amendé, soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Kenny, secondé par l'honorable M. Campbell, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 27 Novembre, 1867.

Les membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Crawford,	$oldsymbol{L}$ eslie,	Ritchie,
Allan,	Dickey,	Letellier de St. Just,	Robertson,
Anderson,	Dickson,	Locke,	Ryan,
Armand,	Duchesnay, E. H.	J., Mc Clelan,	Sanborn,
Bill,	Ferguson,	McCrea,	Seymour,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Mc Cully,	Shaw,
Blake,	Flint,	McDonald,	Simpson,
Bossé,	Foster,	Macpherson,	Skead,
Botsford,	Guévremont,	Malhiot,	Steeves,
Bourinot,	Hamilton (Inkern	an), Matheson,	Tessier,
Bureau,	Hamilton (Kingst		Wark,
Burnham,	Hazen,	Mills,	Wier,
Campbell,	Holmes,	Mitchell,	Wilmot.
Chaffers,	Kenny,	Odell,	
Christie,	Lacoste,	Olivier,	
Cormier,	$oldsymbol{L}$ eonar $oldsymbol{d}$,	Price,	

PRIÈRES:

Ordonné, que les étrangers laissent la Chambre et que les portes soient fermées.

L'honorable M. Botsford a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell, Qu'il soit permis à l'honorable Président de faire usage de la salle du Sénat pour recevoir ce soir, à l'occasion de l'inauguration de la première Session du Parlement de la Puis-

Après de long débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les honorables Messieurs

Anderson,	Cormier,	Holmes,	Mitchell,
Armand,	Crawford,	Kenny,	Odell,
Bill,	Dickey,	Lacoste,	Ritchie,
Bossé,	Dickson,	Leonard,	Robertson,
Botsford,	Duchesnay, E. H.		Shaw,
Bourinot,	Ferguson,	Locke,	Steeves,
Bureau,	Ferrier,	Mc Donald,	Wark,
Burnham,	Guévremont,	Matheson,	Wier.
Cauchon,	Hamilton (Ínkern		Wilmot-39.
Chaffers.	Hazen.	Mills,	

NON CONTENTS.

Les honorables Messieurs:

Aikins,	Foster,	Mc Cully,	Sanborn,
Allan,	Hamilton (Kingston),	Macpherson,	Seymour,
Blair, Fergusson,	Letellier de St. Just,		Simpson,
Campbell,	McClelan,	Olivier,	Skead,
Christie,	Mc Crea,	Ryan,	Tessier,—21.
Flint.	•	- <i>,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et Ordonné, en couséquence. Ordonné, que les portes soient ouvertes.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De Sa Grandeur l'Evêque de St. Germain de Rimouski, et autres ; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par le tracé du Major Robinson.

De Joseph Walker Cull, du village de Mitchell, dans la Province d'Ontario; demandant la passation d'un acte autorisant l'émission de lettres patentes en sa faveur pour un filtre centrifuge.

Et de Francis Jones et autres, de la cité d'Ottawa; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie d'assurance intercoloniale."

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES ORDRES PERMANENTS ET DES BILLS PRIVÉS, 27 Novembre, 1867.

Le comité des ordres permanents et des bills privés, a l'honneur de présenter son

second rapport:

Votre comité a examiné la pétition de Joseph Robinson et autres, de Londres, Angleterre, et d'autres lieux, demandant à être incorporés sous le nom de compagnie du chemin de fer du St. Laurent et d'Ottawa, et à être autorisés à prolonger la ligne de ce chemin de fer, en partant de la cité d'Ottawa, dans l'intérieur de l'une des Provinces d'Ontario et de Québec, ou dans les deux, pour d'autres fins, et il a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant.

Pour ce qui est de la pétition de la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur; demandant à faire des amendements à sa charte d'incorporation, et à changer son nom en celui de compagnie canadienne de navigation, votre comité a constaté qu'il manque trois semaines à la durée voulue de l'avis inséré dans la Gazette du Canada, et que bien que cet avis soit régulier, il n'a été publié qu'une seule fois dans les journaux des différentes localités de la Puissance; mais comme la pétition est fondée sur une résolution adoptée par les actionnaires à une réunion générale spécialement convoquée, et comme votre comité, en tant que comité des bills privés, pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice, il recommande de suspendre en ce cas la cinquante-troisième règle.

Quant à la pétition de R. Crawford et autres, de la cité d'Ottawa, demandant à être incorporés sous le nom de compagnie d'assurance sur la vie de la Puissance, votre comité a constaté qu'il manque deux semaines à la durée voulue de l'avis qu'ils ont publié dans la Gazette du Canada et le l'imes d'Ottawa; mais comme votre comité, en tant que comité des bills privés, pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice, il recommande

de suspendre en ce cas aussi la cinquante-troisième règle.

Votre comité a examiné en outre la pétition de James Glass et autres, de Belleville, demandant un acte d'incorporation pour leur permettre de faire le commerce comme compagnie de banque, dans le comté de Hastings, et a constaté qu'il existe une différence entre l'avis officiel et l'avis local sur le nom que doit porter cette banque, et que l'avis n'a pas encore été publié pendant tout l'espace de temps voulu; mais comme le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel le bill sera renvoyé, et auquel le présent rapport sera communiqué par ce comité, pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice, votre comité recommande la suspension de la cinquante-troisième règle.

Le tout respectueusement soumis,

G. W. Allan,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M.

Campbell, il a été

Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à la pétition de la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur.

Sur motion de l'honorable M. McDonald, secondé par l'honorable M. Wilmot, il a été Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à la pétition de Robert Crawford et autres, de la cité d'Ottawa.

L'honorable M. McDonald a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte pour incor-"porer l'association d'assurance sur la vie de la Puissance."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été Ordonné, que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à la petition de James Glass et autres, de Bèlleville.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par Phonorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir les pétitions concernant les bills privés soit prolongé de quinze jours.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable David Macpherson soit ajouté au comité des banques du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Mitchell,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 28 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins, Allan, Anderson, Armand, Bill, Blair, Fergusson, Blake, Bossé, Botsford, Bourinot, Burnham, Campbell, Chaffers, Christie,	Guévremont, Hamilton, (Inkerman Hamilton (Kingston)	McClelan, McCrea, McCully, McDonald, Macpherson,	Olivier, Ritchie, Robertson, Ryan, Sanborn, Seymour, Shaw, Simpson, Skead, Steeves, Tessier, Wark, Wier,
Cormier,	Deonara,	Oaeu, .	wumot.

PRIÈRES:

L'honorable Louis Renaud a présenté le bref de sommation de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Il a été alors lu par le greffier, et il a été.

Crdonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :-

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Louis Renaud, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT:-

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral de De Salaberry, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Louis Renaud, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,
EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Alors l'honorable M. Renaud s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant John Fennings Taylor, écuier, l'aîné, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable M. Louis Renaud, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification conformément à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Dickey; de Joseph Moore et autres; de Jacob G. Purdy et autres; de C. B. Wilson et autres, du comté de Cumberland; de Charles Peppeard et autres; de Charles Slack et autres; de Samuel D. Upham et autres; de Wm. McLaughlin et autres; de D. S. M. Davison et autres; de Jas. Campbell et autres; et de William McKeim et autres, de Londonderry et ses environs, dans le comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

D'Israël Hudon et autres, de Rimouski; et du Révérend J. C. Cloutier et autres, du comté de Témiscouata; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

Et de John Elliot et autres, des comtés de Brant, Haldimand et Wentworth, dans la Province d'Ontario; demandant qu'il soit nommé une commission pour examiner leurs réclamations touchant le paiement d'effets qu'ils ont fournis à la tribu sauvage des Six Nations.

L'honorable M. Mc Cully a proposé, secondé par l'honorable M. Botsford:

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état comparatif détaillé des droits de havre de tout genre autorisés par loi sur les navires qui fréquentent les ports de Montréal, Québec, Gaspé, Dalhousie, Miramichi, Richibouctou, Pugwash, Pictou, Halifax, Liverpool, Shelburne, Yarmouth, St Jean, N. B., St. Stephens,

St. Andrews, Hillsborough et Cumberland, les ports de Sydney, Arichat, North Sydney, Port Wood, Glace Bay, Cow Bay et Lingan, tous dans l'Île du Cap Breton, et Bathurst, Caraquette, Bouctouche et Shédiac, dans le Nouveau-Brunswick, et énonçant le principe sur lequel se perçoivent les droits de phare dans chacune des Provinces de la Puissance, ainsi que le montant perçu pendant l'année expirée le 30 juin 1867; indiquant de plus le montant du tonnage des vaisseaux à destination ou expédiés de chacun de ces ports pour la dite période, et spécifiant le montant du tonnage colonial, britannique et étranger.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les Membres du Conseil Privé qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES ORDRES PERMANENTS ET DES BILLS PRIVÉS, 28 Novembre, 1867.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

troisième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Francis Jones et autres, de la cité d'Ottawa, demandant à être incorporés comme compagnie d'assurance générale, maritime, contre l'incendie, les accidents, et sur la vie, sous le nom de compagnie d'assurance intercoloniale, avec un capital de cinq cent mille dollars et le pouvoir de l'élever à deux millions cinq cent mille dollars, et il a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN, Président.

L'honorable M. Skead a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte pour incor-" porer la compagnie d'assurance intercoloniale."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour l'orga-"nisation du département de la marine et des pâcheries de la Puissance du Canada,"

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Campbell,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 29 Novembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Craw ford,	Locke,	Ritchie,
Allan,	Dickey,	Mc Clelan,	Ryan,
Anderson,	Dickson,	Mc Crea,	Sanborn,
Armand,	Duchesnay, E. I.		Seymour,
Bill,	Ferguson,	McDonald,	Shaw,
Blair, Fergusson,	Foster	Macpherson,	Simpson,
Blake,	Guévremont,	Malhiot,	Skead,
Bossé,	Hamilton (Kings	ston), Matheson,	Steeves,
Botsford,	Hazen,	Miller,	Tessier,
Bourinot,	Holmes,	Mills,	Wark,
Burnham,	$oldsymbol{L}$ acoste,	Mitchell,	Wier,
Chaffers,	Leonard,	Odell,	Wilmot.
Christie,	Leslie,	Olivi er,	
Cormier,	Letellier de St.		

PRIÈRES:

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Ferguson; de Henry W. Baldwin et autres, marchands, commerçants et autres intéressés dans le commerce de Bathurst, Province du Nouveau-Brunswick.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incor-" porer l'association d'assurance sur la vie de la Puissance,"

Sur motion de l'honorable M. McDonald, secondé par l'honorable M. Wilmot, il a été Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour incor-" porer la compagnie d'assurance intercoloniale,"

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Burnham, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chamdre s'est ajournée.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte relatif à l'indemnité des Membres et aux traitements des Orateurs des deux Chambres du Parlement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Hazen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la charge d'Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du "Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois. Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Hazen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Hazen,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après midi.

Lundi, 2 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edonard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs :-

Aikins,	Cormier,	Mc Clelan,	Reesor,
Allan,	Dickey,	Mc Crea,	Ryan,
Anderson,	Duchesnay, E. H.		Sanborn,
Armand,	Ferguson, ·	McDonald,	Seymour,
Bill,	Ferrier,	Macpherson,	Shaw,
Blair, Furgusson,	Foster,	Malĥiot,	Simpson,
Blake,	Guévrement,	Matheson,	Skead,
Bossé,	Holmes,	Miller,	Steeves,
Botsford,	Lacoste,	Mitchell,	Tessier,
Bourinot,	Leonard,	Odell,	Wark,
Burnham,	Leslie,	Olivier,	Wier,
Chaffers,	Letellier de St. Jus		Wilmot,
Christie,	$oldsymbol{Locke},$,	,

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :---

Par l'honorable M. Christie; de Thomas Carlyle et autres, de Dunnville.

Par l'honorable M. Tessier; du Révd. G. S. Marceau et autres, de St. Simon de Rimouski; et du Révd. Jos. O. Drapeau et autres, de Ste. Anne des Monts.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; de Charles T. Dubé et autres, du comté de Témiscouata; et du Révd. Oct. Hébert et autres, aussi du comté de Témiscouata.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :--

De Joseph Moore et autres,—de Jacob G. Purdy et autres,—de C. B. Wilson et autres, du comté de Cumberland, Province de la Nouvelle-Ecosse,—de Charles Peppeard et autres,—de Charles Slack et autres,—de Samuel D. Upham et autres,—de Wm. Mc-Laughlin et autres,—de D.S. M. Davison et autres,—de James Campbell et autres,—et de William McKim et autres, de Londonderry et ses environs, dans le comté de Colchester, et Province de la Nouvelle-Ecosse susdite; demandant séparément que cette partie du Chemin de fer Intercolonial allant de Truro à la frontière du Nouveau-Brunswick, soit construite dans la région des mines de fer acadienne et des mines de charbon de Spring Hill.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé ; " Acte relatif au " département de la marine et des pêcheries du Canada,"

L'honorable M. Mitchell a proposé, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

Une question d'ordre s'est élevée, savoir : si le dit bill ayant rapport au commerce n'aurait pas dû être présenté à la Chambre des Communes plutôt qu'à cette Chambre, et, au cas où ce bill pourrait être présenté au Sénat, ce qui en fait le sujet ne devait-il pas alors être porté d'abord par voie de résolution devant un comité de toute la Chambre.

Et des débats s'ensuivant,

L'honorable Président a déclaré que cette Chambre pouvait délibérer sur le bill en question, et qu'il n'était pas nécessaire que ce qui en fait le sujet fût porté d'abord par voie de résolution devant un comité de toute la Chambre.

Sur quoi les débats sur la motion de l'honorable M. Mitchell pour la seconde lecture

du dit bill ont été continués.

Après de nouveaux débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors l'honorable M. Mitchell a proposé, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, Que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain. Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour încorpo-" rer la compagnie d'assurance intercoloniale."

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Burnham, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son troisième rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 2 Décembre, 1867.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions du Parlement a l'honneur de présenter comme son troisième rapport, le rapport de son sous-comité chargé de faire une échelle de distribution des documents imprimés, laquelle est ci-annexée et marquée A; aussi le rapport de son sous-comité chargé de l'examen des comptes d'impressions, marqué B, ainsi que le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de la dernière session, marqué C, dont le comité signale respectueusement la nature satisfaisante à l'attention des deux Chambres. Quant à la question de la publication des débats parlementaires qui a été renvoyée à votre comité, avec instruction de faire rapport avec toute la diligence possible, le comité a l'honneur de faire rapport qu'il a résolu, sur division, de remettre la considération de ce sujet à l'assemblée prochaine du comité.

Le tout respectueusement soumis.

J. Simpson, Sénateur.

A

Chanbre de Comité,

30 Novembre, 1867.

Le sous-comité chargé de préparer une échelle de distribution des documents imprimés, a l'honneur de faire rapport qu'il a préparé avec soin l'échelle ci-annexée qu'il soumet respectueusement à l'approbation du comité,

Le tout respectueusement soumis.

A. MACKENZIE, JAMES YOUNG, J. SIMPSON.

DISTRIBUTION DES IMPRIMÉS PENDANT LA SESSION.

PROCÈS-VERBAUX DU SÉNAT. A	nglais.	Français.
Sénat: 56 Membres, 8 exemplaires anglais à chacun	448 16 134 36 270 46 50	112 50 22 46 20
	1000	250
VOTES ET DÉLIBÉRATIONS, CHAMBRE DES COMMUNES.		
Chambre des Communes: 135 Membres, 8 exemplaires anglais à chacun. 46 Membres, 1 exemplaire A. et 7 F	1080 46 555 141 112 16 50 2000	322 176 61 16 25 600
BILLS ET DOCUMENTS.		
Sénat: 56 Membres, 3 exemplaires anglais à chacup	168 16 50 405 46 555 60 1300	32 25 92 176 25 350

ORDRES DU JOUR.

OLDMES DO SOUR.		
An	olais.	Français.
	Siars.	ттапушь
Sénat: 56 Membres, 1 exemplaire anglais	56	
16 Membres, 1 exemplaire F. et 1 A	16	16
Bureaux, etc	40	20
Chambre des Communes: 135 Membres, 1 exemplaire anglais	135	
46 Membres, 1 exemplaire F. et 1 A	46	4 6
Bureaux, etc	207	108
	500	200
#************************************		
RAPPORTS DE DÉPARTEMENTS.		
CV EC M	004	
Sénat: 56 Membres, 4 exemplaires anglais à chacun	224	40
16 Membres, 1 exemplaire anglais et 3 français	16	48
En réserve	50	25
Chambre des Communes: 136 Membres, 4 exemplaires anglais à chacun	544	100
46 Membres, 1 exemplaire anglais et 3 français	46	138
Journaux, etc	555	176
Echanges de la bibliothèque	40	0.0
En réserve	65	38
	1540	495
Anna: 90	154 0	425
Aussi, 30 exemplaires en anglais et 5 en français des comptes	00	-
publics pour l'usage du comité des comptes publics	30	5
	1570	430
	1010	400
Annian April 1970		
bills privés.		
2000 2 N T T T T		
Sénat: 56 Membres, 1 exemplaire anglais à chacun	56	
16 Membres, 1 exemplaire anglais et 1 français	16	16
Chambres des Communes: 136 Membres, 1 exemplaire anglais à chacun	136	
46 Membres, 1 A. et 1 F	46	46
En réserve	50	30
En réserve pour la Chambre où)		
le bill est présenté (suivant le cas)	196	108
(
	500	200
Partie Principal Control of the Cont		
BILLS (3E LECTURE) SÉNAT.		
Start . Down los analimos	20	0=
Sénat : Pour les archives	59	
Chambre des Communes: 136 Membres anglais, 1 exemplaire à chacun.	136	
46 Membres français, 1 exemplaire F. et 1 A	46	
En réserve	59	27
	900	100
	300	100

BILLS (SE LECTURE) CHAMBRE DES COMMUNES.		
1	1	173
AD		Français.
Sénat: 56 Membres, 1 exemplaire anglais à chacun	56 16	16
16 Membres, 1 anglais et 1 français	59	27
Restant	59	27
Outinore des Commentes : Alguives		
particular, front in	190	70
DISTRIBUTION DES JOURNAUX ET DES DOCUMENTS DE L	A SES	ssion.—
(volumes reliés.)		
AND COLOR OF THE PROPERTY OF T		
JOURNAUX DU SÉNAT.		
An	glais.	Français.
Sénateure: 56 Membres anglais, 2 exemplaires à chacun	112	~ randans.
16 Membres français. 2 exemplaires à chacun		32
En réserve	53	37
Distribution extérieure, soit	200	85
Chambre des Communes.—135 Membres anglais, 1 exemplaire à chacun.	135	
46 Membres français, 1 exemplaire à chacun		46
Echanges de la bibliothèque	40	
En réserve	35	25
Total	575	995
LU921	575	225
Managaraphina		
JOURNAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.		
Sénat :- 56 Membres anglais, 1 exemplaire à chacun	56	
16 Membres français, 1 exemplaire à chacun	00	16
En réserve	30	20
Chambre des Communes: -135 Membres anglais, 2 exemplaires à chacun.	270	
46 Membres français, 2 exemplaires à chacun		92
Distribution extérieure, soit	200	85
Echanges de la bibliothèque	40	
En réserve	104	87
Total	700	300

DOCUMENTS DE LA SESSION.		
NA A FORE I. III O II A I		
Sénat :-56 Membres anglais, 2 exemplaires à chacun	112	00
16 Membres français, 2 exemplaires à chacun	90	32
En réserve	90	20
46 Membres français, 2 exemplaires à chacun	270	00
Distribution extérieure, soit	200	92 85
Echanges de la bibliothèque	40	. 00
En réserve	98	71
		1.4

Total..... 750 300

Le sous-comité recommande aussi de faire relier dans un meilleur genre un exemplaire des journaux et des documents de la session envoyés aux Membres du Parlement; par exemple, d'après le même contrat, qu'on fasse exécuter une demi-reliure en veau et qu'on fasse aussi relier de la même manière les volumes destinés aux échanges et à la distribution extérieure.

A. 1867

Le sous-comité recommande aussi de faire relier et transmettre à chaque Membre de la Chambre des Communes, avec les journaux, un exemplaire des votes et délibérations quotidiens de cette Chambre; et qu'il soit aussi envoyé à chaque Sénateur un exemplaire relié des procès-verbaux du Sénat.

Le Comité recommande qu'on adopte l'échelle de distribution suivante des volumes

reliés des journaux et des documents de la session :

Journaux du Sénat:

A chaque Sénateur, deux exemplaires ; aussi, un exemplaire des journaux de la Chambre des Communes, et deux exemplaires des documents de la session.

Journaux de la Chambre des Communes :

A chaque Membre de la Chambre des Communes, deux exemplaires; aussi un exemplaire des journaux du Sénat, et deux exemplaires des documents de la session.

Départements de l'Exécutif:

A Ottawa, à Toronto, et à Québec, un exemplaire à chacun,

Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick:

Départements des terres de la Couronne.

" du Secrétaire Provincial.

des Travaux Publics et des Mines, un exemplaire à chacun.

COLLÉGES.

Un exemplaire à chacune des institutions suivantes :

Nouvelle-Ecosse:

Dalhousie College, Halifax. King's College, Windsor. St. François-Xavier, Antigonish. Acadia College, Wolferville. St. Mary's College, Halifax. Surintendant de l'instruction publique, Halifax.

Nouveau-Brunswick:

University of New Brunswick, Fredericktown.
Baptist Seminary, Fredericktown.
Methodist Academy, Sackville.
Presbyterian College, Woodstock.
Bureau d'éducation, Fredericktown.
Collége de Memramcook, Comté de Westmoreland, (version française.)
Roman Catholic College, Chatham.

Ontario:

University College, Toronto. Queen's College, Kingston. Knox's College, Toronto. St. Bazile College, Toronto. Trinity College, Toronto. Congregational College, Toronto. Victoria College, Cobourg.
Regiopolis College, Kingston.
Albert University, Belleville.
Le Collége d'Ottawa, Ottawa.
Canadian Literary Institute, Woodstock.

Québec :

College of Sherbrooke, Sherbrooke.
Bishop's College, Lennoxville.
McGill College, Montreal.
Université Laval, Québec.
Le Collége Masson, Terrebonne.
Le Collége Ste. Thérèse de Blainville.
Le Collége de l'Assomption.
Le Collége Chambly.
Le Collége Ste. Anne de la Pocatière.
Le Collége Joliette, Industrie.
Le Collége de Montréal.
Le Collége de St. Hyacinthe.
Le Collége de Nicolet.

JUGES

Nouvelle-Ecosse :

L'honorable William Young, Juge en Chef.

"J. W. Johnston, Juge en équité.

MM. E. M. Dodd,
Des Barres,
Bliss,
Wilkins.

Juges de la cour supérieure.

Nouveau-Brunswick:

MM. Parker,
Ritchie,
Wilmot,
Allen,
Weldon.

Et tous les Juges des cours supérieures d'Ontario, de Québec et des provinces maritimes.

Angleterre, Echanges.
Bureau Colonial.
Chambre des Lords.
Chambre des Communes.
Bureaux de la guerre.

Etats-Unis :

Bibliothèque, Echanges ordinaires.

BIBLIOTHÈQUES DE DROIT.

Le trésorier de la société des hommes de loi d'Osgoode Hall, Toronto. Bibliothèque des avocats, Québec. Bibliothèque des avocats de *Montréal*. Société des hommes de loi, *Halifax*, *N. E.* Société des hommes de loi, *Fredericktown*, *N. B.* Provinces sœurs. Les échanges ordinaires.

DIVERS.

Bibliothèque du Musée Britannique, Londres, Angleterre. Bureau de l'éducation, Toronto.
Bibliothèque provinciale du bureau de l'éducation, Toronto.
Chambre des arts et manufactures, Toronto.
Chambre de l'agriculture, Halifax.
Chambre d'agriculture, bureau du Secrétaire, Frederichton.
Bureau de l'éducation du Bas-Canada, Montréal.
L'honorable L. J. Papineau, Petite Nation.
Bibliothèque de toutes les législatures provinciales.
Secrétaire du Gouverneur Général.

M. le Consul Général de France, Québec.
" New York.

L'Institut Canadien d'Ottawa. Chambre de comité et bureau du Sénat et de la Chambre des Communes (comme d'ordinaire.)

В.

CHAMBRE DE COMITÉ, 30 Novembre 1867.

Le sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impression, de reliure et de fourniture de papier à imprimer de la ci-devant Province du Canada, que le greffier a soumis avec son rapport, a l'honneur de présenter le résultat de son travail.

Votre comité a examiné avec soin les comptes des entrepreneurs, ainsi que les pièces

justificatives des paiements faits par le greffier, et les a trouvés exacts en tous points.

Les entrepreneurs du service d'impressions se sont conformés dans tous leurs comptes aux stipulations du marché, et c'est avec plaisir que votre comité rend témoignage de leur désir de satifaire le comité et les deux Chambres.

L'entrepreneur de la reliure a exécuté aussi son service on ne peut mieux, de même

que l'entrepreneur de la fourniture de papier à imprimer.

Votre comité, en terminant son rapport, demande la permission d'exprimer une approbation sans réserve touchant la manière dont M. le greffier du comité a géré toutes choses.

Le succès du système actuel, en effet, doit être attribué en grande partie aux efforts et aux soins intelligents de M. Hartney.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON, Président.

 \mathbf{C}

CHAMBRE DE COMITÉ, 6 novombre, 1867.

Au président et aux membres du comité conjoint des impressions :-

MESSIEURS: Les comptes d'impressions, de reliure et de papier à imprimer, ainsi que les pièces à l'appui, de l'année expirée le 31 décembre 1866, sont prêts pour l'examen du comité, les pièces relatives à l'honorable Conseil Législatif sont numérotées de 1 à 365; et celles de l'Assemblée Législative de 1 à 1391, inclusivement. Le bilan ci-annexé, coté A, indique le coût de ces services: \$30,359.72.

Pour les six mois finissant le 30 juin 1867, les pièces justificatives sont numérotées de

1 à 13 ; le coût exprimé au bilan, aussi annexé et coté B, est de \$14,738.32.

En exécution du sixième rapport du comité de la dernière session, j'ai fait imprimer un nombre suffisant d'exemplaires des rapports de départements pour l'usage du Parlement de la Puissance et pour les Législatures des Provinces d'Ontario et de Québec.

On a imprimé aussi, en vertu de ce même rapport, un index général des journaux de l'Assembléé Législative, depuis l'année 1852, jusqu'à la clôture du dernier Parlement. Son honneur l'Orateur et le comité des impressions devront en ordonner la distribution.

Il fallait apporter le plus grand soin à l'impression de cet ouvrage; et les imprimeurs du Parlement méritent beaucoup d'éloges tant pour l'exécution de la partie matérielle que pour la promptitude du tirage, qui était terminé avant l'expiration du délai convenu.

La somme affectée à cette publication est de \$6,000; mais, comme le fait voir le bilan

ci-dessous, coté C, le coût ne s'est élevé qu'à \$5,129 86.

Tous les services qui se rattachent à celui des impressions ont été parsaitement exécutés pendant la dernière année et demi ; les comptes ont tous été arrêtés et payés jusqu'au 30 juin 1867, sans qu'un seul article ait été débattu.

Il est nécessaire que le comité s'occupe sans retard d'établir la nouvelle échelle à suivre

pour l'impression et la distribution des journaux, documents, etc.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY, Greffier du comité conjoint des impressions.

IOQ

ÌÌO

A.—COMPTE D'IMPRESSIONS—BILAN DE 1866.

31 Victoria.

et Cie	et Cie.	et Cie	et Cie
Justificatives. A Impressions, Hunter, Rose et Cie B Reliue, G. II. Desbarats C Papier, G. E. Desbarate D Salaire du greffier	catives. A Impressions, Hunter, Rose et (Reliune, R. B. Desbarats	Catives. Impressions, Hunter, Rose et (Reliure, G. E. Desbarats	catives. Impressions, Hunter, Rose et (Reliure, G. E. Desbarats
2,844 14	\$2,844 \$2,844 BLEE	\$2,844 \$2,844 \$1.8 E	\$2,844 \$2,844 \$2,084 \$2,084
Montant porte sur les livres du comptabli	Montant porte sur les livres du comptable		Montant porte sur les livres du comptabli
٠		Valeur du papier resti Montant porté sur les	DR. 1866. 31 déc Valour du papier resté Montant porté sur les
		4 S S E M B L E F L E G I S L A T I T de la dernière session	de la dernière session

31 déc. 1866.—1	31 déc. 1866.—Balance du papier restant : 56 rames, à	ant: 56 rames, à \$3,20 \$179 20	\$179 20	Cout total, do	Coût total, Conseil Bégislatif	\$2,844 14 27,515 58
SALLE	Examin	Examiné et trouvé correct, A. MACKENZIE, J. D. BROUSSEAU, J. SIMPSON, E. M. McDONALD,	if, and		\$30,35 HENRY HARTNEY, Greffier du comité conjoint des impressions.	\$30,359 72 ssions.
	99	PTE D'IMPI	RESSION	NS—BIL	B.—COMPTE D'IMPRESSIONS—BILAN, 30 JUIN 1867.	
		ASSEM	A SSEMBLEE L	LEGISLATIVE	TIVE.	
1867.	Volone du receive de 1 c 1 c 2 c 1 c 2 c 1 c 2 c 2 c 2 c 2 c	i		Pièces ustificatives.		\$ cts.
	Montant porté sur les livres du comptable		14,559 12	100	Impressions, Hunter, Rose es Cie	8,945 75
	_				\$5,646 57 do restant de la dernière session 179 20	
	-				do dont il n'est pas rendu compte et déd. du c'pte des imprim. \$83 20 do rest't pour la proch. session2,005 79 2,008 99	
				D. 4	Prix total du papier employé	3,736 78 50 00
				,	Valeur du papier restant	\$12,732 53 2,005 79
	*		\$14,738 32			\$14,738 32
30 juin 1867.—	30 juin 1867.—Balance du papier restant: 258 rames Royal, à \$5.20. 761 rames 8 mains Foolscap, à \$1.55		\$825 60 1,180 19			
		- S	\$2.005 79			

COMPTE DE L'INDEX GENERAL	
LINDEX	
MPTE DE	
O;—CO	

\$ cts. 1,919 82 1,578 00 1,623 04	\$5,120 86	ions.	
\$ cts. 5,120 86 Impression, 1,200 copies	Coût total do l'Index Général	HENRY HARTNEY, Greffier du comité conjoint des impressions.	······································
\$ cts.	\$5,120 86	t, VZIE, SSEAU, ONALD,	}
les livres du comptable		Examiné et trouvé corrrect, J. MACKENZIE, J. SIMPSON, J. D. BROUSSEAU, E. M. McDonald,	
Montant porté sur les		SALLE DE COMITÉ, 30 juin 1867.	
1867.		SALLE	

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Mitchell,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 3 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Cormier,	Letellier de St.	Just, Reesor,
Allan,	Dickey,	Locke,	Robertson,
Anderson,	Dickson,	Mc Clelan,	Ryan,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.	Mc Crea,	Sanborn,
Bill,	Ferguson,	McCully,	Seymour,
Blair, Furgusson,	Ferrier,	McDonald,	Shaw,
Blake,	Foster,	Macpherson,	Simpson,
Bossé,	Guévremont,	Malhiot,	Skead,
Botsford,	Hamilton (Kingston)	Matheson,	Steeves,
Bourinot,	Holmes,	Miller,	Iessier,
Burnham,	Kenny,	Mitchell,	Wark,
Campbell,	Lacoste,	Odell,	Wier,
Chaffers,	Leonord,	Olivier,	Wilmot.
Christie,	Leslie,	Price,	

Prières :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :-

Par l'honorable M. Ferrier; de John Gooch.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :-

De H. W. Baldwin et autres, de Bathurst, Nouveau-Brunswick; demandant que des mesures soient prises pour enlever certaines obstructions dans le havre de Bathurst.

L'honorable M. Campbell, du comité spécial nommé pour rédiger les constitutions, règles et règlements pour la régie et la gouverne du Sénat et des différents officiers et serviteurs d'icelui, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ No. 2, SÉNAT, Décembre, 1867.

Le comité spécial nommé pour rédiger les constitutions, règles et règlements pour la régie et la gouverne du Sénat et des différents officiers et serviteurs d'icelui, a l'honneur de faire rapport des constitutions, règles, règlements et formules ci-annexés auxquels il demande le concours de cette honorable Chambre.

Respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

(Pour les constitutions, etc., voir copie imprimée.)

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a 646

Ordonné, que les dites constitutions, telles que rapportées, soient prises en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'honorable M. Skead a proposé, secondé par l'honorable M. Burnham,

Que la soixante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au bill pour incorporer la compagnie d'assurance intercoloniale.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour régler " le service postal,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte relatif à l'indemnité des Membres et aux traitements des Orateurs des deux Chambres du Parlement," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la charge d'Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance intercoloniale."

L'honorable M. Skead a proposé, secondé par l'honorable M. Burnham, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Aprés débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordre permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a 6té

Résolu, que le nom de l'honorable M. Botsford soit ajouté au comité chargé d'aider son honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme Membre du comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque.

Ordonné, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes

par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingson), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. Allon soit ajouté au comité des banques, du

commerce et des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le nom de l'honorable M. Robertson soit ajouté au dit comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le troisième rapport du comité conjoint des impressions soit pris en con-

sidération par la Chambre vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que le nom de l'honorable M. Anderson soit ajouté au Comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Campbell,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 4 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Cormier,	Leslie,	Price,
Allan,	Dickey,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Anderson,	Dickson,	Locke,	Robertson.
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	McClelan,	Ryan,
Bill,	Ferguson,	Mc Crea,	Sanborn,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	Mc Cully,	Seymour,
Blake,	Flint,	McDonald,	Shaw,
Bossé,	Foster.	Macpherson,	Simpson.
Botsford.	Guévremont,	Malĥiot,	Skead,
Bourinot,	Hamilton (Kingston)	Matheson,	Steeves,
Burnham,	Holmes,	Miller,	Tessier,
Campbell,	Kenny,	Mitchell,	Wark,
Chaffers,	Lacoste,	Odell,	Wier.
Christie,	$oldsymbol{Leonard},$	Olivier,	Wilmot.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Tessier; du Révérend P. G. Saucier et autres, de Ristigouche, dans le comté de Bonaventure, et de S. De Champlain et autres, de la paroisse de Ste. Luce, dans le comté de Rimouski.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De Thomas Carlyle et autres, de Dunnville; demandant une distribution plus équitable du surplus de l'eau du canal Welland pour l'alimentation des moulins.

Du Révérend G. S. Marceau et autres, de la paroisse de St. Simon de Rimouski; du Révérend Jos. O. Drapeau et autres, de St. Anne des Monts; de Charles T. Dubé et autres, du comté de Témiscouata; et du Révérend Ocs. Hébert et autres, du susdit comté de Témiscouata; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

L'honorable M. Macpherson a proposé, secondé par l'honerable M. Tessier,

Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport des causes de la crise financière qui a eu lieu récemment dans la Province d'Ontario, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que le dit comité soit composé des honorables Messieurs Macpherson, Allan, Anderson, Christie, Hamilton (Inkerman), Robertson, Seymour, Simpson, et Tessier, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa "Majesté," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les Statuts du Canada, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 4 Décembre, 1867.

Le comité des impressions pour les deux Chambres a l'honneur de soumettre, comme son quatrième rapport, le rapport de son sous-comité nommé pour s'enquérir du meilleur moyen d'avoir un compte-rendu fidèle des débats parlementaires, et il recommande respectueusement aux deux Chambres de prendre ce rapport en considération.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON, Président

CHAMBRE DE COMITÉ, 30 novembre 1867.

Le sous-comité chargé de s'enquérir du meilleur moyen d'avoir un compte-rendn fidèle des débats du Parlement, a l'honneur de présenter le résultat de ses recherches:—

Le sous-comité croit qu'il est fort à désirer que l'on fasse faire un compte-rendu exact et officiel des débats parlementaires, pour le conserver ; en conséquence, il a consulté plusieurs sténographes, et un d'eux lui a offert de se charger de recueillir les débats verbatim, et de donner à ses notes l'étendue que l'on prescrira, moyennant la même rétribution qui avait été accordée pour le compte-rendu officiel des débats sur la Confédération. c'est-à-dire \$4 par colonne de 1,400 mots, selon la quantité de matière écrite et imprimée.

Le comité a reçu aussi une offre des imprimeurs du Parlement ; ils se chargent d'imprimer les débats parlementaires aux conditions et aux prix de leur marché, dans le format in-quarto royal, et de les livrer dans l'après-midi du lendemain du jour où les discours seront prononcés. Ils consentent à ce que les caractères restent dans les formes pendant trente-six heures, afin de permettre aux Membres de revoir leurs discours, et de faire les corrections de style nécessaires ; les imprimeurs, après les corrections effectuées, remanièraient les pages et leur donneraient le format d'un livre in-octavo, (format dans lequel l'ouvrage serait relié), conformément à la clause de leur marché qui est relative à la mise des Procès-Verbaux du Sénat en la forme du journal.

Le coût de la publication des débats dépendra beaucoup du système que l'on voudra adopter. Il n'y a que deux modes à suivre : l'un serait de publier les discours dans la langue même où ils ont été faits; l'autre de faire traduire en anglais les discours français, et en français les discours prononcés en anglais. Si l'on choisit ce dernier mode, le coût de la traduction et de la publication dans les deux langues, devra augmenter notablement les frais.

Le coût de la publication des discours dans la langue où ils seront faits, disons à 2,000 exemplaires en feuillets et à 500 exemplaires reliés, contenant autant de matière qu'une édition quotidienne de 14 colonnes du journal le Globe, pendant une session de 60 jours francs, s'élèvera à la somme

\$ 7,801 Si les discours sont traduits et publiés dans les deux langues ; disons pour 600 exemplaires français, en feuillets, et 200 exemplaires reliés, le sur-

plus à payer sera de Total..... \$12,019

Le tout respectueusement soumis.

A. MACKENZIE, JAMES YOUNG, E. M. McDonald. 4,218

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé " Acte relatif au département de la marine et des pê-" cheries du Canada."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Hamilton (Kingston), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain, et que dans l'intervalle le bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable Sir John A. Macdonald, et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES, Mercredi, 4 Décembre, 1867.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant'leurs honneurs que cette Chambre a nommé les honorables MM. Cartier, John S. Macdonald, MacDougall, Dorion, Fisher, Smith et Tupper, et Messieurs Morris, Blanchet, Chamberlin et Mills, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme Membres du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, que l'honorable Sir John A Macdonald porte le dit message au Sénat.

(Certifié)

WM. B. LINDSAY,

Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre le rapport du Commissaire des terres de la Couronne du Canada pour l'année 1866.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 5 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Cormier,	Leslie,	Reesor,
Allan,	Crawford,	Letellier de St. Just,	
Anderson,	Dickey,	Locke,	Ryan,
Armand,	Dickson.	Mc Olelan,	Sanborn,
Bill,	Duchesnay, E. H.	J., Mc Crea,	Seymour,
Blair, Fergusson,	Ferguson,	Mc Cully,	Shaw,
Blake,	Ferrier,	McDonald,	Simpson,
Bossé,	Flint,	Macpherson,	Skead,
Bots ford,	Foster	Malhiot,	Steeves,
Bourinot,	Guévremont,	Matheson,	Tessier,
Bureau,	Hamilton (Kingston	n), Miller,	Wark,
Burnham,	Hamilton (Inkerma		Wier,
Campbell,	Holmes,	Odell,	Wilmot,
Chaffers,	Kenny,	Olivier,	Wilson.
Christie.	Leonard,	Price,	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont presentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Tessier; de Prosper I aradis, et 'autres, de la paroisse de Ste Flavie,—du Révérend D. Vezina et autres, de la paroisse de St. Jérême de Matane,—et du Révérend J. O. Perron et autres, du canton de St. Denis, dans le comté de Rimouski.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De John Gooch; demandant que l'encouragement qu'on a coutume de donner à la circulation des ouvrages littéraires d'utilité publique, lui soit accordé pour l'ouvrage qu'il a publié concernant l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et de l'Union des Provinces

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permenants et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance intercoloniale," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill, et était d'opinion que les objets que les promoteurs ont en vue sont de caractère provincial, et du ressort des législatures locales, et le comité, avant de décider finalement si le préambule du bill doit être censé prouvé, demande que le Sénat lui donne instruction sur le sujet.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. Mc Cully a proposé, secondé par l'honorable M. Botsford:

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant toutes les dépenses de la magistrature de la Puissance du Canada, en tant que ces dépenses doivent être défrayées à même le fonds du revenu consolidé, pour le trimestre qui commence le 1er juillet 1867; quelle est la part afférente à Ontario, à Québec, à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick; à qui se font les paiements; en quel temps; à quel titre; pour quels services, et dans quelles cours, avec indication spéciale des salaires, frais de route et autres frais; indiquant aussi le montant des pensions, la date à laquelle on les a accordées, le nom de ceux qui les reçoivent, leurs résidence et les fonctions qu'ils ont eu à remplir—indiquant aussi le montant payé pour des poursuites au criminel dans les différentes Provinces, le nom de ceux qui ont reçu des honoraires comme officiers chargés de ces poursuites, la nature des offenses, les cas où jugement a été prononcé, et pour quelles peines.

La qestion de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mativ, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée! à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres du Conseil Privé qui sont Membres de cette Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour l'organisation du dépar "tement de la marine et des pêcheries du Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande le concours des Communes.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour régler le service postal."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Mc Cully a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de sièger de nouveau demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec' un bill intitulé: "Acte pour amender la charte d'incorporation de la banque commerciale du Canada, dans "le but d'autoriser sa fusion avec toute autre banque ou sa mise en liquidation," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Camplell,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 6 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edonard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs :--

Aikins,	Cormier,	Letellier de St. Just,	Robertson,
Allan,	Dickey,	Locke,	Ryan,
Anderson,	Dickson,	Mc Clélan,	Sanborn,
Armand,	Duchesnay, E	H. J., Mc Crea,	Seymour,
Bill,	Ferrier, .	McCully,	Shaw,
Blair, Furgusson,	Flint,	McDonald,	Simpson,
Blake,	Foster,	Macpherson,	Skead,
Bossé,	Guévrement,	Malhiot,	Steeves,
Botsford,	Hamilton (King	ston), Matheson,	Tessier,
Bourinot,	Hamilton (Inker	man), Miller,	Wark,
Bureau,	Holmes,	Mitchell,	Wier,
Burnham,	Kenny,	Odell,	Wilmot,
Campbell,	Lacoste,	Olivier,	Wilson.
Chaffers,	Leonard,	Price,	
Christie,	Leslie,	Reesor,	

PRIÈRES:

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Miller; de Henry J. Morgan, de la cité d'Ottawa.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du Révérend P. J. Saucier et autres, de Ristigouche, dans le comté de Bonaventure; et de S. De Champlain et autres, de la paroisse de Ste. Luce, dans le comté de Rimouski; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 22 novembre 1867, priant respectueusement Son Excellence de faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le Gouvernement Impérial, le Gouvernement de la ci-devant Province du Canada, le Gouvernement de cette Puissance et la compagnie de la Baie d'Hudson, concernant les droits de cette compagnie au territoire du Nord-Ouest et le transport de tels droits;

Aussi, copies des rapports d'explorations faites d'après les instructions de quelqu'un des Gouvernements sus-mentionnés, dans la vue d'ouvrir des voies de communication avec le dit territoire et particulièrement avec cette partie connue sous le nom de territoire de la Rivière Rouge, ainsi que des états qui ont été faits du coût de l'ouverture de ces voies

de communication.

Ordonné, qu'elles restent sur la table, et elles sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Ryan a proposé, secondé par l'honorable M. Sanborn,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée depuis le ler juillet dernier, entre l'honorable Ministre de la marine et des pêcheries et les chambres de commerce, la maison de la trinité et les commissaires de havre de Montréal et de Québec.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les Membres du Conseil Privé qui sont Membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte relatif à l'indemnité des Membres et aux traite- ments des Orateurs des deux Chambres du Parlement."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

l'honorabie M. Wark a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant la charge d'Orateur de la Chambre "des Communes de la Puissance du Canada."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Steeves a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser l'arrestation "et l'emprisonnement des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir "conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa Majesté," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les Statuts du " Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le bill'soit renvoyé à un comité-général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial nommé pour rédiger les constitutions, règles et règlements pour la régie et la gouverne du Sénat et des différents officiers et serviteurs d'icelui,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du troisième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau,

L'honorable M. Simpson a proposé, secondé par l'honorable M. Seymour,

Qu'il soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour régler le service postal."

L'honorable M. Mc Cully occupant le fauteuil.

Six heures P. M., ayant sonné, l'honorable Président a repris sa place au fauteuil, et a déclaré la Chambre continuée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie, la Chambre s'est réunie,

Et elle s'est ajournée de nouveau à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill mentionné en dernier lieu.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McCully a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ayant été lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain, et que dans l'intervalle il soit imprimé, tel qu'amendé, pour l'usage des Membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender la charte d'in-"corporation de la banque commerciale du *Canada*, dans le but d'autoriser sa fusion avec toute autre banque ou sa mise en liquidation," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lundi, 9 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Cormier,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Allan,	Dickey,	Locke,	Robertson,
Anderson,	Dickson,	McClelan,	Ryan,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.	, McCrea,	Sanborn,
Bill,	Ferrier,	Mc Cully,	Seymour,
Blair, Fergusson,	Flint,	McDonald,	Shaw,
Bossé,	Foster,	Macpherson,	Simpson,
Bots ford,	Guévremont,	Malhiot,	Skead,
Bourinot,	Hamilton (Kingston)), Matheson,	Steeves,
Bureau,	Hamilton (Inkerman), Miller,	Tessier,
Burnham,	Holmes,	Mitchell,	Wark,
Campbell,	Kenny,	Odell,	Wier,
Chaffers,	Leonard,	Olivier,	Wilmot,
Christie,	Leslie,	Price,	Wilson.

PRIÈRES:

Les petitions suivantes sont presentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Wark; de C. Hamilton et autres, du comté de Bonaventure.

Par l'honorable M. Ferrier ; de Joseph Frederick Whiteaves, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Tessier; du Révérend M. Bilodeau et autres, de Ste. Anne des Monts, dans le comté de Gaspé,—et de George Prevel et autres, de la Malbaie, dans le susdit comté de Gaspé.

Par l'honorable M. Macpherson ; de la société de construction et d'épargnes du service civil.

Par l'honorable M. McCrea; du conseil munisipal du comté de Kent.

Par l'honorable M. Dickey; de R. B. Boggs et autres, du comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. Leonard; de la compagnie du havre de Port Burwell.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De Prosper Paradis et autres, de la paroisse de Ste. Flavie,—du Révérend D. Vézina et autres, de la paroisse de St. Jérôme de Matane,—et du Révérend J. O. Perron et autres, du canton de St. Dénis, dans le comté de Rémouski; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le délai pour la réception des Bills Privés soit prolongé de dix jours.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été Ordonné, que la pétition de John Gooch, demandant que l'encouragement qu'on a coutume de donner à la circulation des ouvrages littéraires d'utilité publique, lui soit accordé pour l'ouvrage qu'il a publié sur l'acte de l'Amérique Britannique du Nord et l'Union des Provinces, soit renvoyée au comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques, du commerce, et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender la charte d'in"corporation de la banque commerciale du Canada, dans le but d'autoriser sa fusion avec
"toute autre banque ou sa mise en liquidation," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour régler

" le service postal,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, que tous les mots entre parenthèses soient retranchés.

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 25, ligne 48, après "Canada" insérez "d'Ontario; de Québec."

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. Sanborn a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just.

De retrancher tous les mots après " soit " et d'insérer " renvoyé à un comité général "demain."

Après débats,

La question de concours étant mise sur motion, elle a été résolue dans l'affirmative. La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 10 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Craw ford,	Leslie,	Price,
Allan,	Dickey,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Anderson,	Dickson,	Locke,	Robertson,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Mc Clelan,	Ryan,
Bill,	Ferrier,	Mc Crea,	Seymour,
Blair, Fergusson,	Flint,	Mc Cully,	Shaw,
Bossé,	Foster,	McDonald,	Simpson,
Botsford,	Guévremont,	Macpherson,	Skead,
Bourinot,	Hamilton (Kingston),	Malhiot,	Steeves,
Bureau,	Hamilton (Inkerman)), Matheson,	Tessier,
Burnham,	Holmes,	Miller,	Wark,
Campbell,	Kenny,	Mitchell,	Wier,
Chaffers,	Lacoste,	Odell,	Wilmot,
Christie,	Leonard,	Olivier,	Wilson.
Cormier,	•	,	

PRIÈRES:

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Tessier; du Révérend P. Audet et autres, de St. Octave de Métis, dans le comté de Rimouski.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De Henry J. Morgan, de la cité d'Ottawa; demandant que le Sénat achète un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage qu'il a publié, sous le titre de : "Bibliotheca Cana-"densis."

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, que la pétition en dernier lieu mentionnée soit renvoyée au comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque du Parlement.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour régler le service postal,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, Que le dit ordre soit rayé, et que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passéra-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

L'honorable M. Simpson a proposé, secondé par l'honorable M. Seymour,

Qu'il soit remis à jeudi prochain.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés sur le bill intitulé: "Acte pour incorporer la com- pagnie d'assurance intercoloniale,"

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement des personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la "personne et le gouvernement de Sa Majesté."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Robertson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné je dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième sois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte consernant les Statuts du Canada."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Botsford a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette

Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial nommé pour rédiger les constitutions, règles et règlements pour la régie et la gouverne dn Sénat et des différents officiers et serviteurs d'icelui,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

il a été

Ordonné, que le dit ordre soit rayé, et que le dit rapport soit renvoyé de nouveau au

dit comité spécial.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour empêcher l'enseignement illégal du métier des armes ainsi que la pratique des évolutions militaires, et pour autoriser les juges de paix à saisir et retenir les armes amassées ou gardées pour des fins dangereuses pour le public. "

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte pour amender l'acte des arrangements financiers du Grand Tronc, 1862, et pour " d'autres fins, " auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour "mettre les habitants du Canada à l'abri des injustes agressions commises par des " sujets de pays étrangers, en paix avec Sa Majesté." Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 11 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont:

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Christie,	Lacoste,	Odell,
Allan,	Cormier,	Leonord,	Olivier,
Anderson,	Crawford,	$oldsymbol{Leslie},$	Price,
Armand,	Dickey,	Letellier de St.	Just, Robertson,
Bill,	Dickson,	Locke,	Ryan,
Blair, Furgusson,	Duchesnay, E.	H. J., McClelan,	Seymour,
Blake,	Dumouchel,	Mc Crea,	Shaw,
Bossé,	Ferrier,	McCully,	Simpson,
Botsford,	Flint,	McDonald,	Skead,
Bourinot,	Foster,	Macpherson,	Steeves,
Bureau,	Hamilton (Inke	rman), Malhiot,	I essier,
Burnham,		ston), Matheson,	Wark,
Campbell,	Holmes,	Miller,	Wier,
Chaffers,	Kenny,	Mitchell,	Wilmot.

PRIÈRES:

L'honorable William McMaster a présenté le bref de sommation de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Il a été alors lu par le greffier, et

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :--

CANADA.

rl. s.j

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable William McMaster, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable William McMaster, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hotel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Alors l'honorable M. McMaster s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment requis par la loi devant John Fennings Taylor, écuier, l'aîné, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable William Mc-Master, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification conformément à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867:—

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :-

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; de Louis Bertrand et autres, de la paroisse de l'Isle Verte, dans le comté de Témiscouata.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De C. Hamilton et autres, du comté de Bonaventure; demandant qu'un magistrat stipendiaire soit nommé pour le township de Cox, dans le susdit comté.

De Joseph Frederick Whiteaves, de la cité de Montréal ; demandant un divorce d'avec sa femme Julia Wolff, pour les raisons énoncées dans la dite pétition.

Du Révérend M. Bilodeau et autres, de Ste. Anne des Monts, dans le comté de Gaspé, —et de George Prevel et autres, de la Malbaie, dans le dit comté de Gaspé; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

De la société de construction et d'épargnes du service civil ; demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la dite société.

Du conseil municipal du 'comté de Kent; demandant que la navigation des rivières Ihames et Sydenham soit améliorée, qu'un havre soit contruit à Two Creeks, et que le havre de Rondeau soit réparé.

De R. B. Boggs et autres, du comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse; demandant qu'un droit soit imposé sur le charbon des Etats-Unis importé dans la Puissance.

Et de la compagnie du havre de *Port Burwell*; demandant un prêt de dix-neuf mille piastres pour terminer le dit havre de *Port Burwell*.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et faire rapport sur iceux pour la présente session, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ:

11 Décembre, 1867.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes des dépenses contingentes du Sénat et de faire rapport, a l'honneur de présenter son second rapport.

Conformément à la recommandation contenue dans son premier rapport, votre comité, après de longues délibérations, et dans le désir d'établir un corps suffisant d'officiers, de commis et de serviteurs, et de s'assurer les services de personnes au fait des différentes fonctions qui leur seront assignées, recommande respectueusement au Sénat d'approuver la liste ci-annexée, où sont indiqués les salaires à donner aux officiers, commis et serviteurs de cette Chambre, et les noms des employés qui sont à sa nomination.

L'attention de votre comité a été attirée sur le fait que plusieurs de ceux qui sont proposés aux emplois de commis et de serviteurs du Sénat, ont rempli des fonctions analogues dans l'ancien Conseil législatif du Canada, et que leurs salaires ont été payés sur les fonds de la Puissance depuis le jour de l'Union jusqu'au premier janvier 1868. Pour ce qui est de ces personnes, votre comité demande la permission de recommander:

- 1. Que les officiers et serviteurs de l'ancien Conseil législatif de la province du Canada, qui seront retenus au service du Sénat de la Puissance, mais à des salaires plus faibles que ceux qu'ils recevaient auparavant, touchent une somme représentant, pour l'espace de six mois, la différence qui existe entre leurs anciens appointements et ceux que l'on propose de leur donner.
- 2. Que les officiers et serviteurs permanents du dit Conseil législatif qui ne sont pas retenus au service du Sénat, reçoivent une année du salaire qu'ils ont touché jusqu'ici.
- 3. Que les sommes à payer ainsi à ces deux classes soient portées par la Puissance à la charge de l'ancienne Province du Canada.
- 4. Que, sous les conditions ci-dessus, les différentes sommes en question soient imputées sur les fonds contingents du Sénat.
- 5. Que ce qui précède ne s'applique point aux officiers et serviteurs sessionnels qui ne seront plus employés; mais que ces derniers soient payés pour la présente session sur les fonds contingents du Sénat: les deux commis suivants, MM. Garon et Lepage, recevant leur allocation quotidienne ordinaire jusqu'au jour de l'ajournement, et une gratification de cent piastres chacun; et les messagers sessionnels non nommés, recevant leurs allocations sessionnelles en entier,—avec leur congé.

Votre comité recommande que les commis anglais et français soient placés sous la direction de John F. Taylor, écuyer, greffier en chef, et de Robert Le Moine, écuyer.

Votre comité recommande aussi que Samuel Skinner, le concierge, ait, sous la surveillance du greffier en chef, la direction des messagers et des autres serviteurs.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,

Président.

Liste proposée d'officiers et de serviteurs pour le Sénat, avec indication de leurs appointements et salaires.

Noms.	TITRES OFFICIELS.	Salaires,
		\$ cts
John F. Taylor	Greffier en chef, maître en chancellerie, caissier, et comptable	2.400 0
Robert LeMoine	Assistant greffier, maître en chancellerie et traducteur français	2,000 0
Fennings Taylor	Assistant graffier, maître en chancellerie et assistant comptable	2,000 (
Z. L. Montizambert	Greffier en loi et greffier des comités	
	Premier commis anglais	1,600 0
Sames Adamson	Second do	1,000 (
ames Adamson	Traisième do	1,000 (
		1,000 (
Neil McLean	Commis anglais	800 (
A. A. Boucher	Premier commis français	1,100 (
21 0022000 1111111111111111111111111	Second do	1,000 (
Victor E. Tessier	Troisième do	900 (
•	Chapelain et bibliothécaire (titulaire)	2,000 (
Réné Kimber	Centilhomme huissier de la verge noire et sergent d'armes	1,000 (
S. Skinner	Concierge	800 (
	Messagers.	
J. B. Myrand	Maître de poste et messager permanent	800 (
L. J. Casault	Messager de la bibliothèque, permanent	700
2. Battey	Messager du Président, do	700
	Assistant-concierge, chargé de la chambre de lecture de	700
P. Dunne	Assistant-portier, charge du vestiaire de de	700
J. Wingfield F. Gilbert		
	Gardien et messager, dodo do	500
N. Boulet	Messager sessionnel	500 (
Chomas Wheeler		200 (
		200 (
John Dunne	do	200
A. Boucher	do	200
······································	do	200
A. Deuaire	do	200
	do	200
Arthur Grubert	do	200
Botterell	Portier	400
	Page (\$1.50 par jour)	
J. Wingfield		
P. Boulet	do \$1.25 do	
J. N. Rattey	do do	

Note.—Les femmes de journée seront sous le contrôle du concierge ainsi que les messagers, sous la surveillance générale du greffier en chef.

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. McCully, Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain. Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, Que le délai fixé pour la reception des pétitions concernant les bills privés, soit prolongé jusqu'à lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que la soixante-deuxième règle de cette Chambre concernant les avis qui doivent être affichés dans le corridor avant la prise en considération des bills privés, soit suspendue durant le reste de cette première partie de la session.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des "arrangements financiers du Grand Tronc, 1862, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour mettre " les habitants du *Canada*, à l'abri des injustes agressions commises par des sujets de pays " étrangers, en paix avec Sa Majesté,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson

Blair, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que le nom de l'honorable M. McMaster soit ajouté au comité spécial des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 12 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edonard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs :-

PRIÈRES:

La pétition suivante est présentée :-

Par l'honorable M. Campbell; de William Anstruther Maingy, assistant-greffier additionnel du ci-devant Conseil législatif de la Province du Canada.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue. Elle a été alors lue par le greffier en conséquence. Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :-

Par l'honorable M. Ryan; de James Dogherty, un des messagers sessionnels du cidevant Conseil législatif du Canada.

Par l'honorable M. Tessier ; d'Antoine Lachance, messager au service du ci-devant Conseil législatif du Canada.

Par l'honorabe M. Skead; de MM. Gilmour et compagie, et autres, marchands de bois manufacturé, et autres, intéressés dans la navigation de la rivière Ottawa.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :-

Du Révérend P. Audet et autres, de St. Octave de Métis, comté de Rimouski; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte des ar"rangements financiers du Grand Tronc, 1862, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les différents actes incorporant la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur, et y relatifs, et pour changer son nom de corporation en celui de la "compagnie canadienne de navigation, et pour d'autres objets," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Crdonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

Snr motion de l'honorable M. Christie, secondé par l'honorable M. Odell, il a été Crdonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé "Acte pour "incorporer la compagnie d'assurance intercoloniale,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

qu'il soit

Résolu, qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir et faire rapport à cette

Chambre de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, qui,
d'après l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, tombent dans les attributions du

Parlement de la Puissance, et pour agir au nom de cette Chambre comme Membres d'un

comité collectif des deux Chambres sur ce sujet, et que le dit comité soit composé des

honorables Messieurs Allan, Fergusson Blair, Bossé, Dickey, Letellier de St. Just, McCrea,

McCully, Miller, Odell, Tessier et de l'auteur de la motion, et que la prise en considéra
tion du dit rapport du comité des bills privés sur le bill relatif à la compagnie d'assurance
intercoloniale, soit remise jusqu'à ce que le comité spécial qui vient d'être nommé ait fait

rapport à cette Chambre. Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancelleria.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et faire rapport sur iceux pour la présente session,

L'honorable M. Letellier de St. Just a proposé, secondé par l'honorable M. Holmes, Que la prise en considération de ce rapport soit remise à la seconde partie de la présente session du Parlement, et que tous les officiers et serviteurs qui ont été employés depuis le premier jour de juillet dernier, soient continués dans leurs emplois respectifs, avec leurs appointements et salaires, ainsi que les nouveaux officiers et serviteurs proposés par ce rapport, avec l'espérance que les gouvernements locaux de Québec et d'Ontario, pourvoieront au sort des officiers et serviteurs de l'ancien Conseil législatif du Canada, qui pourraient être déplacés.

Après débats,

Six heures p. m. ayant sonné, l'honorable Président a quitté le fauteuil pour y reprendre place à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir la Chambre s'est réunie,

Et elle a repris les débats sur la motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, pour remettre la considération du dit second rapport du comité spécial des comptes contingents. Après de nouveaux débats,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

VENDREDI, 13 Décembre, 1867.

Et les débats ayant continué sur la motion en dernier lieu mentionnée, La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS:

Les honorables Messieurs

Allan,	Craw ford,	$oldsymbol{Leslie},$	Odell.
Anderson,	Duchesnay, E.	H. J.,Letellier de St. Just,	Ocivier,
Armand,	Dumouchel,	Locke,	Price,
Bill,	${}^{\bullet}Ferrier,$	Mc Crea,	Ryan,
Bossé,	Guévremont,	McDonald,	Shaw,
Bourinot,	Hamilton (Inkert	nan), Macpherson,	Skead,
Campbell,	Holmes,	Malĥiot,	Tessier,
Cauchon,	Kenny,	Matheson,	Wier,
Chaffers,	Lacoste,	Miller,	Wilmot,-37.
Cormier,	,	•	

NON CONTENTS.

Les honorables Messieurs:

Aikins,	Foster,	Mc Cully.	Robertson.
Burnham,	Hamilton (King	ston), McMaster,	Seymour.
Christie,	Leonard,	Mitchell,	Simpson,
Dickson,	McClelan,	Reesor,	Wark17
Flint.	•	,	, -

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Wark,

La Chambre s'est ajournée à trois heures de l'après-midi de ce jour.

Vendredi, 13 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :-

Par l'honorable M. Tessier; du Révérend F. A. Blouin et autres, de la Grande Rivière, dans le comté de Gospé; et du Révérend A. Chouinard et autres, de la paroisse de St. Mathieu de Rioux, dans le comté de Rimouski; et de la chambre de commerce de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De Louis Bertrand et autres, de la paroisse de l'Isle Verte, dans le comté de Témiscouata; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé Major Robinson.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et faire rapport sur iceux pour la présente session, soit pris en considération le quatrième jour de la seconde partie de cette session du Parlement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour empê-"cher l'enseignement illégal du métier des armes, ainsi que la pratique des évolutions "militaires, et pour autoriser les juges de paix à saisir et retenir les armes amassées ou "gardées pour des fins dangereuses pour le public,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour mettre "les habitants du Canada à l'abri des injustes agressions commises par des sujets de pays étrangers, en paix avec Sa Majesté,"

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair il a été

Ordonné. qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour "amender et refondre les différents actes incorporant la compagnie canadienne de navi"gation à vapeur de l'intérieur, et y relatifs, et pour changer son nom de corporation en
"celui de la "compagnie canadienne de navigation et pour d'autres objets,"

L'honorable M. Hamilton (Kingston), a proposé, secondéparl'honorable M. Campbell,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston),

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 16 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Craw ford,	Leslie,	Olivier,
Allan,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Price,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	McCrea,	Reesor,
Bill,	Dumouchel,	McDonald,	Robertson,
Blair, Fergusson,	Flint,	McMaster,	Ryan,
Blake,	Foster,	Macpherson,	Seymour,
Bossé,	Guévremont,	Malĥiot,	Shaw,
Burnham,	Hamilton (Kingston)	Matheson,	Skead,
Campbell,	Holmes,	Miller,	Tessier,
Chaffers,	Lacoste,	Mitchell,	Wark,
Christie,	Leonard,	Odell,	Wilmot.
Cormier,	•	•	

PRIÈRES:

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :-

Par l'honorable M. Tessier ; de John Meagher et autres, de Carleton, dans le comté de Bonaventure.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De William Anstruther Maingy, assistant-greffier additionnel du ci-devant Conseil Législatif du Canada; de James Dogherty, messager sessionnel, et d'Antoine Lachance, messager permanent du dit Conseil; demandant séparément de remplir au Sénat les emplois qu'ils remplissaient au ci-devant Conseil Législatif.

Et de messieurs Gilmour et compagnie, et autres, marchands de bois manufacturé, et autres, intéressés dans la navigation de la rivière Ottawa; demandant qu'il soit fait des améliorations dans la navigation de la dite rivière, et que le canal de Grenville soit réparé.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des pétitions au Sénat concernant les bills privés expire aujourd'hui.

L'honorable M. Mitchell a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 6 courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de correspondance échangée depuis le ler juillet dernier, entre l'honorable Ministre de la marine et des pêcheries et les chambres de commerce, la maison de la trinité et les commissaires du havre de Montréal et de Québec.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir les pétitions au Sénat concernant les bills privés soit prolongé jusqu'au dixième jour de la prochaine partie de la présente session.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DU COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET DES BILLE PRIVÉS, 16 Décembre, 1867.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

cinquième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la société de construction et de la caisse d'épargnes du service civil, demandant des amendements à son acte d'incorporation, et s'est

assuré que l'avis qui en a été donné est suffisant.

Relativement à la pétition de Joseph Walker Cull, du village de Mitchell, demandant un acte à l'effet d'autoriser l'émission de lettres patentes pour une fontaine filtrante, votre comité a constaté que l'avis, quoique régulier, n'a pas encore été publié pendant tout le temps prescrit par la règle; mais comme il pourra, en tant que comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice, il recommande de suspendre la cin-

quante-troisième règle.

Votre comité a appris qu'on va publier une nouvelle édition du "Private Bill Manual" de Todd, contenant tous les changements qui pourront être apporté au système des bills privés par les deux Chambres, dans leur nouveau code de règles et règlements: Comme il ne reste plus d'exemplaires de l'ancienne édition, votre comité recommande de se procurer 150 exemplaires de cet ouvrage pour l'usage des Membres du Sénat; et s'il s'en publie une édition française pour la législature de Québec, de se procurer 50 exemplaires de cette édition pour l'usage des Membres du Sénat qui parlent la langue française.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. Allan, Président.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et faire rapport sur iceux pour la présente session, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ, 16 Décembre 1867.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et faire rapport sur iceux, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier depuis le 1er juillet 1866, date à laquelle s'étendait :a dernière audition de ses comptes, jusqu'au 31e décembre 1866.

Le jour en premier lieu mentionné, il y avait une balance entre les mains du greffier au crédit du ci-devant Conseil Législatif, de sept mille douze piastres trente-cinq centins (\$7.012.35). Le greffier a reçu depuis soixante-treize mille quatre-vingt-quatorze piastres, quarante-six centins (\$73,094.46) faisant en tout quatre-vingt mille, cent-six piastres quatre-vingt-un centins (\$80,106.81) qui composent le côté du débit des comptes du greffier pour la période ci-dessus mentionnée.

Le côté du crédit du dit compte se compose de sommes déboursées par le greffier, au montant de soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois piastres, trente-quatre centins (-69,583.34) pour laquelle somme il a rendu compte à la satisfaction de votre comité,

par pièces justificatives numérotées de 1 à 383 inclusivement; ce qui laissait une balance de dix mille cinq cent vingt-trois piastres, quarante-sept centins (\$10,523.47) le 31 décembre 1866.

Votre comité a aussi examiné les comptes du greffier du 1cr janvier au 30 juin dernier. Le greffier a reçu durant cette période la somme de trente mille treize piastres soixante-et-douze centins (\$30,013.72), faisant avec la balance au crédit du ci-devant Conseil Législatif le 30 juin dernier, une somme totale de quarante mille cinq cent trente-sept piastres, dix-neuf centins (\$40,537.19) et a déboursé, comme le font voir les pièces justificatives, numérotées de 384 à 522 inclusivement, une somme de trente-six mille cinq cent quatre-vingt-douze piastres, quarante-deux centins (\$36,592.42), ce qui laissait au crédit du Conseil Législatif une balance de trois mille neuf cent quarante-quatre piastres, soixante-et-dix-sept centins (\$3,944.77, le 30 juin dernier.

Le tout respectueusement soumis.

EB. SEYMOUR, Président.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé; "Acte pour amender et refondre les différents actes incorporant "la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur, et y relatifs, et pour changer son nom de corporation en celui de la "compagnie canadienne de navigation, et pour d'autres objets, "a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 3, ligne 18, avant "8" insèrez " La nomination "

Page 3, ligne 27, après "procureurs" insèrez "chacque actionnaire ayant droit à une voiz par chaque action qu'il possède."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordenné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bil, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative,

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Burnham, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 13 Décembre, 1867.

Le comité des impressions des deux Chambres prend la liberté de soumettre ce qui suit comme son sixième rapport.

Le comité a soigneusement examiné les documents ci-dessous, et recommande qu'ils soient imprimés:

Réponse à une adresse demandant copies des rapports, correspondances et autres documents relatifs au Chemin de fer Intercolonial, depuis la conférence de Québec au sujet de l'union des Provinces. Réponse à une adresse, correspondance, procès-verbaux et autres documents en la possession du Gouvernement, relatifs au territoire de la Baie d'Hudson.

Réponse à une adresse concernant l'émission de billets provinciaux et la manière dont les comptes publics sont tenus par la banque de *Montréal*.

Pétition des fabricants de cigares de la Puissance du Canada.

Sur le renvoi à votre comité, à l'effet que les rapports du Major Robinson et de Sandford Fleming, écuier, relatifs au Chemin de fer Intercolonial, soient imprimés en brochures pour l'usage des députés, votre comité recommande l'impression du premier de ces rapports, au nombre ordinaire d'exemplaires anglais, et à 500 exemplaires en langue française.

Votre comité recommande aussi que le dernier de ces rapports,—celui de Sandford

Fleming, écuier,—ne soit pas réimprimé.

Le tout respectueusement soumis.

Asa A. Burnham, Président, pro tempore.

Sur motion de l'honorable M. Burnham, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

Sur motion de l'honorable M. Burnham, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour mettre les habitants du "Canada à l'abri des injustes agressions commises par des sujets de pays étrangers, en "paix avec Sa Majesté," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Robertson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour empêcher l'enseigne-"ment illégal du métier des armes, ainsi que la pratique des évolutions militaires, et "pour autoriser les juges de paix à saisir et retenir les armes amassées ou gardées pour "des fins dangereuses pour le public," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wark, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 17 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Cormier,	Lacoste,	Mitchell,
Allan,	Crawford,	Leonord,	Olivier,
Armand,	Dickson,	Leslie,	Reesor,
Bill,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St.	Just, Ryan,
Blair, Furgusson,	Dumouchel,	Mc Crea,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	McDonald,	Shaw,
Bossé,	Flint,	McMaster,	Skead,
Burnham,	Foster,	Macpherson,	Iessier,
Campbell,	$Gu\'evremont,$	Malĥiot,	Wark,
Chaffers,	Hamilton (Kingston)	Matheson,	Wilmot.
Christie,	Holmes,	Miller,	

PRIÈRES:

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :-

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; du Révérend J. B. Blanchet, et autres, de la paroisse de St. Eloi, dans le comté de Témiscouata.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

Du Révérend F. A. Blouin et autres, de la Grande Rivière, dans le comté de Gaspé, —du Révérend A. Chouinard et autres, de la paroisse de St. Mathieu de Rioux, dans le comté de Rimouski—et de la chambre de commerce de Québec; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable M. McDougall et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES, Lundi, 16 Décembre, 1867.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, pour informer leurs honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté, ayant pour objet l'union au Canada de la terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest, et demande le concours de leurs honneurs à la dite adresse.

Ordonné, que l'honorable M. McDougall porte le dit message au Sénat.
(Certifié,)
WM. B. LINDSAY,

Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Les Messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Sénat transmettra une réponse par son propre Messager.

L'adresse à Sa Majesté a alors été lue par le greffier comme suit : A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

Très-Gracieuse Souveraine,

Nous, les très-fidèles et trés-loyaux sujets de Votre Majesté, le et les Communes de la Puissance du Canada, réunis en Parlement, approchons de Votre Majesté pour lui représenter:—

Que pour la plus grande prospérité du peuple canadien et l'avantage de tout l'Empire, il serait à propos d'étendre vers l'Ouest les limites de la Puissance du Canada, constituées par "l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," jusqu'aux rives de l'Océan Pa-

cifiaue

Que la colonisation des terres fertiles des districts de Saskatchewan, d'Assiniboine et de la Rivière Rouge, le développement des richesses minérales qui abondent dans les régions du Nord-Ouest, et l'extension des relations commerciales dans les possessions de l'Amérique Anglaise, de l'Atlantique au Pacifique, dépendent respectivement de l'établissement d'un gouvernement stable, capable de faire respecter la loi et de maintenir l'ordre dans les territoires du Nord-Ouest.

Que la prospérité d'une population extrêmement éparse des sujets anglais, d'origine européenne, qui habitent déjà ces territoires éloignés et inorganisés, serait considérablement augmentée, si on y établissait des institutions politiques conformes, autant que les circonstances peuvent le permettre, à celles qui existent dans les diverses Provinces de cette Puissance.

Que la 146e clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, pourvoit à l'admission de la Terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest, ou de l'un ou de l'autre, dans l'Union du Canada, aux conditions qui seront exprimées dans l'adresse des Chambres du Parlement de cette Puissance à Votre Majesté, et qui seront approuvées par Votre Majesté en Conseil.

Qu'en conséquence nous prions humblement Votre Majesté qu'il lui plaise gracieusement, de l'avis du Très-Honorable Conseil Privé de Votre Majesté, unir à cette Puissance la Terre de Rupert et le territoire du Nord-Ouest, et accorder au Parlement du Canada, l'autorité de porter des lois pour la prospérité et le bon gouvernement futurs de ces régions.

Que dans le cas où le gouvernement de Votre Majesté consentirait à donner jurisdiction et contrôle au Canada sur ces régions, le Gouvernement et le Parlement du Canada seront prêts à pourvoir à ce que les droits acquis de toute corporation, compagnie ou individu de ces régions, soient respectés et placés sous la protection de cours de justice de jurisdiction compétente; et, de plus, à ce que sur la cession des territoires en question au Gouvernement Canadien, les prétentions des tribus sauvages à une indemnité pour les terres requises pour la colonisation, soient examinées et réglées d'après les principes de justice qui ont toujours guidé la Couronne Anglaise dans ses transactions avec les aborigènes

Orateur.

Et nous prions humblement Votre Majesté qu'il lui plaise de prendre le tout en Sa Très-Gracieuse et Très-Favorable considération.

JAMES COCKBURN,

CHAMBRE DES COMMUNES, Lundi, 16 Décembre, 1867.

L'honorable M. Campbell, du comité spécial nommé pour rédiger les constitutions, règles et règlements pour la régie et la gouverne du Sénat et des différents officiers et serviteurs d'icelui, et auquel a été renvoyé son précédent rapport, a présenté un nouveau rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :-

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ, No. 8. Mardi, 17 Décembre, 1867.

Le comité spécial nommé pour rédiger les constitutions, règles et règlements pour la régie et la gouverne du Sénat et des différents officiers et serviteurs d'icelui, et auquel a été renvoyé pour considération ultérieure le code des constitutions, règlements et formules dont il a fait rapport le trois décembre courant, a l'honneur de faire rapport qu'il a de nouveau considéré attentivement le dit code et qu'il y a fait certaines modifications dans le but de répondre au désir du Sénat et d'assimiler, autant que possible, les règlements des deux Chambres par rapport aux bills privés.

Votre comité soumet donc à l'adoption de votre honorable Chambre le code de règle-

ments tel qu'il l'a amendé.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, Président.

(Pour les constitutions, etc., voir copie imprimée.)

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé; "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du St. Laurent à l'Ottawa," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre les différents actes incorporant la compagnie "canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur, et y relatife, et pour changer son nom "de corporation en celui de la "compagnie canadienne de navigation," et pour d'autres "objets," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pourvoyant au règlement des affaires de la banque du Haut-Canada," au quel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Crdonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'honorable M. Burnham, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 16 Décembre, 1867.

Le comité des impressions des deux Chambres du Parlement prend la liberté de présenter son Soptième Rapport comme suit :

Le comité a examiné les documents mentionnés dans les motions suivantes pour en

demander l'impression, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir :-

Motion de M. Blake,—Réponse à une adresse au sujet des cours de comté dans la Province d'Ontario, indiquant les fonds d'honoraires de ces cours depuis 1863, et y compris 1863.

Motion de M. Mackenzie, - Réponse à une adresse, ordre en conseil et informations

touchant le service et les droits d'excise.

Motion de M. White,—Réponse à une adresse, témoignage et rapport dans l'enquête sur les fraudes que l'on prétend avoir été commises par les brasseurs du comté de Waterloo, (cette dernière réponse à être imprimée pour distribution et en langue anglaise seulement.)

Le tout respectueusement soumis.

Asa A. Burnham, Président, pro tem.

Sur motion de l'honorable M. Burnham, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair' il a été

Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera demain, elle s'ajourne à sept heures et demie du soir ; et qu'il y ait une séance du soir à sept heures et demie tous les jours de la semaine pendant le reste de la première partie de la présente session, outre la séance ordinaire à trois heures de l'après-midi ; et que chaque séance du soir soit censée être une séance distincte.

L'honorable M. Feryusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

1. Que pour la plus grande prospérité du peuple canadien et l'avantage de tout l'Empire, il serait à propos d'étendre vers l'Ouest les limites de la Puissance du Canada, telles que constituées par "l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," jusqu'aux rives de l'Océan Pacifique.

2. Que la colonisation des terres fertiles des districts de Saskatchewan, d'Assiniboine et de la Rivière Rouge, le développement des richesses minérales qui abondent dans les regions du Nord-Ouest, et l'extension des relations commerciales dans les possessions de l'Amérique Anglaise, de l'Atlantique au Pacifique, dépendent respectivement de l'établissement d'un gouvernement stable, capable de faire respecter la loi et de maintenir l'ordre dans les territoires du Nord-Ouest.

3. Que la prospérité d'une population extrêmement éparse de sujets anglais, d'origine européenne, qui habitent déjà ces territoires éloignés et inorganisés, serait considérablement augmentée, si l'on y établissait des institutions politiques conformes, autant que les circonstances peuvent le permettre, à celles qui existent dans les diverses Provinces de

cette Puissance.

4. Que la 146e clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, pourvoit à l'admission de la Terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest, ou de l'un ou de l'autre dans l'Union du Canada, aux conditions qui seront exprimées dans des adresses des Chambres du Parlement de cette Puissance à Sa Majesté, et qui seront approuvées par la Reine en Conseil.

5. Qu'il est en conséquence expédient de présenter une adresse à Sa Majesté lui demandant de vouloir bien gracieusement, de l'avis de Son Très-Honorable Conseil Privé, unir la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest à la Puissance du Canada, et accorder au Parlement du Canada le pouvoir de porter des lois pour leur bonheur et leur bon gouvernement futur, et exprimant le désir du Canada d'assumer les devoirs et obligations inhérents au gouvernement et à la législation.

6. Que dans le cas où le Gouvernement Impérial consentirait à donner au Canada juridiction et contrôle sur cette région, il serait expédient de décréter que les droits de toute corporation, compagnie ou individu seront respectés et placés sous la protection

de cours de justice de juridiction compétente.

7. Qu'advenant la cession des territoires en question au Gouvernemeut Canadien, les prétentions des tribus sauvages à une indemnité pour les terres requises pour la colonisation, seraient examinées et réglées d'après les principes de justice qui ont toujours guidé

la Couronne dans ses transactions avec les aborigènes.

8. Que, dans le cas où des négociations entre le Gouvernement Canadien et la compagnie de la Buie dHudson pour mettre fin aux droits de cette dernière compagnie, seraient entamées, conformément à la dépêche du 17 juin 1865, adressée de la part du Secrétaire d'Etat d'alors pour les colonies à Son Excellence le Gouverneur-Général, et se termineraient par un arrangement entre le Gouvernement et la compagnie, il est par le présent déclaré que cet arrangement devra être soumis au Parlement du Canada et sanctionné par lui, avant qu'il puisse avoir aucune force ou effet.

Le premier paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau,

L'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell, Qu'il soit adopté.

Après de long débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Les paragraphes restants de la dite résolution étant lus de nouveau, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément adoptés, et

L'adresse de la Chambre des Communes au sujet des dites résolutions étant lue de nouveau,

L'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell, De concourir avec la Chambre des Communes, en remplissant le blanc par les mots "le Sénat et"

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre. Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rendre à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté la dite adresse en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et "

Alors, l'honorable M. Fergusson Blair a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, dans les termes suivants:

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

Qu'il plaise a Votre Excellence :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat et de la Puissance du Canada, réunis en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'approcher de Votre Excellence pour la prier de transmettre notre adresse collective à Sa Majesté, au sujet de l'incorporation de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest avec le Canada, en la manière que Votre Excellence le jugera à propos, afin qu'icelle soit déposée au pied du trône.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit signée par son honneur le

Président de la part de cette Chambre.

Ordonné, que la dite adresse à son Excellence le Gouverneur-Général soit envoyée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour demander son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Campbell,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 18 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Jeseph Edonard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs :-

Aikins,	Cormier,	Lacoste,	Mitchell,
Allan,	Crawford,	Leonard,	Olivier,
Armand,	Dickson,	Leslie,	Reesor,
Bill,	Duchesnay, E. H. J.	Letellier de St. Just,	Ryan,
Blair, Fergusson,	Dumouchel,	Mc Crea,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	McMaster,	Shaw,
Bossé,	Flint,	Macpherson,	Skead,
Burnham,	Foster,	Malĥiot,	Tessier,
Campbell,	Guévremont,	Matheson,	Wark,
Chaffers,	Hamilton (Kingston)), Miller,	Wilmot.
Christie'	Holmes.	•	

PRIÈRES:

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :-

Par l'honorable M. Tessier ; du Révérend F. X. Bossé et autres, de la Rivière au Renard, dans le comté de Gaspé.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue:

De John Meagher et autres, de Carleton, dans le comté de Bonaventure; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des rapports de comité permanents ou spéciaux sur des bills privés expire aujourd'hui.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson

Blair, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux sur des bills privés soit prolongé jusqu'au dixième jour de la prochaine partie de la présente session.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pourvoyant au règlement des "affaires de la banque du Haut Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M.

Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compa"gnie du chemin de fer du St. Laurent à l'Ottawa," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill saus amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton

(Kingston), il a été

Ordonné, que pendant la durée du présent Parlement, il soit transmis à tous les Messieurs qui étaient Membres du ci-devant Conseil Législatif du Canada, mais qui ne sont pas Membres du Sénat, un exemplaire des procès-verbaux, de tous les bills présentés au Sénat, des journaux, des documents de la session, et de tous les papiers dont le Sénat ordonne l'impression.

Sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que la réponse à une adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 6 courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée depuis le 1er juillet dernier, entre l'honorable Ministre de la marine et des pêcheries et les chambres de commerce, la maison de la trinité, et les commissaires de havre de Montréal et de Québec, soit renvoyée au comité conjoint des impresssions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les douanes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du troisième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et faire rapport sur iceux pour la présente session, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier, Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

Sur motion de l'honorable M. Burnham, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, qu'il soit remis au troisième jour de la seconde partie de cette session.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du sixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Burnham, secondé par l'honorable M. Skead, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Campbell,

La Chambre s'est ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 19 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Cormier,	Leonard,	Mitchell.
Allan,	Crawford,	Leslie,	Olivier,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Bill,	Dumouchel,	Mc Crea,	Ryan,
Blair, Fergusson,	Ferrier,	McDonald,	Seymour,
Blake,	Flint,	McMaster,	Shaw,
Bossé,	Guévremont,	Macpherson,	Skead,
Burnham,	Hamilton (Kingston)	, Malĥiot,	Tessier,
Campbell,	Holmes,	Matheson,	Wark,
Chaffers,	Lacoste,	Miller,	Wilmot.
Christie,	•	•	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :-

Par l'honorable M. Lacoste ; de Charles Robin et compagnie, et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

Du Révérend J. B. Blanchet et autres, de la paroisse de St. Eloi, dans le comté de Témiscouata; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

La Chambre s'est ajournée à loisir. Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les douanes, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ferrier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, Que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Objection étant faite, et

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable M. MacDougall et autres, comme suit:

> CHAMBRE DES COMMUNES, Mercredi, 18 Décembre, 1867.

Résolu-Qu'il soit envoyé un message au Sénat, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a concouru dans l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, ayant pour objet l'union au Canada de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest, en la manière que Son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit mise au pied du Trône, en remplissant le blanc avec les mots " la Chambre des Communes."

Ordonné, que l'honorable M. McDougall porte le dit message au Sénat.

(Certifié).

WM. B. LINDSAY, Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Ordonné, que la dite adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, et aussi l'adresse collective à Son Excellence le Gouverneur-Général, soient présentées à Son Excellence par les Membres du Conseil Privé qui sont Membres de cette Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le revenu intérieur, " auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes "publics et la responsabilité des comptables publics, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Skead a proposé, secondé par l'honorable M. Burnham,

Que l'honoraire de soixante piastres qui a été payé relativement au bill présenté dans cette Chambre pour incorporer la compagnie d'assurance intercoloniale, soit remboursé. Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant les travaux publics de la Puissance du Canada, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Blake,

La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie, P. M., la Chambre se réunit, et

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs-

Aikins, Allan, Armand, Bill, Blake, Burnham, Campbell, Ohaffers,	Duchesnay, E. H. J., Dumouchel, Ferrier, Flint, Guévremont, Holmes, Lacoste, Leonard,	McCrea, McDonald, McMaster, Macpherson, Malhiot, Matheson, Miller,	Olivier, Reesor, Ryan, Seymour, Shaw, Skead, Tessier, Wark,
Chaffers, Christie, Cormier,	Leonard, Leslie,	Miller, Mitchell,	Wark, Wilmot.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :-

Du Révérend F. X. Bossé et autres, de la Rivière au Renard, dans le comté de Gaspé; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le revenu " intérieur " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Wilmot, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

· Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McDonald, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Wilmot, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte concernant la perception et " l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des com- " tables publics, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que la quarante quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informé cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les travaux pu-"blics de la Puissance du Canada," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour accorder à Sa Majesté une certaine somme nécessaire pour subvenir à des dépenses auxquelles il n'est pas pourvu pour le service public, pour la période y mentionnée, pour certaines fins relatives à la dette publique, et pour le prélèvement de " deniers sur le crédit du fonds consolidé de revenu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour imposer des droits sur les billets promissoires et les lettres de change," au- quel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Müchell, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 20 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Aikins,	Cormier,	Leonard,	Mitchell,
Allan,	Craw ford,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.	Mc Crea,	Ryan,
Blair, Fergusson,	Dumouchel, ·	McDonald,	Seymour.
Burnham,	Flint,	McMaster,	Shaw,
Campbell,	Holmes,	Macpherson,	Skead.
Chaffers,	La coste,	Miller,	

Prières:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Macpherson ; de William E. Coram et autres,—et de John McKenzie et autres, résidant dans la péninsule de Saugeen.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De Charles Robin et compaguie, et autres ; demandant l'établissement d'un phare à la pointe Paspébiac.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle demeure ajournée jusqu'à jeudi le douzième jour de mars prochain, à trois heures de l'après midi.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour accorder à Sa Majesté "une certaine somme nécessaire pour subvenir à des dépenses auxquelles il n'est pas pourvu "pour le service public, pour la période y mentionnée, pour certaines fins relatives à la dette "publique, et pour le prélèvement de deniers sur le crédit du fonds consolidé du revenu," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour imposer des droits sur " les billets promissoires et les lettres de change," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

il a été

Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour imposer des droits de douane, et contenant le tarif des droits payables en "vertu du dit bill," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la construction du Chemin de fer Intercolonial," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour empêcher l'enseignement illégal du métier des armes ainsi que la "pratique des évolutions militaires; et pour autorisor les juges de paix à saisir et retenir, "les armes amassées ou gardées pour des fins dangereuses pour le public."

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour mettre les habitants du Canada à l'abri des injustes "agressions commises par des sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé les dits bills sans amende-

ment.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour présenter des bills privés soit prolongé jusqu'au dixhuitième jour de mars proceain. L'honorable M. Campbell s'est levé de son siège et a informé la Chambre que c'était l'intention de Son Excellence le Gouverneur-Général, de se rendre à la salle du Sénat, demain, à onze heures avant midi, pour sanctionner, au nom de Sa Majesté, les bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Fergusson Blair,

La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie P. M., la Chambre se réunit, et

Les Membres présent sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs:

Aikins,	٠.	Cormier,	Mc Crea,	Mitchell,
Allan,	•	Duchesnay, E.	H. J., McDonald,	Reesor,
Armand,		Dumouchel,	McMaster,	Ryan,
Burnham,	:	Flint,	Macpherson,	Seymour,
Campbell,		Lacoste,	Matheson,	Shaw,
Chaffers,		Leonard,	Miller,	Skead.
Christie,		Letellier de St.	Just,	

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour imposer des droits de douane, et contenant le tarif des droits payables en vertu du dit bill," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième régle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la construction du Chemin de fer Intercolonial," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte " concernant les banques," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Ordonné, que le dit bill soit la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance,

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bil 1 intitulé : "Acte pour régler le service postal," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont alors été lus par le greffier comme suit : P. 2, l. 39.—Après le mot "postales" insérez : "ou de la perception ou de l'obli-" gation de rendre compte des droits et taxes de port."

P. 2, l. 43.—Après le mot "bureaux" insérez : "et le salaire et les émoluments de

" l'agent."

P. 3, 1. 9.—Après le mot "Acte" insérez : "les dits services se payant sur les fonds " publics du Canada, mais l'exécution s'en fera autrement."

P. 3, l. 19.--Après le mot "Acte" insérez la clause A:

" Clause A.

"Tout acte du parlement du Canada, concernant la perception et l'administration du " revenu l'audition des comptes publics, et la responsabilité des comptables publics, s'apli-" quera aux postes et communications postales, ainsi qu'aux agents et personnes chargés de " leur administration ou de la perception ou de l'obligation de rendre compte des droits et "taxes susdites, excepté là où les dispositions de cet acte ne seront pas susceptibles d'ap-" plication ou seront inconciliables avec quelque disposition du présent acte."

P. 3, l. 26.—Retranchez le mot "général."
P. 3, l. 32.—Retranchez le mot "général" et insérez : "et autres agents et employés." P. 3, 1. 37.—Après le mot "immorales" insérez : " établir le tarif des droits de port "sur tous objets transmissibles par la poste, hors les lettres, journaux ou autres objets sur "lesquels il est ci-après statué ; et "

P. 4, l. 10.—Après le mot "touchant" insérez : "la perception et l'arrêté de compte

" des droits de port."

P. 4, l. 12.—Après le mot "postes" insérez: " et touchant la rétribution ou l'in-

" demnité à payer ou à recevoir en vertu de ces traités."

"Prendre des mesures pour rembourser les droits de port qui peuvent être payés de "temps à autre par les autorités militaires ou navales de Sa Majesté, sur des correspon-"dances officielles circulant entre lesdifférentes stations des forces militaires et navales

de Sa Majesté en Canada."

"Publier des ordres et faire des règlements relativement au système des mandats "d'articles d'argent, et à l'émission et au paiement de mandats d'articles d'argent sur le "bureau des postes en Canada, et, quand il le jugera à propos, traiter de l'échange de ces " mandats avec toute possession britannique ou pays étranger, aux termes et conditions con-" sentis, et qui pourront être énoncés dans les règlements y relatifs ; et tous ordres et " règlements ainsi rendus par le maître-général des postes seront obligatoires et finals pour "les destinataires de mandats, les porteurs, les personnes ayant intérêt ou droit à ces " mandats, et pour toutes autres personnes quelconques."

P. 4, 1. 17.—Après le mot "devoirs "insérez : "Prescrire et mettre à exécution les "règlements qu'il jugera nécessaires touchant le chargement des lettres (registration of " letters) et auîres objets circulant par la voie de la malle, entre différents points du Canada, " de même qu'entre le Canada et le Royaume-Uni, ou quelque possession britannique, les "Etats-Unis ou quelque autre pays étranger, et touchant le prix à percevoir pour cette "inscription; et aussi touchant le chargement à opérer par les agents de poste, des " lettres contenant incontestablement de l'argent ou autre objet de valeur, qui sont confiées " à la poste sans être présentées à l'inscription par l'expéditeur, et l'imposition sur ces " lettres d'un droit d'inscription de deux centins."

P. 4, l. 21.—Après le mot "Acte" insérez : "et sur le port à appliquer en con-

" séquence."

P. 4, l. 23.—Après le mot " pour " insérez : " droit de port ou "

P. 4, l. 25.—Après les mots "Nouveau-Brunswick" insérez : " ou par tout maître de " poste ou ses cautions."

P. 4, l. 34.—Après le mot "timbres" insérez : "et leur allouer une commission

" n'excédant pas cinq pour cent du montant de leurs ventes ;

"Imposer avec l'approbation du Gouverneur en Conseil, des peines pécuniaires n'ex " cédant point deux cents piastres pour chaque infraction, contre ceux qui contreviendront " à quelque réglement susdit, qu'ils soient ou non agents du bureau des postes."

P. 5, l. 29.—Retranchez "maître-général des postes" et insérez : "Gouverneur" et retranchez aussi depuis "besoin" jusqu'à "des "dans la ligne suivante.

P. 5, l. 45.—Après le mot "nouveaux" insérez : "de faire observer par les maîtres

" de poste l'obligation de rendre leurs comptes et de vérser les balances."

P. 6, l. 13.—Retranchez depuis "15" jusqu'à "suivante" inclusivement, dans la ligne 22, et insérez : les clauses B et C :

" Clause B.

"Tout agent, commis ou serviteur, employé dans ou par le département des postes, recevra un salaire fixe, que le maître-général des postes déterminera et que régiront les "dispositions de tout acte concernant le service civil."

" Clause C.

" Il ne sera accordé aucune rétribution ou récompense à un commis ou autre agent du " département des postes, pour avoir rempli les devoirs d'un autre commis ou agent de son "département; il ne lui en sera pas accordé pour le travail extraordinaire, de quelque " nature qu'il soit, qu'il pourra être appelé à faire."

P. 6, l. 30.—Après le mot "taxe" insérez la clause D:

" Clause D.

"Toutes lettres expédiées par la poste à une distance quelconque dans l'intérieur du "Canada, excepté dans les cas sur lesquels le présent acte statue d'une autre manière, " seront assujéties à une taxe uniforme de trois centins pour le poids d'une demi-once, " toute fraction de cette quotité devant être taxée comme demi-once; pourvû que cette " taxe de trois centins soit payée à l'avance, lors du dépôt des lettres, au moyen de timbres-" postes ou de numéraire ayant cours ; et lorsque des lettres seront mises à la poste sans "être affranchies, alors on pourra y appliquer une taxe de cinq centins par demi-once."

P. 6, l. 33.—Retranchez les mots " par chaque demi-once" et insérez : " un centin."

P. 7, l. 7.—Apès le mot " effet " insérez la clause E :

" Clause E.

"La taxe des journaux imprimés et publiés en Canada, et paraissant une fois "au moins par semaine à un bureau connu de publication, d'où il sont expédiés " par la voie de la malle à des abonnés ordinaires en Canada ou ailleurs, sera "fixée ainsi qu'il suit: sur chaque journal, s'il est publié une fois par semaine, "la taxe pour chaque trimestre commençant le premier de janvier, le premier "d'avril, le premier de juillet ou le premier d'octobre, chaque année, sera de cinq centins; " s'il est publié deux fois par semaine, elle sera de dix centins ; s'il est publié trois fois par " semaine, elle sera de quinze centins ; s'il est publié six fois par semaine, elle sera de "trente centins, et ainsi de suite, en ajoutant une taxe de cinq centins pour chaque "édition en sus d'une édition par semaine ; et telle taxe devra être payée à l'avance, du " premier jour du trimestre d'où l'on commencera à payer, pour au moins un quart de " l'année, et ce paiement à l'avance pourra se faire soit au bureau expéditeur ou au bureau " distributeur, au choix de l'éditeur ou du souscripteur ; mais les journaux d'échange

" envoyés par l'éditeur d'un journal à un autre éditeur, jouiront de l'exemption du droit " de port."

P. 7, l. 10.—Après le mot " taxe " insérez ; " n'excédant pas deux centins."

- P. 7, l. 17.—Après le mot "de" où il se rencontre pour la première fois, insérez : "un "centin," et après le mot "de "où il se rencontre pour la seconde fois, insérez : "un demi
- P. 7, l. 22.—Après le mot "de" insérez : "un centin" et après le mot "livres" insérez " et journaux."
 - P. 8, 1.38.—Après le mot "commerce" insérez la clause F:

" Clause F.

"Le maître-général des postes pourra accorder la rétribution qu'il jugera raison-" nable et à propos, aux patrons de navires autres que paquebots-postes, pour le trans-" port de toute lettre entre des lieux situés outre-mer et le Canada ; et le Gouverneur " en Conseil pourra ordonner que les dits navires, dans quelque port ou quelque classe " de ports que ce soit, n'auront la permission des agents de douane d'opérer leur inscrip-"tion en douane ni d'entrer en déchargement, qu'après que les lettres à bord auront été " re mises au bureau de poste, et que le patron aura fait, en la forme prescrite, la décla-" ration qu'il a livré toutes les lettres à lui confiées."

P. 8, l. 44.—Retranchez les mots "de la Puissance."
P. 8, l. 47.—Retranchez les mots "de cette Puissance" et insérez : "du Canada."

P. 10, l. 7.—Après le mot "de" insérez: "deux centins." P. 10, l. 8.—Après le mot "de" insérez: "un centin." P. 10, l. 23.—Après le mot " de " insérez : " un centin."

P. 10, l. 33.—Retranchez les mots "géneral du Canada."

P. 11, l. 11.—Après le mot " Ecosse" insérez : " ou à quelque branche de ces légis-" latures, ainsi que leurs procès-verbaux ou autres documents imprimés par ordre de quel-" qu'une ou quelque branche de ces législatures."

P. 11, l. 33.—Après le mot "de" où il se rencontre pour la seconde fois, insérez :

" cinq centins."

P. 11, l. 36.—Après le mot " cas " où il se rencontre pour la seconde fois, insérez : " si une lettre tombée ainsi en rebut, dont on n'aura pu constater ni retrouver l'auteur, ren-"ferme de l'argent, le maître-général des postes pourra employer cet argent comme une " recette postale, tout en tenant compte de la somme, et cette somme sera remboursée par "le département au propriétaire légitime, dès que celui-ci sera retrouvé."
P. 13, l. 21.—Retranchez depuis "41" jusqu'à "contravention" inclusivement,

dans la ligne 28.

P. 14, l. 30.—Après le mot "cités" insérez : "Et quelle que soit la somme que le "compte porte avoir été retiré par le maître de poste d'une cité, ville ou lieu pour le "louage de tiroirs, cases et autres boîtes à déposer les lettres et journaux, et pour la dis-"tribution de lettres et journaux à quelqu'autre endroit qu'au bureau de poste, dans cette " cité, ou retirés de l'exploitation d'un ou de plusieurs bureaux annexes dans la dite cité, "cette somme sera versée au maître-général des postes comme recette postale;—et " nul maître de poste ne devre, sous quelque prétexte que ce soit, avoir, recevoir, ni " retenir pour lui-même d'allocation ni d'émoluments plus forts ou autres que le montant " de son salaire et de ses allocations, tels qu'ils seront fixés et autorisés par la loi ou par le "maître-général des postes."

Et insérez la clause G:

" Clause G.

- "Les maîtres de poste, dont le salaire n'est pas fixé par la loi, pourront être rétribués " soit au moyen d'un percentage sur le montant perçu par eux, ou d'un salaire que le maître-" général des postes pourra déterminer, dans chaque cas, ayant dûment égard aux devoirs " et à la responsabilité attribués à chaque bureau de poste."
 - P. 14, l. 49.—Retranchez le mot "général." P. 16, l. 46.—Retranchez le mot "général."

P. 17, l. 1.—Après le mot "lui" insérez : "avec les intérêts."

- P. 17, l. 2.—Retranchez les mots "de la trésorerie" et insérez : "du Gouverneur en " Conseil."
- P. 17, l. 6.—Retranchez les mots "de la trésorerie" et insérez : "du Gouverneur " en Conseil."

- P. 17, l. 11.—Retranchez les mots "le concours de la trésorerie" et insérez : "la "sanction du Gouverneur en Conseil."
 - P. 17, l. 20.—Après le mot "dépôt "insérez : "avec intérêt."
- P. 17, l. 32.—Après le mot "arrêtée" insérez : "pendant qu'elle sera entre les "mains du maître de poste, ou pendant qu'elle sera en voie de transmission au maître- général des postes ou par lui."

P. 17, l. 46.—Après le mot "poste" insérez les clauses H, I et J:

" Clause H.

"Toutes sommes d'argent ainsi confiées en dépôt au maître-général des postes, devront être versées aussitôt dans la caisse du receveur-général du Canada, et portées au crédit d'un compte dit: "Compte des banques d'épargnes du bureau des postes; "et les remboursements faits aux déposants, soit en mains propres, soit aux mains de fondés de pouvoirs, seront effectués par le receveur-général, par l'intermédiaire du bureau du fe maître-général des postes de Sa Majesté, et seront portés au compte susdit."

" Clause I.

"Le taux de l'intérêt à payer à ceux qui seront des versements sera fixé à quatre piastres pour cent par année; mais cet intérêt ne sera attribué à aucune somme insérieure à trois piastres ou aux multiples de cette quotité, et ne courra que du premier jour du mois de calendrier qui suivra le jour où s'effectuera le dépôt, et cessera le premier jour du mois de calendrier dans lequel aura lieu le retrait de ce dépôt."

" Clause J.

"Le trentième jour de juin de chaque année, l'intérêt afférent aux fonds déposés sera "ajouté au principal, dont il formera partie intégrante."

P. 17, l. 47.—Retranchez les mots "de la trésorerie" et insérez "du Gouverneur en

"Conseil.

P. 17, l. 48.—Après le mot "piastres" insérez : "et portant un taux d'intérêt "n'excédant pas cinq pour cent par année."

P. 18, l. 4.—Après le mot "certificats" insérez : " et portant l'intérêt exprimé dans

" ces titres."

- P. 18, l. 7.—Après le mot "certificats" insérez : "avec l'intérêt requis."
- P. 18, l. 10.—Retranchez les mots "le consentement de la trésorerie " et insérez " la sanction du Gouverneur en Conseil."
 - P. 18, l. 17.—Après le mot "fonds" insérez: "et de l'intérêt.
 - P. 18, l. 43.—Après le mot "dépôts," insérez : "et des intérêts acquis aux déposants."
 - P. 18, l. 51.—Après le mot "l'année" insérez la clause K suivante :

" Clause K.

"Toutes les dépenses qu'entraînera l'exploitation du système de la caisse d'épargnes du bureau des postes, seront imputées sur les fonds reçus sous l'autorité
des dispositions du présent acte, relatives à la dite caisse d'épargnes, et le receveur-général portera au crédit du compte de la caisse d'épargnes du tureau
des postes l'intérêt, au taux de cinq pour cent par année, de la balance non
placée qui peurra être au crédit du dit compte, et aussi l'intérêt que rapporterent les
débentures sur lesquelles l'excédant de fonds de la caisse d'épargnes sera placé comme il
est ci-haut prescrit; et il portera au débit du dit compte, les fonds et intérêts payés
aux déposants, ainsi que toutes les dépenses de l'exploitation du système de la caisse
d'épargnes du bureau des postes; et la balance des profits, s'il y en a une, formera partie
du fonds du revenu consolidé,—et pareillement la balance des pertes, s'il y en a une,
sera suppléée à même le fonds du revenu consolidé;—et un état indiquant les résultats
de chaque année expirée le trente juin, et le montant des profits et des pertes, selon le
cas, devra être présenté par le receveur-général aux deux Chambres du Parlement dans
les dix jours du commencement de la première session suivante."

P. 19, l. 2.—Retranchez le mot "général" où il se rencontre pour la seconde fois.

P. 25, l. 42.—Retranchez le mot "général."

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à demain à dix heures et demie du matin.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolu dans l'affir-

mative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 21 Décembre, 1867.

Les Membres présents sont:

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs—

Allan, Armand. Blair, Fergusson, Burnham, Chaffers,

Cormier, Duchesnay, E. H. J. McDonald, Dumouchel,

Letellier de St. Just, Miller, Macpherson,

Mitchell. Skead.

Lacoste.

PRIÈRES:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De William E. Coram et autres, résidant dans la péninsule de Saugeen ; et de John Mackenzie et autres, du même lieu ; demandant séparément que des arrangements soient conclus avec les Sauvages pour l'acquisition de leurs droits à la dite péninsule; que les terres soient accordées gratuitement aux colons, et que les personnes qui ent déjà acheté des terres et s'y sont établies, reçoivent des lettres patentes pour les dites terres, sans autres dépenses.

Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la vergenoire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle à la Salle du Sénat."

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les tîtres des bills à être passés séparément comme suit :

Acte relatif à l'indomnité des luembres et aux traitements des Orateurs des deux Chambres du Parlement.

Acte concernant la charge d'Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada.

Acte concernant l'interprétation des statuts du Canada.

Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement de personnes soupçonnées d'avoir commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne ou le gouvernement de Sa Majesté.

Acte pour amender la charte de la banque commerciale du Canada, dans le but

d'autoriser sa fusion avec toute autre banque, ou sa mise en liquidation.

Acte pour amender " l'acte des arrangements financiers du Grand Tronc (1862) "

et pour d'autres fins.

Acte pour amender et refondre les différents actes incorporant la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur et y relatifs, et pour changer son nom de corporation en celui de la "compagnie canadienne de navigation" et pour d'autres objets.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du St. Laurent à l'Ottawa.

Acte pourvoyant au règlement des affaires de la banque du Haut-Canada.

Acte concernant les douanes.

Acte concernant le revenu intérieur.

Acte concernant les travaux publics du Canada

Acte concernant la perception et l'administration du revenu, l'audition des comptes publics et la responsabilité des comptables publics.

Acte pour mettre les habitants du Canada à l'abri des injustes agressions commises

par des sujets de pays étrangers en paix avec Sa Majesté.

Acte pour empêcher l'enseignement illégal du métier des armes, ainsi que la pratique des évolutions militaires, et pour autoriser les juges de paix à saisir et retenir les armes amassées ou gardées pour des fins dangereuses pour le public.

Acte pour imposer des droits sur les billets promissoires et les lettres de change.

Acte concernant les banques.

Acte concernant la construction du Chemin de fer Intercolonial.

Acte imposant des droits de douanes, et contenant le tarif des droits payables sous son autorité.

Acte pour régler le service postal.

La sanction royale a été prononcée séparément sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill." L'honorable Orateur de la Chambre des Communes a alors présenté le bill des sub-

sides qui suit, et

Le greffier de la couronne en chancellerie en a lu le titre comme suit :—" Acte "pour accorder à Sa Majesté une certaine somme nécessaire pour subvenir à des "dépenses auxquelles il n'est pas pourvu pour le service public, pour la période y "mentionnée, pour certaines fins relatives à la dette publique, et pour le prélèvement de "deniers sur le crédit du fonds consolidé du revenu."

Le greffier de cette Chambre a alors dit :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill."

La Chambre des Communes s'étant retirée, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer.

Alors, sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Skead

La Chambre s'est ajournée à jeudi, le douziéme jour de mars prochain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 12 Mars, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Allan,	Christie,	Holmes,	Macpherson,
Armand,	Cormier,	Kenny,	Malhiot,
Bill,	Dickey,	Lacoste,	Miller,
Blake,	Duchesnay, E. H. J.	Leonard,	Mills,
Bourinot,	Dumouchel,	Leslie,	Mitchell,
Burnham,	Ferrier,	Letellier de St. Just,	Olivier,
${\it Campbell},$	Guévremont,.	Locke,	Seymour,
${\it Chaffers},$	Hazen,	McCrea,	Shaw [,]

Prières:

L'honorable Président a informé la Chambre, qu'en conséquence de la mauvaise santé du chapelain et bibliothécaire, le Révérend W. Agar Adamson, D. C. L., il lui avait donné congé d'absence, et que pendant son absence les fonctions de chapelain seront remplies par le Révérend J. S. Lauder, M. A.

Les honorables Messieurs Ross et Archibald ont présenté les brefs de Sa Majesté, les appelant au Sénat, et

Ils ont été lus séparément par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'ils soient inscrits au Journal, et ils sont comme suit :

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-aimé, l'Honorable John Ross, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada.

SALUT:-

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable John Ross, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du

Canada, le vingt-troisième jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé, l'Honorable Thomas D. Archibald, de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada.

SALUT:-

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable Thomas D. Archibald, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de Notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Alors les honorables Messieurs Ross et Archibald se sont approchés de la table, et ont prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant John Fennings Taylor, écuier, l'un des Commissaires nommés à cet effet, et ils ont pris leurs siéges en conséquence.

L'honorable Président a annoncé à la Chambre que le greffier avait reçu une communication du greffier de la couronne en chancellerie, et elle a été alors lue par le greffier comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE DU CANADA, Ottawa, 31 Janvier, 1868.

Le présent fait foi que Son Excellence le Gouverneur-Général a appelé au Sénat du Canada, l'Honorable Jean Charles Chapais, de la Province de Québec, par Lettres Patentes sous le Grand Sceau, en date du trentième jour du mois de Janvier mil huit cent soixante-huit, et l'a nommé pour le Collége Electoral de De La Durantaye de la dite Province, au lieu et place de l'Honorable Joseph Noël Bossé, qui a donné sa démission de Sénateur et membre du Sénat du Canada.

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada. Alors l'honorable Jean Charles Chapais a été introduit par les honorables Messieurs Campbell et E. H. J. Duchesnay.

L'honorable M. Chapais a alors présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat.

Il a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Jean Charles Chapais, de notre Province de Québec, dan notre Puissance du Canada.

SALUT :-

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral de De La Durantaye, de la Province de Québec, et nous vous commandons le dit Honorable Jean Charles Chapais, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le trentième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-huit, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Alors l'honorable M. Chapais a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant John Fennings Taylor, écuier, l'ainé, l'un des Commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que les honorables Messieurs Ross, Archibald et Chapais, membres du Sénat, avaient fait et signé leurs déclarations de qualification, conformément à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Allan; de Joseph Eugène Doucet, assistant-greffier additionnel, examinateur des ordres permanents et greffier des bills privés du ci-devant Conseil Législatif du Canada, demandant a être continué au service du Sénat avec les mêmes titres et appointements que ci-devant.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Holmes, il a été

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier.

L'honorable M. Campbell, a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concer-" nant les cautionnements des officiers du Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

* Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concer-" nant les commissions et les serments d'allégeance et d'office."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable Président a informé la Chambre que l'honorable Adam Johnston Fergusson Blair, l'un de ses Membres, était décédé.

Alors l'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'honorable Adam Johnston Fergusson Blair, cette Chambre s'ajourne maintenant et demeure ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue

dans l'affirmative, et

L'honorable Président a alors déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 16 Mars, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Chapais,	Guévremont,	McDonald,
Allan,	Christie,	Hazen,	Macpherson,
Archibald,	Cormier,	Holmes,	Malĥiot,
Armand,	Crawford,	Kenny,	Miller,
Bill,	Dickey,	Lacoste,	Mills,
Blake,	Dickson,	Leonard,	Mitchell,
Bourinot,	Duchesnay, E. H. J.,	Leslie,	Olivier,
Burnham,	Dumouchel,	Letellier de St. Just,	Ross,
Campbell,	Ferrier,	Locke,	Seymour,
Chaffers,	Foster,	Mc Crea,	Shaw.

PRIÈRES:

L'honorable Président a annoncé à la Chambre que le greffier avait reçu trois certificats du greffier de la couronne en chancellerie, et Ils ont alors été lus par le greffier comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE DU CANADA, Ottawa, 16 mars, 1868.

Le présent fait foi que Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada a appelé au Sénat du Canada, James Rea Benson, écuier, de Saint Catharines, Province d'Ontario, par Lettres Patentes sous le Grand Sceau du Canada, en date du quatorzième jour du mois de mars, mil huit cent soixante-huit, au lieu et place de l'honorable Adam Johnston Fergusson Blair, décédé.

EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

John Fennings Taylor, écuier,

Greffier du Sénat du Canada, Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE DU CANADA.

Ottawa, 16 mars, 1868.

Le présent fait foi que Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada a appelé au Sénat du Canada, John Glasier, du Comté de Sunbury, Province du Nouveau-Brunswick, écuier, par Lettres Patentes sous le Grand Sceau du Canada, en date du quatorzième jour du mois de mars, mil huit cent soixante-huit, au lieu et place d'Edouard Barron Chandler, écuier, qui n'a pas accepté sa nomination.

EDOUARD J. LANGEVIN.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

John Fennings Taylor, écuier, Greffier du Sénat du Canada, Ottawa.

> Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie du Canada, Ottawa, 16 mars, 1868.

Le présent fait foi que Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada a appelé au Sénat du Canada, James Dever, de la Cité de St. Jean, Province du Nouveau-Brunswick, écuier, par Lettres Patentes sous le Grand Sceau du Canada, en date du quatorzième jour du mois de mars, mil huit cent soixante-huit, au lieu et place de William Todd, écuier, qui n'a pas accepté sa nomination.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

John Fennings Taylor, écuier, Greffier du Sénat du Canada, Ottawa.

Alors, l'honorable James Rea Benson a été introduit par les honorables Messieurs Campbell et Mitchell.

L'honorable M. Benson a présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat ; Il a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, Qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc. etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé James Rea Benson, écuier, de notre Province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada.

SALUT :--

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons

jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit James Rea Benson, écuier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Visomte Monck, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le quatorzième jour de mars, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-huit, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancelleric, Canada.

Alors, l'honorable M. Benson a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant John Fennings Taylor, écuier, l'ainé, l'un des Commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que l'honorable James Rea Benson, l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Chaffers; de T. Roy et autres, de la paroisse de St. George de Henryville.

Par l'honorable M. Olivier; de M. Lavoiz et autres, de la paroisse de St. Alphonse.

Par l'honorable M. McCrea; de Z. V. Mondor, messager sessionnel, et de Richard Greer, messager sessionnel.

Par l'honorable M. Ferrier; d'Alexander Miller, messager sessionnel.

Par l'honorable M. Cormier; de Hugh Allan et autres, propriétaires et capitaines de vaisseaux, naviguant sur le fleuve St. Laurent.

Par l'honorable M. Lacoste; de David Monette et autres, de la paroisse de St. Philippe.

Par l'honorable M. Armand; de C. Labelle et autres, des paroisses et village de Ste. Rose—et de l'honorable George Bryson et autres, marchands de bois, et propriétaires de remorqueurs du district de Québec.

Par l'honorable M. Benson, des officiers et syndics de l'hôpital général et de la marine de Ste. Catharines.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que l'ordre du jour pour la prise en considération de nouveau du second rapport du comité spécial des comptes contingents soit rayé, et que le dit rapport soit pris en considération mercredi le vingt-cinquième jour de mars courant.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le nom de l'honorable M. Ross soit ajouté au comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente Session et de faire rapport sur iceux.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le nom de l'honorable M. Archibald, soit ajouté au comité spécial des banques du commerce et des chemins de fer pour la présente Session.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant " les enquêtes relatives aux affaires publiques."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concer-" nant les étrangers et la naturalisation."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte relatif aux cautionnements " des officiers du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les commissions

"ct les serments d'allégéance et d'office," a été lu la seconde fois.
Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 17 Mars, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins, Allan, Archibald, Armand, Benson, Bill, Blake, Botsford, Bourinot, Bureau, Burnham, Campbell, Chaffers,	Christie, Cormier, Crawford, Dickey, Dickson, Duchesnay, E. H. J. Dumouchel, Ferrier, Foster, Guévremont, Hamilton (Inkerman) Hazen, Holmes,	Mc Clelan, Mc Crea, Mc Donald, Macpherson,	Mitchell, Odell, Odell, Olivier, Ross, Ryan, Sanborn, Seymour, Shaw, Steeves, Wark, Wilmot, Wilson,
Chaffers, Chapais,	Holmes,		

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Guévremont; d'Augustin Dupuis et autres, de St. Anicet.

Par l'honorable M. Ryan; de la banque Jacques Cartier, Montréal; deux pétitions des Révérendes Sœurs de l'asile de la providence, Montréal; et de Sa Grandeur l'Evêque catholique romain de Montréal.

Par l'honorable M. Lacoste; du Révérend A. Thibault et autres, du village du Bassin de Chambly; de P. Betournay et autres, de St. Lambert, et de Louis Laramée et autres, de St. Hubert.

Par l'honorable M. Malhiot; du conseil municipal de la paroisse de Bécancour, dans le comté de Nicolet; du Révérend P. Villers et autres, de Ste. Gertrude; du Révérend Charles Z. Garceau et autres, de St. Pierre, dans le comté de Nicolet; d'Antoine Mayrand et autres, de Bécancour; du Révérend J. H. Dostie et autres, de Gentilly; de Léon Noël et autres, de St. Grégoire, et de J. R. Chamberlain et autres, de Nicolet.

L'honorable M. Ryan a présenté à la Chambre un rapport de la banque d'épargnes de la cité et district de Montréal, pour l'année 1867.

Ordonné, qu'il reste sur la table, il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Burnham, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 16 mars, 1863.

Le comité conjoint des impressions du Parlement, prend la liberté de faire son huitième rapport comme suit :

Le comité a soigneusement examiné les documents qui lui ont été renvoyés, et il

recommande que les suivants soient imprimés, savoir :

Etat, d'après les archives des élections pour la présente Chambre des Communes, indiquant le nombre total des votes enregistrés dans chaque division électorale où il y a cu lutte, avec le nombre total de votes enregistrés dans chaque telle division, le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales des mêmes divisions respectivement, et la population de chaque collége électoral, telle que constatée par le dernier recensement.

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 25 novembre dernier, demandant des informations relativement au canal projeté entre le lac Ontario et la Baie

de Quinté (avec les cartes y annexées);

Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des Communes du 25 novembre dernier, demandant un état relatif aux brasseries et distilleries dans la ci-devant province du Haut-Canada;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 16 décembre dernier, demandant des états des affaires entre le gouvernement et la banque de *Montréal*, du 1er août 1866, au 1er décembre 1867;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 9 décembre dernier, demandant un état des sommes payées et des sommes encore dues à des municipalités de township

dans le Bas-Canada, comme indemnité seigneuriale;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 9 décembre dernier, demandant la correspondance avec la compagnie américaine pour la fabrication de billets de banque, ou avec toute autre compagnie, au sujet de la gravure de billets du gouvernement (pour la distribution seulement).

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 9 décembre dernier, demandant un état des terres achetées (sous le système actuel d'établissement) dans la Péninsule Sauvage de Saugeen, avec le prix moyen par acre;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 9 décembre dernier, demandant des informations au sujet du nombre de poursuites intentées contre des sauvages dans le comté de Brant, indiquant pour quels crimes, et les frais de ces poursuites;

Réponse à deux adresses du 15 et du 18 novembre dernier, demandant un état indiquant le nombre d'officiers du revenu de l'intérieur dans la Puissance, leurs salaires, les perceptions etc., et un état relatif aux collecteurs de douane, à leurs perceptions et aux droits de havre.

Le comité recommande aussi qu'une copie des documents imprimés soit envoyée à chacun des membres des Législatures locales de la Puissance.

Le tout respectueusement soumis.

ASA A. BURNHAM,

Président temporaire.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en " comité général sur le bill intitulé: "Acte relatif aux cautionnements des officiers du " Canada."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Steeves a fait rapport, de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec deux amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le Greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les commissions et les serments "d'allégeance et d'office."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Ross a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hazen. La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 18 Mars, 1868.

Les Membres présents sont:

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	Lacoste,	Olivier,
Allan,	Cormier,	Léonard,	Ritchie,
Archibald,	Craw for d,	Leslie,	Ross,
Armand,	Dickey,	Letellier de St. Just.	Ryan,
Benson,	Dickson,	Locke,	Sanborn,
Bill,	Dumouchel,	McClelan,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	Mc Crea,	Shaw,
Botsford,	Foster,	Mc Cully,	Steeves,
Bourinot,	Guévremont,	McDonald.	Tessier,
Burnham,		nan), Macpherson,	Wark,
Campbell,	Hazen,	Mills,	Wier,
Chaffers,	Holmes,	Mitchell,	Wilmot,
Chapais,	Kenney.	Odell.	Wilson.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Allan; de la compagnie d'assurance provinciale; de la compagnie d'assurance Britannique Américaine; de la compagnie d'assurance de l'Ouest; et de la compagnie d'assurance de Montréal.

Par l'honorable M. Burnham; de J. Calcutt et autres, brasseurs, de Port Hope, Lindsay, Cobourg, Peterborough, Belleville, Perth et Lindsay.

Par l'honorable M. Armand; de John Lemesurier et autres, de St. Roch de Québec; de J. B. R. Dufresne, maire, et autres, de la municipalité de St. Sauveur, et de John Lemesurier, maire, et autres, de la cité de Québec.

Par l'honorable M. Lacoste; du Révérend F. M. Fournier et autres, de New-Richmond; de George Fallu, senr.; et autres, de la municipalité de Shoolbreed et Nouvelle; de A. Fraser et autres, du township de Restigouche; de John Wheeler et autres, de Matapédiac; de John Gerety et autres de la municipalité de Mann; de B. McGie, maire, et autres, de Hope, dans le comté de Bonaventure; de John Q. Hamilton et autres, de la municipalité de Cox, et du conseil municipal de Port Daniel.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De T. Roy et autres, de la paroisse de St. George de Henryville, dans le comté d'Iberville; de M. Lavoie et autres, de la paroisse de St. Alphonse, dans le comté de Joliette; de David Monette et autres, de la paroisse de St. Philippe, dans le comté de Laprairie; et de C. Labelle et autres, des paroisse et village de Ste. Rose, dans le comté de Laval; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

De Z. V. Mondor, Richard Greer, et Alexander Miller, messagers sessionnels ; demandant séparément d'être gardés au service du Sénat.

De Hugh Allan et autres, propriétaires et capitaines de vaisseaux, naviguant sur le fleuve St. Laurent, et des habitants du Coteau Landing, dans la province de Québec; demandant qu'un havre sûr soit construit au dit Coteau Landing.

De l'honorable George Bryson, M. C. L. et autres, marchands de bois et propriétaires de remorqueurs, du district de Québec; demandant une certaine somme d'argent pour les aider à enlever certaines obstructions à la navigation de la Rivière des Prairies.

Des officiers et syndics de l'hôpital général et de la marine de Saint Catharines ; demandant une allocation.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que le délai fixé pour présenter des bills privés soit prolongé jusqu'au trente du courant.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faci-" liter la liquidation des affaires des compagnies incorporées."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois d'aujourd'hui en huit.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif aux cautionnements des " officiers du Canada" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande le concours des Communes.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les commissions et les serments d'allégeance et d'office," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande le concours des Communes.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques,," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McDonald, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 19 Mars, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	Léonard,	Olivier,
Allan,	Cormier,	Leslie,	Ritchie,
Archibald,	Crawford,	Letellier de St. Just,	Ross,
Armand,	Dickey,	Locke,	Ryan,
Benson,	Duchesnay, E. H. J.,	Mc Clelan,	Sanborn,
Bill,	Dumouchel,	Mc Crea,	Seymour,
$Blake_{i}$	Ferrier,	Mc Cully.	Shaw,
Botsford,	Foster,	McDonald,	Steeves,
Bourinot,	Guévremont,	Macpherson,	Tessier,
Bureau,	Hamilton (Inkerman),Malhiot,	Wark,
Burnham,	Hazen,	Miller,	Wier,
Campbell,	Holmes,	Mills,	Wilmot,
Chaffers,	Kenny,	Mitchell,	Wilson.
Chapais,	Lacoste,	Odell,	

PRIÈRES:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du Révérend A. Thibault et autres, du Village du Bassin de Chambly,—de P. Betournay et autres, de St. Lambert,—de Louis Laramée et autres, de St. Hubert,—du Révérend P. de Villers et autres, de Ste. Gertrude,—du Révérend Charles Z. Garceau et autres, de St. Pierre, dans le comté de Nicolet,—d'Antoine Mayrand et autres, de Bécancourt,—du Révérend J. H. Dostie et autres, de Gentüly,—de Léon Noël et autres, de St. Grégoire,—et de J. R. Chamberlain et autres de Nicolet; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

De la banque Jacques Cartier, Montréal; demandant la passation d'un acte pour continuer la charte de la dite banque.

Des Révérendes Sœurs de l'asile de la providence, Montréal; demandant qu'on leur paie les arrérages dûs à l'asile de St. Vincent de Paul, dont ils ont l'administration, et aussi les arrérages dûs à leur propre institution.

De Sa Grandeur l'Evêque catholique romain de Montréal; demandant une allocation en faveur des deux institutions de sourds et muets de Montréal.

Et du conseil municipal de la paroisse de Bécancour; demandant qu'on limite l'intérêt de l'argent à sept pour cent.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre "Les règlements des caisses d'épargnes des bureaux de poste, Canada."

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que l'ordre du jour pour prendre de nouveau en considération, mercredi le 25 de mars courant, le second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session, soit rayé des ordres du jour, et que le dit rapport soit renvoyé de nouveau au même comité spécial pour être amendé.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte concernant " les étrangers et la naturalisation.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, ct

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général d'aujourd'hui en huit.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les enquêtes sur les affaires publi- ques."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Letellier de St. Just a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Christie, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 20 Mars, 1868.

Les Membres présents sont :

174

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	Lacoste,	Odell,
Allan,	Cormier,	Leonard,	Olivier,
Archibald,	Dickey,	Leslie,	Ritchie,
Armand,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Ross,
Beison,	Duchesnay, E. H. J.	Locke,	Ryan,
Bill,	Dumouchel,	Mc Clelan,	Sanborn,
Blake,	Ferrier,	Mc Crea,	Seymour,
Botsford,	Flint,	McCully,	Shaw,
Bourinot,	Foster,	McDonald,	Steeves,
Bureau,	Guévremont,	Macpherson,	T'essier,
Burnham,	Hamilton (İnkerman)		Wark,
Campbell,	Hazen,	Miller,	Weir,
Chaffers,	Holmes,	Mills,	Wilmot,
Chapais,	Kenny,	Mitchell,	Wilson.

Prières:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Olivier; de Joseph Pilon et autres,—et de Pierre Coutu et autres, du township de Brandon.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; d'Amable Guay, et autres, de St. Joseph de Lévis.

Par l'honorable M. Ryan; de Wm. Darling et Cie. et autres, marchands de papeterie, imprimeurs et relieurs.

Par l'honorable M. Wier; de A. Keith et fils, et autres, brasseurs, de la cité d'Halifax, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. Benson; de Thomas McIntyre et autres, de ville de Saint Catharines, et ses environs,—de Walter Cavers et autres, du village de Port Welland,—et de Thomas Burgar et autres, du village de Welland.

Par l'honorable M. Tessier; du Révérend A. Ladrière et autres, de St. Fubien,—de Philippe Verreault et autres, de la municipalité des Méchins, de Magloire Danjou, maire, et autres, de St. Simon,—du Révérend Joseph Dumas et autres, de la municipalité de McNider,—de Paschal Santerre et autres, de la municipalité de l'Assomption, Rivière Blanche,—et du Révérend A. Chouinard et autres, de St. Mathieu.

Par l'honorable M. Leonard; d'Elias Arkell et autres, de St. Thomas, dans le comté d'Elgin.

Par l'honorable M: Ross; de Pierre Rattey, messager de son honneur le Président, et assistant-maître de poste de l'honorable Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la compagnie d'assurance provinciale, de la compagnie d'assurance Britannique Américaine, de la compagnie d'assurance de l'Ouest, et de la compagnie d'assurance de Montréal; demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous le nom de "l'Asso-" ciation des assureurs des lacs canadiens."

De J. Calcutt et autres, brasseurs, de Port Hope, Lindsay, Cobourg, Peterborough, Belleville, Perth et Lindsay; demandant certains amendements aux lois d'accise dans certains cas.

De John Lemesnrier et autres, de St. Roch de Québec,—de J. B. R. Dufresne, mairc, et autres, de la municipalité de St. Sauveur, de John Lemesurier, maire, et autres, de la cité de Québec,—du Révérend F. M. Fournier et autres, de New Richmond,—de George Fallu, senr., et autres, de la municipalité de Shoolbred et Nouvelle,—de A. Fraser et autres, du township de Restigouche,—de John Wheeler et autres, de Matapédiac,—de John Gerety et autres, de la municipalité de Mann,—de B. McGie, maire et autres, de Hope, dans le comté de Bonaventure,—de John Q. Hamilton et autres, de la municipalité de Cox,—et du conseil municipal de Port Daniel; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai fixé pour recevoir des pétitions concernant des bills privés, et aussi pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux sur des bills privés expire demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais,

il a été

Ordonné, que le délai fixé pour recevoir des pétitions concernant des bills privés, et pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux sur des bills privés soit prolongé jusqu'au trente du courant.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session, auquel a été renvoyé de nouveau son second rapport pour l'amender, a présenté son rapport tel qu'amendé.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ, 20 mars, 1868.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes des dépenses contingentes du Sénat pour la présente Session et de faire rapport sur iceux, auquel a été renvoyé son second

rapport, a l'honneur de la soumettre de nouveau, amendé ainsi qu'il suit.

Conformément à la recommandation contenue dans son premier rapport, votre comité, après de longues délibérations, et dans le désir d'établir un corps suffisant d'officiers, de commis et de serviteurs, et de s'assurer des services de personnes au fait des différentes fonctions qui leur seront assignées, recommande respectueusement au Sénat d'approuver la liste ci-annexée, où sont indiqués les salaires à donner aux officiers, commis et serviteurs de cette Chambre, et les noms des employés qui sont à sa nomination.

L'attention de votre comité a été attirée sur le fait que plusieurs de ceux qui sont proposés aux emplois de commis et de serviteurs du Sénat, ont rempli des fonctions analogues dans l'ancien conseil législatif du Canada, et que leurs salaires ont été payés sur les fonds de la Puissance depuis le jour de l'Union jusqu'au premier janvier 1868. Pour

ce qui est de ces personnes, votre comité demande la permission de proposer :

1º Que les officiers et serviteurs de l'ancien conseil législatif de la province du Canada, qui seront retenus au service du Sénat de la Puissance, mais à des salaires moindres que ceux qu'ils recevaient auparavant, touchent une somme représentant, pour l'espace de douze mois, à compter du ler juillet prochain, la différence qui existe entre leurs anciens appointements et ceux que l'on recommande de leur donner.

2° Que les officiers et serviteurs permanents du dit Conseil législatif qui ne sont pas retenus au service du Sénat, reçoivent chacun, s'ils ont moins de vingt ans de service, une année du salaire qu'il ont touché jusqu'ici, et s'ils ont plus de vingt ans de service, deux années de salaire, à compter dans les deux cas à partir du 1er juillet 1868.

8° Que les sommes à payer ainsi à ces deux classes soient mises par la Puissance à la

charge de la ci-devant Province du Canada.

4º Que, sous les conditions ci-dessus, les différentes sommes en question soient im-

putées sur les fonds contingents du Sénat.

176

5° Que ce qui précède ne s'applique point aux officiers et serviteurs sessionnels qui ne seront plus employés; mais que ces derniers soient payés pour la présente Session sur les fonds contingents du Sénat: les deux commis sessionnels, MM. Garon et Lepage, recevront leur allocation quotidienne ordinaire jusqu'au 21 décembre dernier, et une gratification de cent piastres chacun; et les messagers sessionnels non nommés, recevront leurs allocations sessionnelles en entier; et que les uns et les autres reçoivent avis que le Sénat n'a plus besoin de leurs services.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,

Président.

LISTE proposée d'officiers et de serviteurs pour le Sénat avec indication de leurs appointements et salaires.

NOMS.	TITRE OFFICIEL.	Salaires.
Robert LeMoine	Troisième do	\$ cts 2,400 00 2,000 00 1,000 00 1,100 00 1,000 00 800 00 1,300 00 1,200 00 2,000 00 1,000 00
-	Messagers.	
J. E. Myrand L. C. Casault P. Rattey P. Dunne J. Wingfield F. Gilbert N. Boulet Thomas Wheeler Louis Robitaile John Dunne A. Boucher A. Douaire Arthur Grubert E. Botterell	Concierge	\$00 00 \$00 00 700 00 700 00 700 00 500 00 500 00 200 00 200 00 200 00 200 00 200 00 200 00 200 00 200 00 200 00

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre jeudi prochain, et que dans l'intervalle il soit imprimé pour l'usage des Membres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 23 Mars, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,		Crawford,	Leonard,	Olivier,
Allan,		Dickey,	Leslie,	Ritchie,
Archibald,		Dickson,	Locke,	Ross,
Armand,		Duchesnay, E. H.	. J., McClelan,	Ryan,
Bill,		Dumouchel,	Mc Orea,	Sanborn,
Blake,		Ferrier,	McCully,	Seymour,
Botsford,		Flint,	McDonald,	Shaw,
Bourinot,	٠	Foster,	McMaster,	Simpson,
Bureau,		Guévremont,	Macpherson,	Steeves,
Burnham,		Hamilton (Ínkerr	nan), Malhiot,	Tessier,
Chaffers,		Hazen,	Miller,	Wark,
Chapais,		Holmes,	Mills,	Wier,
Christie,		Kenny,	Mitchell,	Wilmot,
Cormier,		Lacoste,	Odell,	Wilson.

PRIÈRES:

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit;

Lorsque l'honorable James Dever a été introduit entre les honorables Messieurs Mitchell et Steeves.

L'honorable M. Dever a alors présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat;

Il a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'ils soit inscrit au Journal, et il est comme suit :-

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, par la Grace de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-aimé, l'Honorable James Dever, Ecuier, de notre Province du Nouveau-Brunswick, dans notre Puissance du Canada.

SALUT :-

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable James Dever, Ecuier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le quatorzième jour de mars, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-huit, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Dever s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant John Fennings Taylor, écuier, l'aîné, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable James Dever, l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :-

Par l'honorable M. Mills; de la chambre de commerce de la cité d'Hamilton.

Per l'honorable M. Hamilton (Inkerman); de la banque des marchands du Canada.

Par l'honorable M. Macpherson; de Thomas Scott et autres, des Provinces de Québec et d'Ontario.

Par l'honorable M. Sanborn; de C. Goodenough, maire, et autres, de South Ham; de John Hetherington, maire, et autres, du township de Melbourne; du Révérend George Vaillancourt, et autres, de Wotton; de Jean Paradis, et autres, de North Ham; de Thomas Mackie, maire, et autres, du village de Melbourne; de F. St Jean, de St. Camille, et de W. H. McCullough, et autres, du township de Windsor.

Par l'honorable M. Tessier; d'E. Lacroix, maire, et autres, de Matane;—du Révérend Jos. Oct. Perron et autres, de Ste. Félicité;—du Révérend M. Duguay et autres, de Ste. Flavie;—de Pierre Langlois et autres, de St. Anaclet;—de François Corriveau et autres, de Ste. Angèle;—et du Révérend M. Duguay et autres, du comté de Rimouski.

Par l'honorable M. Malhiot; du conseil municipal du comté de Nicolet.

Par l'honorable M. Ryan; de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque catholique romain de Montréal.

Par l'honorable M. McCrea; de A. McKellar, M. P. P., et autres, des Provinces de Québec et Ontario.

L'honorable M. Burnham a présenté à la Chambre un état des affaires de la banque d'épargnes de Northumberland et Durham, jusqu'au 1er décembre 1867.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a

Ordonné, que le nom de l'honorable M. Wilmot soit ajouté au comité chargé de s'enquérir et de faire rapport des causes de la crise financière qui a en lieu récemment dans la Province d'Ontario, et que l'honorable M. Robertson soit exempté de servir dans le dit comité.

L'honorable M. Miller a proposé, secondé par l'honorable M. Shaw,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie du rapport annuel du magistrat stipendiaire, commandant la goëlette du gouvernement pour la protection des pêcheries dans le Golfe St. Laurent; aussi, copies de tous rapports faits d'après les instructions du Ministre de la marine et des pêcheries sur les pêcheries de la Puissance : avec aussi, copies de tous rapports spéciaux faits d'après les mêmes instructions, sur l'insuccès de la pêche et de la misère qui existe parmi les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et de partie de la côte du Labrador.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Wilmot a proposé, secondé par l'honorable M. Steeves,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance échangée entre les Gouvernements locaux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ou entre des associations de particuliers de ces Provinces, et le Gouvernement du Canada ou des chefs de départements, sur les dommages ou les torts causés par l'opération de quelqu'un des actes passés par le Parlement du Canada, pendant la première partie de cette Session au sujet des douanes, du tarif, de l'accise et des banques, de nature à affecter les intérêts de ces Provinces.

Après débats.

L'honorable M. Ross a proposé, secondé par l'honorable M. Locke,

Que les débats sur la dite motion soient remis à jeudi prochain, et qu'elle soit alors le premier item des ordres de ce jour.

Après de nouveaux débats,

La motion en dernier lieu mentionnée a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Flint, il a été Ordonné, que le dit rapport soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Kenny, secondé par l'honorable M. Ross. La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 24 Mars, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Leonard,	Olivier,
Allan,	Dever,	Leslie,	Ritchie,
Archibald,	Dickey,	Locke,	Ross,
Armand,	Dickson,	Mc Clélan,	Ryan,
Bill,	Dumouchel,	McCrea,	Sanborn,
Blake,	Ferrier,	McCully,	Seymour,
Botsford,	Flint,	McDonald,	Shaw,
Bourinot,	Foster,	McMaster,	Simpson,
Bureau,	Guévremont,	Macpherson,	Steeves,
Burnham,	Hamilton (Inkert	man),Malhiot,	Tessier,
Campbell,	Hazen,	Miller,	Wark,
Chaffers,	Holmes,	Mills,	Wier,
Chapais,	Kenny,	Mitchell,	Wilmot,
Christie,	Lacoste,	Odell,	Wilson.
Cormier,		•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :-

Par l'honorable M. Tessier; de Narcisse Dionne et autres, de St. Gilles, comté de Lotbinière,—de Joseph Cummings et autres, de la municipalité de la paroisse de Montréal,—de Basile Piché, maire, et autres, du Sault au Récollet,—de A. Grenier et autres, de Ste. Croix de Lotbinière,—du Révérend L. Roy et autres, de St. Louis de Lotbinière,—de J. O. Villeneuve, maire, et autres, du village de St. Jean Baptiste,—et du Révérnd F. A. Paradis et autres, de Ste. Agathe, dans le comté de Lotbinière.

Par l'honorable M. Allan; de Messieurs Moffat, Murray et Beattie et autres, de la cité de Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De Joseph Pilon et autres, du township de Brandon,—et de Pierre Coutu et autres, du township de Brandon; demandant séparément qu'une partie de ce township soit annexée au comté de Joliette.

D'Amable Guay et autres, de St. Joseph de Lévis; demandant que les propriétaires dépossédés de leurs terrains pour des fins militaires aient droit d'appeler aux Cours de Justice des décisions des arbitres du gouvernement.

De Wm. Darling et Cie., et autres, marchands de papeterie, imprimeurs, et éditeurs ; demandant que les droits sur certaines espèces de papier soient abolis ou réduits.

De A. Keith et fils, et autres, brasseurs, de la cité d'Halifax, dans la Province de la Nouvelle-Ecosse; demandant des amendements au tarif.

De Thomas McIntyre et autres, de la ville de Saint Catharines et ses environs,—de Walter Cavers et autres, du village de Port Welland,—et de Thomas Burgar, et autres, du village de Welland; demandant séparément qu'on termine immédiatement les ouvrages nécessaires pour alimenter le canal Welland à même les eaux du Lac Erié.

D'Elias Arkell et autres, de St. Thomas, dans le comté d'Elgin; demandant la passation d'un acte pour fixer la valeur d'étalon des pièces de monnaie américaine.

De Pierre Rattey, messager de son honneur le Président, et assistant-maître de poste du Sénat; demandant à retenir son titre d'assistant-maître de poste.

Du Révérend A. Ladrière et autres, de St. Fabien,—de Philippe Verreault et autres, de la municipalité des Méchins,—de Magloire Danjou, maire, et autres, de St. Simon,—du Révérend Joseph Dumas et autres, de la municipalité de McNider,—de Paschal Santerre et autres, de la municipalité de l'Assomption, Rivière Blanche,—et du Révérend A. Chouinard et autres, de St. Mathieu; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

L'honorable Président a présenté à la Chambre "Les délibérations de la septième assemblée annuelle de l'association d'assurance mutuelle contre le feu, dite *Beaver*, tenue le 6 février 1868, avec le rapport du bureau des directeurs."

Et aussi un rapport de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Ottawa, pour l'année finissant le 31 décembre 1867.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la Session.)

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET DES BILLS PRIVÉS. 24 mars 1867.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

sixième rapport:

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé l'avis suffisant dans chaque cas : de la banque Jacques Cartier, de Montréal, demandant que son acte d'incorporation soit continué ; de la compagnie d'assurance provinciale, de la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique, de la compagnie d'assurance de l'Ouest, et de la compagnie d'assurance de Montréal, qui exploitent l'assurance maritime dans les eaux intérieures du Canada, demandant un acte d'incorporation sous les nom et raison de l'association des assureurs sur les lacs canadiens; et de Joseph Frederick Whiteaves, de la cité de Montréal, demandant un divorce d'avec son épouse, Julia Wolff, pour cause d'adultère.

Le tout respectueusement somis.

G. W. ALLAN,

Président.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à jeudi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

L'honorable Président a alors déclaré cette Chambre continuée à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 26 Mars, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Lacoste,	Odell,
Allan,	Craw ford,	Leonard,	Olivier,
Archibald,	Dever,	Leslie,	Reesor,
Armand,	Dickey,	Letellier de St. Just,	Ritchie,
Benson,	Dickson,	Locke,	Ross,
Bill,	Duchesnay, E. H. J.	Mc Clelan,	Ryan,
Blake,	Dumouchel,	Mic Crea,	Seymour,
Botsford,	Ferguson,	McCully,	Shaw,
Bourinot,	Ferrier,	McDonald,	Simpson,
Bureau,	Flint,	McMaster,	Steeves,
Burnham,	Foster,	Macpherson,	Tessier,
Campbell,	Guèvremont,	Malhiot,	Wark,
Chaffers,	Hamilton (Inkerman)	,Miller,	Weir,
Chapais,	Hazen,	Mills	Wilmot,
Christie,	Holmes,	Mitchell,	Wilson.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Leslie; de la banque du peuple, Montréal.

Par l'honorable M. Christie; de John Buchanan, et autres.

Par l'honorable M. Lacoste ; d'Alfred L. Williams, maire, et autres, de Lonqueuil.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; d'Amable Guay, maire, et autres, de St. Joseph de Lévis.

Par l'honorable M. Tessier; de la banque nationale de Québec,—du Révérend M. Bilodeau et autres, de Ste. Anne des Monts,—du Révérend Jos. Oct. Drapeau et autres, de Cap Chatte,—de E. J. Mathieu, maire, et autres, de St. Charles Lachenaie,—de Philip Vibert, shérif, et autres, de Percé—d'Antoine Painchaud et autres, de Gaspé Sud,—de Wm. Cantwell et autres, de Franklin,—de David Philipp, maires, et autres, de Gaspé Nord, et autres, de Sydenham,—de John Le Gresley et autres, de la Malbaie, comté de Gaspé,—de Thos. C. Rémon, maire, et autres, de Pabos, et autres, de Newport,—et de Wm. Hyman, maire, et autres, du Cap Rosier.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; de Louis Carrier, maire, et autres, de la ville de Lévis; et de Jos. Bégin, maire, et autres, du village de Bienville de Lévis.

Par l'honorable M. Ryan; des directeurs et syndics de l'asile des orphelins de St Patrick de Montréal.

Par l'honorable M. Leonard; des directeurs de la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley, et des syndies de la compagnie du havre de Port Stanley.

De M. Anderson et autres,—et deux pétitions de la chambre de commerce de la cité de London.

Par l'honorable M. Benson; de Baruch Tucker et autres, du comté de Welland.

Par l'honorable M. Ross; de John J. Bush, de Clifton, et autres, d'Oswego, Syracuse, Buffalo, et des chutes de Niagara, dans les Etats-Unis, et autres, de Montréal et Brockvüle.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la chambre de commerce de la cité d'Hamilton; demandant une réduction des droits sur le canal de la baie de Burlington.

De la banque des marchands du Canada; demandant la passation d'un acte pour continuer sa charte, et certains amendements à l'acte de la banque commerciale, 1867.

De Thomas Scott et autres, des Provinces de Québec et d'Ontario; demandant qu'il soit inséré certaines dispositions dans toute mesure qui pourvoiera à la consolidation des lois concernant les brevets d'invention pour les diverses Provinces formant la Puissance du Canada.

De G. Goodenough, maire, et autres, de South Ham,—de John Hetherington, maire, et autres, du township de Melbourne,—du Révérend George Vaillancourt et autres, de Wotton,—de Jean Paradis et autres, de North Ham,—de Thomas Mackie, maire, et autres, du village de Melbourne,—de F. St. Jean et autres, de St. Camille,—de W. H. McCullough et autres, du township de Windsor,—de E. Lacroix maire, et autres, de Matane,—du Révérend Jos. Oct. Perron et autres, de Ste. Félicité,—du Révérend M. Duguay et autres, de Ste. Flavie,—de Pierre Langlois et autres, de St. Anaclet,—et de François Corriveau et autres, de Ste. Angèle; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

Du Révérend M. Duguay et autres, du comté de Rimouski; demandant de l'aide pour encourager les établissements sur le chemin Matapédia, et aussi pour obtenir un octroi de terres.

Du conseil municipal du comté de Nicolet; demandant que le taux de l'intérêt sur l'argent soit fixé à sept pour cent.

De Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque catholique romain de Montréal; demandant le paiement de six mois d'arrérages dûs à l'hôpital St. Patrick de Montréal.

De A. McKellar, M. P. P., et autres, des Provinces de Québec et d'Ontario; demandant l'insertion de certaines dispositions dans toute mesure pourvoyant à la consolidation des lois concernant les brevets d'invention.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport de la banque de la Cité, Montréal, donnant les noms des actionnaires de cette institution, et le nombre d'actions que chaque personne y possède.

Aussi un rapport des baptêmes, mariages et sépultures, dans le comté de Rouville,

pour l'année 1867.

Et aussi un rapport de la caisse d'économie de Notre-Dame de Québec, jusqu'au 31 mai 1867.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DU COMITÉ, 26 mars, 1868.

Le comité collectif des deux Chambres sur les impressions du Parlement, à l'honneur de presenter son neuvième rapport:

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et en recommande l'impression:

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant copie des pièces relatives à l'extradition de Lamirande;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant un état indicatif de la quantité d'eau donnée à bail sur le canal Lachine et les canaux du St. Laurent, etc.

Réponse à une adresse, correspondance relative au territoire du Nord-Ouest.

Le comité a aussi l'honneur de soumettre la résolution suivante, à titre de recommandation.

Résolu, qu'en vue de l'efficacité et de l'économie dans le service des impressions, on recommande que, en tant que ce comité est collectif et que tous ordres relatifs aux impressions doivent venir de lui, il est désirable dans la pratique qu'on destine une chambre commune et également accessible aux membres des deux Chambres pour y recevoir et y distribuer les imprimés en proportion égale aux membres des deux Chambres; et aussi que toutes les épreuves et les messages à l'adresse ou venant des imprimeurs soient remis dans cette Chambre, la personne qui en aura la charge devant être responsable de la livraison des papiers. Cela aurait l'effet de prévenir les erreurs que commettent quelquefois des messagers des imprimeurs en laissant des papiers dans les bureaux auxquels ils ne sont pas destinés, et de diminuer les dépenses qu'entraîne ce service par le nombre de messagers de la Chambre employés souvent presque en même temps à aller chez les imprimeurs ou à en revenir. D'après le plan proposé, un ou deux messagers pourraient exécuter ce service avec plus de régularité et d'efficacité qu'à présent. On recommande respectueusement que le comité des contingents s'unisse au comité dans le but de mettre à effet la recommandation ci-dessus.

Résolu, que le comité en faisant l'audition des comptes et en examinant les pièces justificatives, a constaté que l'on fait exécuter beaucoup d'impressions sans consulter le comité; il recommande qu'à l'avenir tout ce que l'on fera imprimer le soit par l'intermédiaire du greffier du comité et par les entrepreneurs des impressions. Le greffier ne devra non plus certifier de comptes si ce n'est en conformité des règles posées plus haut. Que les comptables reçoivent instruction de ne payer aucun compte pour service d'impressions si ce n'est comme il est ci-dessus prescrit.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Mc Crea, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour faciliter la liquidation des affaires des compagnies incorporées," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les étrangers et la naturalisation."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du deuxième rapport, tel qu'amendé, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Christic,

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Letellier de St. Just a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Holmes,

Que tous les mots du dit rapport après le mot "Sénat" où il se rencontre la première fois dans le premier paragraphe, soient biffés et les mots suivants substitués: Que dans les circonstances actuelles, il n'est pas opportun de recommander de changements notables à la position des officiers et serviteurs qui ont été en possession de leurs charges respectives, comme officiers et serviteurs de cette Chambre, depuis le 1er juillet dernier jusqu'à ce jour; mais dans le cas où il surviendrait des vacances, l'en adopte et l'on suive dans chaque cas l'échelle suivante de réduction de salaire:—

Aprillamente	Salaires actuels.	Salaires proposés.
	\$ •	\$
Greffier de la Chambre, maître en chancellerie, caissier et comptable	3,400	2,400
en chef	2.600	2,000
bureau	2,600	2,000
ordres permanents et greffier des bills privés		1.600
Greffier assistant additionnel et second commis de bureau	1,800	1,600
Greffier des Journaux anglais		1,200
Greffier des Journaux français (en 1861 \$1,390)		1,200
Greffier des comités et traducteur français	1,400	1.400
Traducteur français additionnel	1,200	1,200
Assistant comptable	600	600
Copiste anglais	500	500
Chapelain et bibliethécaire (le titulaire actuel ne devant pas être dérangé)		400
Greffier en loi, faisant fonction de traducteur anglais	2,600	2,000
Gentilhomme huissier de la verge noire	1,350	1,000
Portier	600	400
Messager en chef	1.130	800
Concierge et messager (en 1864 \$700)	800	700
Messagers permanents		500
Messagers pour la session	380	200

Ces chiffres devant représenter le maximum des salaires des titulaires futurs.

Après de longs débats,

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Ryan,

Que cette Chambre s'ajourne maintenant à demain.

Objection étant faite à la dite motion ;

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans la négative.

Six heures P. M. ayant sonné, l'honorable Président a quitté le fauteuil pour y reprendre place à sept heures et demie.

A sept heures et demie, la Chambre s'est réunie,

Et a repris les débats sur la motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, en amendement à la motion de l'honorable M. Seymour, pour l'adoption du second rapport, tel qu'amendé, du comité spécial des comptes contingents.

Après de nouveaux et longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les houorables Messieurs

Allan,	Ferrier,	McDonald,	Ross,
Armand,	Hazen,	Malhiot,	Shaw,
Cauchon,	Leslie,	Miller,	Tessier,
Cormier.	Letellier de St. Just,	Mills,	Wilmot,
Duchesnay, E. H. J.,		Olivier,	Wilson.—21.
Dumouchel,	•	,	

Non-Contents:

Les honorables Messieurs

Aikins,	Chapais,	Hamilton (Inkern	nan), Mitchell,
Archibald,	Christie,	Holmes,	Odell,
Benson,	Dever,	Lacoste,	Reesor,
Bill,	Dickey,	Léonard,	Ritchie,
Botsford,	Dickson,	Mc Clelan,	Seymour,
Bourinot,	Ferguson,	Mc Crea,	Simpson,
Bureau.	Flint,	Mc Cully.	Steeves,
Burnham,	Foster,	McMaster,	Wark,
Campbell,	Guévremont,	Macpherson,	Wier 36.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	Holmes,	Odell,
Archibald,	Dever,	Lacoste,	Reesor,
Benson,	Dickey,	Leonard,	Ritchie,
Bill,	Dickson,	Mc Clelan,	Seymour,
Botsford,	Ferguson,	McCrea,	Simpson,
Bourinot,	Flint,	Mc Cully,	Steeves,
Burnham,	Foster,	McMaster,	Wark,
Campbell,	Guévremont,	Macpherson,	Wier 35.
Chapais,	Hamilton (Ínkerr		

NON-CONTENTS:

Les honorables Messieurs

Allan,	Dumouchel,	McDonald,	Ross,
Armand,	Ferrier,	McMaster,	Shaw,
Bureau,	Hazen,	Miller,	Tessier.
Cauchon,	Leslie.	Mills,	Wilmot,
Cormier,	Letellier de St. Just,	Olivier,	Wilson.—22.
Duchesnay, E. H.	l. J., Locke,	,	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comitéconjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Hazen, il a été Ordonné, que le dit rapport soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Gampbell, secondé par l'honorable M. McDonald, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 27 Mars, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Leonard,	Odell.
Allan,	Crawford,	Leslie,	Olivier,
Archibald,	Dever,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Armand,	Dickey,	Locke,	Ritchie,
Benson,	Dickson,	Mc Clelan,	Ross,
Bill,	Duchesnay, E. H. J	T. McCrea,	Ryan,
Blake,	Dumouchel,	Mc Cully,	Seymour,
Botsford,	Ferguson,	McDonald,	Shaw,
Bourinot,	Flint,	McMaster,	Simpson,
Bureau,	Guévremont,	Macpherson,	Steeves,
Burnham,	Hamilton (Inkerma	n), Malhiot,	Tessier,
Campbell,	Hazen,	Miller,	Wark,
Chapais,	Holmes,	Mills,	Wier,
Christie,	Lacoste,	Mitchell,	Wilmot.

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Mills; de E. Browne et autres, propriétaires de navires de la Puissance du Canada;—et de la compagnie d'assurance mutuelle et à fonds social des cultivateurs du Canada Ouest.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; d'Adolphus M. Hart, de la cité de Montréal, avocat.

Par l'honorable M. Benson; de J. G. McGrath et autres, de Saint Catharines,—de D. W. Beadle et autres, de Saint Catharines susdit,—et de la chambre de commerce de la cité d'Hamilton.

Par l'honorable M. Olivier; de Gaspard de Lanaudière et autres, de la ville de Joliette.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De Narcisse Dionne et autres, de St. Gilles, comté de Lotbinière,—de Joseph Cummings et autres, de la municipalité de la paroisse de Montréal,—de Basile Piché, maire, et

autres, du Sault au Récollet,—de A. Grenier et autres, de Ste. Croix de Lothinière,—du Révérend L. Roy et autres, de St. Louis de Lothinière,—de J. O. Villeneuve, maire, et autres, du village de St. Jean-Baptiste, — et du Révérend F. A. Paradis et autres, de Sta Agathe, dans le comté de Lothinière; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

De Messieurs Mojjatt, Murray et Beatic, et autres, de la cité de Toronto; demandant la passation d'un acte pour obliger les compagnies d'assurance de l'étranger de prendre une licence du Ministre des finances avant de pouvoir transiger aucune affaire d'assurance maritime de l'intérieur dans la Puissance du Canada.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Sénat, Chambre de Comité, Mars, 1868.

Le comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session, demande la permission de présenter son quatrième rapport.

Une pétition a été présentée à votre comité de la part d'Arthur Grubert, qui a servi comme gardien de nuit depuis 1858, demandant qu'il lui soit permis de se retirer du ser-

vice du Sénat, en par lui recevant une année de salaire.

Votre comité recommande que cette demande soit accordée, que la récente nomination du pétitionnaire comme messager sessionnel soit annulée, et que James Doherty soit nommé pour remplir cette vacance comme premier messager sessionnel.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR, Président.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session, a présenté son cinquième rapport,

Ordonne, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SENAT, CHAMBRE DE COMITÉ, 27 mars 1868.

Le comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente Session et de faire rapport sur iceux, a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a pris en considération la requête qui lui a été présentée par le Révérend Docteur Adamson, chapelain et bibliothéeaire du Sénat, demandant qu'il lui soit permis de se démettre de ses fonctions, moyennant la gratification et conformément aux conditions mentionnées dans le rapport de votre comité en date du 20 mars courant.

Votre comité recommande de lui permettre de donner sa démission à ces conditions,

ct de ne point lui nommer de successeur.

Et votre comité, en recommandant d'accepter la démission du Révérend Docteur Adamson, désire exprimer la sympathie sincère qu'il éprouve pour lui à cause de la maladie grave dont il est atteint et il espère le voir bientôt revenir à la santé.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR, Président. Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Christie, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Hazen, il a été Ordonné, que le dit rapport soit remis à jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le nom de l'honorable M. Dever soit ajouté au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Résolu, que les noms des honorables Messieurs Ross et Chapais soient ajoutés au comité chargé d'aider son honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes

par l'un des maîtres en chancellerie.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McCully, La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 30 Mars, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Leonard,	Olivier,
Allan,	Crawford,	Leslie,	Reesor,
Anderson,	Dever,	Letellier de St. Just,	
Archibald,	Dickey,	Locke,	Ross,
Armand,	Dickson,	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Duchesnay, E. R. J.,		Shaw,
Bill,	Dumouchel,	McCully,	Simpson,
Blake,	Ferguson,	McDonald,	Skead,
Bots ford,	Flint,	McMaster,	Steeves,
Bourinot,	Foster,	Macpherson,	Tessier,
Bureau,	Guévremont,	Malhiot,	W ork,
Burnham,	Hazen,	Miller,	Wier,
Campbell,	Holmes,	Mills,	Wilmot,
Chapais,	Kenny,	Mitchell,	Wilson.
Christie,	Lacoste,	Odell.	

PRIÈRES:

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai fixé pour recevoir des pétitionsconcernant des bills privés, aus si pour présenter des bills privés et des rapports de comités permanents ou spéciaux sur des bills privés expire aujourd'hui.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il est Ordonné, que le délai fixé pour recevoir des pétitions concernant des bills privés, aussi pour présenter des bills privés et pour recevoir des rapports de comité permanents ou spéciaux sur des bills privés soit prolongé jusqu'au vingtième jour d'avril prochain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport de la compagnie du Chemin de fer du Nord, jusqu'au 31 Décembre, 1867.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Blake; de Jeffray Harvey et autres.

Par l'honorable M. McDonald; de la chambre de commerce de la ville de Stratford.

Par l'honorable M. Mills; de Messicurs D. McInnes et Cic., et autres, commerçants et marchands de laine, de la cité d'Hamilton.

Par l'honorable M. Allan; de la compagnie d'assurance Britannique Américaine, de la compagnie d'assurance provinciale de Toronto, et de la compagnie d'assurance de l'Ouest; et de Charles Whitland et autres, de Paris, Ontario.

Par l'honorable M. McMaster; de J. W. Gamble et autres, de Newmarket.

Par l'honorable M. Dumouchel; de John J. Lay et autres, de Valleyfield et autres endroits; et de G. D. Dumesnil et autres, de Coteau Landing et autres endroits.

Par l'honorable M. Benson; de la compagnie de gaz des chûtes de Niagara, dans l'Etat de New-York; du conseil de ville de Clifton; de J. A. Mills et autres, de la ville de St. Catharines; de George A. Clemont et autres, de la ville et du township de Niagara; de Henry Bugner, du township d'Ancaster; de Wm. Sexton et autres, du township de Beverley; de T. R. Merritt et autres, de la ville de St. Catharines; de Henry Steel et autres, du township de Grantham; de W. F. Young et autres, du township d'Ancaster; et d'A. Schwaller et autres, de la ville et du township de Thorold.

Par l'honorable M. Tessier; du Révérend D. Roussel et autres, et de Thes. Ahier et autres, de Mont Louis.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; de F. E. Verreault et autres, du village de Lauzon de Lévis.

Par l'honorable M. Leonard; de Robert S. Gurd et autres, de Sarnia.

Par l'honorable M. McCrea; de George Gott et autres, du comté d'Essex.

Par l'honorable M. Ryan; de Madame Fanny Boutillier, et autres administratrices de l'asile des orphelins catholiques romains de Montréal.

Par l'honorable M. Campbell; de D. Baker et autres, du township de Dundee, dans le comté de Huntingdon.

Par l'honorable M. Christie; de Robert Scott et autres, et de John Davidson et autres.

Par l'honorable M. Aikins; de G. C. McKindsey et autres, d'Hamilton.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la banque du peuple, Montréal; demandant la passation d'un acte pour continuer sa charte.

De Baruch Tucker et autres, du comté de Welland, et de John Buchanan et autres ; demandant séparément la passation d'un acte pour imposer un droit sur tous billots de sciage, bois rond, et bois à bardeau exportés de la Puissance.

D'Alfred L. Williams, et autres, de Longueuil; du Révérend M. Bilodeau et autres, de Ste. Anne des Monts,—du Révérend Jos. Oct. Drapeau et autres, de Cap Chatte,—de E. J. Mathieu, maire, et autres, de St. Charles Lachenaic,—de Philip Vibert, shérif, et autres, de Percé,—d'Antoine Painchaud et autres, de Gaspé Sud,—de Wm. Cantwell et autres, de Franklin,—de David Philipp, maire, et autres, de Gaspé Nord, et autres, de Sydenham,—de John Le Gresley et autres, de la Malbaie, comté de Gaspé,—de Thos. C. Rémon et autres, de Pabos, et autres, de Newport,—de Wm. Hyman, maire, et autres, de Cap Rosier.

De Louis Carrier, maire, et autres, de la ville de Lévis, et de Joseph Bégin, maire, et autres, du village de Bienville de Lévis; demandant séparément que de Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

De la banque nationale, Québec; demandant la passation d'un acte pour continuer et amender sa charte.

Des directeurs et syndics de l'asile des orphelins de St. Patrick de Montréal; demandant que l'allocation annuelle de six cent quarante dollars due au 1er de juillet 1867, leur soit accordée.

Des directeurs et syndies de la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley, et des syndies de la compagnie du havre de Port Stanley; de M. Anderson et autres,—et deux pétitions de la chambre de commerce de la cité de London; demandant séparément la construction d'un havre de refuge à Port Stanley.

Pe John G. Bush, de Clifton, et autres, d'Oswego, Syracuse, Buffalo et des Chutes de Niagara, dans les Etats-Unis, et autres, de Montréal et Brockville; demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous le nom de "la Compagnie du Pont suspendu "de Clifton."

Deux pétitions de la chambre de commerce de la cité de London, Ontario; demandant qu'on adopte quelques mesures relativement à la circulation des monnaies d'argent américaines, et aussi demandant l'adoption de certains règlements à l'égard des droits d'accise sur les huiles.

D'Amable Guoy et autres, de St. Joseph de Lévis; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne conuue sous le nom de tracé du Major Robinson, et que le terminus de ce chemin soit fixé à Lévis, vis-à-vis Québec.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre une réponse partielle à l'adressée à Son Excellence le Gouverneur Général en date du cinquième jour de Décembre 1867, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant toutes

les dépenses de la magistrature de la Puissance du Canada, en tant que ces dépenses doivent être défrayées à même le fonds du revenu consolidé, pour le trimestre qui commence le 1er juillet 1867; quelle est la part afférente à Ontario, Québec, à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswich; à qui se font les paiements; en quel temps, en quelle qualité, pour quels services et dans quelles cours respectivement; distinguant les salaires, des frais de route et autres frais; indiquant aussi le montant des pensions, la date à laquelle on les a accordés, le nom de ceux qui les reçoivent, leurs résidences et les fonctions qu'ils ont eu à remplir—indiquant aussi le montant payé pour des poursuites au criminel dans les différentes Provinces, le nom de ceux qui ont reçu des honoraires comme officiers chargés de ces poursuites, la nature des offenses, les cas où jugement a été prononcé, et pour quelles peines.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Macpherson, du comité spécial chargé de s'enquérir et de faire rapport des causes de la crise financière qui a eu lieu récemment dans la Province d'Ontario, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ, 30 mars, 1868.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport des causes de la crise financrière qui a eu lieu récemment dans la Province d'*Ontario*, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Avant l'ajournement du Sénat, le vingt-et-un décembre dernier, le comité ordonna de faire adresser les questions ci-annexées aux gérants des banques des Provinces d'Ontario

et de Québec.

Quelques uns n'ont pas encore fait parvenir leurs réponses; mais votre comité trouve que les informations qu'il a recueillies sont d'une importance suffisante pour les soumettre à votre honorable Chambre et en demander l'impression.

Le tout respectueusement soumis.

D. L. Macpherson, Président.

(Pour Témoignages, Voir Appendice.)

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Simpson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté, et qu'il soit renvoyé au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable Sir J. A. Macdonald et autres, comme suit:

CHAMBRE DES COMMUNES, Vendredi, 27 mars, 1868.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'honorable Sénat, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'honorable M. Chapais, l'un des membres du dit Sénat, de comparaître et rendre témoignage devant le comité sur les priviléges et élections de cette Chambre.

Ordonné, que l'honorable Sir J. A. Macdonald porte le dit message au Sénat.

Certifié,

WM. B. LINDSAY, Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Sénat transmettra une réponse par son propre messager.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Résolu, qu'il soit permis à l'honorable J. C. Chapais de comparaître et rendre témoignage devant le comité permanent de la Chambre des Communes sur les priviléges et cleutions, tel que demandé par cette Chambre dans son message de ce jour, s'il le juge à propos.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes

par l'un des maîtres en chancellerie.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour continuer le parlement du *Canada*, au cas du décès du Souverain régnant," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Commues, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITE, 27 mars, 1868.

Le comité conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants qui lui ont été renvoyés. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, demandant copie de tous ordres en conseil et correspondances relatifs au transfert du havre de Rondeau et des travaux publics s'y rattachant.

Le comité recommande, l'impression en langue anglaise seulement, de certaines parties

de ce document.

Conformément à l'instruction donnée au comité par la Chambre des Communes de considérer s'il serait à propos d'imprimer, pour l'usage des Membres, un nombre d'exemplaires du rapport antérieur de M. Sandford Fleming sur le Chemin de fer Intercolonial, et observations de M. Wilkinson (ingénieur civil employé par le Major Robinson) sur le rapport du Major Robinson, adressées à Sir Edmund Head en date du 18 et du 28 décembre 1848.

Le comité recommande que le nombre ordinaire d'exemplaires de ces documents soit imprimé en anglais et en français.

Le comité a aussi examiné le compte suivant qui lui a été présenté par M. Desbarats :

Ottawa, 11 mars, 1868.

LA BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT DU Canada,

Doit à George E. Desbar	ats.	
500 exemplaires du catalogue de la bibliothèque, 496 pages, octavo royal, composition de catalogue en gaillarde, extra de moitié du prix pour ouvrage fait à deux exemplaires, additions, changements, etc., 3,124		
mille emmes à 40 cts	\$1.249	60
124 marques (tokens) d'impressions, encre surperfine, à 50 cts	62	00
678 mains de papier royal lustré, extra superfin, 38 lbs à 40 cts	271	20
Reliure de l'édition, demi-reliure en maroquin de Perse et en toile, titres dorés, dos solides, filets, etc., etc., à \$1.00	500	00
Correct.	2.082	80

(Signé), A. Todd,

Bibliothécaire, Chambre des Communes.

Il appert que l'ouvrage a été commandé et certifié par le bibliothécaire M. Todd,

sans l'autorisation du comité conjoint des impressions et sans être soumis au greffier du comité. L'ouvrage aurait dû être fait par les entrepreneurs des impressions, et d'après leur contrat, il aurait coûté comme suit:

Composition, 1414 mille emmes à 42 cts	\$593 18	88 60
Papier, 34 rames à \$7 00	238	00
Reliure, 500 exemplaires à 80 ets	400	00
·		
g	1 250	48

Comme M. Todd a commandé cet ouvrage se croyant autorisé à le faire, le comité recommande de payer le compte de M. Desbarats d'après les prix suivants:

Composition, 1414 mille emmes à 60 ets	\$848	40
Impression, 124 marques à 50 cts	62	00
Papier 34 rames à \$7 00	238	00
Reliure, 500 volumes à 80 cts	400	00
		<u> </u>
m . r		40

Total...... \$1,548 40

En faisant cette recommandation, le comité désire attirer l'attention de la Chambre sur son neuvième rapport qui place tout le service des impressions des deux Chambres, et les officiers en rapport avec ce service, sous le contrôle immédiat du comité, et suggère qu'à l'avenir aucun paiement de compte ne soit recommandé, à moins que l'ouvrage n'ait été recommandé par l'autorité compétente.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON, Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Qu'il soit nommé un comité spécial pour examiner la question de savoir si, en apportant certains changements aux formules et aux procédés de cette Chambre, on ne pourrait donner plus de facilités à l'expédition des affaires publiques,—et faire son rapport; et que le dit comité spécial soit composé des honorables messieurs Kenny, Ross, Tessier, E. H. J. Duchesnay, McCully, Ritchie, Dickson, Aikins, Botsford et de l'auteur de la motion, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

194

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Tessier a proposé, secondé par l'honorable M. Ritchie,

Que la réponse du Major Robinson à la lettre de M. Wilkinson au sujet du Chemin de fer Intercolonial soit renvoyée au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, pour qu'il fasse rapport sur l'opportunité de faire imprimer le dit rapport.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, ct

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération du neuvième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 31 Mars, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Cormier,	$oldsymbol{Lacoste},$	Odell,
Craw ford,	Leonard,	Olivier,
Dever,	Leslie,	Reesor,
Dickey,	Letellier de St. Just,	Ritchie,
Dickson,	Locke,	Ross,
Duchesnay, E .	H. J. McClelan,	Ryan,
Dumouchel,	McCrea,	Shaw,
Ferguson,	McCully,	Simpson,
Ferrier,	McDonald,	Skead,
Flint,	McMaster,	Steeves,
Guévremont,	Macpherson,	Tessier,
Hamilton (King	ston), Malĥiot,	Wark,
		Wier,
Holmes,	Mills,	Wilmot,
Kenny,	Mitchell,	Wilson.
	Crawford, Dever, Dickey, Dickson, Duchesnay, E. Dumouchel, Ferguson, Ferrier, Flint, Guévremont, Hamilton (King Hazen, Holmes,	Crawford, Leonard, Dever, Leslie, Dickey, Letellier de St. Just, Dickson, Locke, Duchesnay, E. H. J. Mc Olelan, Dumouchel, McCrea, Ferguson, McCully, Ferrier, McDonald, Flint, McMaster, Guévremont, Macpherson, Hamilton (Kingston), Malhiot, Hazen, Miller, Holmes, Mills,

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Mc Crea; de James H. Charrity, de la ville de Chatham.

Par l'honorable M. Benson; de la banque du district de Niagara.

Par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay; du Révérend J. D. Deziel et autres, de Lévis.

Par l'honorable M. Dumouchel; de John Scriver, d'Hemmingford, et du conseil municipal du township d'Elgin.

Par l'honorable M. McDonald; de Samuel Date et autres, de Clinton et Goderich

Par l'honorable M. Tessier; d'Eugène LaRue et autres, de la paroisse de la Pointeaux-Trembles,—de J. P. Déry et autres, de St. Raymond,—du Révérend M. Guertin et autres, de la paroisse de St. Casimir,—et du Révérend P. G. Clarke et autres, de St. Basile.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *E. Browne* et autres, propriétaires de navires, de la Puissance du *Canada*; demandant qu'une taxe soit imposée sur les navires américains qui font le commerce dans les ports canadiens, et qu'ils soient aussi placés sur un pied d'égalité avec les navires canadiens.

De la compagnie d'assurance mutuelle et à fonds social des cultivateurs du Canada Ouest; demandant des amendements à son acte d'incorporation.

D'Adolphus M. Hart, de la cité de Montréal, avocat; demandant qu'on souscrive à un certein nombre d'exemplaires d'un ouvrage publié par lui et intitulé: "Practical Suggestions on Mining Rights and Privileges in Canada," pour l'usage des membres.

De la chambre de commerce de la cité d'Hamilton; demandant qu'il soit fait des modifications au taux des droits maintenant imposés, et aussi à la manière de prélever tels droits sur les sucres, les thés et les spiritueux.

De Gaspard de Lanaudière et autres, de la ville de Joliette; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

De D. W. Beadle et autres, de Saint Catharines,—et de J. G. McGrath et autres, aussi de Saint Catharines susdit; demandant séparément qu'un droit soit imposé sur les végétaux, les arbres et les plantes importés des États-Unis en Canada.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pourvoyant à l'organisation du département du Secrétaire d'Etat du Canada, ainsi qu'à l'administration des terres des sauvages et de l'ordonnance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Mitchell a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 23 mars courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie du rapport annuel du magistrat stipendiaire, commandant la goëlette du Gouvernement pour la protection des pêcheries dans le Golfe St. Laurent; aussi, copie de tous rapports faits d'après les instructions du Ministre de la marine et des pêcheries sur les pêcheries de la Puissance: avec aussi copie de tous rapports spéciaux faits d'après les mêmes instructions, sur l'insuccès de la pêche et de la misère qui existe parmi les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et partie de la côte du Labrador.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, que la réponse en dernier lieu mentionnée soit renvoyée au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour faciliter la liquidation des affaires des "compagnies incorporées."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Leonard a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau, jeuqi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par M. Chamberlin et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES, Lundi, 30 mars, 1868.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a ajouté les honorables Messieurs McGee et Chauveau au comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre s'y trouvent concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Ordonné, que M. Chamberlin porte le dit message au Sénat. Certifié,

> WM. B. LINDSAY, Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les étrangers et la naturalisation."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bureau a fait rapport, de la part du dit Comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et Les dits amendements ont alors été lus par le greffier.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit imprimé, et qu'il soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. Benson soit ajouté au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'honorable M. Ferrier a présenté à la Chambre un bill intitulé: " Acte pour venir " en aide à Joseph Frederick Whiteaves,"

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Ferrier a proposé, secondé par l'honorable M. Ritchie, Que le dit bill soit lu la seconde fois le quinzième jour d'avril prochain. Après débats,

La question étant alors mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois le dit quinzième jour d'avril prochain, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre et que leurs Honneurs soient notifiés d'être présents; et que le dit Joseph Frederick Whiteaves soit entendu par son conseil lors de la dite seconde lecture, afin d'établir la vérité des allégués du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à la dite Julia Wolf, sa femme, et qu'avis lui soit donné de la

dite seconde lecture, et qu'il lui permis d'être entendue par conseil pour faire valoir les

raisons qu'elle a contre le dit bill.

Ordonné, que Joseph Frederick Whiteaves comparaisse en cette Chambre, le quinzième jour d'avril prochain, afin que lors de la seconde lecture du bill intitulé: "Acte "pour venir en aide à Joseph Frederick Whiteaves," si cette Chambre le juge à propos, il soit examiné pour constater s'il y a eu ou non quelque collusion, directe ou indirecte, do sa part relativement à aucun acte d'adultère de sa femme, et dont elle peut s'être rendue coupable, ou s'il y a eu quelque collusion, directe ou indirecte, entre lui et son épouse, ou aucune autre personne ou personnes, au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à aucune action qu'il peut avoir intentée en justice contre aucune personne pour cause d'adultère avec la femme de lui, le dit Joseph Frederick Whiteaves, ou si au temps du dit adultère dont il se plaint, son épouse, en vertu d'un contrat ou autrement, et de son consentement, vivait séparée de lui et dispensée par lui de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait et vivait sous la protection et autorité de son dit époux.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que les noms des honorables messieurs Letellier de St. Just et Hazen soient ajoutés au comité spécial chargé d'examiner la question de savoir si, en apportant certains changements aux formules et aux procédés de cette Chambre, on ne pourrait donner plus de facilités à l'expédition des affaires publiques, et faire son rapport.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 1er Avril, 1868.

Les Membres présents sont:

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Aikins,	Cormier,	Lacoste,	Odell,
Allan,	Crawford,	Leonard,	Olivier,
Anderson,	Dever,	Leslie,	Reesor,
Archibald,	Dickey,	Letellier de St. Just,	Ritchie,
Armand,	Dickson,	Locke,	Ross,
Benson,	Duchesnay, E. H. J.	Mc Clelan,	Ryan,
Bill,	Dumouchel,	Mc Crea,	Shaw,
Blake,	Ferguson,	McCully,	Simpson,
Botsford,	Ferrier,	McDonald,	Steeves,
Bourinot,	Flint,	McMaster,	Tessier,
.Bureau,	Guévremont,	Macpherson,	Wark,
Burnham,	Hamilton (Kingston)	, Malĥiot,	Weir,
Campbell,	Hazen,	Miller,	Wilmot,
. Chapais,	Holmes,	Mills,	Wilson.
Christie,	Kenny,	Mitchell,	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :-

Par l'honorable M. Ferguson; de James G. O. Blackhall et autres, du comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable M. Christie; de Charles Arnold et autres, de Paris, Ontario.

Par l'honorable M. Letellier de St. Just; de O. C. Fortier, sergent d'armes du cidevant Conseil Législatif du Canada.

Sur motion de M. Letellier de St. Just, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que la pétition en dernier lieu mentionnée soit maintenant lue:

Elle a été alors lûe en conséquence par le greffier, et le pétitionnaire demande que son salaire lui soit payé jusqu'au premier juillet prochain, et qu'on lui accorde douze mois de salaire à partir de cette date, en conformité à la recommandation du rapport du comité spécial des comptes contingents en date du 20 mars dernier, ou dans le cas où le Sénat demanderait la nomination d'un sergent-d'armes, qu'il soit recommandé à la Couronne pour remplir cette charge.

Les pétitions suivantes sont alors présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Campbell; d'Alexander Miller, messager sessionnel permanent du ci-devant Conseil législatif du Canada.

Par l'honorable M. Blake; de George Teeler et autres, du comté de Norfolk.

Par l'honorable M. Allan; de Richard L. Denison et autres, de la cité de Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :--

De Madame Fanny Boutillier et autres, administratrices de l'asile des orphelins catholiques romains de Montréal; demandant de l'aide.

De F. E. Verreault et autres, du village de Lauzon de Lévis; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson, et que le terminus en soit fixé à Lévis, vis-à-vis Québec.

De Messieurs D. McInnes et Cie., et autres, commerçants et marchands de laine, de la cité d'Hamilton, et des environs ; demandant qu'il soit imposé un droit d'exportation de 26 par cent sur les peaux brutes.

De la Chambre de Commerce de Stratford; demandant un acte d'incorporation.

De G. C. McKindsey et autres, de la cité d'Hamilton; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La banque d'agriculture."

De D. Parker et autres, du township de Dundee, dans le comté d'Huntingdon ; demandant des amendements au tarif.

De George Cott et autres, du comté d'Essex; demandant la passation d'un acte pour incorporer l'association des cultivateurs de sorgho du comté d'Essex.

De la compagnie d'assurance Britannique Américaine,—de la compagnie d'assurance

provinciale de Toronte,—et de la compagnie d'assurance de l'Ouest; demandant que le bill intitulé: "Acte concernant les compagnies d'assurance," ne soit pas passé.

Du conseil municipal de la ville de Clifton, et de la compagnie de gaz des Chûtes de Niagara, dans l'Etat de New-York, Etats-Unis; demandant séparément la passation d'un acte pour permettre à la dite compagnie du gaz de faire communiquer ses tuyaux et ouvrages avec la dite ville de Clifton, dans la Province d'Ontario.

Du Révérend D. Roussel et autres, et de Thomas Ahier et autres, de Mont Louis; demandant la confection d'un chemin entre St. Anne des Monts et la Rivière au Renard, le long du Golfe St. Laurent.

D'Henry Stall et autres, du township de Grantham,—de J. A. Mills et autres, de la ville de Saint Catharines,—de Jeffray Harvey et autres,—de Robert Scott et autres,—et de John Davidson et autres; demandant séparément qu'un droit soit imposé sur les végétaux, les arbres et les plantes importés des Etats-Unis en Canada, semblable au droit maintenant imposé par le gouvernement des Etats-Unis sur des articles de même espèce transportés du Canada en ce pays.

D'Henry Bugner et autres, du township d'Ancaster,—de W. F. Young et autres, du dit township d'Ancaster,—de Wm. Sexton et autres, du township de Beverley, dans le comté de Wentworth,—de George A. Clemont et autres, de la ville et du township de Niagara; de T. R. Merritt et autres, de Saint Catharines, et d'A. Schwaller et autres de la ville et du township de Thorold; demandant séparément qu'un droit d'exportation soit imposé sur tous billots de sciage, bois rond, et bois à bardeau.

De J. W. Gamble et autres, de Newmarket;—de G. D. Dumesnil et autres, de Côteau Landing;—de John J. Lay et autres, de Walleyfield et autres endroits;—de Charles Whitland et autres, de Paris, Ontario;—et de Robert S. Gurd et autres, de Sarnia; demandant séparément qu'il soit inséré certaines dispositions dans toute mesure qui pourvoira à la consolidation des lois concernant les brevêts d'invention pour les diverses Provinces formant la Puissance du Canada.

Sur motion de l'hororable M. Letellier de St. Just, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été

Ordonné, que la pétition de O. C. Fortier, présentée ce jour, soit renvoyée au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents de cette Chambre et de faire rapport sur iceux pour la présente Session.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que M. Montizambert ait le titre de "traducteur anglais" à part de celui de "greffier en loi."

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour continuer le parlement du Canada, au cas de décès du Souverain régnant," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du dixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

L'honorable M. Simpson a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Crea,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITE, 1er avril, 1868.

Le comité conjoint des deux Chambres pour les impressions du Parlement a l'honneur de présenter son onzième rapport :—

Le comité après avoir examiné avec soin les documents suivants qui lui ont été renvoyés, recommande de les faire imprimer.

De l'honorable Sénat :

Rapport du comité spécial chargé d'informer et faire rapport sur les causes de la récente crise financière dans la Province d'Ontario; aussi la réponse du Major Robinson à la lettre M. Wilkinson sur le Chemin de fer Intercolonial (ce dernier document sera joint au rapport de M. Fleming sur le même sujet, maintenant sous presse).

De la Chambre des Communes:

Rapport du bibliothécaire de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, correspondance entre le gouvernement du Canada ou quelques-uns de ses membres et la compagnie du chemin de fer du Nord, la compagnie du chemin de fer Grand-Occidental et toute-autre compagnie de chemin de fer de la Puissance, au sujet de ce qu'elles peuvent devoir au gouvernement.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON, Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. McCrea, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'houorable M. Mitchell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concernant " la navigation dans les eaux canadiennes."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton, (Kingston), secondé par l'honorable M. Hazen,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 2 Avril, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Leonard,	Olivier,
Allan,	Dever,	Leslie,	Reesor,
Anderson,	Dickey,	Letellier de St. Just,	Ritchie,
Archibald,	Dickson,	Locke,	Ross,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Dumouchel,	Mc Crea,	Sanborn,
Bill,	Ferguson,	McCully,	Shaw,
Blake,	Ferrier,	McDonald,	Simpson,
Botsford,	Flint,	Mc Master,	Skead,
Bourinot,	Guévremont,	Macpherson,	Steeves,
Bureau,	Hamilton (Kingston),	Malhiot,	Tessier,
Burnham,	Hazen,	Miller,	Wark,
Campbell,	Holmes,	Mills,	Wier,
Chapais,	Kenny,	Mitchell,	Wilmot,
Christie,	Lacoste,	Odell,	Wilson.
Cormier,	•	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ferrier; de Henry J. Friel, maire, et autres, d'Ottawa et de ses environs.

Par l'honorable M. McDonald; de J. S. Stanton et autres.

Par l'honorable M. Dickson; de John Fitzsimmons, M. P. P., et autres, de Brockville.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De James H. Charrity, de la ville de Chatham; demandant une enquête et un dédommagement au sujet d'un bac qu'il possédait en l'année 1856, et taxé comme marchandise par le percepteur des douanes de Wallaceburg.

De la banque du district de *Niagara*; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai pour les souscriptions et le paiement du capital de la dite compagnie.

Du Révérend J. D. Déziel et autres, de Lévis; demandant que les propriétaires dépossédés de leurs terrains pour des fins militaires aient droit d'appeler aux cours de justice des décisions des arbitres du gouvernement.

De Samuel Date et autres, de Clinton; demandant qu'il soit inséré certaines dispositions dans toute mesure qui pourvoira à la consolidation des lois concernant les brevêts d'invention pour les diverses Provinces formant la Puissance du Canada.

De John Scriver, d'Hemmingford, du conseil municipal du township d'Elgin,—d'Eugène LaRue et autres, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles,—de J. P. Déry et autres, de St. Raymond,—du Révérend M. Guertin et autres, de la paroisse de St. Casimir,—et du Révérend P. G. Clarke et autres, de St. Basile; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonnė, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES ORDRES PERMANENTS ET DES BILLS PRIVÉS. 2 Avril, 1868.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

septième rapport.

Il a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les avis qui en ont été donnés sont suffisants:—Pétition de la banque du peuple, de Montréal, demandant la continuation de sa charte, et de J. C. McKindsey et autres, de la cité d'Hamilton, demandant à être

incorporés sous le nom de banque agricole.

Votre comité a examiné aussi la pétition de la banque des marchands du Canzda, demandant un acte confirmatif de sa fusion avec la banque commerciale du Canada, et autres choses, et a constaté que l'avis n'avait pas encore été publié pendant tout le temps voulu par la règle; mais comme le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel le bill sera renvoyé et ce rapport communiqué, pourra veiller à ce que personne n'éprouve par là de préjudice, votre comité recommande de suspendre la 51e règle.

Relativement à la pétition de la banque nationale de Québec, demandant que l'on continue et amende sa charte, votre comité a constaté que l'avis ne fait pas mention de l'intention exprimée dans la pétition d'augmenter le capital de la banque et d'élever la qualification des directeurs; mais comme l'avis est d'ailleurs régulier et que le comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel le bill sera renvoyé et ce rapport communiqué, pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice, votre comité

recommande d'accepter l'avis comme suffisant.

Quant à la pétition de John J. Bush et autres, de Clifton, Oswego, Syracuse et des Chutes Niagara, dans les Etats-Unis, et autres, de Montréal et de Brockville, demandant à être incorporés sous le nom de compagnie du pont suspendu de Clifton, votre comité a constaté qu'il n'est pas fait mention dans l'avis des taux de péage que la compagnie prélèverait; mais comme l'avis est régulier en ce qui concerne la durée de la publication et que votre comité, en tant que comité des bills privés, pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice, il recommande de regarder l'avis comme suffisant.

Le tout respectueusement soumis,

G. W. ALLAN, Président.

L'honorable M. Dickey a proposé, secondé par l'honorable M. Shaw, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à mardi, le quatorzième jour d'avril courant, à sept heures et demie du soir.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Tessier a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour con-"tinuer la charte de la banque nationale et pour pourvoir à l'augmentation de son capital." Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois le seize courant.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Sanbern, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pourvoyant "à l'organisation du département du Secrétaire d'Etat du Canada, ainsi qu'à l'adminis- tration des terres des Sauvages et de l'ordonnance."

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général le seize courant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau formée en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour faciliter la liquidation des "affaires des compagnies incorporées."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ryan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et Les dits amendements ont alors été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé et pris en considération par la Chambre le seize courant.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session.

Sur motion de l'honorable M. Cumpbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au seize courant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour continuer le Parlement du Canada, au " cas du décès du Souverain régnant."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Shaw a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, La Chambre s'est ajournée à mardi, le 14 courant, à sept heures et demie du soir.

Mardi, 14 Avril, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Anderson,	Dever,	Leslie.	Odell.
Archibald,	Dickéy,	Letellier de St. Just,	Olivier,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Locke,	Ritchie,
Benson,	Dumouchel,	Mc Clelan,	Ross,
Bill,	Ferguson,	McCrea,	Sanborn,
Blake,	Guévremont,	Mc Cully,	Seymour,
Botsford,	Hamilton (Kingston),		Skead,
Bourinot,	Hazen,	Macpherson,	Steeves,
Burnham,	Holmes,	Malhiot,	Wark,
Chapais,	Kenny,	Miller,	Wilmot.
Cormicr.	Lacoste.	Mitchell.	

Prières:

L'honorable Président a informé la Chambre que l'honorable Benjamin Wier, l'un de ses Membres, était décédé.

Alors, l'honorable M. Mitchell a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Cully, "Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'honorable Benjamin Wier, cette Chambre s'ajourne maintenant et demeure ajournée jusqu'à Jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et

L'honorable Président a alors déclaré cette Chambre continuée à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 16 Avril, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Leslie,	Price,
Allan,	Dever,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Anderson,	Dickey,	Locke,	Ritchie,
Archibald,	Duchesnay, E. H. J.	Mc Clelan,	Ross,
Armand,	Dumouchel,	Mc Crea,	Ryan,
Benson,	Ferguson,	Mc Cully,	Sanborn,
Bill,	Ferrier,	McDonald,	Seymour,
Blake,	Flint,	McMaster,	Shaw,
Botsford,	Guévremont,	Macpherson,	Simpson,
Bourinot,	Hamilton (Kingston),	Malhiot,	Skead,
Burnham,	Hazen,	Miller,	Steeves,
Chaffers,	Holmes,	Mitchell,	Tessier,
Chapais,	Kenny,	Odell,	Wark,
Cormier,	Lacoste,	Olivier,	Wilmot.

PRIÈRES:

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu un télégramme du Président du Conseil Législatif de l'Isle du Prince Edouard, comme suit :

Jeudi, 16 avril, 1868.

Par télégraphe de Charlottetown, Isle du Prince Edouard :— Au Président du Sénat :

Le Conseil Législatif de l'Isle du Prince Edouard ayant appris par de récents télégrammes que l'honorable Thomas d'Arcy McGee, l'un des Membres du Parlement de la Puissance du Canada, a été assassiné le matin du sept avril après avoir laissé la Chambre des Communes pour se rendre à sa demeure.

Qu'il soit résolu en conséquence que ce Conseil s'empressse d'exprimer la réprobation et l'horreur que lui fait éprouver le crime atroce qui a ainsi privé le peuple du Canada d'un homme d'état et d'un patriote, et une épouse et des enfants de leur protecteur naturel.

Ce Conseil désire exprimer ses profondes sympathies dans cette douleureuse circonstance au Parlement et au peuple du *Canada*, ainsi qu'à l'épouse et aux enfants affligés du défunt.

Résolu, que le Président communique la résolution de cette Chambre au Président du Sénat de la Puissance du Canada, et aussi à Madame McGee.

DONALD MONTGOMERY.

Président.

Ordonné, que le dit télégramme reste sur la table.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McCrea; du conseil municipal du comté de Kent.

Par l'honorable M. Hamilton (Kingston); de la compagnie de prêt et placement du Haut Canada.

Par l'honorable M. Benson; de la corporation de la ville de Clifton,—de Wm. E. Kellogg et autres,—de Nelson Parnell et autres,—d'Allan N. Wilson et autres,—d'Edwin Goodman et autres.—et de Wm. J. McCalla et autres.

Par l'honorable M. Mc Cully; du Révérend J. S. Ross et autres, de Clarence, Ontario.

Par l'honorable M. Reesor; de John McCague et un autre, du comté de York, Ontario.

Par l'honorable M. Armand; du Révérend N. Lavallée et autres, de St. Vincent de Paul.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De James G. C. Blackhall et autres, du comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

De Charles Arnold et autres, de Paris, Ontario; demandant qu'il soit imposé sur les végétaux, les arbres et les plantes importés des Etats-Unis en Canada, un droit semblable à celui maintenant imposé par le gouvernement des Etats-Unis sur des articles de même espèce transportés du Canada en ce pays.

D'Alexander Miller, messager sessionnel permanent du ci-devant Conseil Législatif du Canada; demandant qu'on l'indemnise de la perte de son emploi.

De George Teeler et autres, du comté de Norfolk; demandant qu'un droit d'exportation soit imposé sur tous billots de seiage, bois rond et bois à bardeau.

De Richard L. Denison et autres, de Toronto; demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous le nom de "la compagnie canadienne d'assurance mutuelle sur la vie."

D'Henry J. Friel, maire, et autres, d'Ottawa et ses euvirons; de Wm. Fitzsimmons, M. P. P., et autres, de Brockville,—et de J. S. Stanton et autres; demandant séparément qu'il soit inséré certaines dispositions dans tout acte concernant la consolidation des lois des brevêts d'invention des différentes Provinces qui composent la Puissance du Canada.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte relatif aux cautionnements des officiers du Canada" et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont alors été lus par le greffier comme suit :--

Page 1, ligne 3-Retranchez le mot "depuis" et insérez à la place "le et après."

Page 1, ligne 36—Après le mot "devra" insérez : "prouver l'exécution et remise de "tel cautionnement par un affidavit du témoin l'attestant, fait devant un juge de paix, et" Page 1, ligne 37—Après le mot "sûreté" insérez : "avec les différents affidavits y

Page 1, ligne 37—Après le mot "sureté" inserez : " avec les différents affidavits y "annexés."

Page 1, ligne 39—Après le mot "sûreté" insérez : "et les affidavits y annexés."
Page 1, ligne 40—Après le mot "sûreté" insérez : "et les affidavits y annexés."

Page 3, ligne 23—Retranchez les mots "d'un mois" et insérez : "trois mois" et après le mot "avis" insérez : "ou sur l'acceptation par la couronne de la garantie d'une nou"velle caution, suivant que l'un ou l'autre fait arrivera le premier."

Page 3, ligne 24-Retranchez les mots "cet intervalle" et insérez : "un mois de la

" réception du dernier de ces avis."

Page 4, ligne 26-Après le mot "par" insérez : "la."

Page 4, ligne 45-Après le mot "conseil" insérez ce qui suit comme cédule A.

ce

FORMULE A.

Comté de _____ Je, A. B., le garant (ou l'une des cautions) nommé et désigné dans Province de _____ l'obligation ci-annexée, prête serment et dis :

1. Je suis nanti et possède pour mon propre usage des propriétés mobilières (ou mobilières et immobilières dans la Province de , en Canada, de la valeur réelle de \$ en sus et au-delà de toutes charges ou dettes sur ces propriétés.

2. Mon adresse de bureau de poste est comme suit :-

Assermenté devant moi à dans le comté de jour de A. D. mil huit cent soixante .

J. P. pour le

Comté de dans la

Province de

Et les dits amendements étant lus la seconde fois,

L'honorable M. Mitchell a proposé, secondé par l'honorable M. Kenny,

Que les dits amendements soient agréés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements fait au bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé "Acte concernant les enquêtes relatives aux affaires publiques" et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec un amendement, auquel elles demandent le concours du Sénat,

Le dit amendement a alors été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 5, retranchez depuis "publiques" jusqu'à "et" dans la sixième ligne.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le greffier serende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET DES BILLS PRIVÉS, 15 avril, 1868.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada Ouest, demandant la passation d'un acte qui les autorise à exploiter dans toute la Puissance et à changer leur nom collectif en celui de "Compagnie d'assurance mutuelle des fermiers du Canada," et a constaté que l'avis est suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la banque du district de Niagara, demandant la passation d'un acte pour prolonger le terme de la souscription et du versement du capital social de la dite banque, et a trouvé l'avis trop général, en tant qu'il ne comporte que des amendements ordinaires; mais comme le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel le bill sera renvoyé et ce rapport communiqué, pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice à cette occasion, votre comité recommande de considérer l'avis comme suffisant.

Quant à la pétition de la compagnie des Chutes de Niagara, dans l'Etat de New-York, qui demande un acte pour autoriser à établir des tuyaux et des usines dans la ville de Clifton, Ontario, votre comité a constaté qu'il n'a pas été publié d'avis, mais en tant que le conseil de ville de Clifton a présenté une pétition en faveur de cette entreprise et que les droits de particuliers n'en éprouveront point de préjudice, votre comité recommande de suspendre la cinquante-unième règle.

Le tout respectueusement soumis,

G. W. ALLAN, Président.

Sur motion de l'honorable M. Benson, secondé par l'honorable M. Reesor il a été Ordonné, que la cinquante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à la pétition de la compagnie de gaz des chûtes de Niagara.

L'honorable M. Benson a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour " amender les actes concernant la Banque du District de Niagara."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Chapais a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour orga-" niser le département de l'agriculture."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé : " Acte con-" cernant les étrangers et la naturalisation," tel qu'amendé en comité général.
Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Kenny, il est

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant " la navigation dans les eaux canadiennes."

L'honorable M. Mitchell a proposé, secondé par l'honorable M. Kenny,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a alors été lu une seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour venir " en aide à Joseph Frederick Whiteaves."

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour conti-" nuer la charte de la banque nationale et pour pouvoir à l'augmentation de son capital." Sur motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, secondé par l'honorable M. Mac-

pherson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi, le 24 courant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pourvoyant à l'organisation du département du " secrétaire d'Etat du Canada, ainsi qu'à l'administration des terres des Sauvages et " de l'Ordonnance."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Miller a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permisson de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Kenny, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 17 Ayril, 1868.

Les Membres présents sont:

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Leslie,	Price,
Allan,	Dever,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Anderson,	Dickey,	Locke,	Ritchie,
Archibald,	Duchesnay, E. H. J.	Mc Clelan,	Ross,
Armand,	Dumouchel,	Mc Crea,	Ryan,
Benson,	Ferguson,	McCully,	Sanborn,
Bill,	Ferrier,	McDonald,	Seymour,
.Blake,	Flint,	McMaster,	Shaw,
Botsford,	Guévremont,	Macpherson,	Simpson,
Bourinot,	Hamilton (Kingston),	Malĥiot,	Skead,
Burnham,	Hazen,	Miller,	Steeves,
Chaffers,	Holmes,	Mitchell,	Tessier,
Chapais,	Kenny,	Odelī,	Wark,
Cormier,	Lacoste,	Olivier,	Wilmot.

PRIÈRES:

L'honorable Président fait rapport à la Chambre de la communication suivante qu'il a reçu du greffier.

Bureau du Sénat, 17 avril, 1868.

Le greffier du Sénat demande la permission de corriger une erreur qu'il a commise au sujet des frais de route (mileage) des Membres, tels que portés dans les estimés pour l'année financière de 1868, maintenant devant la Chambre des Communes.

Il a par erreur basé son calcul sur le taux erroné de 20 au lieu de 10 cents par mille, et conséquemment le coût de cet item pour les deux parties de la Session devrait être de \$14,091 20 centins seulement, au lieu du double de cette somme.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Tessier; de Peter Whelan et autres, du Cap des Rosiers,—de Jean Côté et autres, des Grandes Chlorydormes,—d'Alexis Fournier et autres, de la Grande

Vallée,—du Révérend F. X. Bossé et autres, de la Grande Rivière au Renard, et de Joseph Octave Goulet et autres, de l'Anse aux Griffons, dans le comté de Gaspé.

Par l'honorable M. Ryan; des Révérendes Sœurs de la Miséricorde, administratrices de l'hospice de la maternité, Montréal.

Par l'honorable M. Blake; de H. C. Lastham et autres, de Paris, Ontario.

Par l'honorables M. Benson; de MM. McKechnie et Bertrand et autres, de Dundas, Ontario, et de William Barber et autres, marchands de papeterie, imprimeurs et éditeurs.

L'honorable M. Mitchell a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

Monck.

Le Duc de Buckingham Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat la copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, relative à la loi concernant la trahison et les offenses considérées comme trahisons.

Hotel du Gouvernement, Ottawa, 16 avril, 1868.

Le Duc de Buckingham et Chandos au Vicomte Monck.

(Copie.) (Circulaire—Canada)

Downing Street, 11 décembre, 1867.

Monsieur,—Des circonstances récentes m'ont engagé à étudier avec attention la question de savoir s'il ne serait pas urgent d'assimiler, autant que possible aux lois du Royaume Uni, les lois des différentes colonies relatives aux offenses considérées comme trahisons.

Il ne saurait être douteux, si l'on considère que c'est un sujet qui intéresse l'empire en général, que la loi de l'empire devrait être uniforme; c'est donc dans ce but que je désire appeler votre attention sur les dispositions de l'acte Impérial, 11 Vict., c. 12, intitulé: "Acte pour affermir la sécurité de la Couronne et du gouvernement;" vous ne manquerez pas d'observer, comme vous le savez sans doute, que le crime de trahisen (sauf le cas de trahison contre la personne de Sa Majesté) y est déclaré une félonie, et peut être instruit et jugé comme tel. L'acte dont il s'agit est en opération dans ce pays depuis assez longtemps, et a produit les plus avantageux résultats; je serais, en conséquence, très heureux de voir les différentes législatures des possessions de Sa Majesté adopter une loi contenant des dispositions de la même nature.

Je désire donc que vous fassiez soumettre la présente dépêche-circulaire à la considé-

ration de votre législature, dans le but de l'engager à passer une pareille mesure.

Je saisis cette occasion pour vous rappeler que si quelque personne se rend coupable de quelque acte public (over act) de trahison dans la colonie dont le gouvernement vous est confié, et s'enfuit de la colonie, il sera de votre devoir, en vous conformant aux dispositions de l'acte concernant l'arrestation plus expéditive de certains délinguants (6 et 7 Vict., c. 34, tel qu'étendu par la 16e et 17e Vict., c. 118), de la faire appréhender dans toute partie des possessions de Sa Majesté où elle pourra s'être réfugiée et de veiller à ce qu'elle soit retransportée dans la colonie pour y subir son procès.

J'ar l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur, Buckingham et Chandos.

(Signé,)

Vicomte Monck, } etc., etc., }

L'honorable M. Mitchell a informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre, et

Il a été alors lu par le greffier, et il est comme comme suit : Monck.

Le Gouverneur-Général, profondément pénétré de la grande perte qu'a éprouvée le pays par suite du meurtre de l'honorable *Thomas D'Arcy McGee*, et désirant rendre hommage aux vertus publiques et privées de M. *McGee*, et venir au secours de sa famille affligée, recommandé au Sénat d'acquiescer aux mesures qui peuvent être nécessaires pour l'autoriser à pourvoir au soutien de la veuve et de la famille de l'honorable M. *D'Arcy McGee*, d'une manière qui soit en harmonie avec l'esprit de libéralité qui anime le Parlement.

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, 16 avril, 1868.

L'honorable M. Mitchell a alors proposé, secondé par l'honorable M. McCully,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour exprimer à Son Excellence les remercîments de cette Chambre pour son gracieux message; pour assurer à Son Excellence que cette Chambre déplore profondément avec elle la perte à jamais regrettable que le pays a éprouvée par le fait du meurtre de l'honorable Thomas D'Arcy McGee, représentant dans le Parlement le district électoral de Montréal Ouest, acte d'une atrocité telle qu'il est impossible de trouver des termes assez énergiques pour exprimer toute l'horreur qu'il lui inspire; que désirant rendre hommage aux vertus publiques et privées de M. McGee, et venir au secours de sa famille affligée, elle prend la liberté d'exprimer à Son Excellence qu'en face d'une situation aussi douloureuse, elle ne fait qu'acquitter au nom du public une dette de reconnaissance en acquiesçant aux mesures qui peuvent être nécessaires pour autoriser Son Excellence à pourvoir au soutien de la veuve et de la famille de l'honorable Thomas D'Arcy McGee, d'une manière qui soit en harmonie avec l'esprit de justice et de libéralité qui anime le Parlement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue

dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. McCully, il a été Ordonné, qu'il soit nommé un comité spécial pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en conformité de la dite résolution, et que ce comité soit composé des honorables messieurs Letellier de St. Just, Allan, Ross, Hazen, Benson, McCully, et de l'auteur de la motion.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Mitchell a fait rapport d'une adresse rédigée par le comité comme suit :

A Son Exce!lence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'urlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretague et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Nous les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prenons la liberté d'offrir avec reconnaissance à Votre Excellence nos humbles

remercîments pour son gracieux message.

Nous saisissons cette occasion pour assurer à Votre Excellence que nous déplorons profondément avec Elle la perte à jamais regrettable que le pays vient d'éprouver par suite du meurtre de l'honorable Thomas D'Arcy McGee, représentant, dans le Parlement, le district électoral de Montréal Ouest; acts d'une atrocité telle qu'il est impossible de trouver des termes assez énergiques pour exprimer toute l'horreur qu'il nous inspire; que désirant rendre hommage aux vertus publiques et privées de M. McGee, et venir au secours de sa famille affligée, nous prenons la liberté d'assurer à Votre Excellence qu'en face d'une situation anssi douloureuse, nous ne faisons qu'acquitter au nom du public une dette de reconnaissance en acquiesçant aux mesures qui peuvent être nécessaires pour autoriser Votre Excellence à pourvoir au soutien de la veuve et de la famille de l'honorable Thomas D'Arcy McGee, d'une manière qui soit en harmonie avec l'esprit de justice et de libéralité qui anime le Parlement.

La dite adresse étant lue par le greffier, elle a été unanimement agréée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable Président.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les Membres de cette Chambre qui sont Membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Hamilton (Kingston) a proposé, secondé par l'honorable M. McCully, "Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'honorable Thomas D'Arcy "McGee, cette Chambre s'ajourne maintenant et demeure ajournée jusqu'à lundi prochain, "à trois heures de l'après-midi."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

L'honorable Président a alors déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 20 Avril, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Lacoste,	Price,
Allan,	Crawford,	Leslie,	Reesor,
Anderson,	Dever,	Letellier de St. Just,	Ritchie,
Archibald,	Dickey,	Locke,	Ross,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Dumouchel,	McCrea,	Sanborn,
Bill,	Ferguson,	McCully,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	McDonald,	Shaw,
Botsford,	Flint,	McMaster,	Simpson,
Bourinot,	Guévremont,	Macpherson,	Skead,
Bureau,	Hamilton (Kingston),	Malhiot,	Steeves,
Burnham,	Hazen,	Miller,	Tessier,
Chaffers, ·	Holmes,	Mitchell,	Wark,
Chapais,	Kenny,	Olivier,	Wilmot.

PRIÈRES:

L'honorable Président a informé la Chambre que le délai fixé pour recevoir des pétitions concernant des bills privés; aussi pour présenter des bills privés au Sénat; et aussi pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux sur des bills privés expire aujourd'hui.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été Ordonné, que le délai fixé pour recevoir des pétitions concernant des bills privés, aussi pour présenter des bills privés, et aussi pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux sur des bills privés, soit prolongé d'hui en quinze jours.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Tessier ; de Joseph Roy, senior, et autres, de Ste. Anne des Monts.

Par l'honorable M. Chapais ; de Wm. Rhodes et autres, de Québec.

Par l'honorable M. Ryan; de William Dow et autres, de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

Du conseil municipal du comté de Kent; demandant la construction d'un phare au havre de Rondeau, et certaines autres améliorations.

De la compagnie de prêt et placement du *Haut-Canada*; demandant des amendements à l'acte 25 Vict., chap. 72, relatif au transport de terres par l'entremise des commissaires ou procureurs de la dite compagnie.

De la corporation de la ville de *Clifton*; demandant que dans le bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Clifton* il soit inséré une clause pour obliger la dite compagnie à payer annuellement à la corporation de la ville de *Clifton* sept cent vingteinq piastres d'indemnité pour la perte du loyer de la traverse; et que permission ne soit pas donnée de construire un chemin à rails plats ou un chemin de fer depuis le dit pont à aucune partie de la susdite ville de *Clifton*.

De John Mc Caque et autres, du comté d'York, Ontario ; demandant qu'il soit inséré certaines dispositions dans tout acte concernant la consolidation des lois des brevets d'invention des différentes provinces qui composent la Puissance du Canada.

Du Révérend J. S. Ross et autres, de Clarence, Ontario ; demandant que le canal de Carillon et Grenville soit fermé le dimanche.

Du Révérend N. Lavallée et autres, de St. Vincent de Paul; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

De William E. Kellogg et autres,—de Nelson Parnall et autres,—de Allan N. Wilson et autres,—d'Edwin Goodman et autres,—et de William J. McCalla et autres; demandant séparément qu'il soit imposé sur les végétaux, les arbres et les plantes importés des Etats-Unis en Canada, un droit semblable à celui maintenant imposé sur des articles de même espèce transportés du Canada en ce pays.

L'honorable M. Mitchell a fait rapport à la Chambre qu'il s'était rendu avec ceux des Membres de cette Chambre qui sont Membres du Conseil Privé auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'adresse de cette Chambre, relative à l'assassinat de l'honorable Thomas D'Arcy McGee, et qu'il a plu à Son Excellence de faire la très-gracieuse réponse suivante:

MONCK.

Honorables Messieurs du Sénat :

Je vous remercie de votre loyale adresse et de l'expression de votre disposition à acquiescer aux mesures nécessaires pour pourvoir convenablement au soutien de la veuve et des enfants de feu l'honorable *Thomas D'Arcy McGee*.

Les circonstances de ce triste évènement sont telles qu'elles ne justifient pas seulement, mais invitent le Parlement à manifester sans retard l'appréciation qu'il fait de la manière habile dont s'est acquitté de ses devoirs publics cet homme dont les talents, l'énergie et le

dévouement ont procuré un bien durable à ses concitoyens, et l'horreur que lui inspire le crime détestable qui le fait perdre au pays.

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, 20 avril, 1868.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, et la gracieuse réponse de Son Excellence, soient imprimées et publiées dans les deux langues pour l'usage des Membres.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé : " Acte pour " faciliter la liquidation des affaires des compagnies incorporées," tel qu'amendé en comité général.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Kenny, il est Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session.

Sur motion de l'honorable M. Seymour, secondé par l'honorable M. Simpson, il est Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant la navigation dans les eaux cana"diennes."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bureau a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kingston), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pourvoyant à l'organisation du département du secrétaire d'Etat du Canada, ainsi qu'à l'administration des terres des Sauvages et de l'Ordonnance."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. McCully, secondé par l'honorable M. Simpson, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 21 Avril, 1867.

A. 1868

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Leonard,	Price,
Allan,	Dever,	Leslie,	Reesor,
Anderson,	Dickéy,	Letellier de St. Just,	Ritchie,
Archibald,	Dickson,	Locke,	Ross,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Dumouchel,	Mc Crea,	Sanborn,
Bill,	Ferguson, '	Mc Cully,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	McDonald,	Shaw,
Botsford,	Flint,	McMaster,	Simpson,
Bourinot,	Guévremont.	Macpherson,	Skead,
Bureau,	Hamilton (Ínkerman)		Steeves,
Burnham,	Hazen,	Miller,	Tessier,
Campbell,	Holmes,	Mitchell,	Wark,
Chapais,	Kenny,	Odell,	Wilmot.
Cormier,	Lacoste,	Olivier,	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Mc Cully; de William Edwards et autres, du district d'Ottawa.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De Peter Whelan et autres, du Cap des Rosiers, de Jean Côté et autres, des Grands Chlorydormes,—d'Alexis Fournier et autres, de la Grande Vallée,—du Révérend F. X. Bossé et autres, de la Grande Rivière au Renard,—et de Joseph Octave Goulet et autres, de l'Anse aux Grissons, dans le comté de Gaspé; demandant séparément la construction d'un chemin entre Ste. Anne des Monts et la Rivière au Renard.

Des Révérendes Sœurs de la Miséricorde, administratrices de l'hospice de la maternité, Montréal; demandant le paiement des six mois d'arrérages dus au susdit hospice.

De James Lastham et autres, de Paris, Ontario; demandant qu'il soit imposé sur les végétaux, les arbres et les plantes importés des Etats-Unis en Canada, un droit semblable à celui maintenant imposé sur les articles de même espèce transportés du Canada en ce pays.

De MM. McKechnie et Bertrand et autres, de Dundas; demandant qu'il soit inséré certaines dispositions dans toute acte concernant la consolidation des lois de brevets d'invention.

De William, Barber et autres, papetiers, imprimeurs et éditeurs; demandant que le droit actuel de quinze par cent sur le papier d'impression soit maintenu.

L'honorable M. Burnham, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Commues, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 20 avril, 1868.

Le comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement, a l'honneur présenter son douzième rapport comme suit :

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils

soient imprimés, savoir:-

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 13 novembre dernier, demandant un état indiquant les montants fixés, depuis le 1er juillet dernier, comme salaires des maîtres de poste, des commis des postes, des trésoriers et députés-trésoriers, des collecteurs de douane, des percepteurs du revenu de l'intérieur et des droits d'accise dans la Puissance du Canada, spécifiant l'augmentation, s'il y en a une, faite aux salaires que recevaient ces officiers l'année précédente, et les noms de ces officiers; aussi, un état indiquant les salaires actuels des officiers et autres personnes employés sur les chemins de fer du gouvernement dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, l'augmentation, s'il y en a une, faite à leurs salaires depuis le 1er juillet dernier, avec les noms de ces officiers et employés.

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 16 ultimo, demandant une liste des ingénieurs nommés au sujet du Chemin de fer Intercolonial, et les instructions

données relativement au tracé de ce chemin, ou à d'autres objets.

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 26 ultimo, demandant les rapports des inspecteurs des prisons de la ci-devant Province du Canada sur les prisons

de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 23 ultimo, demandant copie de toutes réprésentation adressées à Son Excellence par les Membres de cette Chambre, au sujet des marques de faveur royale qu'il a plu à Sa Majesté de leur conférer, et de toutes dépêches sur le même sujet adressées au principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies ou envoyées par ce dernier.

Léponse à une adresse de la Chambre des Communes du 18 ultimo, demandant la correspondance entre le gouvernement Impérial et le gouvernement de la ci-devant Province du Canada, depuis février 1863, au sujet des dépenses militaires coloniales, et de la défense militaire de la ci-devant Province du Canada, et entre le gouvernement Impé-

rial et celui de la Puissance, depuis le 1er juillet 1867, sur le même sujet.

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 26 mars, demandant copie de toute soumission qui peut avoir été faite au gouvernement relativement à la construction du chemin fer Intercolonial, et copie de toute correspondance avec le gouverne-

ment touchant la dite soumission.

Réponse à une adresse du Sénat du 23 mars 1868, demandant copie du rapport annuel du magistrat stipendiaire en charge de la goëlette du gouvernement pour la protection des pêcheries du golfe St. Laurent; aussi, copie du rapport fait sous la direction du ministre de la marine et des pêcheries sur les pêcheries de la Puissance; aussi, copie de tous rapports faits sous la même direction au sujet du peu de succès des pêcheries et de la misère qui existe parmi les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et de certaines parties des côtes du Labrador.

Témoignages pris devant le comité des priviléges et élections touchant la dernière

élection de Kamouraska.

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 23 mars, demandant copie de toutes correspondances qui peuvent avoir eu lieu entre le gouvernement Impérial et celui de la Puissance du Canada, relativement à la mise en liberté, par clémence Royale, du Révérend M. McMahon et autres prisonniers Féniens détenus dans le pénitencier et autres prisons. (Pour distribution seulement.)

Rapports sur la milice de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick (pour les

documents de la Session seulement).

Le Comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :--

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 16 décembre 1867, demandant copie de tous papiers relatifs à la réclamation de G. H. Ryland, Ecuier, contre le gouvernement;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 16 mars, demandant copie des mandats et autres papiers se rapportant à l'émission de writs pour les dernières élec-

tions d'Huntingdon, Montmorency et Restigouche, et copie des dits writs;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 16 décembre 1867, demandant un état indiquant le nombre d'employés au bureau de poste de Montréal, leurs salaires, leur origine, et les vacances depuis cinq ans;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 17 mars, demandant copie des accusations portées contre M. Harrison, maître de poste d'Oil Springs, et le rapport

de l'inspecteur;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 17 mars, demandant copie des plaintes portées contre M. Kimball, maître de poste de Wilkesport, et le rapport de

l'inspecteur;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes du 16 mars, demandant copie de la correspondance relative à la nomination de M. Scoon comme maître de poste à Strathroy, et à sa destitution comme tel, et de tous documents se rapportant à sa nomination et à sa destitution.

Le tout respectueusement soumis.

ASA A. BURNHAM,

Président pro. tem.

Sur motion de l'honorable M. Burnham, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender les actes concernant la banque du district de Niagara," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Benson, secondé par l'honorable M. Dickson, il

a ét**é**

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé: "Acte con-"cernant les étrangers et la naturalisation" tel qu'amendé en comité général.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé ultérieurement.

Ordonné, que la Chambre se mette maintenant en comité sur le dit bill.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris'sa séance, et

L'honorable M. Sanborn a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour "organiser le département de l'agriculture."

L'honorable M. Chapais a proposé, secondé par l'honorable M. Milchell,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et des débats s'ensuivant,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Wark, il a été Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Wark. La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 22 Avril, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Lacoste,	Olivier,
Allan,	Dever,	Leonard,	Price,
Anderson,	Dickey,	Leslie,	Reesor,
Archibald,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Ritchie,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.,	Locke,	Ross,
Benson,	Dumouchel,	Mc Clelan,	Ryan
Bill,	Ferguson,	Mc Crea,	Sanborn,
Blake,	Ferrier,	McCully,	Seymour,
Botsford,	Flint,	McDonald,	Shaw,
Bourinot,	Foster,	Mc Master,	Simpson,
Bureau,	Guévremont,	Macpherson,	Skead,
Burnham,	Hamilton (Kingston),	Malhiot,	Steeves,
Campbell,	Hazen,	Miller,	Tessier,
Chaffers,	Holmes,	Mitchell,	Wark,
Chapais,	Kenny,	Odell,	Wilmot.
Cormier,	<i>0</i> /		•

Prières:

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit;

Lorsque l'honorable John Glasier a été introduit entre les honorables Messieurs Mitchell et Steeves.

L'honorable M. Glasier a alors présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat;

Il a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :-

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc.,

A Notre Fidèle et Bien-aimé John Glasier, Ecuier, de notre Province du Nouveau-Brunswick, dans notre Puissance du Canada.

Salut:--

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons le dit John Glasier, Ecuier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le quatorzième jour de mars, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent

soixante-huit, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Glasier s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant John Fennings Taylor, Ecuier, l'aîné, l'un des Commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, annonçant que l'honorable John Glasier, l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McMaster; de J. W. H. Wilson et autres, de Bradford et ses environs.

Par l'honorable M. Flint; du conseil municipal du comté d'Hastings.

Par l'honorable M. Macpherson; de Fred. Cumberland et autres, directeurs de la compagnie de navigation et du chemin de fer du Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De Joseph Roy, senior, et autres, de Ste. Anne des Monts; demandant de l'aide pour l'enlèvement de certaines obstructions dans le chenal de la rivière Cap Chatte, dans le comté de Gaspé.

De Wm. Rhodes, et autres, de Québec; demandant qu'il soit pris des dispositions pour appliquer à la pêche dans les environs de Québec les mesures de protection et de surveillance dont elle jouit dans les autres endroits.

De William Dow et autres, de Montréal ; demandant d'être incorporés comme compagnie de navires.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques, du commerce et des

chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender les actes con-" cernant la banque du district de Niagara," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, pour l'arresta-"tion et l'extradition de certains délinquants," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant les commissions et les serments d'allégeance et d'office," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec un amendement, auquel elles demandent le concours du Sénat,

Le dit amendement a alors été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 4—Retranchez depuis "secrète" jusqu'à "ainsi." Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé: " Acte pour faire " prêter serment à des témoins en certains cas pour les fins des deux Chambres du Par-" lement."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Après de courts débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 23 mars 1868, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements locaux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ou entre des associations de particuliers de ces Provinces, et le Gouvernement du Canada ou des chefs de départements, sur les dommages ou les torts causés par l'opération de quelqu'un des actes passés par le Parlement du Canada, pendant la première partie de cette Session au sujet des douanes, du tarif, de l'accise et des banques, de nature à affecter les intérêts de ces Provinces.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte concernant " la navigation dans les eaux canadiennes."

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte concernant " les étrangers et la naturalisation."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit ordre soit rayé, et que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour venir " en aide à Joseph Frederick Whiteaves."

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ritchie, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé : "Acte pour "faciliter la liquidation des affaires des compagnies incorporées," tel qu'amendé, en comité général.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que le dit bill soit de nouveau amendé, comme suit :

Page 8, ligne 50—après "Acte" insérez : "Sauf et excepté que dans le cas où des "procédures ont été commencées avant la passation du présent acte pour la liquidation "d'une compagnie en vertu de la dite section ou du dit acte, telles procédures pourront "être continuées ou conclues en vertu d'iceux, de la même manière et au même effet que "si cet acte n'eut pas été passé."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les amendements faits en comité géneral étant alors lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau formée en comité général sur le bill intitulé: "Acte pourvoyant à l'organisation du département du Secrétaire d'Etat du Canada, ainsi qu'à l'administration des terres des "Sauvages et de l'ordonnance."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Hazen a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait de nouveau pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès ultérieur, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que l'ordre du jour pour la prise en considération du cinquième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session soit rayé, et que le dit rapport soit renvoyé de nouveau au dit comité spécial pour considération ultérieure.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, ct

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Wark.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 23 Avril, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Lacoste,	Olivier,
Allan,	Dever,	Leonard,	Reesor,
Anderson,	Dickey,	Leslie,	Ritchie,
Archibald,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Ross,
Armand,	Duchesnay, E. II. J.	Locke,	Ryan,
Benson,	Dumouchel,	Mc Clelan,	Sanborn,
Bill,	Ferguson,	Mc Crea,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	Mc Cully,	Shaw,
Botsford,	Flint,	McDonald,	Simpson,
Bourinot,	Foster,	Mc Master,	Skead,
Bureau,	Glasier,	Macpherson,	Steeves,
Burnham,	Guévremont,	Malĥiot,	Tessier,
Campbell,	Hazen,	Miller,	Wark,
Chapais,	Holmes,	Mitchell,	Wilmot.
Cormier,	Kenny,	Odell,	

PRIÈRES:

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Allan ; de John McBean, de la ville de Sarnia.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De William Edwards et autres, du district d'Ottawa; demandant que les canaux de Carillon et Grenville soient fermés le dimanche.

L'honorable M. Seymour, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DU COMITÉ, 23 avril, 1868.

Le comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session, demande la permission de présenter son sixième rapport comme suit :

Votre comité recommande que *Peter Miller*, écuier, soit nommé pour remplir l'un des emplois vacants de commis anglais de votre honorable Chambre, avec un salaire de mille piastres par année.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR, Président.

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Macpherson, Que le dit rapport soit maintenant adopté.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Seymour, du dit comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session, et auquel a été renvoyé son cinquième rapport pour considération ultérieure, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ, 23 avril, 1868.

Le comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session, auquel a été renvoyé son cinquième rapport pour être reconsidéré, a, en conformité de l'ordre de renvoi du vingt-deuxième jour du présent mois, pris de nouveau en considération le contenu du dit rapport, et a l'honneur de faire rapport comme suit:

Votre comité recommande qu'en tant que le Révérend Docteur Adamson n'a pas été nommé chapelain du Sénat, sa nomination comme bibliothécaire soit cancellée, et qu'il lui soit permis de se prévaloir des dispositions des deuxième et troisième paragraphes du rapport de votre comité, en date du vingtième jour de mars dernier, adopté par votre honorable Chambre le vingt-sixième jour du dit mois.

Le tout respectueusement soumis,

B. Seymour, Président.

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. McCully, Que le dit rapport soit maintenant adopté.

Après débats,

Une question d'ordre s'est élevée, savoir : que le dit rapport n'étant pas en français ne peut maintenant être pris en considération, et appel ayant été fait à l'honorable Président, il a décidé qu'un rapport reçu par la Chambre est une pièce d'archives d'après l'intention de la 133ème clause de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et que le rapport devant cette Chambre étant en anglais seulement ne peut être maintenant pris en considération.

Sur quoi, la dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Alors l'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. Macpherson,

Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concer-"nant le département de la justice."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du neuvième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes,

L'honorable M. Simpson a proposé, secondé par l'honorable M. Seymour,

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été

Ordonné, que le douzième rapport du dit comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la continuation des débats ajournés sur motion de l'honorable M. Chapais, pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour organiser "le département de l'agriculture."

Sur motion de l'honorable M. Chapais, secondé par l'honorable M. Mitchell, il

a été

Ordonné, qu'il soit maintenant lu la seconde fois.

Le dis bill a été alors lu la seconde fois en conséquence, et il a été Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les étrangers et la naturalisation." Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bill a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amende-

ments, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il

a ete

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour venir "en aide à Joseph Frederick Whiteaves," et pour entendre les conseils pour et contre le dit bill, et pour que les Membres soient notifiés d'être présents.

Sur motion de l'honorable M. Ferrier, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi, le 30 du courant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pourvoyant à l'organisation du dépar"tement du Secrétaire d'Etat du Canada, ainsi qu'à l'administration des terres des
"Sauvages et de l'Ordonnance."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Odell a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait de nouveau

pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès ultérieur, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 24 Avril, 1868.

Les Membres présents sont:

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Craw ford,	Leonard,	Olivier,
Allan,	Dever,	Leslie,	Price,
Anderson,	Dickey,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Archibald,	Dickson,	Locke,	Ross,
Armand,	Duchesnay, E. II. J.	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Dumouchel,	Mc Crea,	Sanborn,
Bill,	Ferguson,	McCully,	Seymour,
Blake,	Flint,	McDonald,	Shaw,
Botsford,	Glasier,	McMaster,	Simpson,
Bourinot,	Guévremont,	Macpherson,	Skead,
Bureau,	Hazen,	Malhiot,	Steeves,
Burnham,	Holmes,	Miller,	Tessier,
Campbell,	Kenny,	Mitchell,	Wark,
Chapais,	Lacoste,	Odell,	Wilmot.
Cormier.	,	,	

Prières:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Price; de l'honorable J. Elie Gingras et autres, de Québec, constructeurs de navires et marchands.

Par l'honorable M. Campbell; de John Shaw, de la cité de Kingston.

Par l'honorable M. Guévremont; de la corporation de la ville de Sorel.

Par l'honorable M. Benson; de John A. Woodruff et autres, de la ville de St. Catharines, et autres endroits, dans la Province d'Ontario.

Par l'honorable M. Leonard; de la chambre de commerce de la cité de London, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

Du conseil municipal du comté d'Hastings; demandant l'établissement d'une école de minéralogie en rapport avec le département de la géologie de la Puissance.

De J. W. H. Wilson et autres, de Bradford, et ses environs ; demandant qu'il soit inséré certaines dispositions dans tout acte concernant la consolidation des lois des brevets d'invention.

De Fred. Cumberland et autres, directeurs provisoires de la compagnie de navigation et du chemin de fer du nord-ouest; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai dans lequel elle doit commencer ses travaux et ses opérations.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Bureau, il a été Ordonné, que les pétitions d'Alexander Miller et de Z. V. Mondor, messagers sessionnels, demandant à être retenus au service du Sénat, soient renvoyés au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour conti-" nuer la charte de la banque nationale et pour pourvoir à l'augmentation de son capital." Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Bureau, il a été Ordonné, qu'il soit remis d'hui en huit.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le traité entre "Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique pour l'arrestation et l'extradition de certains " délinquants," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il

a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour définir les priviléges, immunités et attributions du Sénat et de la Chambre " des Communes, dans le but de protéger d'une manière sommaire les personnes chargées " de la publication des documents parlementaires," auquel elle demande le concours de cette

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McCully, il

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faire prêter serment "à des témoins en certains cas pour les fins des deux Chambres du Parlement," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. Seymour a proposé, secondé par l'honorable M. McCully,

Qu'il soit maintenant adopté. Après de longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Hazen a proposé, secondé par l'honorable M. Locke,

Qu'il soit résolu que ce Sénat devrait maintenir l'usage d'ouvrir ses séances par une prière au Tout-Puissant, suivant la pratique consacrée dans le Parlement d'Angleterre et qui a été observée par les Conseils Législatifs du Canada et des autres Provinces qui forment aujourd'hui la Puissance, depuis l'établissement de leurs constitutions.

L'honorable M. Letellier de St. Just a proposé en amendement, secondé par l'honorable

M. Armand,

Qu'aprés le mot "constitutions," les mots suivants soient ajoutés : "et qu'il ne soit "pas accordé de salaire au chapelain ou à la personne qui remplira cette charge."

Après débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Alors, l'honorable M. Sanborn a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Bourinot,

Qu'après le mot "constitutions," les mots suivants soient ajoutés : "Pourvu que le "salaire de tout chapelain qui pourra être nommé à l'avenir n'excèdera pas deux cents "piastres par année."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les honorables Messieurs

Allan,	Cauchon,	Hazen,	Miller,
Anderson,	Chapais,	Holmes,	Odell,
Archibald,	Crawford,	Kenny,	Olivier,
Benson,	Dever,	Leonard,	Reesor,
Bill,	Dickey,	Leslie,	Ryan,
Botsford,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Sanborn,
Bourinot,	Dumouchel,	Locke,	Shaw,
Bureau,	Ferguson,	Mc Cully,	Skead,
Burnham,	Glasier,	McDonald,	Tessier,
Campbell',	Guévremont,	Macpherson,	Wilmot40.

Non-Contents:

Les honorables Messieurs

Aikins,	Flint,	McMaster,	Simpson,
Armand,	Mc Clelan,	Ma l hiot,	Steeves,
Cormier,	Mc Crea.	Mitchell,	Wark.—13.
Cormier,	McCrea,	Mitchell,	Wark.—13.

Duchesnay, E. H. J.,

Elle a été résolue dans l'affirmative:

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le département "de la justice" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

Six heures P. M. ayant sonné, l'honorable Président a quitté le fauteuil pour y reprendre place à sept heures et demie.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour organiser le département de l'agriculture."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Benson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement étant lu deux fois

par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Chapais, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est de nouveau mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pourvoyant à l'organisation du département du secrétaire d'État du Canada, ainsi qu'à l'administration des terres des Sauvages et de l'Ordonnance."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ryan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 7, ligne 16.—Retranchez "Receveur-Général" et insérez : "Trésorier."

Page 8, ligne 19.—Après "autres" insérez : "et pourvu en outre que tous les "pouvoirs et devoirs attribués par la présente clause au sécrétaire d'Etat, soient censés lui "avoir été ainsi attribués à compter du premier jour de juillet dernier, et puissent être "exercés et remplir par lui relativement à tout acte ou chose fait ou accompli depuis cette "date au sujet des terres de l'Ordonnance ou des Sauvages."

Les dits amendements étant lus la seconde fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Chapais, il

a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement,

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Wark, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 27 Avril, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Dever,	Leonard,	Olivier,
Allan,	Dickey,	Leslie,	Price,
Anderson,	Dickson,	Letellier de St. Ju	st, Reesor,
Archibald,	Duchesnay, E. H	J., Locke,	Ross,
Armand,	Dumouchel,	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Ferguson,	Mc Crea,	Sanborn,
Bill,	Flint,	Mc Cully,	Seymour,
Blake,	Glasier,	McDonald,	Shaw,
Botsford,	Guévremont,	Mc Master,	Simpson,
Bourinot,	Hamilton (Ínker	man), Macpherson,	Skead,
Bureau,	Hamilton (Kings	ton), Malhiot,	Steeves,
Burnham,	Hazen,	Miller,	Tessier,
Chapais,	Holmes,	Mitchell,	Wark, .
Cormier,	Kenny,	Odell,	Wilmot.
Crawford,	Lacoste,	,	

Prières :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication du Président du Conseil Législatif de l'Ile du Prince Edouard,

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

CHARLOTTETOWN, ILE DU PRINCE EDOUARD, Chambre du Conseil Législatif, 14 Avril, 1868.

Monsieur,—J'ai reçu instruction du Conseil Législatif de l'Ile du Prince Edouard de vous transmettre la résolution ci-incluse, qui a été passée à l'occasion de la mort de feu l'honorable Thomas D'Arcy McGee.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur,

D. MONTGOMERY,

Président.

A l'henorable Président

du Sénat de la Puissance du Canada.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLALIF, CHARLOTTETOWN, Ile du Prince Edouard, 14 Avril, 1868.

Le Conseil Législatif de l'Ile du Prince Edouard ayant appris par de récents télégrammes que l'honorable Thomas D'Arcy McGee, un des membres du Parlement de la Puissance du Canada, a été assassiné le matin du 7 avril, après avoir laissé la Chambre des Communes pour se rendre à sa demeure.

Qu'il soit résolu en conséquence que ce Conseil s'empresse d'exprimer les sentiments de réprobation et d'horreur que lui fait éprouver le crime atroce qui a ainsi soudainement privé le peuple du Canada d'un homme d'Etat et d'un patriote, et une épouse et des enfants de leur protecteur naturel.—Ce Conseil désire exprimer ses profondes sympathies, dans cette douloureuss circonstance, au Parlement et au peuple du Canada, ainsi qu'à l'épouse et aux enfants affligés du défunt.

D. Montgomery,

Président.

A l'honorable Président du

Sénat de la Puissance du Canada.

Résolu, Que le Président communique la résolution de cette Chambre au Président du Sénat de la Puissance du Canada, et aussi à Madame McGee.

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Macpherson ; de David Ford Jones et autres, du comté de South Leeds.

Par l'honorable M. Benson, de F. Honey et autres, d'Humberstone,—de Robert Roe et autres,—de Thomas Stock et autres,—et de Bernard Rodgers et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est luc :

De John McBean, de la ville de Sarnia; demandant la passation d'un acte pour amender une patente émanée en sa faveur, et pour confirmer les priviléges qu'elle lui accorde.

L'honorable M. Tessier a proposé, secondé par l'honorable M. Price,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie des pétitions et des lettres adressées à Son Excellence par des chambres de commerce du Canada, sur l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux en bois et en fer, connus sous le nom de vaisseaux composite, et sur l'établissement d'écoles spéciales de navigation et d'architecture navale, ainsi que des réponses qui ont été données à ces pétitions ou des rapports qui ont été faits sur icelles.

Après de longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour permettre à Sa Majesté de secourir la veuve et les enfants de feu l'honorable Thomas D'Arcy McGee," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Mitchell a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Monck,

Le Gouverneur-Général désire communiquer au Sénat le télégramme suivant, qu'il a reçu le matin du samedi, 25 avril, du secrétaire d'Etat pour les colonies.

Lord Monck,

Ottawa, Canada.

Une tentative d'assassinat au moyen d'une arme à feu a été commise sans succès sur la personne du Duc d'*Edinburgh* par un nommé O'Farrell. Son Altesse Royale a été

blessée, mais Elle est en bonne voie de rétablissement; Elle espérait reprendre bientôt ses fonctions et faire voile pour l'Angleterre la semaine suivante. L'assassin a été arrêté, a avoué être un Fénien et a été mis en jugement.

DUC DE BUCKINGHAM,

Londres.

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, 27 avril, 1868. Ordonné, qu'il reste sur la table.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit recu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 27 avril, 1868.

Le comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes à

l'honneur de présenter son treizième rapport.

Le comité, afin de mettre à effet les recommandations contenues dans son neuvième rapport (adopté par les deux Chambres), ainsi qu'une recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des dépenses contingentes de la Chambre des Communes, (adopté aussi) a passé les résolutions suivantes qui sont basées sur le rapport ci-annexé de son sous-comité, dans lequel les détails des arrangements projetés sont clairement énoncés.

1. Il y aura un département appelé: "Le Département des Impressions du Parlement," lequel sera géré, sous la direction d'un comité conjoint des deux Chambres, par le greffier de ce comité, un distributeur des imprimés, un assistant, et deux messagers, qui

seront choisis parmi le personnel actuel.

2. On fera, à chaque session, une appropriation spéciale pour les impressions du Parlement, laquelle sera remise au comptable de la Chambre des Communes, par telles sommes qui pourront être nécessaires, pour être par lui déboursées sur le certificat du greffier du comité; et il en sera rendu compte dans le bilan annuel, qui comprendra toutes les dépenses d'administration, de manière à faire voir tout le coût du service des impressions, directement et indirectement; dans le cas où il resterait une balance en main, cette balance serait portée au crédit des impressions pour la session suivante, ou s'il y avait un déficit, il serait portée de même au bilan, ce bilan et les comptes qui s'y rapportent devront être examinés à chaque session par le comité conjoint.

3. Le dit comptable sera tenu d'ouvrir un compte pour les impressions du Parlement, et d'y insérer toutes les dépenses relatives aux impressions depuis le 1er juillet dernier, ainsi que celles maintenant recommandées qui prendront effet à compter de la même date, afin que le coût des impressions du Parlement de la Puissance soit clairement indiqué

depuis l'inauguration du nouveau régime.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON, Sénat.

CHAMBRE DE COMITÉ, Vendredi, 24 avril, 1868.

Le sous-comité nommé par le comité conjoint des impressions prend la liberté de soumettre ce qui suit comme étant, à son avis, le meilleur moyen de mettre à effet les recommandations contenues dans son neuvième rapport.

Le sous-comité, après avoir mûrement considéré le sujet sous tous les rapports, en est venu unanimement à la conclusion que plus les services d'impressions seront concentrés entre les mains d'un petit nombre d'employés capables, mieux ces services seront accomplis.

Sous la Confédération, le service des impressions embrasse une sphère plus étendue, et la distribution des papiers imprimés est aussi plus considérable qu'auparavant, comme l'expédition de tous les imprimés aux membres des législatures locales en est un exemple; cependant, le sous-comité conçoit qu'avec les arrangements recommandés ci-après, tout ce

service peut être accompli pour les deux Chambres avec un personnel pas plus nombreux que celui maintenant employé pour le même service dans la Chambre des Communes.

Le sous-comité recommande de se servir, pour la réception et la distribution des imprimés, du bureau maintenant occupé par le département des affaires de routine et des archives, à la Chambre des Communes, vu qu'il est aussi accessible aux membres et officiers du Sénat qu'aux membres et officiers de la Chambre des Communes.

Ce bureau devra être sous la direction d'un distributeur et d'un assistant, dont les devoirs devront correspondre aux titres de leurs charges, et qui devront garder des liasses de tous les papiers imprimés, classés et inscrits dans un index, de manière que l'on puisse

s'y reporter facilement au besoin.

Ce bureau devra aussi être le dépôt de toute copie, de toutes épreuves et de tous messages venant des imprimeurs ou qui leur seront expédiés, afin d'éviter par ce moyen qu'ils soient remis à des bureanx où ils ne devraient pas l'être, ou qu'ils soient remis trop tard ou perdus. Deux messagers seront nécessaires pour exécuter ce service.

Le sous-comité pense qu'au moyen de cet arrangement ce service sera fait plus efficacement et avec beaucoup plus d'économie, vu qu'au lieu d'être, comme à présent, exécuté

par les messagers des deux Chambres, il le sera par deux messagers seulement..

Il pourra arriver qu'on ait besoin d'un supplément d'aide, mais si peu important qu'il n'apportera aucun changement aux dispositions arrêtées pour l'exécution du service.

Tout le service des impressions serait accompli ainsi par un commis en chef, un distributeur et son assistant, et par deux messagers;—et le sous-comité recommande que dans le but de faire voir la dépense entière du service des impressions, directe ou indirecte, dans le bilan annuel, celle du bureau ci-dessus soit portée au compte des impressions et examinée avec ce compte, comme suit :

Le greffier, un salaire annuel de	\$300	00
Le distributeur	600	00
L'assistant do		
Deux messagers à, par jour	2	00

Ces divers employés composeront le personnel actuel.

Le sous-comité recommande aussi de tenir un seul compte d'impressions pour les deux Chambres sous le titre de

"Dépense d'Impressions du Parlement,"

et d'affecter à cet objet une somme à estimer, laquelle sera déposée par tels montants nécessaires entre les mains du comptable de la Chambre des Communes, pour être par lui déboursée sur le certificat du greffier du comité, à mesure que l'ouvrage progressera, et il en sera rendu compte dans le bilan annuel ;—comme l'époque, à laquelle les impressions peuvent être terminées dépend de celle à laquelle le Parlement est convoqué, et de la durée de la session, il ne peut être spécifié aucun temps pour clore les comptés ; mais le sous-comité recommande que ces comptes soient clos autant que possible annuellement, pourvu qu'ils soient toujours arrêtés et prêts à subir l'audition à la Session suivante ;—et comme il est à désirer que l'on connaisse le coût du service des impressions du Parlement de la Puissance depuis le commencement de la Confédération, le sous-comité recommande que le comptable porte au compte susdit toutes sommes payées ou à payer pour impressions, ainsi que les frais nécessités par le fonctionnement du département des impressions, selon ce qui est recommandé plus haut, toutes dépenses, frais et charges devant être comptés à partir du Ier juillet 1867, jour de l'inauguration de la nouvelle constitution.

Le sous-comité recommande aussi que, dans le bilan annuel, le greffier du comité indique le coût total des impressions des deux Chambres du Parlement, et la dépense proportionnelle de chaque Chambre.

A. MACKENZIE,

J. D. BROUSSEAU,

J. SIMPSON,

L'honorable M. Simpson a alors proposé, secondé par l'honorable M. Chapais, Que le dit rapport soit adopté.

Après débats, La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été Ordonné, que le treizième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Ross a proposé, secondé par l'honorable M. Ryan, Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle demeure ajournée jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative.

Alors, l'honorable Président a déclaré la Chambre continuée jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mardi, 28 Avril, 1867.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	. Kenny,	Odell,
Allan,	Dever,	Lacoste,	Olivier,
Anderson,	Dickey,	Leonard,	Reesor,
Archibald,	Dickson,	Leslie,	Ross,
Armand,		I. J. Letellier de St. Just,	Ryan,
Benson,	Dumouchel,	Locke,	Sanborn,
Bill,	Ferguson,	Mc Clélan,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	McCrea,	Shaw,
Botsford,	Flint,	McCully,	Simpson,
Bourinot,	Glasier,	McDonald,	Skead,
Bureau,	Guévremont,	McMaster,	Steeves,
Burnham,	Hamilton (İnkeri	nan), Macpherson,	Tessier,
Campbell,	Hamilton $\check{(}Kings$	ton), Malĥiot,	Wark, '
Chapais,	Hazen,		Wilmot.
Cormier,	Holmes,	Mitchell,(•

PRIÈRES:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De l'honorable J. Elie Gingras et autres, de Québec, constructeurs de navires et marchands; demandant de l'aide pour donner de l'encouragement à la construction de navires partie en bois et partie en fer appelée "composite" dans le port de Québec.

De la corporation de la ville de Sorel; demandant la déduction des intérêts composés accrus sur le montant de leur dette au fonds consolidé de l'emprunt municipal.

De Joseph A. Woodruff et autres, de la ville de St. Catharines et autres endroits, dans la Province d'Ontario; demandant d'être incorporés sous le nom de "La compagnie des messageries des marchands de la Puissance du Canada."

De John Shaw, de la cité de Kingston; demandant la passation d'un acte pour qu'il soit statué que tous les canaux dans la Puissance soient fermés depuis le samedi, à minuit, jusqu'au dimanche, à minuit, et pour qu'il soit défendu de faire circuler les trains de chemins de fer ou locomotives depuis le samedi, à minuit, jusqu'au dimanche, à minuit.

De la chambre de commerce de la cité de London, Ontario; demandant que dans les changements du tarif, l'importateur et le raffineur de sucre soient mis sur le même pied.

L'honorable M. Macpherson, du comité spécial chargé de s'enquérir et de faire rapport des causes de la crise financière qui a eu lieu dernièrement dans la province d'Ontario, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier, comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ, 28 Avril, 1868.

Le comité spécial chargé d'instituer une enquête et de faire rapport sur les causes de la crise financière qui a eu lieu récemment dans la province d'Ontario, a l'honneur de présenter son second rapport:

Le premier rapport que votre comité a eu l'honneur de soumettre à votre honorable Chambre contient d'importants témoignages sur la question dont l'examen lui a été renvoyé.

Votre comité soumet aujourd'hui le témoignage de M. E. H. King, gérant principal

de la banque de Montréal.

Les messieurs attachés à l'administration des banques en Ontario, qui ont rendu témoignage, sont, à l'exception de M. Paton, de la barque de l'Amérique Britannique du Nord, unanimes à dire:

Que la prospérité était générale dans la province d'Ontario en octobre dernier, lorsque

la crise financière s'est produite subitement en cette province ;

Que cette crise a été grave et alarmante. le temps qu'elle a duré, et qu'elle a mis en

danger les intérêts les plus précieux de la province;

Qu'elle a fait naître dans le public un sentiment de défiance au sujet de la circulation des billets de barque du pays, comme le prouve la course sur plusieurs banques de cette province et la dépréciation générale et considérable de ses principaux produits qui ont eu lieu à cette époque;

Que cet état de choses a duré jusqu'à ce que le gouvernement eût annoncé que les billets de toutes les banques, excepté ceux de la banque du Haut-Canada et de la banque.

Commerciale, seraient reçus en paiement des droits publics ;

Que la cause première de la crise a été la suspension de la banque Commerciale du Canada.

Dans leur opinion, la crise a été aggravée par la conduite de la banque de Montréal, qui a refusé, en certains cas, de prendre, excepté en encaissement, les billets d'autres banques qui payaient en espèces. M. Paton, de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, et M. Cassels, de la banque de Gore, diffèrent d'opinion d'avec la majorité des banquiers sur ce point—ce qu'on pourra mieux voir en se rapportant à leur témoignage.

La banque de Montréal ayant, en vertu des dispositions de l'acte des billets provinciaux de 1866, retiré ses propres billets de la circulation pour y substituer ceux de la province, elle n'avait plus, avec les institutions-sœurs, d'intérêt à maintenir intact le crédit commun; cet acte a eu pour effet de placer les intérêts de la banque de Montréal,

l'institution monétaire la plus puissante du Canada et l'agent fiscal du gouvernement, en antagonisme avec ceux des autres banques.

L'explication que donne M. King, sur le refus de quelques agents de la banque de Montréal de recevoir les billets d'autres banques qui payaient en espèces, se trouve dans

la 4me réponse de son témoignage.

Votre comité fait aussi observer que les réponses aux questions 16, 17 et 18, qui accompagnent son premier rapport, contiennent des renseignements précieux sur l'importante question des banques et du cours monétaire.

On y verra que les banquiers condamnent presque unanimement l'acte actuel des

billets provinciaux, opinion qu'ils motivent longuement.

Ils croient également qu'il est de l'intérêt général du pays que l'on revienne au système de banque qui existait avant l'acte des billets provinciaux, en ajoutant des garanties nouvelles pour assurer le rachat des billets de banque à demande, en limitant les émissions et en donnant de plus grandes garanties aux déposants. Ils recommandent d'exiger des banques des états de situation plus complets et d'établir une inspection sous l'autorité du gouvernement et certains autres amendements.

Votre comité pense que l'un des premiers devoirs du gouvernement est de veiller à ce que le papier circulant soit sûr—qu'il commande entièrement la confiance publique, et soit

convertible en numéraire à demande.

Votre comité est d'opinion que l'extension du système de banque d'émission, dont l'application n'est encore que partielle, ne conviendrait point aux besoins du pays et préjudicierait à ses intérêts les plus précieux.

Votre comité ose exprimer l'espérance que le gouvernement recommandera au Parlement d'en revenir à l'ancien système (perfectionné d'après les suggestions indiquées dans

l'enquête), système sous lequel le Canada a atteint un haut degré de prospérité.

Si le gouvernement était amené, par les besoins financiers de la Puissance, à désirer l'établissement d'un nouveau système qui dût prendre possession de la circulation du pays (ce à quoi le comité objecterait énergiquement), le comité recommanderait alors de baser les émissions de monnaie de papier sur des dépôts d'effets publics du Canada dans la caisse du gouvernement, d'après un système analogue au système des banques nationales des Etats qui nous avoisinent; mais les billets seraient rachetables à vue,—le gouvernement réglant les émissions sous l'autorité de Parlement. Les banques qui émettraient les billets répondraient de leur remboursement à présentation.

Le comité demande la permission d'exprimer l'opinion que, vu que les chartes des banques vont bientôt expirer, il est grandement à désirer que le gouvernement arrête et fasse connaître le plus tôt possible la politique qu'il veut suivre touchant le cours et la

banque.

Si l'on propose d'apporter des changements importants au système, le comité suggère de les introduire graduellement et avec précaution, afin d'avoir l'occasion d'en observer les effets sur les intérêts du pays, et le temps d'intervenir par des lois, en cas que

l'épreuve soit défavorable.

Enfin, le comité étant d'opinion que les états exīgés à présent des banques ne sont pas aussi complets et aussi détaillés que le voudrait l'intérêt du public et des actionnaires, recommande respectueusement d'adopter la formule ci-annexée pour les états de situation de toutes les banques de la Puissance, et, à cause de l'importance de la matière, de rendre pendant la présente Session un acte pour obliger ces institutions à observer cette formule.

Le tout respectueusement soumis,

D. L. MACPHERSON, Président.

(Pour les témoignages, voir Appendice.)

ETAT DE SITUATION DE BANQUE—(FORMULE PROPOSEE).—A	UE-(FOR	MULE	PROPO	SEE).	-A FOU	FOURNIR	AU GOUVERNEMENT.	VER	KEMENT.	
CAPITAL AUTORISE, \$	CAFITAL SOUSCRIT, \$	SOUSCRI	6 9	•		ິວ	CAPITAL VERSE,	69	•	
		P A	SSIF.							
	Total.		Dans la province d'Ontario.	vince io.	Dans la province de Québec.	vince ec.	Dans la Province de la Nouvelle-Ecosse.		Dans la province du Nouveau-Brunswick,	ce du wick.
The second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of the second control of	89	cts.	99-	ets.	99	cts.	€	ets.	49	cts.
1. Circulation		Seppendiction of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the								
		A C	ACTIF.							
	Total.		Dans la province d'Ontario.	ovince io.	Dans la province de Québec.	vince	Dans la province de la Nouvelle-Ecosse,		Dans la province du Nouveau-Branswick.	ee du wick.
	66	ctg.	eg	cts.	49	ets.	69	ots.	€	cts.
2. Billets dyorinciaux. 2. Billets dyorinciaux. 3. Billets dyorinciaux. 4. Balances dues par banques frangéres. 5. Balances dues par banques frangéres. 6. Débentures ou client des particulations de change escomptés pour des particulations de change escomptés pour des particulations de change escomptés pour des particulations de change escomptés pour des particulations de contracts de change escomptés pour des particulations dont sont mombres directeurs ou avances sur comptes courants des des descentes ou avances sur comptes courants des des descentes ou avances sur populations. 11. Prêts, escomptes ou avances en comptes courants des discreteurs ou des associations dont sont membres discreteurs un des associations dont sont membres des discreteurs ou des associations dont sont membres des discreteurs de la banque. 12. Dottes en retard assurées en reprétée fammobilière, non compris les bur de la banque province de la Puissance, doit en gont sont sont sont membres des autoits, sous les epicis 2, 3, 4, 5 et 6 du passif, pour chaque province de la Puissance, doivent être gont en la colonge convenable; ainsi que chaque notants, sous les epicis 2, 3, 4, 5 et 6 du passif, pour chaque province de la Puritée du la colonge convenable; ainsi que chaque notants, sous les chaques de la colonge convenable; ainsi que chaque notants de la bander de la colonge convenable; ainsi que chaque notants de la bander de la convenable; ainsi que chaque notants de la colonge convenable; ainsi que chaque notants de la colonge convenable; ainsi que chaque notants de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la convenable de la co	nou chaque pro	ince de	ia Puissanoe,	dofrent	être po rtês d	ans la		lble; ai	and the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contract of the contra	des
montants sous les cheis 1, 2, 3, 4, 0, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 1	ia de l'acii uan	s conda	s province.							

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre jeudi en huit.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonne, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés. 28 avril, 1868.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé qu'il en a été donné des avis suffisants dans chaque cas, savoir : de R. L. Denison et autres, de Toronto, demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie canadienne d'Assurance Mutuelle sur la vie ; de la chambre de commerce de Stratford, demandant un acte d'incorporation ; de John McBean, de la ville de Sarnia, demandant la passation d'un acte pour amender une patente émanée en sa faveur et confirmer les priviléges qu'elle lui accorde ; et de George Gott et autres, du comté d'Essex, demandant un acte d'incorporation en faveur de l'association des cultivateurs du sorgho, du comté d'Essex.

Votre comité a aussi examiné les pétitions de la compagnie de prêt et de placement du Haut-Canada, demandant un acte pour amender l'acte passé dans la 25ème Victoria., chaptitre 72, de manière à pourvoir à ce que les transports de terres soient faits par un seul commissaire, et à rendre valides ceux qui ont été ainsi exécutés; et de William Dow et autres, de Montréal, demandant à être incorporés comme compagnie de navires, et a trouvé que, quoique réguliers, les avis n'ont pas encore été publiés pendant le temps voulu par la règle; mais attendu que le comité pourra, comme comité des bills privés, veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice, il recommande que l'avis soit considéré suffisant dans chaque cas.

Sur la pétition de Frederick Cumberland et autres, directeurs provisoires de la compagnie de navigation et du chemin de fer du Nord-Ouest, demandant un acte pour prolonger le temps fixé pour commencer leurs travaux, votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné d'avis, mais en tant qu'aucun intérêt privé n'en sera affecté et attendu que le comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel le bill sera renvoyé et auquel le présent rapport sera communiqué par ce comité, pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice, votre comité recommande la suspension de la 51ème règle.

Le tout respectueusement soumis,

G. W. ALLAN, Président.

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de Frederick Cumberland et autres, directeurs provisoires de la compagnie de navigation et de chemin de fer du Nord-Ouest.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pourvoyant à l'organisation du département du secrétaire d'Etat du "Canada, ainsi qu'à l'administration des terres des Sauvages et de l'Ordonnance," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour l'organisation du département de la marine et des pêcheries du "Canada," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Senat.

Les dits amendements ont alors été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 5.—Retranchez le mot "Général."

Page 1, ligne 10.—Retranchez le mot "Général."

Page 1, ligne 16.—Retranchez les mots depuis "ministre" jusqu'à "sera."

Page 1, ligne 17.—Retranchez les mots depuis "ministre" jusqu'à "et."

Page 2, ligne 8.—Retranchez les mots "construction et leur" dans la ligne suivante. Page 2, ligne 11.—Après le mot "Canadien" ajoutez : "excepté les chaloupes "canonnières et autres vaisseaux du guerre."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise

sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable Sir John A. Macdonald et autres, comme suit:

CHAMBRE DES COMMUNES,

Lundi, 27 Avril, 1868.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté, exprimant l'horreur et l'indignation dont cette Chambre a été pénétrée en apprenant la nouvelle de la tentative récente d'assassiner Son Altesse Royale le Duc d'Edingbourg et assurant Sa Majesté de la profonde sympathie de cette Chambre pour Sa Majesté en cette occasion,—et pour prier leurs Honneurs de concourir dans la dite adresse.

Ordonné, que l'honorable Sir J. A. Macdonald porte la dite adresse au Sénat. Certifié, Wm. B. LINESAY,

Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Sénat transmettra une réponse par son propre messager.

L'adresse à Sa Majesté qui vient d'être communiquée par message de la Chambre des Communes a été alors lue par le greffier, comme suit :

A SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada assemblés en Parlement, désirons approcher de Votre Majesté pour lui exprimer notre horreur et notre indignation en apprenant la tentative qui a été récemment faite d'assassiner Son Altesse Royale le Duc d'Edingbourg, et notre profonde sympathie pour Votre Majesté dans l'affliction et l'inquiétude qu'elle doit avoir éprouvées en apprenant la nouvelle que l'on avait, dans une partie aussi éloignée de votre empire, attenté à la vie de

celui qui doit être si cher au cœur de Votre Majesté.

En nous unissant à Votre Majesté pour remercier le Dieu Tout-Puissant de ce qu'il a bien voulu sauver la vie de Son Altesse Royale, assaillie avec une intention si atrocement méchante et pour prier ce même Dieu Tout-Puissant avec ferveur de vouloir bien rendre promptement Son Altesse Royale à la santé, nous pouvons assurer à Votre Majesté que la haute estime dont jouit Son Altesse Royale dans toute cette Puissance, depuis sa visite en l'année 1861, qui nous a laissé un si doux souvenir de sa gracieuse présence au milieu de nous, nous fait abhorrer davantage, s'il est possible, cet horrible attentat. Nous saisissons cette occasion pour renouveler à Votre Majesté l'assurance de notre dévouement et de notre attachement au Trône et à la Puissance de Votre Majesté.

JAMES COCKBURN, Orateur de la Chambre des Communes.

Chambre des Communes,

27 avril, 1868.

Sur motion de l'honorable M: Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été unanimement.

Résolu d'acquiescer à la dite adresse avec la Chambre des Communes en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et "

Ordonné, Que l'honorable Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre. Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à la dite adresse en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et "

L'honorable M. Mitchell a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

Qu'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'approcher de Votre Excellence pour prier respectueusement Votre Excellence de vouloir bien transmettre notre adresse conjointe à Sa Très Gracieuse Majesté, lui exprimant l'horreur et l'indignation dont nous avons été pénétrés en apprenant la tentative récente d'assassinat sur la Personne de Son Altesse Royale, le l'uc d'Edingbourg, et assurant Sa Majesté de notre profonde sympathie pour Elle dans cette circonstance,—de la manière que Votre Excellence croira convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que l'honorable Président signe l'adresse en dernier lieu mentionnée de la

part de la Chambre.

Ordonné, Qu'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé cette adresse à laquelle il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill, intitulé: "Acte concernant le traité entre Sa Majesté et les "Etats-Unis d'Amérique pour l'arrestation et l'extradition de certains délinquants."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Flint a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour définir les priviléges, "immunités et attributions du Sénat et de la Chambre des Communes, dans le but de pro-"téger d'une manière sommaire les personnes chargées de la publication des documents "parlementaires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Compbell, secondé par l'honorable M. McCully, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour faire prêter serment à des témoins en "certains cas pour les fins des deux Chambres du Parlement."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bill a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il

a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant le département de la justice."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Reesor a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant requ, et

Le dit amendement étant lu deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour permettre de poser des tuyaux de gaz d'un bord à l'autre de la rivière Nia-"gara, dans le but d'éclairer la ville de Clifton au gaz," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Benson, secondé par l'honorable M. Bureau, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre à Sa Majesté " de secourir la veuve et les enfants de feu l'honorable Thomas D'Arcy McGee," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du treizième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Sanborn, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 29 Avril, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Lacoste,	Odell,
Allan,	Dever,	Leonard,	Olivier,
Anderson,	Dickey,	Leslie,	Reesor,
Archibald,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Ross,
Armand,	Dumouchel,	Locke,	Ryan,
Benson,	Ferguson,	Mc Clelan,	Sanborn,
Bill,	Ferrier,	Mc Crea,	Seymour,
Blake,	Flint,	McCully,	Shaw,
Botsford,	Glasier,	McDonald,	Simpson,
Bourinot,	Guévremont,	McMaster,	Skead,
Bureau,	Hamilton (İnkerm	an), Macpherson,	Steeves,
Burnham,	Hamilton (Kingsto	on), Malhiot,	Tessier,
Campbell,	Hazen,	Miller,	Wark,
Chapais,	Holmes,	Mitchell,	Wilmot.
Cormier,	Kenny,	•	

Prières:

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Hamilton (Inkerman); du Révérend R. Lonsdell, recteur, et autres, de St. Andrews; du Révérend D. Paterson et autres, aussi de St. Andrews; du Révérend J. S. Ross et autres, de Thurso; du conseil municipal de Lochaber; de William Robertson, M. D., et autres, de St. Andrews; d'Hyacinthe Côté et autres; de Thomas Owens et autres; d'Edwin Pridhom et autres; de Fred. S. Neve et autres; de John Robinson et autres; du Révérend John Edie et autres; du Révérend J. M. Manning et autres; du Révérend J. Rivet et autres; et du Révérend Jabez B. Keough et autres, du district d'Ottawa.

Par l'honorable M. Ryan; de MM. Prowse, frères, et autres, de Montréal, mécaniciens, artisans et inventeurs.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De David Ford Jones et autres, du comté de South Leeds; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans le tarif, et que le fer et le charbon ne soient pas retranchés de la liste des articles francs de droit.

De M. F. Henoy et autres, d'Humberstone; demandant que les travaux soient terminés pour l'alimentation du canal Welland au moyen de l'eau du lac Erié.

De Bernard Rodgers et autres; demandant qu'il soit imposé sur les végétaux, les arbres et les plantes importés des Etats-Unis en Canada, un droit semblable à celui maintenant imposé sur les articles de même espèce transportés du Canada en ce pays.

De Robert Roe et autres ; demandant qu'il soit inséré certaines dispositions dans tout acte concernant la consolidation des lois des brevets d'invention des différentes Provinces qui composent la Puissance.

De Thomas Stock et autres; demandant la passation d'un acte pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada sur le mobilier vif.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable Letellier de St.

Just, il a été unanimement

Résolu, Que M. le Président accuse réception, au nom de cette Chambre, de la copie que lui a transmis le Président du Conseil Législatif de l'Isle du Prinee Edouard, des résolutions passées par ce corps, à l'occasion de l'assassinat de feu l'honorable Thomas D'Arcy McGee, exprimant l'horreur que lui inspire le crime qui a ravi au Canada un homme d'état et un patricte, et la sympathie qu'il éprouve pour le Parlement et le peuple du pays, ainsi que pour la veuve et les enfants du défunt, et que M. le Président transmette les remerciments de cette Chambre au Conseil Législatif de l'Isle du Prince Edouard pour cette manifestation de bon vouloir et de sympathie envers le peuple du Canada, à l'occasion de la perte nationale que lui a infligé le crime atroce qui provoque si justement l'expression d'horreur de ce corps.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faire prêter serment à "des témoins en certains cas pour les fins des deux Chambres du Parlement," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette . Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le département " de la justice," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant le traité entre Sa "Majesté et les Etats-Unis d'Amérique pour l'arrestation et l'extradition de certains dé"linquants."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Flint a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a alors été lu par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 3—Après "évasion" insérez clause A.

"CLAUSE A.

"Si en aucun temps après tel emprisonnement comme susdit, le Gouverneur juge que la personne emprisonnée ne doit pas être livrée comme susdit, le Gouverneur pourra

" par mandat sous ses seing et sceau ordonner l'élargissement de telle personne ainsi em-" prisonnée."

Le dit amendement étant lu deux fois par le greffier, et la question de concours

étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour définir les priviléges, immunités et attri"butions du Sénat et de la Chambre des Communes, dans le but de protéger d'une manière
"sommaire les personnes chargées de la publication des documents parlementaires."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bourinot a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement à la version française du bill, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a alors été lu par le greffier comme suit :-

Dans le tître du bill retranchez "dans le but de" et insérez "et pour."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable Sir John A. Macdonald et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES, Mardi, 28 avril, 1868.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine, exprimant l'horreur et l'indignation dont elles ont été pénétrées en apprenant la nouvelle de la tentative récente d'assassiner Son Altesse Royale le Duc d'Edinburgh, et assurant Sa Majesté de leur profonde sympathie pour Sa Majesté en cette occasion de telle manière que Son Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône,—remplissant le blanc par les mots : "et les Com-"munes."

Ordonné, que l'honorable Sir J. A. Macdonald porte le dit message au Sénat.

Certifié,

WM. B. LINDSAY, Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que l'adresse collective à Sa Majesté et aussi l'adresse collective à Son Excellence le Gouverneur-Général, soient présentées à Son Excellence de la part de cette Chambre par les membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Mitchell a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 28 novembre 1867, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état comparatif détaillé des droits de havre de tout genre autorisés par la loi sur les navires qui fréquentent les ports de Montréal, Québec, Gaspé, Dalhousie, Miramichi, Richibouctou, Pugwash, Pictou, Halifax, Liverpool, Shelburne, Yarmouth, St. John N. B., St. Stephens, St. Andrews, Hillsborough et

Cumberland, les ports de Sydney, Arichat, North Sidney, Port Hood, Glace Bay et Cow Bay, tous dans l'ile du Cap Breton, et Bathurst, Caraquette, Bouctouche et Shédiac, dans le Nouveau-Brunswick, et énonçant le principe sur lequel se perçoivent les droits de phare dans chacune des provinces de la Puissance, ainsi que le montant perçu pendant l'année expirée le 30 juin 1867; indiquant de plus le montant du tonnage des vaisseaux à destination ou expédiés de chacun de ces ports pour la dite période, et spécifiant le montant du tonnage colonial, britannique et étranger.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre de poser des "tuyaux de gaz d'un bord à l'autre de la rivière Niagara, dans le but d'éclairer la ville "de Clifton au gaz," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Benson, secondé par l'honorable M. Crawford, il est Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les complices et fauteurs d'offenses poursuivables par voie de mise en "accusation," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Hazen, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du treizième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

L'honorable M. Simpson a proposé, secondé par l'honorable M. Sanborn,

Que le dit rapport soit adopté.

Après de longs débats, il a été

Ordonné, que la considération ultérieure du dit rapport soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 30 Avril, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	Crawford,	Lacoste,	Mitchell,
Allan,	Dever,	Leonard,	Odell,
Anderson,	Dickey,	Leslie,	Olivier,
Archibald,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Armand,	Dumouchel,	Locke,	Ross,
Benson,	Ferguson,	Mc Clelan,	Sanborn,
Bill,	Ferrier,	Mc Crea,	Seymour,
Blake,	Flint,	Mc Cully,	Shaw,
Botsford,	Glasier,	McDonald,	Simpson,
Bourinot,	Guévremont,	McMaster,	Skead,
Bureau,	Hamilton (Inkerman)), Macpherson,	Steeves,
Burnham,	Hamilton (Kingston),		Tessier,
Campbell,	Hazen,	Miller,	Wark,
Chapais,	Holmes,	Mills,	Wilmot.
Cormier,	Kenny,	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Sanborn; de Louis Morin et autres, d'Upton; et de Thomas Wood et autres, de Dunham.

L'honorable M. Allan, du comité conjoint de la bibliothèque du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres représentant le Sénat au comité conjoint de la bibliothèque du Parlement, ont l'honneur de présenter le premier rapport.

Les pétitions suivantes ont été renvoyées à l'examen du comité dans le cours de la

présente Session :

(1) Pétition d'Augustin Laperrière, commis de la bibliothèque du Parlement, qui demande de l'aide pour pouvoir publier un ouvrage qu'il vient de compiler sous le titre de "Précédents Parlementaires Canadiens," ou, "Décisions des Orateurs de l'Assemblée Législative sur des questions d'ordre.

(2) Pétition d'Arthur Harvey, préposé aux statistiques au ministère des finances, demandant à la Chambre de souscrire pour un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage dont il est l'auteur et qui a pour titre : "A Statistical Account of British Columbia."

(3) Pétition de John Gooch, qui demande à la Chambre de souscrire pour un certain nombre d'exemplaires de son ouvrage, intitulé: "Manual of the Constitution of Canada."

(4) Pétition de H. J. Morgan, qui demande à la Chambre d'acheter un certain nombre d'exemplaires d'un livre compilé par lui sous le titre de "Bibliotheca Canadensis."

Avant de procéder à l'examen de ces diverses pétitions, le comité a délibéré sur la

question de savoir s'il est à propos qu'il continue à aviser les Chambres relativement à des demandes de cette nature.

Depuis l'année 1852, le comité n'a cessé de jouer le rôle d'un "conseil d'encouragement des productions littéraires" en Canada; ayant maintes fois recommandé à la législature d'accorder son patronage à des auteurs canadiens, dont les ouvrages a éritaient, à son avis, quelque aide pécuniaire de la part de l'Etat.

Mais le comité, après avoir délibéré, a arrêté que, pour divers motifs, il n'est pas à propos qu'il continue plus longtemps à faire cette fonction, et qu'il doit s'abstenir à l'avenir

de toutes recommandations au sujet d'ouvrages littéraires.

Il ose, cependant, exprimer ici son désir que la main protectrice du Parlement ne se retire pas totalement de la tâche d'encourager le développement de la littérature et des arts dans ce pays ; mais que le gouvernement exécutif assume sur lui la responsabilité du fait de demander au Parlement des subventions pécuniaires en faveur de publications appartenant à la science, à l'historique, à la littérature en général ou aux arts, et qui lui paraîtront spécialement dignes de l'encouragement public.

Le comité est convenu en outre de proposer de modifier les règles du Sénat par rapport à l'emprunt de livres de la bibliothèque, et d'adopter à cette fin les résolutions

suivantes:

- 1. A l'avenir, on ne pourra emporter de livres hors de la cité d'Ottawa, que dans des cas particuliers et sur une demande spéciale pour obtenir de certains ouvrages qu'il est difficile de se procurer ailleurs, et ce pour un temps déterminé; et il faudra que cette demande soit appuyée par le bibliothécaire et approuvée par le président de l'une des deux Chambres.
- 2. Aucun ouvrage de consultation ne pourra être emporté hors de la bibliothèque, que dans les cas et avec l'autorisation exprimés dans la résolution précédente. bibliothèque du Parlement,

30 avril, 1868.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le traité entre Sa "Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique* pour l'arrestation et l'extradition de certains délin- quants," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour définir les priviléges, "immunités et attributions du Sénat et de la Chambres des Communes, dans le but de "protéger d'une manière sommaire les personnes chargées de la publication des documents "parlementaires," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passcra-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, dans la version française seulement, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte constitutif du département du revenu de l'intérieur," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour régler et restreindre les dépenses contingentes des départements du Service " Public, et pour établir un bureau de papeterie" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser les banques dans toutes les parties du Canada à employer les billets de la Puissance au lieu d'émettre leurs propres billets auquel demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte relatif au système monétaire" auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour venir "en aide à Joseph Frederick Whiteaves," on a produit la preuve sous serment que les prescriptions de la soixante dix-septième règle de cette Chambre ont été remplies.

L'honorable M. Ferrier a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Cully,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

L'honorable M. Bureau a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Dumouchel,

De retrancher le mot "soit" et d'insérer "ne soit pas" et après le mot "fois," d'insérer ce qui suit:—"mais qu'il soit résolu que dans l'opinion de cette Chambre, le divorce "a vinculo matrimonii détruit dans le mariage ces deux caractères d'unité et d'indissolubilité que les sociétés chrétiennes ont de tout temps reconnus comme essentiels à sa moralité et à la conservation de liens de la famille."

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue

dans la négative,

La question étant alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables Messieurs

Aikins,	Dickson,	McCrea,	Sanborn,
Allan,	Ferguson,	Mc Cully,	Seymour,
Benson,	Ferrier,	McMaster,	Shaw,
Bill,	Glasier,	Macpherson,	Simpson,
Blake,	Hamilton (Inke	rman), Mitchell,	Skead,
Botsford,	Hamilton (King		Steeves,
Burnham,	Hazen,	Reesor,	Wark,
Campbell,	Leonard,	Ross,	Wilmot34.
Dickey,	Leslie,	,	

Non-Contents:

Les honorables Messieurs

Armand, Bourinot, Bureau, Cauchon, Chapais,	Cormicr, Dever, Dumouchel, Flint,	Guévremont, Kenny, Lacoste, Letellier de St. Just,	Malhiot, Miller, Olivier, Tessier.—17.
---------------------------------------------------------	--------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors l'honorable M. Ferrier a proposé, secondé par l'honorable M. Mc Cully,

Que la soixante-dix-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill intitulé: "Acte pour venir en aide à Joseph Frederick Whiteaves," et que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. Allan, Campbell, Dickey, Hazen, Mc Crae, Mc Cully, Ross, Sanborn et de l'auteur de la proposition, que ce comité fasse rapport avec toute la diligence possible, et ait le pouvoir d'envoyer quérir toutes personnes, pièces et records, et que l'ampliation des pièces de procédures jusqu'au jugement final de la cour supérieure de Montréal, présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit Joseph Frederick Whiteaves, soit renvoyée au dit comité.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue

dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé. "Acte concernant les complices et "fauteurs d'offenses poursuivables par voie de mise en accusation," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Osdonné, que le dit bill soit renveyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a de nouveau procédé à la prise en considération du treizième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et de la motion de l'honorable M. Simpson pour l'adoption du dit rapport.

Après de nouveaux débats,

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Simpson,

Que tous les mots dans le second paragraphe depuis "indirectement" jusqu'à "que" dans la neuvième ligne du dit paragraphe, soient retranchés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors l'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Simpson,

Que dans l'échelle des salaires la somme de \$300, fixée comme rétribution du commis, soit retranchée, et remplacée par celle de \$200.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit rapport, tel qu'amendé, soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Wilmot, La Chambre s'est ajournée.

J

Vendredi, 1er Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikus, Allan, Anderson, Archibald, Armand, Benson, Bill, Blake, Botsford, Bourinot, Bureau, Burnham,	Dumouchel, Ferguson, Glasier, Guévremont, Hamilton (Inkerman) Hamilton (Kingston), Holmes,	Lacoste, Leonard, Leslie, Letellier de St. Just, Locke, Mc Clelan, Mc Crea, Mc Cully, Mc Donald, Mc Master, Malhiot, Miller,	Mitchell, Olivier, Reesor, Ross, Sanborn, Seymour, Shaw, Skead, Steeves, Tessier, Wark, Wilmot.
Burnham, Campbell,	Holmes, Kenny,	Miller,	Wilmot.

PRIÈRES:

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Mc Crea; du conseil municipal du township de Romney.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

Du Révérend R. Lonsdell, recteur, et autres, de St. Andrews; du Révérend D. Paterson et autres, aussi de St. Andrews; du Révérend J. S. Ross et autres, de Thurso; du conseil municipal de Lochaber; de William Robertson, M. D., et autres, de St. Andrews; d'Hyacinthe Côté et autres; de Thomas Owens et autres; d'Edwin Pridham et autres; de Fred. S. Neve et autres; de John Robinson et autres; du Révérend John Edie et autres; du Révérend J. M. Manning et autres; du Révérend J. Rivet et autres; et du Révérend Jabez B. Keough et autres, du district d'Ottawa; demandant séparément que les canaux de Carillon et Grenville soient fermés le dimanche.

De messieurs *Prowse*, frères et autres, de *Montréal*, manufacturiers, artisans et inventeurs ; demandant qu'il soit inséré certaines dispositions dans tout acte concernant la consolidation des lois des brevets d'invention des différentes Provinces qui composent maintenant la Puissance.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET DES BILLS PRIVÉS, 1er Mai, 1868.

Le comité des ordres Permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Il a examiné la pétition de Joseph A. Woodruff et autres, de la ville de St. Catharines, et d'autres lieux, dans la Province d'Ontario; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie des Messageries des marchands de la Puissance du Canada,"— et la pétition de Thomas Stock et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie canadienne d'assurance du mobilier vif;" le comité a constaté que les avis de ces pétitions n'ont été publiés que dans la Gazette du Canada; mais vu que personne n'en éprouvera de préjudice, il recommande de considérer ces avis comme suffisants.

Le tout respectueusement soumis,

G. W. ALLAN, Président.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour permettre de poser des tuyaux de gaz d'un bord "à l'autre de la rivière Niagara, dans le but d'éclairer la ville de Clifton au gaz," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Benson, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de "Clifton," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus, par le greffier comme suit : Page 1, ligne 35—Après " tels" insérez : " ou la majorité d'entr'eux,"

Page 2, ligne 26—Après "corporation" insérez : "les dits réglements ne devant être "obligatoires que pour les actionnaires, officier, commis et serviteurs d'icelle."

Page 2, ligne 43-Après "paix" insérez : " en Ontario."

Page 3, ligne 1.—Retranchez depuis "raison" jusqu'à "là" dans la seconde ligne, et insérez : "ni cause."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Benson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement. Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Allan, du comité spécial auquel elle a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à Joseph Frederick Whiteaves" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill, et aussi l'ampliation des procédures jusqu'à jugement final de la cour supérieure, Montréal, dans une action en séparation de corps et de biens pour cause d'adultère, dans laquelle le dit Joseph Frederick Whiteaves était demandeur, et Julia Wolff, son épouse, nommée au dit bill, était défenderesse, ainsi que les dispositions des témoins examinés dans la dite cause, mis devant cette Chambre lors de la lecture de la pétition du dit Joseph Frederick Whiteaves, et renvoyés au comité, qui l'avait chargé de faire rapport à la Chambre du dit bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour conti-" nuer la charte de la banque nationale et pour pourvoir à l'augmentation de son capital."

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, qu'il soit remis d'hui en huit.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé ; " Acte constitutif du département du revenu de l'intérieur,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour régler et restreindre les dépenses contingentes des départements du service public, et pour établir un bureau de papeterie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il

a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif au " système monétaire,"

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Kenny,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les complices et fauteurs d'offenses "punissables par voie de mise en accusation."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Olivier a fait rapport à la Chambre, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la treisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Kenny.,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 4 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Campbell,	Leonard,	Mitchell,
Allan,	Cormier,	Leslie,	Olivier,
Anderson,	Dever,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Archibald,	Dickey,	Locke,	Ross,
Armand,	Dickson,	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Dumouchel	Mc Crea,	Šeymour,
Bill,	Glasier,	Mc Cully,	Shaw,
Blake,	Guévremont,	McDonald,	Skead,
Botsford,	Hamilton (Kingston),		Steeves,
Bourinot,	Holmes,	Macpherson,	Tessier,
Bureau,	Kenny,	Malĥiot,	Wark,
Burnham,	Lacoste,	Miller,	Wilmot.

PRIÈRES:

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés, aussi pour présenter des bills privés au Sénat, et pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux sur des bills privés expire aujourd'hui.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kings-

ton), il a été

Ordonné, que le délai fixé pour recevoir des pétitions concernant des bills privés, et aussi pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux sur des bills privés seit prolongé jusqu'à lundi le 11 du courant.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Tessier; d'Henry Patterson et autres, de la Baie de Gaspé nord; de J. C. Belleau et autres, de la Baie de Gaspé sud; de P. Charles Alph. Winter et autres, de Douglass; de Charles Andrew et autres, de Québec; et de John Collas et autres, de la Malbaie, dans le comté de Gaspé.

Par l'honorable M. Bourinot; du Révérend Hugh McLeod et autres, du Cap Breton, Nouvelle-Ecosse; et de la compagnie internationale des mines de charbon et du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De Lovis Morin et autres, d'Upton; demandant qu'il ne soit pris aucune mesure pour imposer un droit d'exportation ou aucune autre taxe sur l'extrait d'écorce de pruche.

De Thomas Wood et autres, de Dunham; demandant d'être incorporés sous le nom de "La compagnie de chemin de fer de jonction des rivières Richelieu et Passumpsic.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour venir " en aide à Joseph Frederick Whiteaves."

L'honorable M. Ross a proposé, secondé par l'honorable M. Allan,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, ot

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Résolu, qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes pour communiquer à cette Chambre l'ampliation des procédures jusqu'au jugement final rendu par la cour supérieure, à Montréal, dans une action en séparation de corps et de biens pour cause d'adultère, dans laquelle Joseph Frederick Whiteaves, écuier, de Montréal susdit, était demandeur, et Julia Wolff, son épouse, était défenderesse, ainsi que les dépositions des témoins entendus dans la dite cause, le tout tel que présenté au Sénat à l'appui du bill intitule : " Acte pour venir en aide à Joseph Frederick Whiteaves."

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie porte le dit message à la Chambre des

Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant le traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique pour "l'arrestation et l'extradition de certains délinquants," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du premier rapport du comité conjoint de la bibliothèque du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier, Sur motion de M. Allan, secondé par l'honorable M. Bourinot, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour régler et restreindre les dépenses contin-" gentes des départements du service public, et pour établir un bureau de papeterie."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur sur le bill intitulé : "Acte relatif au système monétaire."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Mc Crea a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement;

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative:

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Burnham, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 1er Mai, 1868.

Le comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes a l'honneur de soumettre son quatorzième rapport.

Il a examiné avec soin les documents suivants et recommande de les imprimer :-

Réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des Communes.—Correspondance entre le gouvernement canadien ou quelqu'un de ses membres et la compagnie du chemin de fer septentrional, la compagnie du chemin de fer Grand-Occidental ou toute autre compagnie de chemin de fer de la Puissance, au sujet des sommes qu'elles doivent au gouvernement.

Réponse à une adresse du Sénat : Dépenses de la magistrature de la Puissance, dans

le trimestre commencé le 1er Juillet 1867.

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes :-Etat des frais payés dans les poursuites contre les féniens et dans la poursuite pour la violation des lois du revenu, connue sous le nom "d'affaire Halliday," avec mention des dates, des particularités et des noms des parties auxquelles les frais ont été payés.

Réponse à une adresse du Sénat:-Etat comparatif des droits de havre de toutes sortes que la loi autorise à prélever sur les navires dans les différents ports de la Puissance; contenant des détails sur la manière dont se fait tout état de cette nature et énonçant le principe d'après lequel s'opère la perception des droits de phares dans chacune des provin-

ces de la Puissance, etc., êtc. (Pour distribution seulement.)

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes:—Copie des plans et devis, soumissions et contrats relatifs au canal de Carillon et Grenville, depuis le 1er Juillet 1866; avec les états des sommes payées pour ces ouvrages et do la quantité de matériaux employés et ceux qui ont été payés. (Certaines parties seulement en devant être imprimées et distribuées.

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes.—Correspondance relative à l'enlèvement d'Allan Macdonald, du township de Moore, par des agents des Etats-Unis. (Certaines parties seulement en devant être imprimées et distribuées.)

Le comité recommande de ne pas imprimer les documents suivants :

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes.—Correspondance et pétitions contenant la plainte portée contre l'agent des affaires des Sauvages à l'île Manitoulin, et le rapport du commissaire chargé de faire une enquête sur les objets de la plainte, etc.

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes.—Comptes remis au département des Travaux Publics ou en sa possession, pour services rendus ou rafraichissements fournis en 1860, par toute personne quelconque, en la ville de Brantford, à l'occasion de la visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles.

Le tout respectueusement soumis,

Sur motion de l'honorable M. Burnham, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mc Clelan La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 5 Mai, 1868.

Les Membres présents sont:]

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Chapais,	Leonard, .	Mitchell,
Allan,	Cormier,	Leslie,	Olivier,
Anderson,	Dever,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Archibald,	Dickey,	Locke,	Ross,
Armand,	Dickson,	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Dumouchel,	Mc Crea,	Sanborn,
Bill,	Flint,	McCully,	Seymour,
Blake,	Guévremout,	McDonald,	Skead,
Bourinot,	Hamilton (Kingston),	McMaster,	Steeves,
Bureau,	Holmes,	Macpherson,	Tessier,
Burnham,	Kenny,	Malhiot,	Wark,
Campbell,	$oldsymbol{L}acoste,$	Miller,	Wilmot,

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Sanborn; du Révérend J. Smith et autres, du township de Sutton, dans le comté de Brome.

Par l'honorable M. Skead; de E. McGillivray et autres, marchands, de la Province d'Ontario.

Par l'honorable M. Ryan; de Denis Maguire, de la cité de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

Du conseil municipal du township de Romney; demandant la construction d'un havre à Two Creeks, à l'est de la Pointe Pelée.

L'honorable M. Allan, du comité conjoint des deux Chambres de la bibliothèque du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

11 a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres, représentant le Sénat, au comité conjoint de la bibliothèque du Parle-

ment, ont l'honneur de présenter leur deuxième rapport :-

Par suite de la démission du Révérend Dr. Adamson, il n'y a plus d'employéofficiellement chargé de remplir les fonctions de bibliothécaire du Sénat. Le comité est d'opinion qu'il n'est pas opportun et que c'est une dépense inutile d'avoir un bibliothécaire pour chacune des deux Chambres, quand la bibliothèque elle-même est la propriété commune de celles-ci.

Il propose donc que, sans rien changer à la position ni aux devoirs, par rapport à la Chambre des Communes, des officiers actuellement attachés à la bibliothèque, qui ont été nommés par la Chambre des Communes, le Sénat reconnaisse aussi formellement ces officiers en qualité d'employés de son personnel et puisse exiger d'eux en conséquence tous services conformes à leurs charges respectives, au nom du Sénat et de ses membres;

Qu'en considération du surcroît de travail et de responsabilité qui sera imposé par là aux officiers actuels de la bibliothèque du Parlement, les allocations suivantes leur soient

accordées sur la caisse du Sénat, savoir :-

A. M. Alpheus Todd, bibliothécaire en chef, à condition qu'il rendra aux membres de votre honorable Chambre, qui voudront des renseignements sur des matières constitutionnelles ou parlementaires, les mêmes services que les membres de la Chambre des Communes reçoivent maintenant de lui, la somme de quatre cents plastres par année.

A. M. Gérin-Lajoie, assistant-bibliothécaire, la somme de trois cents piastres par

année.

A. M. A. Laperrière, la somme de cent cinquante piastres par annés.

Votre comité est d'opinion que par cet arrangement le service de la bibliothèque, pour les deux Chambres, sera exécuté avec efficacité et beaucoup plus économiquement qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Le tout respectueusement soumis.

Chambre de l'Orateur, 5 Mai, 1868.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. Reesor a proposé, secondé par l'honorable M. Leonard,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des conventions, contrats ou ordres en conseil relatifs au service postal ou côtier sur les eaux intérieures de la Puissance, ou le long des côtes des Provinces de Québec, du Nouveau-Brûnswick, ou de la Nouvelle-Ecosse, passés ou rendus depuis le ler juillet dernier.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Chapais a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant "les brevets d'invention."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour auto-"riser les banques dans toutes les parties du Canada à employer les billets de la Puissance "au lieu d'émettre leurs propres billets."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il

a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé ; " Acte constitutif du département du revenu de l'intérieur."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton" et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Et aussi pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour définir les priviléges, immunités "et attributions du Sénat et de la Chambre des Communes, et pour protéger d'une manière "sommaire les personnes chargées de la publication des documents parlementaires "et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé à l'amendement dans la version française du dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du quatorzième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Burnham, secondé par l'honorable M. Skead, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Wark, was motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M Wark,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 6 Mai, 1868.

Les Membres présents sont:

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Chapais,	Leonard,	Olivier,
Allan,	Cormier,	Leslie,	Reesor,
Anderson,	Crawford,	Letellier de St. Just,	Ross,
Archibald,	Dever,	Locke,	Ryan,
Armand,	Dickson,	Mc Clelan,	Sanborn,
Benson,	Dumouchel,	Mr Crea,	Seymour,
Bill,	Ferrier,	McCully,	Simpson,
Blake,	Flint,	McDonald,	Skead,
Botsford,	Guévremout,	McMaster,	Steeves,
Bourinot,	Hamilton (Kingston),	Macpherson,	Tessier,
Bureau,	Holmes,	Malhiot,	Wark,
Burnham,	Kenny,	Miller,	Wilmot.
Campbell,	Lacoste,	Mitchell,	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ferrier ; du Révérend Joseph Tessier et autres ; et de Félix Gouin et autres, de Drummondville.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

D'Henry Patterson et autres, de la Baie de Gaspé Nord; de J. C. Belleau et autres, de la Baie de Gaspé Sud; de P. Charles Alph. Winter et autres, de Douglass; et de John Collas et autres, de la Malbaie, dans le comté de Gaspé; demandant séparément la construction d'une route postale à partir du Bassin de Gaspé jusqu'à Ste. Anne des Monts.

De Charles Andrew et autres, de Québec ; demandant que la pêche dans les rivières et lacs de la Puissance soit protégée de la même manière que sont les pêcheries du Golfe St. Laurent.

Du Révérend Hugh McLeod et autres, du Cap Breton, Nouvelle-Ecosse; et de la compagnie internationale des mines de charbon et du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse; demandant séparément de l'aide de la Puissance pour garantir le paiement de l'intérêt sur les bons de la dite compagnie internationale des mines de charbon et de chemin de fer.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte qui "pourvoit à l'audition de témoins en Canada dans des causes civiles ou commerciales pendantes devant les cours de justice de toute autre possession de Sa Majesté ou devant "les tribunaux étrangers."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

L'honorable M. Letellier de St. Just a proposé, secondé par l'honorable M. Sanborn, Qu'il soit résolu qu'il est à désirer que le Sénat ait la faculté de choisir son Président à l'ouverture de chaque Parlement, et toutes les fois qu'il y aura vacance.

Après de longs débats.

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport des membres représentant le Sénat dans le comité conjoint des deux Chambres de la bibliothèque du Parlement,

L'honorable M. Allan a proposé, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé au comité conjoint des deux Chambres de la bibliothèque du Parlement pour être pris en considération de nouveau.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour ratifier la fusion de la banque commerciale du Canada avec la banque des "marchands, et pour amender et refondre les actes d'incorporation de ces banques," avquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 7 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Leslie,	Ross,
Allan,	Craw for d,	Locke,	Ryan,
Anderson,	Dever,	Mc Clelan,	Sanborn,
Armand,	Dickson,	Mc Crea,	Seymour,
Benson,	Dumouchel,	Mc Cully,	Shaw,
Bill,	Ferrier,	Mc Donald,	Simpson,
Blake,	Flint,	Mc Master,	Skead,
Bots ford,	Guévremont,	Macpherson,	Steeves,
Bourinot,	Hamilton (Kingston),	Miller,	Tessier,
Bureau,	Holmes,	Mitchell,	Wark,
Burnham,	Kenny,	Olivier,	Wilmot,
Campbell',	Lacoste,	Reesor,	Wilson.
Chapais,	Leonard,	•	

PRIÈRES:

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Ross; d'Edward Lewis Montizambert, de la cité de Québec, avocat.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lucs :-

Du Révérend J. Smith et autres, de Sutton, dans le comté de Brome; demandant la passation d'un acte pour incorporer une compagnie pour construire un chemin de fer de St. Jean jusqu'à la ligne provinciale, en passant par Dunham, Sutton et Potton.

De E. Mc Gillivray et autres, marchands, de la Province d'Ontario; demandant qu'on leur accorde une certaine somme d'argent pour enlever certaines obstructions dans le chenal de la Rivière des Prairies.

De Denis Maguire, de la cité de Montréal; demandant qu'on lui accorde une indemnité de mille louis pour dommages causés à sa propriété à Spencer Cove, Québec, par le département des travaux publics.

L'honorable M. Campbell, du comité spécial chargé de s'enquérir et de faire rapport sur la question de savoir si en apportant certains changement dans les formes et délibérarations de cette Chambre, on ne pourrait pas donner plus de facilités à l'expédition des affaires publiques, a présenté son rapport.

Ordonne, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

Le comité spécial chargé de s'enquérir et de faire rapport sur la question de savoir si en apportant certains changements dans les formes et les délibérations de cette Chambre, on ne pourrait pas donner plus de facilités à l'expédition des affaires publiques, a l'honneur de présenter son rapport.

Votre comité s'est réuni et a pris en considération le sujet qui lui a été renvoyé. Le comité est d'opinion que les formes et la pratique suivies au Sénat sont bien propres à prévenir le retard dans la passation des bills ou l'expédition des autres affaires; mais, d'après la pratique actuelle, les bills sont envoyés de l'autre Chambre du Parlement, à une époque si avancée de la Session, qu'il devient impossible d'apporter à leur considération tout le soin qu'exige l'intérêt public. Cet inconvénient a fait le sujet de plaintes constantes dans la Chambre des Lords et dans les Chambres Hautes des Législatures Coloniales, et a été le thême de fréquentes discussions; mais on n'a pas suggéré de remède suffisant.

Votre comité a pris en considération les moyens indiqués par un comité de la Chambre des Lords dans un rapport en date du 7 mai 1861, pour remédier à cet inconvénient; ces moyens étaient, soit de présenter à la Chambre des Lords une partie des projets de loi qu'on avait coutume d'introduire à la Chambre des Communes, ou d'apporter dans les formes et les délibérations des Communes, quelques changements qui permissent à cette Chambre de consacrer plus de temps et d'étude aux mesures de législation pendant la première partie de la Session.

Votre comité désire faire remarquer qu'indépendamment des mesures de finance qui doivent prendre naissance à la Chambre des Communes, il convient que certaines autres classes de bills importants soient d'abord discutés dans cette Chambre, à cause de son caractère représentatif et du système de gouvernement responsable; le comité pense, néanmoins, qu'il serait très possible de présenter au Sénat beaucoup plus de bills qu'on n'a eu l'habitude d'en présenter jusqu'ici aux Conseils Législatifs des Provinces de la Puissance.

Il semble au comité, que c'est surtout au gouvernement à accomplir cela ; désormais, les opérations du l'arlement, à ce qu'il croit, auront généralement rapport à des mesures d'intérêt public, émanées du Cabinet, et, pour beaucoup de ces mesures, le choix de la Chambre où elles devront prendre naissance, dépendra des ministres.

Le comité pense que les intérêts publics, en ce qui concerne la mûre délibération des actes législatifs et l'expédition des affaires, seraient grandement servis si le gouvernement persistait à introduire au Sénat autant de mesures que le permettent la loi et l'usage parlementaire.

Le comité fait en outre remarquer que la constitution, en créant la Chambre haute du Parlement, composée de membres à vie, a voulu que cette branche exerçât sur la législation, une surveillance que ne troubleraient ni les courants passagers de l'opinen, ni les luttes de partis. Il est impossible que le Sénat remplisse son rôle dans la constitution et accomplise ses fonctions, dans l'exercice desquelles réside, surtout son utilité, à moins que cette Chambre n'ait amplement le temps de discuter toutes mesures soumises à son examen. Si l'on n'y remédie autrement, il peut devenir nécessaire, pour en arriver là, de prendre le parti extrême de refuser d'examiner les bills, à certaines exceptions près, qui seront apportés des Communes dans une période déterminée avant la fin d'une Session; mais le comité espère qu'on pourra trouver un autre remède.

Le comité croit que les formes et délibérations du Sénat sont favorables à l'expédition des affaires publiques; si quelque changement peut être apporté avantageusement, sous ce rapport, aux règles des Communes, il appartient à cette Chambre de le décider dans sa sagesse.

A. CAMPBELL, Président.

Chambre du comité, Sénat, 30 Avril, 1868.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Wilmot, secondé par l'honorable M. Steeves, il a été

Ordonné, que la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 23 mars, 1868, présentée à cette Chambre le 23 avril dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance échangée entre les Gouvernements Locaux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ou entre des associations de particuliers de ces Provincees, et le Gouvernement du Canada ou des chefs de départements, sur les dommages ou les torts causés par l'opération de quelqu'un des actes passés par le Parlement du Canada, pendant la première partie de cette Session,

au sujet des douanes, du tarif, de l'accise et des banques, de nature à affecter les intérêts de ces Provinces,—soit renvoyé au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

L'honorable M. Tessier a proposé, secondé par l'honorable M. Bourinos,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports faits par John Page, écr., ingénieur du département des travaux publics, sur le creusement du lac St. Pierre, en vertu d'un ordre en conseil adopté vers le mois de juillet 1862.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, ct

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Ryan a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée depuis le 1er janvier dernier jusqu'à ce jour entre l'honorable Ministre de l'Agriculture et les agents d'immigration à Hamilton, Toronto, Kingston, Ottawa, Montréal, Sherbrooke, Québec, St. Jean N.-B, Halifax, et aux ports européens, sur l'importance numérique et la classe des immigrants qu'on peut vraisemblablement attendre en 1868, et sur les dispositions et les moyens qu'on a pris ou qu'on doit prendre pour attirer et secourir ces immigrants; aussi, de toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement de la Puissance et aucun des gouvernements locaux sur le dit sujet.

Après de longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: Acte concernant les Statuts du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour autoriser "les banques dans toutes les parties du Canada à employer les billets de la Puissance au "lieu d'émettre leurs propres billets."

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Kenny,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats, il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain, et qu'elle soit le premier item des ordres du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant l'exploration géologique du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour imposer un droit sur les ré-impressions étrangères des ouvrages britanniques "soumis au droit de propriété littéraire," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable Campbell, secondé par l'honorable M. Flint, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 8 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Leslie,	- Ross,
Allan,	${\it Craw ford},$	Locke,	Ryan,
Anderson,	Dever,	Mc Clelan,	Sanborn,
Armand,	Dickson,	McCrea,	Seymour,
Benson,	Dumouchel,	McCully,	Shaw,
Bill,	Ferrier,	McDonald,	Simpson,
Blake,	Flint,	McMaster,	Skead,
Botsford,	Guévremont,	Macpherson,	Steeves,
Bourinot,	Hamilton (Kingston), Malhiot,	Tessier,
Bureau,	Holmes,	Miller,	Wark,
Burnham,	Kenny,	Mitchell,	Wilmot,
Campbell,	Lacoste,	* Olivier,	Wilson.
Chanais,	$oldsymbol{Leonard},$	Reesor,	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Ross; de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, et de John Fennings Taylor, greffier du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

Du Révérend Joseph Tessier et autres ; et de Félix Gouin et autres, de Drummondville, dans la Province de Québec ; demandant séparément qu'il ne soit pas pris de dispositions pour imposer un droit d'exportation ou aucune autre taxe sur l'extrait d'écorce de pruche.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. Campbell pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour autoriser

" les banques dans toutes les parties du Canada à employer les billets de la Puissance au " lieu d'émettre leur propres billets.

Après de nouveaux débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, maintenant.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séauce, et

L'honorable M. Dever a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant le département de la justice" et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Sépat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 16-Effacez le mot "exclusive"

Page 1, ligne 17-Effacez "du Gouvernement" et insérez : "des Gouvernements."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les pénitenciers et les directeurs préposés à leur administration, et pour "d'autres fins." auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. Mitchell a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 27 avril, 1868, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie des pétitions et des lettres adressées à Son Excellence par les chambres de commerce du Canada, sur l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux en bois et en fer, connus sous le nom de vaisseaux composite, et sur l'établissement d'écoles spéciales de navigation et d'architecture navale, ainsi que des réponses qui ont été données à ces pétitions ou des rapports qui ont été faits sur icelles.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

٦.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des causes de la crise financière qui a eu lieu récemment dans la Province d'Ontario.

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour conti"nuer la charte de la banque nationale et pour pourvoir à l'augmentation de son capital."
Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Bureau, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: Acte qui pourvoit " à l'audition de témoins en Canada dans des causes civiles ou commerciales pendantes " devant les cours de justice de toute autre possession de Sa Majesté, ou devant les tribunaux " étrangers."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour ratifier la fusion de la "banque commerciale du Canada avec la banque des marchands, et pour amender et "refondre les actes d'incorporation de ces banques," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Bureau, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: " Acte concernant les statuts du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte constitutif du département du revenu de "l'intérieur."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Atkins a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors

lus par le greffier, comme suit;

Page 1, ligne 4.—Après "l'intérieur" insérez : "nommé par le Gouverneur, par

" commission sous le grand sceau."

Page 1, ligne 16.—Après "mesures" insérez: "5. l'exécution des lois relatives à "l'inspection et au mesurage du bois de construction, des mats, espars, madriers, douves, "et autres articles de cette nature, et la perception des droits de glissoires et d'estacades. "6. La perception des droits et loyers de ponts et de traverses."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant misc sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant l'exploration géologique du Canada" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour imposer un droit sur "les ré-impressions étrangères des ouvrages Britanniques soumis au droit de propriété litté-"raire" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant "les brevets d'invention,"

Sur motion de l'honorable M. Chapais, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Blake,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 11 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Leonard,	Reesor,
Allan,	Crawford,	Lestie,	Ross,
Anderson,	Dever,	Mc Clelan,	Ryan,
Armand,	Dickson,	McCrea,	Sanborn,
Benson,	Dumouchel,	Mc Cully,	Seymour,
Bill,	Ferrier,	McDonald,	Shaw,
Blake,	Flint,	McMaster,	Simpson,
Botsford,	Guévremont,	Macpherson,	Skead,
Bourinot,	Hamilton (Kingston),	Malhiot,	Tessier,
Bureau,	Holmes,	Miller,	· Wark,
Burnham,	Kenny,	Mitchell,	Wilmot,
Chapais,	Lacoste,	Olivier,	Wilson.

PRIÈRES:

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre que le délai pour recevoir des pétitions concernant des bills privés, aussi pour présenter des bills privés au Sénat, et pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux sur des bills privés, expire aujourd'hui.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Hamilton (Kings-

ton), il a été

Ordonné, que le délai fixé pour recevoir des pétitions concernant des bills privés, aussi pour présenter des bills privés au Sénat, et aussi pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux sur des bills privés, soit prolongéjusqu'à mardi en huit.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Guévremont; de Damase Ouimet et autres, de Ste. Hélène—de H. Thibault et autres, de St. Ephrem d'Upton,—de Louis Lapierre et autres, de St. Valérien de Milton,—de Fulgence Préfontaine et autres, de Durham,—de C. A. McClure et autres, de St. Théodore d'Acton,—et de John Henderson et autres, de St. Liboire.

Par l'honorable M. McCrea; de Henry Disher et autres,—de Walter Carvers et autres, et de Mathias Robins et autres, des comtés d'Haldimand, Monck, Welland et de la partie Ouest de Lincoln.

Par l'honorable M. Sanborn; de A. A. Thompson et autres, de Durham.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

D'Edward Lewis Montizambert, de la cité de Québec, avocat; demandant qu'on lui permette de se retirer du service du Sénat à la fin de la présente Session, aux mêmes termes et conditions accordés au Révérend Docteur Adamson et autres, qui étaient demeurés au service du Conseil Législatif du Canada pour plus de vingt ans.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour ratifier la fusion de la "banque commerciale du Canada avec la banque des marchands et pour amender et "refondre les actes d'incorporation de ces banques," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entjer, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Mit-

chell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été Ordonné, que la pétition d'Edward Lewis Montlzambert, lue ce jour, soit renvoyée au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session.

L'honorable M. Chapais a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant " la quarantaine et la salubrité publique."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Macpherson a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concer-" nant les états de situation des banques."

Le dit bill a été alors lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit tu la seconde fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte concernant les statuts du Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte constitutif du département du revenu de l'intérieur," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec divers amendements, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte concernant " les brevets d'invention."

L'honorable M. Chapais a proposé, secondé par l'honorable M. Kenny,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender les actes concernant la banque du district de Niagara" et informer la Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant les étrangers et la naturalisation" et informer cotte Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 15.—Retranchez les mots depuis "secrète" jusqu'à "ainsi" ligne 17. Page 2, ligne 22.—Après le mot "fin" insérez : "ou tout juge de paix du comté ou "district dans lequel réside cet étranger ; retranchez le mot "ou" dans la même ligne, et après le mot "commissaire" insérez les mots : "ou juge de paix".

Page 2, ligne 26.—Retranchez le mot "ou" èt après le mot "commissaire" insérez :

" ou juge de paix".

Page 2, ligne 28.—Retranchez le mot "ou" et après le mot "commissaire" insérez :

" ou juge de paix".

Page 2, ligne 36.—Après les mots "Nouveau-Brunswick" où ils se rencontrent pour la première fois, insérez : " ou à la cour de comté du comté dans lequel il réside".

Page 3, ligne 40.—Après le mot "somme" insérez : "de vingt-cinq centins".

Page 3, ligne 42.—Après le mot "somme" où il se rencontre pour la première fois, insérez : " de cinquante centins", et après le mot "somme" où il se rencontre pour la seconde fois, insérez : " de vingt-cinq centins".

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour ratifier un certain règlement passé par les directeurs de la compagnie de na-"vigation du lac Memphremagog, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Kenny, il

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a 6t6

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Simpson, il a été

Ordonné, que la pétition de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada,

présenté à la Chambre vendredi dernier, soit maintenant reque et lue.

Elle a été alors lue en conséquence par le greffier, et elle demande qu'il soit passé un acte pour permettre à la dite compagnie de prélever un nouveau capital, à l'effet de construire des élévateurs, d'augmenter son matériel d'exploitation et de construire tels ouvrages nouveaux et supplémentaires qui sont ou peuvent être nécessaires à l'exploitation et l'extension du trafic et pour d'autres fins.

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Kenny,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 12 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Leonard,	Price,
Allan,	Crawford,	Leslie,	Reesor,
Anderson, Armand,	Det er, Dickson,	Letellier de St. Just, Mc Clelan,	Ross,
Benson,	Dumouchel,	Mc Crea.	Ryan, Sanborn,
Bill,	Ferrier,	McCully,	Seymour,
Blake,	Flint,	McDonald,	Shaw,
Botsford,	Guévremont,	Mc Master,	Limpson,
Bourinot,	Hamilton (Inkerman)), Macpherson,	Skead,
Bureau,	Hamüton (Kingston)	Malhiot,	Tessier,
Burnham,	Holmes,	Miller,	Wark,
Campbell,	- Kenny,	Mitchell,	Wilmot,
Chapais, Christie,	Lacoste,	Olivier,	Wilson.

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication de l'honorable Président du Conseil Législatif de Terreneuve.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

St. Jean, Terreneuve, 29 Avril, 1868.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre la résolution suivante qui a été adoptée et passée par l'honorable Conseil Législatif de Terreneuve, le 29 avril courant.

Le Conseil Législatif a appris avec la plus grande horreur et indignation l'atroce assassinat commis sur la personne de l'honorable Thomas D'Arcy McGee, considéré à juste titre comme l'un des hommes d'Etat les plus remarquables et les plus patriotes de la Puissance du Canada, et désire exprimer ses sentiments de profonde sympathie pour sa veuve et ses enfants, affligés pour la perte qu'ils viennent d'éprouver en même temps que la Puissance.

Que le Président communique cette résolution au Président du Sénat de la Puissance et à Madame McGee.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur, LAWRENCE O'BRIEN,

WRENCE O BRIEN, Président.

Au Président du Sénat

de la Puissance du Canada.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McCully, il a été unanimement

Resolu, que M. le Président accuse réception de la lettre du Président du Conseil Législatif de Terreneuve, transmettant copie de la résolution passée par ce corps, à l'occasion de la nouvelle de l'assassinat de feu M. Thomas D'Arcy Mc (iee, exprimant l'horreur et l'indignation que lui inspire ce crime atroce et les profondes sympathies qu'il éprouve pour sa veuve et ses enfants affligés pour la perte qu'ils viennent d'éprouver ainsi que la Puissance du Canada; et que M. le Président assure au Conseil Législatif de Terreneuve qué le Sénat du Canada a reçu avec beaucoup de reconnaissance cette expression de sa sympathie envers la Puissance à l'occasion de la perte qu'elle a éprouvée de l'un de ses hommes d'Etat les plus remarquables et les plus patriotes.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table:

Par l'honorable M. Tessier; de J. Marion et autres, de St. Paul L'Hermite, dans le comté de l'Assomption.

Par l'honorable M. Skead; de C. W. Bangs et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est luc :

De John Fennings Taylor, greffier du Sénat; demandant qu'on le rembourse avec intérêt d'une certaine somme d'argent surpayée à l'un des membres, maintenant décédé, du ci-devant Conseil Législatif du Canada, et qui était Président du dit Conseil Législatif, lorsque cette somme lui a été surpayée.

L'honorable M. Mc Cully a proposé, secondé par l'honorable M. Botsford,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant cette Chambre un état indiquant le chiffre de la somme dont les Provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick se trouvaient redevables envers la Puissance, à la dernière date.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Benson a proposé, secondé par l'honorable M. Bureau,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance au sujet de la navigation dans les "Saint Clair Flats," ou au sujet des améliorations qu'on y a faites, ainsi qu'un état des sommes payées pour cet objet.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a (té

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Hamilton

(Kingston), il a été

Ordonné, que demain et chaque jour de séance subséquent, il y aura deux séances distinctes de cette Chambre, l'une de trois à six heures P. M., à moins que la Chambre ne soit plutôt ajournée, et l'autre à sept heures et demie du soir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour ratifier la fusion de la "banque commerciale du Canada avec la banque des marchands et pour amender et "refondre les actes d'incorporation de ces banques," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir et de faire rapport si en apportant certains changements dans les formes et délibérations de cette Chambre, on ne pourrait pas donner plus de facilités à l'expédition des affaires publiques, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les pénitenciers et "les directeurs préposés à leur administration, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte qui pour-"voit à l'audition de témoins en Canada dans des causes civiles ou commerciales pendantes devant les cours de justice de toute autre possession de Sa Majesté, ou devant les tribunaux étrangers."

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Kenny,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant l'exploration géologique du Canada."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et L'honorable M. Dumouchel a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amen-

dement.
Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur sur le bill intitulé: "Acte pour imposer un droit sur les réimpressions "étrangères des ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Guévremont a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et avait demandé la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les brevets d'invention."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Shaw a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau ce soir:

Six heures ayant sonné, l'honorable Président a quitté le fauteuil pour y reprendre sa place à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité général sur le dit bill intitulé : "Acte concernant les "brevets d'invention."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Shaw a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant regu, et

Les dits amendements étant alors lus la seconde fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Chapais, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour ratifier " un certain règlement passé par les directeurs de la compagnie de navigation du Lac " Memphremagog, et pour d'autres fins."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il

a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant " le larcin et les autres offenses de même nature."

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, a proposé

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, ct

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant la navigation dans les eaux canadiennes," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé; "Acte concernant les dommages malicieux à la propriété," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de commerce maritime du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. Anderson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, 12 Mai, 1868.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

onzième rapport, comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve qu'il en a été donné avis suffisant dans chaque cas, savoir : de Thomas Wood et autres, de Dunham, demandant d'être incorporés sous le nom de "la compagnie de chemin de fer de jonction des rivières Richelieu et Passumpsic; et de la compagnie du chemin de fer du nord du Canada, demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à la dite compagnie de prélever un nouveau capital, à l'effet de construire des élévateurs, d'augmenter son matériel d'exploitation et de construire tels ouvrages nouveaux et supplémentaires qui sont ou peuvent être nécessaires à l'exploitation et l'extension du traffic et pour d'autres fins.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. Allan, Président.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été Ordonné, que la pétition de John Fennings Taylor, greffier du Sénat, lue ce jour, soit renvoyée au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux pour la présente Session.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Skead, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 13 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	Lacoste,	Price,
Allan,	Cormier,	Leslic,	Reesor,
Anderson,	Dever,	Letellier de St. Just,	Ross,
Armand,	Dickson,	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Duchesnay, E. H. J.,	Mc Crea,	Sanborn,
Bill,	Dumouchel,	McCully,	Shaw,
Blake,	Ferrier,	McMaster,	Simpson,
Botsford,	Flint,	Macpherson,	Skead,
Bourinot,	Guévremont,	Malhiot,	Tessier,
Bureau,	Hamilton (Inkerman)	Miller,	Wark,
Burnham,	Hamilton (Kingston),		Wilmot,
Campbell,	Holmes,	Olivier,	Wilson.
Chapais,	Kenny,	•	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Christie ; de Jas. Crombie et autres, de la ville de Galt.

Par l'honorable M. Campbell; de Hugh Allan et autres, actionnaires de la compagnie de navigation du lac Memphremagog.

Par l'honorable M. Aikins ; de la société canadienne des cultivateurs de la vigne.

Par l'honorable M. Ferrier; du Révérend Jos. Nap. Héroux et autres,—de P. F. Béland et autres,—de Louis Friganne et autres,—de Louis Foisy et autres,—de Wm. Papineau et autres,—de Charles Blanchette et autres,—et du Révérend P. Roy et autres, d'Arthabaska.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De Damase Ouimet et autres, de Ste. Hélène,—de H. Thibault et autres, de St. Ephrem d'Upton,—de Louis Lapierre et autres, de St. Valérien de Milton,—de Fulgence Préfontaine et autres, de Durham,—de C. A. McClure et autres, de St. Théodore d'Acton, et de John Henderson et autres, de St. Liboire; demandant séparément qu'il ne soit pas pris de dispositions pour imposer un droit d'exportation ou aucune autre taxe sur l'extrait d'écorce de pruche.

D'Henri Disher et autres,—de Walter Carvers et autres,—et de Mathias Robins et autres, des comtés d'Haldimand, Monck, Welland, et de la partie Ouest de Lincoln: demandant séparément qu'il ne soit passé aucun acte pour imposer un droit d'exportation sur le bois carré.

De A. A. Thompson et autres, de Durham, dans le comté de Missisquoi; demandant un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rivières Richelieu et Passumpsic.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son douzième rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

Comité des Ordres Permanents et des Bills Privés, 13 Mai, 1868.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport, comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill intitulé: "Acte pour ratifier un certain "règlement passé par les directeurs de la compagnie de navigation du lac Memphremagog, "et pour d'autres fins" et trouve qu'il en a été donné avis suffisant.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN, Président:

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte concernant " les brevets d'invention."

Sur motion de l'honorable M. Chapais, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé de s'enquérir et faire rapport des causes de la crise financière qui a eu lieu récemment dans la province d'Ontario,

L'honorable M. Macpherson a proposé, secondé par l'honorable M. Tessier,

Que le dit rapport soit adopté.

Après débats, il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis jusqu'à la prochaine séance de la Chambre, et qu'elle soit alors le premier item des ordres du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie dite 'Messageries des négociants de la Puissance du "Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Benson, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour annexer une partie de la seigneurie de Bélair au comté de Québec et une autre "partie de la même seigneurie au comté de Portneuf," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Bourinot, il a été

Ordonni, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte constitutif du département des douanes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour affermir la sécurité de la couronne et du gouvernement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la fabrication et l'importation des monnaies de cuivre," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant les personnes en état d'arrestation, accusées de haute trahison ou de "félonie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les émeutes et les assemblées tumultueuses," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour fixer le salaire du Gouverneur-Général," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Six heures ayant sonné, l'honorable Président a quitté le fauteuil pour y reprendre sa place à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Leonard,	Price,
Allan,	Craw for d,	Leslie,	Reesor,
Anderson,	Dever,	Letellier de St. Just,	Ross,
Armand,	Dickson,	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Duchesnay, E. H	. J., McCrea,	Sanborn,
Bill,	Dumouchel,	McDonald,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	$Mc \cup ul/y$,	Shaw,
Botsford,	Flint,	McMaster,	Simpson,
Bourinot,	Guévremont,	Macpherson,	Skead,
Bureau,	Hamilton (Inkern	nan), Malhiot,	1 essier,
Burnham,	Hamilton (Kingst	on), Miller,	Wark,
Campbell,	Holmes,	Mitchell,	Wilmot,
Chapais,	Kenny,	Olivier,	Wilson.
Christie,	Lacoste,	•	

PRIÈRES:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De J. Marion, et autres, de St. Paul l'Hermite, dans le comté de l'Assomption; demandant que le Chemin de fer Intercolonial passe par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson.

De C. W. Bangs, et autres ; demandant qu'il soit inséré certaines dispositions dans tout acte concernant la consolidation des lois des brevets d'invention des différentes Provinces qui composent maintenant la Puissance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. Macpherson, pour l'adoption du second rapport du comité spécial chargé de s'enquérir et faire rapport des causes de la crise financière qui a eu lieu récemment dans la province d'Ontario, et

Après de nouveaux débats,

L'honorable M. Wark a proposé en amendement, secondé par l'honorable M.

Mc Clelan,

De retrancher tous les mots après "Que" et d'insérer "cette Chambre se refuse à "prendre la responsabilité des opinions exprimées au dit rapport, étant d'avis qu'avant "que le Parlement procède à la passation d'une loi sur cette matière, le Sénat devrait "avoir par devers lui des renseignements plus complets au sujet des questions si impor"tantes de la banque et du cours monétaire."

Après débats,

La dite motion a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS:

Les honorables Messieurs

Aikins,	Bourinot,	Hamilton (Kingston), Sanborn,
Allan,	Christie,	McMaster,	Seymour,
Anderson,	Cormier,	Macpherson,	Simpson,
Benson,	Dickson,	Reesor,	Tessier,
Blake,	Flint,	Ross,	Wilson.—20.

NON-CONTENTS:

Les honorables Messieurs

Armand,	Dever,	Lacoste,	Olivier,
Bill,	Duchesnay, E. H. J.	Leslie,	Price,
Botsford,	Dumouchel,	Mc Clelan,	Ryan,
Bureau,	Ferrier,	McCrea,	Shaw,
Campbell,	Guévremont,	Mc Cully,	Skead,
Cauchon,	Hamilton (İnkerman)), Malhiot,	Wark,
Chapais,	Holmes,	Miller,	Wilmot31.
Crawford.	Kenny.	Mitchell.	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif à la quarantaine "et à la salubrité publique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Chopais, secondé par l'honorable M. Kenny, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant " les états de situation des banques."

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les péniteuciers et les directeurs "préposés à leur administration, et pour d'autres fins."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bureau a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McCully, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte qui pourvoit à l'audition de témoins "en Canada dans des causes civiles ou commerciales pendantes devant les cours de justice "de toute autre possession de Sa Majesté, ou devant les tribunaux étrangers."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Skead a fait rapport, de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant alors lus par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell, que le dit

bill soit lu la troisième fois présentement.

L'honorable M. Tessier, a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Bureau, De retrancher tous les mots après "soit" et d'insérer ce qui suit "amendé en ajou-" 'tant "Cet acte ne sera pas mis à exécution dans la Province de Québec."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue

dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est de nouveau mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour imposer un droit sur les ré-impres- sions étrangères des ouvrages Britanniques soumis au droit de propriété littéraire."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ryan a fait rapport, de la port du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre saus amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passcra-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour ratifier un certain règlement passé par les directeurs de la compagnie de navigation du Lac Memphremagog et pour d'autres fins "a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les dommages " malicieux à la propriété," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compa-"gnie de commerce maritime du Canada" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. Leonard, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour aunexer une partie de "la seigneurie de Bélair au comté de Québec et une autre partie de la même seigneurie "au comté de Portneuf," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Compbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concer-" nant la police du Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Olivier, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 14 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	Leonard,	Price,
Allan,	Cormier,	Leslie,	Reesor,
Anderson,	Dever,	Letellier de St. Just,	Ross,
Armand,	Dickson,	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Duchesnay, E. H. J.,	McCrea,	Sanborn,
Bill,	Dumouchel,	McCully,	Seymour,
Blake,"	Ferrier,	Mc Donald,	Shaw,
Botsford,	Flint,	Mc Master,	Simpson,
Bourinot,	Guévremont,	Macpherson,	Skead,
Bureau,	Hamilton (Kingston),	Malĥiot,	Tessier,
Burnham,	Holmes,	Miller,	Wark,
Campbell,	Kenny,	Mitchell,	Wilmot,
Chavais,	Lacoste,	Olivier,	Wilson.

Prières:

L'honorable M. Tessier a proposé, secondé par l'honorable M. Bureau,

Qu'il soit déclaré par cetté Chambre qu'en conformité de l'esprit du deuxième rapport du comité des contingents présenté le 11 décembre dernier, remis ensuite pour considération au quatrième jour de la seconde partie de la Session, maintenant les officiers et serviteurs en possession de leur charge et de leur salaire jusqu'à décision finale par le Sénat, lequel rapport fut renvoyé au comité des contingents et présenté de nouveau le 20 mars dernier et adopté finalement le 26 mars aussi dernier, les messagers sessionnels qui se trouvent ainsi démis, savoir : R. Greer, A. Miller et Z. V. Mondor, étaient recommandés comme ayant droit à l'indemnité de la Session actuelle, en étant démis au commencement de la Session, mais qu'ils ont été continués et ont servi jusqu'au 26 mars dernier, date de l'adoption finale du rapport, et qu'ils ont en conséquence droit à l'indemnité de la moitié de leur salaire pour une Session, à part de la présente Session, et qu'il soit ordonné que cette indemnité leur soit payée aux mêmes termes et conditions que l'indemnité accordée aux autres employés ont été démis par le rapport du comité des contingents.

Et des débats s'ensuivant,

La question d'ordre s'est élevée de savoir, si la motion n'a pas un préambule, et si, en conséquence, elle peut être proposée.

L'honorable Président a déclaré que la motion était dans l'ordre.

Après de nouveaux débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et la sécurité de leurs passagers," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le service civil du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour venir en aide à Joseph Frederick Whiteaves," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Ryan a proposé, secondé par l'honorable M. Christie,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre le département de la marine et des pêcheries et le bureau de la Trinité et la commission du hâvre de Montréal depuis le 14 décembre dernier.

La question de concours étant alors mise sur la dite motion, elle a été résolue dans

l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incor-" porer la compagnie dite 'Messageries des négociants de la Puissance du Canada."'

L'honorable M. Benson a proposé, secondé par l'honorable M. Ferrier,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant alors mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte constitutif du département des douanes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général de la Chambre présentement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Christie, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par

le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 5.—Après "d'alors" insérez : "nommé par le gouverneur par com- mission sous le grand sceau."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour affermir la sécurité de "la couronne et du gouvernement" a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wilson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la fabrication et "l'importation des monnaies de cuivre," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Kenny,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dité motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Anderson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi, elle demeure ajournée jusqu'à samedi, à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative

Ordonné, qu'il soit permis au comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant "la fabrication et l'importation des monnaies de cuivre," de siéger de nouveau samedi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les personnes en "état d'arrestation, accusées de haute-trahison ou de félonie," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Campbell a proposé secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Hamilton (Kingston) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour fixer "le salaire du Gouverneur-Général."

L'honorable M. Sanborn a proposé, secondé par l'honorable M. Armand,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

L'honorable M. Benson a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. Ryan, De retrancher le mot "soit" et d'insérer "ne soit pas," et après "fois "d'insérer ce qui suit: "Mais qu'il soit résolu que la somme de dix mille louis sterling mentionnée dans "l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, comme devant être le salaire du Gouver"neur-Général, devait, dans l'intention de cet acte, couvrir toutes allocations à cet officier, à
"l'exception d'une résidence garnie au siége du gouvernement de la Puissance, et
"qu'aucune autre somme ne devrait être payée par la Puissance pour aucun service ou
dépense accessoire de l'entretien de la maison du Gouverneur-Général."

La question d'ordre s'est élevée, de savoir, si le dit bill étant un bill de finance peut être amendé par cette Chambre.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à la prochaine séance de la Chambre, et qu'elle soit alors le premier item des ordres du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque agricole," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Leonard, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les offenses de faux poursuivables par voie de mise en accusation," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les offenses relatives à la monnaie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Six heures ayant sonné, l'honorable Président a déclaré la Chambre continuée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont:

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Leonard,	Price,
Allan,	Dever,	Leslie,	Recsor,
Anderson,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Ross,
Armand,	Duchesnay, E. H J.,	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Dumouchel,	Mr Crea,	Sanborn,
Bill,	Ferrier,	McCully,	Seymour,
Blake,	Flint,	McDonald,	Shaw,
Botsford,	Guévremont,	McMaster,	Simpson,
Bourinot,	Hamilton (Inkerman)	,Macpherson,	Skead,
Bureau,	Hamilton (Kingston),	Malhiot,	Tessier,
Burnham,	Holmes,	Miller,	Wark,
Campbell'	Kenny,	Mitchell,	Wilmot.
Chapais,	Lacoste,	Olivier,	Wilson.
Christie,	•	•	

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De Jas. Crombie et autres, de la ville de Galt; demandant qu'il soit imposé un droit d'importation de quinze par cent sur les machines de moulins et de fabriques.

De Hugh Allan, président, et autres, actionnaires de la compagnie de navigation du lac Memphremagog; demandant qu'il soit passé un acte pour rendre valide un certain règlement de la dite compagnie, et aussi pour autoriser les directeurs à emprunter de l'argent de la part de la dite compagnie.

De la société canadienne des cultivateurs de la vigne; demandant certains amendements à l'acte incorporant la société canadienne des cultivateurs de la vigne.

Du Révérend Jas. Nap. Héroux et autres,—de P. F. Béland et autres,—de Louis Foisy et autres,—de Wm. Papineau et autres,—de Charles Blanchette et autres,—et du Révérend P. Roy et autres, d'Arthabaska, demandant qu'il ne soit pas pris de dispositions pour imposer un droit d'exportation ou aucune autre taxe sur l'extrait d'écorce de pruche.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. Benson, en amendement à la motion de l'honorable M. Sanborn pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour fixer le salaire du Gouverneur-Général."

Après de nouveaux débats,

La dite motion en amendement a été, avec la permission de la Chambre, retirée.

Et la Chambre a alors procédé à la prise en considération de la motion de l'honorable M. Sanborn, savoir :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après de longs débats,

· La question de concours étant alors mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	Holmes,	Miller,
Anderson,	Cormier,	Leonard.	Olivier,
Armand,	Dever,	Leslie,	Reesor,
Benson,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Sanborn,
Bill,	Duchesnay, E. H. J.	McClelan,	Seymour,
$Bla\acute{k}e$,	Dumouchel,	Mc Crea,	Simpson,
Botsford,	Flint,	McCully,	Wark,
Bourinot,	Guévremont,	Mc Master,	Wilmot,
Bureau,	Hamilton (Kingston),	Malhiot,	Wilson27.
Burnham.	, ,,	,	

Non-Contents:

Les honorables Messieurs

Allan,	Hamilton (Inkerman), Macpherson,		Ryan,
Campbell,	Kenny,	Mitchell,	Shaw,
Cauchon,	Lacoste,	Price,	Skead,
Chapais,	McDonald,	Ross,	Tessier17.
Ferrier,	•	·	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Sanborn, secondé par l'honorable M. Armand, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: " Acte relatif à la quarantaine et à la salubrité pu" blique."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Letellier de St. Just a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Chapais, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte constitutif du département "des douanes," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour affermir la sécurité de " la Couronne et du gouvernement " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant l'inspection des " bateaux-à-vapeur et la sûreté de leurs passagers," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Mitchell a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macpherson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le service civil " du Canada," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ferrier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Wark, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 15 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Leslie,	Reesor,
Allan,	Dever,	Letellier de St. Just,	Ross,
Anderson,	Dickson,	Mc Clelan,	Ryan,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.		Sanborn,
Benson,	Dumouchel,	Mc Cully,	Seymour,
Bill,	Ferrier,	McDonald,	Shaw,
Blake,	Flint,	Mc Master,	Simpson,
Bourinot,	Guévremont,	Macpherson,	Skead,
Bureau,	Hamilton (Kingston)	, Malhiot,	Tessier,
Burnham,	Holmes,	Miller,	Wark,
Campbell,	Kenny,	Mitchell,	Wilmot,
Chapais,	Lacoste,	Price,	Wilson.
Christie,	Leonard,	ŕ	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Wilmot; de W. M. Robinson et autres, de Fredericton,—de Joseph Cormick et autres, de St. David,—de W. Whitlock et autres, de St. Andrews, dans la province du Nouveau-Brunswick,—de Thomas Cottrel et autres,—de Geo. H. Robinson et autres,—et de Seth M. Todd et autres, de la dite province du Nouveau-Brunswick.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie "de commerce maritime du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Wark,

il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DU COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET DES BILLS PRIVÉS, 15 mai, 1868.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

treizième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de l'association des viticulteurs du Canada, demandant un amendement à son acte d'incorporation, et a constaté que l'avis voulu n'a pas été publié; mais comme il est vraisemblable que l'association est la seule partie intéressée, votre comité recommande de suspendre dans ce cas-ci la règle relative à l'avis.

Le tout respectueusement soumis,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Benson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour annexer une partie de la sejgneurie de Bélair au "comté de Québec et une autre partie de la même seigneurie au comté de Portneuf," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Bourinot, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill sans amendement.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour ratifier un certain règlement passé par les direc"teurs de la compagnie de navigation du lac Memphremagog et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Chapais a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte relatif aux " marques de commerce et aux dessins de fabrique."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Altan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie dite 'Messageries des "négociants de la Puissance du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été

alors lus par le greffier, comme suit :

Page 3, ligne dernière.—Après "l'ordonner" insérez : "Clause A—Le présent acte "d'incorporation sera réputé acte public, et les pouvoirs et priviléges conférés par le "présent seront sujets aux dispositions de tout acte général qui pourra être ci-après passé "par le Parlement du Canada."

Les dits amendements étant lus la seconde fois.

L'honorable M. Allan a proposé, secondé par l'honorable M. Benson,

Qu'ils soient agréés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Benson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Campbell a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:

Monck.

No. 76, 23 avril, 1868, qu'il a reque du secrétaire d'Etat pour les colonies, en réponse à l'adresse votée à Sa Majesté la Reine, le 18ème jour de décembre 1867.

Maison du Gouvernement, Ottawa, 14 Mai, 1868.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que le dit message et la dépêche soient renvoyés au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte exonérant certaines personnes y mentionnées de toute responsabilité pour avoir "siégé et voté comme membres de la Chambre des Communes pendant qu'elle occupaient "certaines charges sous la Couronne," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le fonds consolidé du revenu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les offenses contre la personne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, relativement aux per-"sonnes accusées de délits poursuivables par voie de mise en accusation," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: " Acte constitutif du département du revenu de l'intérieur."

Et aussi le bill intitulé: "Acte constitutif du département des douanes," et informer cette Chambre que les Commune sont acquiescé aux amendements faits aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour organiser le département de l'agriculture," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

L'honorable M. Ryan a proposé, secondé par l'honorable M. Ferrier,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien: 1° Appeler l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur les dispositions de l'acte Impérial 9 et 10 Victoria, chap. 95, qui autorisent Sa Majesté d'approuver tout acte passé par la législature de quelque possession britannique, admettant dans cette possession les réimpressions étrangères d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, pourvu que, dans l'opinion de Sa Majesté, l'on assure aux auteurs une protection raisonnable; 2° Représenter au gouvernement de Sa Majesté qu'il serait juste et expédient d'étendre les priviléges accordés par l'acte ci-dessus cité, de manière que, dans tous les cas où Sa Majesté sera d'opinion qu'il aura été assuré aux auteurs une protection raisonnable, les réimpressions coloniales d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, soient placées sur le même pied que les réimpressions étrangères en Canada; ce qui devra avoir l'effet de protéger plus efficacement le droit des auteurs britanniques et de procurer un avantage important à l'industrie de l'imprimerie en Canada.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les personnes en "état d'arrestation accusées de haute-trahison ou de félonie," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour fixer le salaire du Gouverneur-Général" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Elle a été sur division résolue dans l'affimative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur, et la sécurité de leurs passagers," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le service civil du "Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant le larcin et les autres offenses de "même nature."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McCrea a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance

de la Chambre, et que le dit ordre soit alors le premier ordre du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé:
"Acte concernant la cruauté envers les animaux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour l'administration plus prompte et plus sommaire de la justice dans certaines "causes criminelles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Ua message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le mode de juger et punir les jeunes délinquants," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M: Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des sessions, dans les cas de convic-"tions sommaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitcheil, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Six heures P. M. ayant sonné, l'honorable Président a déclaré la Chambre continuée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	Lacoste,	Price,
Allan,	Cormier,	Leonard,	Reesor,
Anderson,	Dever,	Leslie,	Ross,
Armand,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Ryan,
Benson,	Duchesnay, E. H. J.	, McClelan,	Sanborn,
Bill,	Dumouchel,	McCrea,	Seymour,
Blake,	Ferrier,	Mc Cully,	Shaw,
Bourinot,	Flint,	McMaster,	Skead,
Bureau,	Guévremont,	Macpherson,	Tessier,
Burnham,	Hamilton (Kingston),	Malhiot,	Wark,
Campbell,	Holmes,	Miller,	Wilmot,
Chapais,	Kenny,	Mitchell,	Wilson.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur sur le biil intitulé: " Acte concernant le larcin et les autres offenses de " même nature."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Mc Crea a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte relatif aux émeutes et aux "assemblées tumultueuses," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Kenny,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Anderson, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, lignes 18 et 19—Retranchez "de quinze minutes" et insérez "d'une heure.' Page 2, ligne 4—Retranchez "de quinze minutes" et insérez "d'une heure."

Les dits amendements étant alors lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les dommages malicieux à la pro" priété."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Benson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport, avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte concernant la police du Canada," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dife motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Maw a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque "agricole," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. McMaster, il

a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les offenses de "faux poursuivables par voie de mise en accusation," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secendé par l'honorable M. Chapais,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité

général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bureau a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les offenses rela-"tives à la monnaie," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité

général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wilson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte exonérant certaines personnes "y mentionnées de toute responsabilité pour avoir siégé et voté comme membres de la "Chambre des Commucs pendant qu'elles occupaient certaines charges sous la Couronne," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Kenny,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bill a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte concernant le fonds consolidé " de revenu," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Ross,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ryan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Ross, il a

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour augmenter le droit d'excise sur les spiritueux, et pour imposer un droit d'ex-"cise sur le pétrole raffiné, et pourvoir à son inspection," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde tois demain.

L'honorable M. Chapais a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant " la propriété littéraire et artistique."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour "l'élargissement et la remise de certains délinquants arrêtés en certains cas."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 12 courant, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant cette Chambre un état indiquant le chiffre de la somme dont les Provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick se trouvaient redevables envers la Puissance, à la dernière date.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Wark, secondé par l'honorable M. Blake, La Chambre s'est ajournée à demain, à onze heures avant-midi.

Samedi, 16 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les hoporables Messieurs

Aikins, Allan, Anderson, Armand, Benson, Bill, Blake, Bourinot, Bureau, Burnham, Campbell,	Christie, Cormier, Dever, Dickson, Duchesnay, E. H. Dumouchel, Ferrier, Flint, Guévremont, Holmes, Kenny,	Leonard, Leslie, Letellier de St. Just, McClelan, J., McCrea, McCully, McDonald, McMaster, Macpherson, Malhiot, Miller,	Frice, Reesor, Ross, Ryan, Sanborn, Seymour, Shaw, Skead, Tessier, Wark, Wilmot,
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

PRIÈRES:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Wilmot; de F. H. Todd et autres; de Walter Cavers et autres, de John Farmer et autres;—et de James Johnston et autres, de la province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De George H. Robinson et autres ; de Seth M. Todd et autres, de William Whit-lock et autres ; de Thomas Cottrell et autres de la province du Nouveau-Brunswick ; et de Joseph Cormick et autres, de St. David, dans la dite province du Nouveau-Brunswick ; demandant séparément que le chemin de fer Intercolonial ne passe pas par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson, mais qu'on choisisse la route la moins coûteuse et la plus directe pour se rendre au bord de la mer.

De W. H. Robinson et autres, du comté d'York, dans la province du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte pour incorporer la "banque de Frédéricton."

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de commerce maritime du Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été mise ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: 'Acte exonérant certaines personnes "y mentionnées de toute responsabilité pour avoir siégé et voté comme membres de la "Chambre des Communes pendant qu'elle occupaient certaines charges sous la Couronne," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant la fabrication et l'importation des monnaies de cuivre."

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Chapais,

Qu'il soit remis à lundi prochain.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant " les offenses contre la personne."

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

L'honorable M. Sanborn a proposé en amendement, secondé par l'honorable M.

Mc Cully.

De retrancher tous les mots après "bill" et d'insérer "ne soit pas maintenant lu la "seconde fois, mais qu'il soit résolu qu'à cette époque avancée de la Session, et en l'absence d'un grand nombre de Sénateurs, le Sénat ne peut apporter à la révision et à l'assimilation des lois relatives à l'administration de la justice en matière criminelle en Canada, la considération et l'examen qu'exige l'importance de ces mesures."

Après de longs débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS:

Les honorables Messieurs

Aikins,	Cormier,	Leslie,	Malhiot,
Benson,	Dever,	Letellier de St. Just,	Reesor,
Blake,	Dickson,	Mc Clelan,	Sanborn,
Bourinot,	Dumouckel,	McCrea,	Tessier,
Bureau,	Flint,	Mc Cully,	Wark,
Chaffers,	Leonard,	McMaster,	Wilmot25.
Christie,	•	,	

Non-Contents:

Les honorables Messieurs

Allan,	Chapais,	Lacoste,	Ross,
Armand,	Duchesnay, E. H. J.	McDonald,	Ryan,
Bill,	Ferrier,	Miller,	Seymour,
Burnham,	Guévremont,	Mitchell,	Shaw.
Campbell,	Holmes.	Price,	Skead -22.
Cauchon,	Kenny,	,	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la question principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif aux marques de "commerce et aux dessins de fabrique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Chapais, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant les devoirs des juges de paix, hors des Sessions, relativement aux personnes accusées de délits poursuivables par voie de mise en accusation."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture dz bill intitulé: "Acte concernant " la cruauté envers les animaux."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour l'ad-"ministration plus prompte et plus sommaire de la justice dans certaines causes crimi-"nelles."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte concernant " le mode de juger et punir les jeunes délinquants."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant "les devoirs des juges de paix, hors des Sessions, dans les cas de convictions sommaires." Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour augmenter le droit d'excise sur les spiritueux, et pour imposer un droit d'excise sur le pétrole raffiné et "pourvoir à son inspection," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour l'élar-" gissement et la remise de certains délinquants illégalement arrêtés en certains cas."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'honorable M. Campbell a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

Monck.

Le Gouverneur-Général communique au Sénat la dépêche que lui a adressée, par ordre de la Reine, le secrétaire d'État pour les colonies.

Hôtel du Gouvernement, Ottawa, 16 Mai, 1868.

(Copie—Canada.)

Downing Street, 28 Avril, 1868.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu avec chagrin votre dépêche No. 62, du 9 du courant, m'informant de l'assassinat de M. D'Acry McGee, commis dans la cité d'Ottawa. J'ai cru devoir communiquer ce lamentable évènement à Sa Majesté, certain que Sa Majesté déplorerait sincèrement le crime qui, par la main d'un assassin, a privé le Canada des services dévoués et distingués de M. D'Arcy McGee.

Sa Majesté m'a ordonné de vous prier de transmettre à la famille de M. Mc Gee, l'expression de la profonde sympathie qu'éprouve pour elle Sa Majesté, au sujet de la perte

dont elle vient d'être frappée par ce crime atroce.

J'ai, etc., (Signé) Buckingham et Chandos.

Le Vicomte Monck, Etc., etc., etc.

L'honorable M. Mitchell a présenté à la Chambre la réponse à un adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 14 courant, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre le département de la marine et des pêcheries et le bureau de la Trinité et la comission du hâvre de Montréal depuis le 14 décembre dernier.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunic, et

Les Membres présents sont:

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Campbell,	Lacostc,	Mitchell,
Allan,	Chapais,	Leonard,	Price,
Anderson,	Christie,	Leslie,	Ross,
Armand,	Cormier,	Letellier de St. Just,	Ryan,
Benson,	Dever,	Mc Clelan,	Sanborn,
Bill.	Dumouchel,	McCully,	Skead,
Blake,	Ferrier,	McDonald,	Tessier,
Bourinot,	Flint,	McMaster,	Wark,
Bureau,	Guévremont,	Miller,	Wilmot.
Burnham,	Holmes,	•	

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association canadienne d'assurance sur les lacs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que la quarante deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le Gouverneur-Général, la liste civile et les salaires de certains fonc"tionnaires publics," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitule: "Acte pourvoyant au paiement du coût de certains travaux de fortification nécessaires à "la défense de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière "des cultivateurs du Canada Ouest, et changer le nom de la compagnie en celui de: "Compagnie d'assurance mutuelle des cultivateurs du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Christie, secondé par l'honorable M. McMaster, il a

Ordonné, que la quarante deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte relatif au parjure," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bili a été lu la première fois

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde sois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender "l'acte pour pourvoir à l'amélioration du havre de Québec et à son "administration" et l'acte qui l'amende," auquel elle demande le concours de cette "Chambre."

Le dit bill a été lu la première fois.

300

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables Messieurs Tessier, Chapais, Bourinot, McCully et Mitchell, qui s'assemblera et s'ajournera à loisir.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la chambre de commerce de Stratford," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McDonald secondé par l'honorable M. Blake, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie dite Messageries des négociants de la "Puissance du Canada."

Et aussi, le bill intitulé: "Acte relatif aux émeutes et aux assemblées tumultueuses," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits aux dits bills, sans amendement.

L'honorable M. Ross a présenté à la Chambre le second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, concernant la bibliothèque du Parlement.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

Les membres représentant le Sénat au comité collectif de la bibliothèque du Parlement ont l'honneur de présenter leur second rapport :

Les nouvelles règles au sujet du prêt de livres de la bibliothèque, pendant la vacance du Pariement, contenues dans leur premier rapport, et adoptées par votre honorable Chambre, n'ayant pas été approuvées par la Chambre des Communes, le comité a rédigé d'autres règles moins strictes, qu'il espère voir adopter par les deux Chambres, au lieu des premières.

Ces règles sont proposées comme addition et comme amendement à la 111e règle du Sénat, concernant la bibliothèque, et sont comme suit:

(1.) Que durant les vacances du Parlement, aucun membre de l'une ou l'autre Chambre, ne résidant pas au siège du gouvernement, n'ait le droit d'emprunter ou garder en sa possession, à aucune époque, plus de trois ouvrages appartenant à la bibliothèque; de plus, il ne devra pas les garder plus d'un mois.

(2.) Qu'aucune des personnes ayant le privilége,—sur la foi d'une carte du Président de l'une ou l'autre Chambre,—d'emprunter des livres à la bibliothèque, ne pourra avoir en sa possession plus de deux ouvrages à la fois, ou les garder plus de trois semaines; et que toutes ces personnes devront remettre les livres ainsi empruntés, lorsqu'elles en seront requises par le bibliothécaire.

(3.) Qu'aucun des livres à consulter, ou des ouvrages de luxe et de prix ne pourra être

emporté du siège du gouvernement, pour aucune considération.

(4.) Qu'à la première réunion du comité collectif de la bibliothèque à chaque session, le bibliothécaire devra soumettre une liste de tous les livres non-rentrés au commencement de la Session, en spécifiant les noms de toutes personnes qui auront gardé ces livres, contrairement aux règles précédentes.

John Ross.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Chapais, il a

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. McDonald, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 18 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	Leonard,	Price,
Allan,	Cormier,	Leslie,	Reesor,
Anderson,	Deer,	Letellier de St. Just,	Ross,
Armand,	Dickson,	Mc Clelan,	Ryan,
Benson,	Duchesnay, E. II. J.,	Mc Crea,	Sanborn,
Bill,	Dumouchel,	McCully,	Seymour,
Bourinot,	Ferrier,	McDonald,	Shaw,
Bureau,	Flint,	McMaster,	Skead,
Burnham,	Guévremont,	Macpherson,	Tessier,
Campbell,	Holmes,	Malhiot,	Wark,
Chaffers,	Kenny,	Miller,	Wilmot.
Chapais,	Lacoste,	Mitchell,	

Prières:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :-

De F. II. Todd et autres; de Walter Cavers et autres; de John Farmer et autres; et de James Johnston et autres, de la province du Nouvean-Brunswick; demandant séparément que le Chemin de fer Intercolonial ne passe pas par la ligne connue sous le nom de tracé du Major Robinson, mais qu'on choisisse la route la moins coûteuse et la plus directe pour se rendre au bord de la mer.

L'honorable M. Anderson, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque agricole" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 13 et 14-Retranchez: "les deux années" et insérez: "une année.'

Page 2, ligne 15—Retranchez: "dans le cours d'une année ensuite" et insérez: "aux époques que fixeront les directeurs, mais pas plus tard que le premier juin mil huit "cent soixante-et-dix."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chaeun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Anderson, il a

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Tessier, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte pour pourvoir à l'amélioration du havre de Québec et à son adminis- tration et l'acte qui l'amende," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Bourinot, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième sois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Chapais a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 7 mai 1868, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée depuis le 1er janvier dernier jusqu'à ce jour entre l'honorable ministre de l'agriculture et les agents d'immigration à Hamilton, Toronto, Kingston, Ottava, Montréal, Sherbrooke, Québec, St. Jean N.-B., Halifax, et aux ports européens, sur l'importance numérique et la classe des immigrants qu'on peut vraisemblablement attendre en 1868, et sur les dispositious et les moyens qu'on a pris ou qu'on doit prendre pour attirer et secourir ces immigrants; aussi de toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement de la Puissance et aucun des gouvernements locaux sur le dit sujet.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit -

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excelience le Gouverneur-Général, en date du 7 mai 1868, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports faits par John Page, écr., ingénieur du département des travaux publics, sur le creusement du lac &t. Pierre, en vertu d'un ordre en conseil adopté vers le mois de juillet 1862.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Bourinot, il a a été

Ordonné, que la réponse en dernier lieu mentionnée soit renvoyée au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

L'honorable M. Ryan a proposé, secondé par l'honorable M. Ferrier,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance écrite, propositions ou suggestions reques durant la présente Session du Parlement par l'honorable ministre des pêcheries et de la marine, ayant rapport au creusement et à l'amélioration du chenal pour les navires entre Québec et Montréal, et pour réorganiser et réunir le bureau de la Trinité et la commission du havre de Montréal.

La question de concours étant mise sur la dife motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Wilmot a proposé, secondé par l'honorable M. Wark,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner que l'on se procure des gouvernements locaux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouvean-Brunswick des copies de tous documents et explorations concernant la construction d'un canal destiné à relier les eaux du golfe St. Laurent à celles de la baie de Fundy, afin de les soumettre au commissaire des travaux publics, qui sera chargé de faire un rapport sur le sujet au Parlement, à sa prochaine Session.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association canadienne d'assurance "sur les lacs," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 29.—Retranchez: "et certifier."

Page 1, ligne 37.—Après "et" insérez: "a tels" et après "vaisseaux" insérez: "qui " en feront la demande."

Page 1, ligne 38.—Après "droits" insérez : "par telles compagnies associées."

Page 1, ligne 40.—Après "besoin" insérez: "et ces règlements et les modifications

" qu'on y apportera seront sujets à l'approbation du Gouverneur en Conseil."

Page 2, ligne 34.—Retranchez depuis "vaisseaux" jusqu'à la fin du bill, et insérez : "ajouter à ses rapports officiels les renseignements qu'elle obtiendra du département de "la marine et des pêcheries, relativement à la classification des bateaux à vapeur et autres "vaisseaux, et fera un rapport annuel de ses operations au dit département."

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

L'honorable M. Allan, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie d'assu"rance mutuelle et mobilière des cultivateurs du Canada Quest, et changer le nom de la
"compagnie en celui de: "Compagnie d'assurance mutuelle des cultivateurs du Canada,"
a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Christie, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

 $Ordonn\acute{e}$, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte concernant "les offenses de faux poursuivables par voie de mise en accusation."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la réception du rapport du comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le larein et les autres offenses de même nature."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a

été

Ordonné, que le dit ordre soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la réception du rapport du comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les dommages malicieux à la propriété."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit ordre soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la réception du rapport du comité général sur le bill intitulé " Acte concernant les offenses relatives à la monnaie."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit ordre soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la sceonde lecture du bill intitulé: " Acte concernant " la propriété littéraire et artistique."

L'honorable M. Chapais a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant la fabrication et l'importation des "monnaies de cuivre."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McDonald, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lu

par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 4.—Retranchez: "alors"

Page 1, ligne 7.—Retranchez depuis "fabriquera" jusqu'à "aucune" dans la Sème ligne.

Page 1, ligne 9.—Retranchez depuis "soit" jusqu'à "quiconque" dans la 21ème ligne. Page 1, ligne 21.—Retranchez depuis "quiconque" jusqu'à "fabrique" dans la même ligne.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a

été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordenné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendement, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins " de fabrique."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Benson, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant alors mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Chapais, secondé par l'honorable M. Kenny, il a

été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour augmenter le droit d'excise sur les spiritueux, et pour imposer un droit d'excise sur le pétrole raffiné et pourvoir à son inspection." Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dickson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bil! en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant le Gouverneur-Général, la liste "civile et les salaires de certains fonctionnaires publics."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Malhiot a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné

le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement. Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill sans amendement.

l'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pourvoyant " au paiement du coût de certains travaux de fortification nécessaires à la défense de la "Puissance.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Kenny,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Benson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a

Ordonné que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Crdonné, que le greffier se reude à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif au " parjure."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la chambre "de commerce de Stratford," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McDonald, secondé par l'honorable M. Anderson, il

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes concernant la bibliothèque du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concer-"nant l'époque à laquelle certains actes de cette session mentionnés en icelui deviendrait "exécutoire."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre un bill 'intitulé : " Acte concernant le faux, le parjure et l'intimidation par rapport aux législatures provinciales et à leurs actes."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Burnham, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 16 mai, 1868.

Le comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, demande la permission de présenter son quinzième rapport.

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils

soient imprimés, savoir :

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant copie de l'adresse de l'Assemblée Législative de la Nouvelle-Ecosse au gouvernement Britannique, demandant l'abrogation de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord en ce qu'il concerne la Nouvelle-Ecosse, etc., aussi, copie des instructions données à l'hon. M. Tupper sur le même sujet avant ou depuis son départ:

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant la correspondance entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien au sujet de l'état civil, des droits et priviléges à l'étranger des sujets britanniques naturalisés dans aucune des pro-

vinces de la Puissance;

Réponse et réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des Communes, demandant la correspondance échangée entre le gouvernement de la ci-devant province du Canada et le gouvernement de la Puissance et celui de Terreneuve au sujet de la ligne frontière en litige au Labrador (pour distribution seulement;)

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant un état indiquant le nombre de navires possédés par des armateurs de la Puissance du Canada à la date du

ler juillet 1867, et si ce sont des bâtiments à vapeur ou à voile;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant un état indiquant le nombre de chemins de fer dans la Puissance du Canada, quand ils ont été construits, leur longueur, le coût de leur construction, etc.;

Etat, en conformité de l'ordre de la Chambre des Communes, indiquant les noms des actionnaires des diverses banques de la Puissance, et le montant des actions qu'ils possèdent

chacun, etc.;

Second rapport du comité de la Chambre des Communes sur l'immigration et la colo-

nisation;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant un état indiquant les effets publics, bons ou fonds, émis par la Puissance du Canada depuis le 1er juillet dernier, et le taux d'intérêt que portent ces effets publics, etc., etc.;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes ; Rapports faits par les officiers

préposés à l'exploration géologique sur les districts auritères de la Nouvelle-Ecosse;

Pétition de Thomas Mc Goey et autres, du district d'Ottawa et environs, demandant une enquête sur la conduite et les actes de l'honorable Aimé Lafontaine, juge de la cour supérieure dans et pour le district d'Ottawa;

Rapport du comité des priviléges et élections;

Lettre de John Wilkieson, écr., en date du 4 février, 1852, et papiers y relatifs, au sujet du rapport du Major Robinson sur le chemin de fer Intercolonial (pour distribution

seulement);

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant un état indiquant les sommes d'argent (s'il en est) qui ont été payées à même le fonds du revenu consolidé de la ci-devant province du Canada et de la Puissance du Canada, au crédit du fonds municipal du Haut-Canada (maintenant Ontario) en vertu des dispositions de l'acte d'amendement seigneurial de 1829, avec la date des paiements, etc.;

Réponse à une adresse, et réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre des

Communes, demandant tous rapports le 1er juillet 1867, au gouvernement, qui peuvent avoir été faits par les arpenteurs ou par d'autres officiers employés à la construction de chemins de fer ou autres travaux à l'effet d'ouvrir une voie de communication entre la tête du lac Supérieur et la rivière Rouge;

Message du Gouverneur-Général avec la dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies, en réponse à l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Majesté, demandant l'annexion

au Canada de la Terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir : Reponse à une adresse du Sénat au sujet de l'encouragement à donner à la construction de navires partie en bois et partie en fer, connus sous le nom de navires composites;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant un état indiquant les convictions rendues et les amendes prélevées, en vertu des actes des pêcheries et de la

chasse, par John McLaren, écuier, dans les années 1866 et 1867.

Réponse à une adressé de la Chambre des Communes, demandant un état indiquant le nombre de séances, etc., de la cour d'Amherst, aux Iles de la Madeleine, depuis l'établissement de cette cour, et la correspondance entre le gouvernement et les juges du district de Gaspé, etc.,

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant copie de tous mémoires

adressées au gouvernement au sujet du droit sur le houblon;

Réponse à une adressse de la Chambre des Communes, demandant un état donnant les explorations et rapports relatifs aux havres sur la côte du lac *Huron*; aussi, les rapports relatifs aux dites explorations de havres comme havres de refuge ou autrement, au nord de la ville de *Goderich*, etc.;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant toute correspondance entre le gouverneur de la ci-devant province du Canada, ou le gouvernement de la Puissance, et le gouvernement de Terreneuve, au sujet des droits de douane que ce dernier gouvernement exige de nos pêcheurs sur les articles qu'ils emploient dans les pêcheries, etc.;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant un état indiquant les amendes imposées et les saisies faites dans le comté de Digby, pour violation des lois sur

le revenu, depuis le 1er juillet dernier, etc;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant un état de tous les comptes rendus au gouvernement par les propriétaires de la gazette de Sorel, et un état de tous les deniers payés à ce journal, avec la date de tels paiements, le tout depuis 1862 inclusivement;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes, demandant copie des contrats conclus avec Robert H. McGreevy, pour ouvrage aux édifices publics à Ottawa;

Le tout respectueusement soumis.

ASA A. BURNHAM, Président.

Sur motion de l'honorable M. Burnham, secondé par l'honorable M. Shaw, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Macpherson, La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et Les Membres présents sont :

> L'honorable Joseph Edouard Couchon, Président. Les honorables Messieurs

Les nonorabi	les messieurs	
Christie,	$oldsymbol{L}$ eonar $oldsymbol{d}$,	Price,
Cormier,	$oldsymbol{L}$ eslie,	Reesor,
Dever,	Letellier de St. Just,	Ross,
Dickson,	McClelan,	Ryan,
Duchesnay, E. H.	l. J. McCrea,	Sanborn,
Dumouchel,	McCully,	Seymour,
Ferrier,	McMaster,	Shaw,
Flint,	Macpherson,	Skead,
Guévremont,	Malĥiot,	Tessier,
		Wark,
	Mitchell,	Wilmot.
La coste,	,	
	Christie, Cormier, Dever, Dickson, Duchesnay, E. E. Dumouchel, Ferrier, Flint, Guévremont, Holmes, Kenny,	Cormier, Dever, Dever, Dickson, Duchesnay, Duchesnay, Ferrier, Flint, Guévremont, Holmes, Kenny, Leslie, Letellier de St. Just, McClelan, McCully, McCully, McMaster, McMaster, Macpherson, Malhiot, Miller, Mitchell,

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant " la milice et la défence de la Puissance du Canada."

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Mitchell,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Crdonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Mc Crea a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell,

il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour réglementer la pêche et protéger les pêcheries," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant l'époque à "laquelle certains actes de cette Session mentionnés en icelui deviendront exécutoires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passè ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant la propriété littéraire et artistique."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Reesor du dit comité a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été

séparément agréés.

été

Sur motion de l'honorable M. Chapais, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passcra-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sén 2 a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant " le faux, le parjure et l'intimidation par rapport aux législatures provinciales et à leurs " actes."

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité général au bill intitulé, "Acte pour incorporer l'as"sociation canadienne d'assurance sur les Lacs" et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours

étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 19 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Chapais,	Lacoste,	Mitchell,
Allan,	Christie,	Leonard,	Price,
Anderson,	Cormier,	$oldsymbol{L}$ eslie,	Reesor,
Armand,	Dever,	Letellier de St. Just,	Ross,
Benson,	Dickson,	Mc Clelan,	Ryan,
Bill,	Duchesnay, E. H. J.,	Mc Crea,	Seymour,
Blake,	Dumouchel,	Mc Cully,	Shaw,
Bourinot,	Ferrier,	Mc Donald,	Skead,
Bureau,	Flint,	Mc Master,	Tessier,
Burnham,	Guévremont,	Macpherson,	Wark,
Campbell,	Holmes,	Malhiot,	Wilmot.
Chaffers,	Kenny,	Miller,	

PRIÈRES:

L'honorable M. Anderson, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la chambre de commerce de Strat"ford," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire
rapport à la Chambre sans amendement."

Sur motion de l'honorable M. Anderson, secondé par l'honorable M. McDonald, il a

été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été Ordonné, que la réponse présentée hier à une adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 7 mai 1868, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports faits par John Page, écr., ingénieur du département des travaux publics, sur le creusement du lac St. Pierre, en vertu d'un ordre en conseil adopté vers le mois de juillet 1862, soit renvoyée au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du quinzième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Burnham, secondé par l'honorable M. Shaw, il est Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour continuer pendant un " temps limité les divers actes y mentionnés" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

3I2

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour réglementer la pêche " et protéger les pêcheries" a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Mitchell a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Benson, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait ausssitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 27.—Après "Québec," insérez : " ni dans la rivière Restigouche."

Page 7, ligne 27.—Après " propriétaires" insérez : " ou ceux qui auront une licence pour la coupe du bois."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a eté résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le chemin de fer du nord du Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Skead a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans le cas de maladie "et de naufrage," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Skead a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la pêche par les navires étrangers," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport a ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a alors été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Mc Crea a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. Mitchell a présenté à la Chambre la réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date d'hier, priant Son Excellence de vouloir bien mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance écrite, propositions ou suggestions reçues durant la présence Session du Parlement par l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, ayant rapport au creusement et à l'amélioration du chenal pour les navires entre Québec et Montréal, et pour réorganiser et réunir le bureau de la Trinité et la commission du havre de Montréal.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Wark, il a été

Ordonné, que la dite réponse soit renvoyée au comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte concernant les phares, bouées et balises," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macpherson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant certaines amendes imposées à l'égard des droits de timbre," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les chemins de fer," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la présente Session, intitulé: "Acte imposant des droits de douane et contenant le tarif des droits payables sous son autorité," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Kenny,

Que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, ct Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant la fabrication et l'importation des monnaies de cuivre," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant l'époque à laquelle certains actes de cette Session mentionnés "en icelui deviendront exécutoires," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque agricole," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour faire prêter serment à des témoins en certains cas pour les fins des "deux Chambres du Parlement," et informer cette Chambre que les Communes ont passé ce bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 12.—Biffez depuis "Sénat" jusqu'à "et."

Dans le Préambule.

Page 1, ligne 1.—Biffez depuis "qu'il" jusqu'à "et" dans la ligne suivante, et insérez: "est opportun que le Sénat ait le pouvoir d'interroger des témoins sous serment à "la barre."

Les dits amendements étant alors lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le faux, le par-"jure et l'intimidation par rapport aux législatures provinciales et à leurs actes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspenduc en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Six heures P. M. ayant sonné, l'honorable Président a déclaré la Chambre continuée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont:

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Christie,	$oldsymbol{Lacoste},$	Miller,
Allan,	Cormier,	Leonard,	Mitchell,
Anderson,	Dever,	Leslie,	Price,
Armand,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Recsor,
Benson,	Duchesnay, E. H J.,	Mc Clelan,	Ross,
Bill,	Dumouchel,	Mc Crea,	Ryan,
Blake,	Ferrier,	McCully,	Seymour,
Bourinot,	Flint,	McDonald,	Skead,
Burnham,	Guévremont,	McMaster,	Tessier,
Campbell,	Holmes,	Macpherson,	Wark,
Chaffers,	Kenny,	Malĥiot,	Wilmot.
Chanais.	· ·	•	

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le chemin de " fer du Nord du Canada," a été lu la troisième fois. La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le traitement et " les secours à donner aux marins dans le cas de maladic et de naufrage," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la pêche par les " navires étrangers," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les phares, bouées " et balises," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Chaffers, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors.

lu par le greffier, comme suit :

Page 22, ligne 20.—Retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "des" dans la 24e ligne

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Un mossage de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant l'économie intérieure de la Chambre des Communes" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Chapais, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa scance, et

L'honorable M. Bourinot, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors

lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 40-Après "année" insérez clause A.

Clause A. Il sera aussi annuellement préparé par un officier agissant à cette fin sous l'autorisation du Sénat et de la Chambre des Communes un état estimatif des sommes que le Parlement sera en toute probabilité appelé à voter pour les services d'impression de l'année commençant le premier juillet de chaque année, lequel état sera transmis au Ministre des Finances pour qu'il l'approuve, et sera mis devant le Parlement avec le budget de l'année.

Page 2, ligne 14—Après "commissaires" insérez clause B.

Clause B. Les sommes votées par le Parlement pour les impressions parlementaires seront versées entre les mains du Ministre des Finances et employées par lui à défrayer les services d'impression. Un compte sera ouvert pour ces services dans l'une des banques du Canada, sous tel nom que prescriront le Sénat et la Chambre des Communes; et les sommes jugées nécessaires seront payées ou transférées au nom de la personne choisie à cette fin, à mesure du progrès de l'ouvrage, et il en sera rendu compte dans le bilan annuel des comptes d'impression.

Dans le tître du bill-Après "Communes" insérez : " et pour d'autres fins."

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son
concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a ropport à ce bill, et que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la société canadienne des cultivateurs de la vigue," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Price a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Macpherson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill sans amendement.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Anderson,

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure sjournée jusqu'à demain à ouze heures avant midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir-

mative, et

L'honorable Président a déclaré la Chambre continuée à demain à onze heures, avant midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 20 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	Chapais,	Kenny,	Miller,
Allan,	Christie,	Lacoste,	Mitchell,
Anderson,	Cormier,	Leonard,	Price,
Armand,	Dever,	Leslie,	Reesor,
Benson,	Dickson,	Letellier de St. Just,	Ross,
Bill,	Duchesnay, E. H. J.,	Mc Crea,	Ryan,
Blake,	Dumouchel,	McCully,	Shaw,
Bourinot,	Ferrier,	McDonald,	Skead,
Burnham,	Flint,	McMaster,	Wark,
Campbell,	Guévremont,	Macpherson,	Wilmot.
Chaffers,	Holmes,	Malĥiot,	

PRIÈRES :

La Chambre s'est ajournée à loisir. Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant la propriété littéraire et artistique," et aussi le bill intitulé: "Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique," et informer cette Chambre que les Communes ont passé les dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, par rapporter le bill intitulé: "Acte concernant l'économie intérieure de la Chambre des Communes" et informer cette Chambre que le Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte relatif à la quarantaine et à la salubrité publique" et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 18.—Après "qualifié" insérez : "pour faire exécuter les lois crimi-"nelles et les autres lois du Canada."

Page 3, ligne 45.—Retranchez depuis "générales" jusqu'à "comtés" inclusivement, dans la 4e ligne de la 4e page.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la police du Canada," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, lige 17.—Après "institué" insérez : " mais seulement pour la mise à exé-"cution des lois criminelles et autres de la Puissance."

Page 1, lignes 30 et 31.—Retranchez " aura et exercera"

Page 1, ligne 32.—Après "Canada" insérez ; " seulement aura et exercera" Page 1, ligne 36.—Biffez depuis " province" jusqu'à " et" dans la 38e ligne, où ce mot se rencontre pour la première fois.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant les chemins de fer."

Et aussi le bill intitulé : " Acte pour règlementer la pêche et protéger les pêcheries," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénatau dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Mc Cully a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concer-" nant l'intérêt dans la Nouvelle-Ecosse."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCully, secondé par l'honorable M. Campbell, il

Ordonne, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des [Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'Acte incorporant la compagnie de navigation et du chemin de fer du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macpherson, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte relatif à la police de havre," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Macpherson, La Chambre s'est ajournée à trois heures de l'après-midi.

A trois heures de l'après-midi, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon, Président,

Les honorables Messieurs

Aikıns,	Chapais,	Kenny, Lacoste, Leonard, Leslie, Letellier de St. Just, J., McGrea.	Malhiot,
Allan,	Christie,		Miller,
Anderson,	Cormier,		Frice,
Armand,	Dever,		Reesor,
Benson,	Dickson,		Ross,
Bill,	Duchesnay, E. H		Ryan,
Blake, Bourinot, Burnham, Campbell, Chaffers,	Dumouchel, I lint, Guévremont, Holmes,	McCully, McDonald, McMaster, Macpherson,	Shaw, Skead, Wark, Wilmot.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association canadienne d'assurance sur les Lacs," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir. Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bili intitulé: "Acte pour mieux assurer le paiement du droit imposé sur le tabac fabriqué en Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Reesor, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors, l'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Reesor,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Wilmot, La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edoudrd Cauchon, Président.

Les honorables Messieurs-

Allan,	Chapais,	Kenny,	Miller,
Anderson,	Christie,	Lacoste,	Mitchell,
Armand,	Cormier,	Leonard,	Price,
Benson,	Dever,	Leslie,	Ross,
Bill,	Dickson,	McCrea,	Ryan,
Bourinot,	$Dumou\acute{c}hel,$	McCully,	Shaw,
Blake,	Flint,	McDonald,	Skead,
Burnham,	Guévremont,	McMaster,	Wark,
Campbell,	Holmes,	Macpherson,	Wilmot.
Chaffers,	•	• ,	

L'honorable M. Burnham, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son seizième rapport.

Ordonne, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :-

CHAMBRE DE COMITÉ,

20 mai, 1868.

Le comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement, présente son seizième rapport :

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils

soient imprimés, savoir :

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes chargé de s'enquérir sur les meilleurs moyens à prendre pour empêcher la destruction de la pruche par ceux qui en extraient l'écorce pour l'exporter du Canada;

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes chargé de s'enquérir de l'état général de la construction de navires marchands dans la Puissance du Canada, et des moyens d'encourager cette branche d'industrie (certaines parties seulement);

Réponse à une adresse du Sénat, demandant un état indiquant les dettes des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick envers la Puissance, jusqu'à la date la plus récente;

Réponse à une adresse du Sénat, demandant les rapports de John Page, écr., ingénieur du département des travaux publics, au sujet du creusement du lac St. Pierre;

Réponse à une adresse du Sénat, au sujet de l'amélioration du chenal entre Québec et

Montréal :

Réponse à une Adresse du Sénat, demandant la correspondance entre le département de la marine et des pêcheries et la chambre de commerce et la commission du havre de

Montréal, depuis le 14 décembre 1867 (pour distribution seulement);

Réponse à une Adresse de la Chambre des Cummunes relative à l'état des pêcheries du fleuve St. Laurent depuis Rimouski jusqu'à l'endroit où la marée cesse de ce faire sentir sur la rive sud du fleuve, et depuis Betsiamis jusqu'à l'endroit où la marée cesse de se faire sentir sur le rive Nord, avec les rapports des agents, etc. (Les tableaux ne devant pas être imprimés);

Rapport du Comité Spécial de la Chambre des Communes chargé de s'enquérir de

l'opportunité et de la possibilité de cultiver la vigne et de faire du vin en Canada;

Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, demandant un état indiquant le montant entier payé aux délégués envoyés en Angleterre en 1866 par le gouvernement de la ci-devant province du Canada et par les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, pour promouvoir la passation de l'acte de la Confédération.

Réponse à une Adresse du Sénat, demandant la correspondance entre le ministre de l'agriculture et les agents d'émigration en Canada et en Europe sur l'étendue probable

de l'immigration de 1868 (pour distribution seulement);

Réponse à une Adresse du Sénat, demandant la correspondance entre les gouvernements locaux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, se plaignant de pertes et de certains griefs résultant de l'opération d'actes passés par le Parlement au sujet du tarif des douanes, de l'accise et des banques.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés, savoir :

Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, demandant un état indiquant les noms de tous les officiers et employés qui reçoivent maintenant un salaire annuel, et qui reçoivent du gouvernement ou d'aucun des départements des sommes d'argent pour services extra en sus de leurs salaires, indiquant le montant payé à chacun, etc.

Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, demandant copie de toutes les pétitions qui ont été présentées à l'honorable Conseil Privé depuis le mois de novembre

dernier au sujet du choix de la route pour le Chemin de fer Intercolonial;

Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, demandant un état indiquant le nombre d'inspecteurs de bâtiments à vapeur dans les provinces de Québec et Ontario, leurs noms, leurs devoirs et salaires, et le nombre de bâtiments inspectés, etc.

Le comité recommande aussi que le document suivant soit imprimé pour distribution seulement.

Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, demandant la correspondance entre le ministre des finances et le ci-devant procureur-général de la Nouvelle-Ecosse ou toute autre partie en cette province, durant l'année 1867, au sujet de l'amélioration du havre de Mabou, dans le comté d'Inverness.

Le tout respectueusement soumis.

Asa A. Burnham, Président.

Sur motion de l'honorable M. Burnham, secondé par l'honorable M. Skead, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte relatif à la procédure en matières criminelles," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur metion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant les brevets d'invention," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin "1868, et le trentième jour de juin 1869; et pour d'autres objets relatifs au service "public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Kenny, il a été Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois. La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill sans amendement.

L'honorable M. Chapais a présenté à la chambre un rapport du ministre de l'agriculture pour les six mois finissant le 1er juillet 1867.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte relatif aux compagnies d'assurances," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence. Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois. La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambres des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte qui pourvoit à l'audition de témoins en Canada dans des causes civiles "ou commerciales pendantes devant les cours de justice de toute autre possession de Sa "Majesté ou devant les tribunaux étrangers" et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elles demandant le concours de cette Chambre.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 15.—Effacez les mots "d'un ou plusieurs témoins qui sont" et insérez à la place "de quelque partie ou témoin qui est."

Page 1, ligne 17.—Après "juge" la seconde fois que ce mot se présente, ajoutez

" à sa discrétion."

Page 1, ligne 18.—Effacez "le témoin ou les témoins seront interrogés" et insérez à la place" la partie ou le témoin interrogé."

Page 1, ligne 20.—Après "subséquent," insérez "cette partie ou."

Page I, ligne 21.—Biffez les mots "ou ces témoins."

Page 1, ligne 24.—Effacez "du dit témoin ou des dits témoius," et insérez à la place "de la dite partie ou du dit témoin."

Page 1, ligne 25.—Effacez "au témoin ou aux témoins" et insérez à la place "à la "partie ou au témoin."

Page 1, ligne 26.—Effacez "leur" et insérez "son."

Page 1, ligne 27.-Effacez "leur" et insérez "son."

Page 1, ligne 39.—Après "répondre" insérez "une partie ou," et après "témoin" insérez "selon le cas."

Page 1, ligne 44.—Après "de "insérez "partie ou."

Page 1, ligne 46.—Après "aux" insérez "partie ou."

Page 2, ligne 8.—Après "la" insérez " procédure à suivre et la."

Page 2, ligne 9.—Après "des" insérez "parties et."

Page 2.—Après section 6, insérez la suivante comme section 7.

SECTION 7.

"Le présent acte ne sera pas interprété de manière à contrôler ou affecter le droit de législation de la législature de toute province, nécessaire ou désirable pour donner suite "aux objets prévus dans le présent."

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant le faux, le parjure et l'intimidation par rapport aux Législa- "tures Provinciales et leurs actes," et informer cette Chambre que les Communes ont passé ce bill avec divers amendements, auxquels elles demandent le concours de cette Chambre.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 33.—Après "ou" insérez " sans cette permission"

Page 1, ligne 34.—Effacez les mots "sans cette [permission" et insérez à la place ainsi illégalement gravée, incisée, burinée ou faite."

Page 2, ligne 20.—Remplissez le blanc en insérant le mot "quatorze."

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Mitchell, La Chambre s'est ajournée à vendredi, à onze heures avant midi.

Vendredi, 22 Mai, 1868.

Les Membres présents sont :

L'honorable Joseph Edouard Cauchon Président.

Les honorables Messieurs

Allan,	${\it Chapais},$	Kenny,	Mitchell,
Bill,	Duchesnay, E. II	. J., Mc Cully,	Ryan,
Bourinot,	Dumouchel,	McMaster,	Shaw,
Campbell,	Guévremont,	Malhiot,	Skead,
Chaffers,	Holmes,	Miller.	Wilmot.

PRIÈRES:

L'honorable M. Campbell a informé la Chambre que c'était l'intention de Son Excellence le Gouverneur-Général de se rendre à la salle du Sénat, à deux heures de l'aprèsmidi, pour proroger le Parlement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, 3aron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est " le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle " du Sénat."

Laquelle étant venue avec son Président.

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés séparé-

ment, comme suit :-

Acte pour définir les priviléges, immunités et attributions du Sénat et de la Chambre des Communes, et pour protéger d'une manière sommaire les personnes chargées de la publication des documents parlementaires.

Acte pourvoyant à l'organisation du département du Secrétaire d'Etat du Canada,

ainsi qu'à l'administration des terres des Sauvages et de l'Ordonnance.

Acte concernant le cours monétaire.

Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques.

Acte pour régler et restreindre les dépenses contingentes des départements du Service Public, et pour établir un bureau de papeterie.

Acte concernant les Commissions et les serments d'allégeance et d'office.

Acte pour continuer le Parlement du Canada au cas du décès du Souverain.

Acte relatif aux cautionnements des officiers du Canada.

Acte pour permettre à Sa Majesté de secourir la veuve et les enfants de feu l'honorable Thomas D'Arcy McGee.

Acte pour organiser le département de la Marine et des Pêcheries du Canada.

Acte concernant les complices et fauteurs d'offenses poursuivables par voie de mise en accusation.

Acte pour permettre de poscr des tuyaux de gaz d'un bord à l'autre de la rivière Niagara, dans le but d'éclairer la ville de Clifton au gaz.

Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton.

Acte pour amender les Actes concernant la banque du district de Niogara.

Acte concernant le département de la Justice.

Acte pour amender l'Âcte intitulé: "Acte concernant les Statuts du Canada."

Acte pour autoriser les banques dans toutes les parties du Canada à employer les billets de la Puissance au lieu d'émettre leurs propres billets.

Acte concernant les étrangers et la naturalisation.

Acte pour ratifier la fusion de la banque commerciale du Canada avec la banque des marchands, et pour amender et refondre les actes d'incorporation de ces banques.

Acte concernant la navigation dans les eaux Canadiennes.

Acte concernant l'exploration géologique du Canada.

Acte concernant les pénitenciers et les directeurs préposés à leur administration, et pour d'autres fins.

Acte pour imposer un droit sur les ré-impressions étrangères des ouvrages Britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

Acte concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur et la sécurité de leurs passagers.

Acte concernant le fonds consolidé de revenu.

Acte constitutif du département du revenu de l'intérieur.

Acte constitutif du département des douanes.

Acte pour annexer une partie de la seigneurie de Bélair au comté de Québec et une autre partie de la même seigneurie au comté de Portneuf.

Acte pour affermir la sécurité de la Couronne et du Gouvernement.

Acte concernant les personnes en état d'arrestation, accusées de haute trahison ou de félonie.

Acte concernant le Service Civil du Canada.

Acte pour organiser le département de l'agriculture.

Acte pour ratifier un certain règlement passé par les directeurs de la compagnie de navigation du Lac Memphremagoq, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie de commerce maritime du Canada.

Acte exonérant certaines personnes y mentionnées de toute responsabilité pour avoir siégé et voté comme membres de la Chambre des Communes pendant qu'elles occupaient certaines charges sous la Couronne.

Acte pour incorporer la compagnie dite "Messageries des négociants de la Puissance

du Canada."

Acte concernant les émeutes et les assemblées tumultueuses.

Acte pour amender l'Acte pour pourvoir à l'amélioration du hâvre de Québec et à son administration et à l'Acte qui l'amende.

Acte pourvoyant au paiement du coût de certains travaux de fortification néces-

saires à la défense de la Puissance.

Acte concernant le Gouverneur Général, la liste civile et les salaires de certains fonc-

tionnaires publics.

Acte pour amender les Actes relatifs à la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des cultivateurs du *Canada Ouest*, et changer le nom de la compagnie en celui de "compagnie d'assurance mutuelle des cultivateurs du *Canada*."

Acte pour augmenter le droit d'excise sur les spiritueux, et pour imposer un droit

d'excise sur le pétrole raffiné, et pourvoir à son inspection.

Acte concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada.

Acte pour faire prêter serment à des témoins en certains cas pour les fins des deux Chambres du Parlement.

Acte pour incorporer l'association canadienne d'assurance sur les Lacs.

Acte concernant l'économie intérieure de la Chambre des Communes et pour d'autres fins.

Acte pour réglementer la pêche et protéger les pêcheries.

Acte concernant le Chemin de fer du Nord du Canada.

Acte concernant les phares, bouées et balises.

Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans le cas de maladie et de naufrage.

Acte concernant certaines amendes imposées à l'égard des droits de timbre.

Acte concernant la société canadienne des cultivateurs de la vigne.

Acte concernant la police du Canada.

Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.

Acte relatif à la quarantaine et à la salubrité publique.

Acte concernant la pêche par les navires étrangers.

Acte concernant la fabrication et l'importation des monnaies de cuivre.

Acte pour incorporer la chambre de commerce de Stratford.

Acte pour amender l'Acte de la présente Session, intitulé: Acte imposant des droits de douane, et contenant le tarif des droits payables sous son autorité.

Acte pour incorporer la banque agricole.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers Actes y mentionnés.

Acte concernant l'époque à laquelle certains actes de cette session mentionnés en icelui deviendront exécutoires.

Acte pour mieux assurer le paiement du droit imposé sur le tabac fabriqué en Canada.

Acte concernant les chemins de fer.

Acte pour amender l'Acte incorporant la compagnie de navigation et du chemin de fer du Nord-Ouest.

Acte concernant la propriété littéraire et artistique.

Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique.

Acte relatif à la police de havre.

Acte relatif aux compagnies d'assurance.

Acte concernant le faux, le parjure et l'intimidation par rapport aux législatures

provinciales et à leurs Actes.

Acte qui pourvoit à l'audition de témoins en Canada dans des causes civiles ou commerciales pendantes devant les cours de justice de toute autre possession de Sa Majesté ou devant les tribunaux étrangers.

La sanction royale a été prononcée séparément sur ces bills par le greffier de cette Chambre, comme suit:

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill."

Alors le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres de trois bills à être passés, comme suit:

Acte concernant le traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique pour l'appréhension et l'extradition de certains délinquants.

Acte pour fixer le salaire du Gouverneur-Général.

Acte pour venir en aide à Joseph Frederick Whiteaves.

Sur chacun de ces bills le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a alors dit: "Son Excellence le Gouverneur-Général réserve ce bill pour la signification du "plaisir de Sa Majesté sur icelui."

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit:

Qu'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE.

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de subvenir aux dépenses du Service Public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé: "Acte "pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines "dépenses du service public, pour les années fiscales expirant le 30e jour de juin 1868, "et le 30e jour de juin 1869, et pour d'autres objets relatifs au Service Public; que "je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

Sur ce bill, le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a alors dit: Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill. Après quoi, il a plu à Son Excellence Le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant:

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux de pouvoir mettre fin à vos travaux Parlementaires.

Les Actes que vous avez passés pour remodéler la force de la milice de la Puissance et pour assurer la défense de votre territoire atteindront, je l'espère, les fins que vous désirez obtenir.

J'ai l'espoir que les mesures que vous avez adoptées, pour régler le système fiscal de la Puissance, favoriseront le développement du commerce et de l'industrie, et affermirent le crédit public.

Je vous félicite des Actes passés pour l'organisation des Départements Exécutifs de la

Puissance, et en assurer l'efficacité.

Je dois exprimer mon regret, que les mesures pour l'assimilation des lois criminelles des diverses Provinces de la Puissance, qui furent par mon ordre soumises au Parlement, n'aient pas été présentées à la sanction de la Couronne.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je vous remercie des subsides que vous avez votés pour le service public, je suis convaincu qu'ils seront appliqués avec toute l'économie que permettra son efficacité.

Honorables Messieurs et Messieurs:

Je me réjouis qu'il soit en mon pouvoir de vous féliciter de la prospérité générale qui règne dans toute l'étendue de la Puissance, et je suis assuré que, de retour dans vos foyers, vous ferez tous vos efforts pour assurer l'obéissance aux lois et inculquer l'attachement aux libres institutions sous lesquelles vous avez le bonheur de vivre.

Le Président du Sénat, a alors dit:

Honorables Messieurs du Sénat, et Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à mercredi, le premier jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est en conséquence prorogé jusqu'à mercredi, le premier jour de Juillet prochain.

APPENDICE

ATI

PREMIER VOLUME

DES

JOURNAUX DU SENAT

DΠ

CANADA.

SESSION, 1867-8.

LISTE DE L'APPENDICE.

QUAND PRÉSENTÉ.		pages du journal?
30 mars 1868	APPENDICE No. 1. ler rapport sur les raisons qui ont causé la recente crise financière dans la province d'Ontario	192
28 avril 1868	APPENDICE No. 1. Zème rapport sur les raisons qui ent causé la recente crise financière dans la province d'Ontario	236
	APPENDICE No. 2. Etat des comptes du greffier sur les dépenses et recettes depuis le 1er juillet 1866 jusqu'au 1er juillet 1867.	·

RAPPORT

DΠ

COMITÉ SPÉCIAL DE L'HONORABLE SÉNAT

SUR LES

CAUSES DE LA CRISE FINANCIÈRE

QUI A EU LIEU RÉCEMMENT

DANS LA

PROVINCE D'ONTARIO.

Le comité spécial chargé d'instituer une enquête et de faire rapport sur les causes de la crise financière qui a eu lieu récemment dans la province d'Ontario, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Avant l'ajournement du Sénat, le vingt et un décembre dernier, le comité ordonna de faire adresser les questions ci-annexées à des gérants de banques des provinces d'Ontario

et de Québec.

Quelques-uns n'ont pas encore fait parvenir leurs réponses; mais votre comité trouve que les informations qu'il a recueillies sont d'une importance suffisante pour qu'il puisse les soumettre à Votre Honorable Chambre et en demander l'impression.

Le tout respectueusement soumis.

D. Macpherson,

Président.

CHAMBRE DU COMITÉ, 30 mars 1868.

LISTE DES DOCUMENTS CI-ANNEXÉS.

- 1. Questions soumises à des banquiers d'Ontario et de Québec.
- Réponses de M. Fisher, caissier de la banque d'Ontario.
 Réponses de M. Hague, caissier de la banque de Toronto.
- Réponses de M. Dallas, caissier de la banque Canadienne de Commerce.
 Réponses de M. Woodside, caissier de la banque Royale Canadienne.
- 6. Réponses de M. Cassels, caissier de la banque de Gore.
- 7. Réponses de M. Arnold, caissier de la banque du district de Niagara.
- 8. Réponses de M. Morton, secrétaire des syndics de la banque du Haut-Canada.
- 9. Réponses de M. Stevenson, caissier de la banque de Québec.
- 10. Réponses de M. Vézina, caissier de la banque Nationale. 11. Questions soumises à M. King, gérant en chef de la banque de Montréal, qui n'a
- 12. Questions soumises à M. Paton, gérant en chef de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, et ses réponses.

QUESTIONS SOUMISES A DES BANQUIERS DES PROVINCES D'ONTARIO ET DE QUÉBEC.

- 1. Quelle était la situation commerciale de la province d'Ontario entre le 1er septembre et le 15 octobre dernier ?
- 2. Quelle fut la situation commerciale pendant le reste d'octobre et jusqu'au milieu de novembre?
- 3. Quelles sont les causes qui ont concouru à produire la perturbation monétaire et le malaise commercial qui se sont fait sentir pendant le temps indiqué dans la question 2 ? ces causes ont-elles été aggravées ou atténuées par des circonstances spéciales et, quelles sont ces circonstances ?
- 4. Quel effet a eu la crise sur la conduite et les opérations des banques d'Ontario, à en juger d'après le montant des escomptes effectués par elles avant et depuis?

5. Quel effet a-t-elle eu sur leurs dépôts et sur leur circulation?

6. La confiance publique est-elle rétablie?

7. Les affaires de l'hiver qui approche vont-elles se ressentir des effets de la crise?

8. Dans quelle proportion avec le montant de la circulation et des dépôts, était le montant de numéraire que l'on croyait suffisant d'avoir en caisse les années précédentes?

9. Est-il nécessaire maintenant que la réserve en numéraire soit proportionnellement

plus forte, et pourquoi?

10. Quelle portion de leur capital les banques sont-elles tenues de convertir en dében-

tures provinciales?

11. Les banques possèdent-elles des billets provinciaux sous quelque condition qui les empêche de s'en servir au lieu et place d'espèces dans leurs opérations ordinaires; et s'il en est ainsi, quelle valeur la banque—possède-t-elle en billets provinciaux, et pourquoi?

12. Faites connaître les termes et conditions auxquels les banques canadiennes règlent

leurs balances entre elles?

13. Quel effet ont eu sur les prix des denrées et le commerce en général, la suspension de la banque Commerciale et la panique dont d'autres banques d'Ontario ont eu à souffrir à la suite de cet événement?

14. Quelles furent, dans le cours d'octobre, les cotes hebdomadaires des fonds de

banque et des autres fonds de première classe?

15. Quelles furent, dans le cours d'octobre, les cotes hebdomadaires du change de banque et du change particulier de première classe sur Londres à soixante jours de vue?

16. Quelle fut la situation de notre marché monétaire, et quels furent les taux de

l'intérêt pendant la même période?

17. Quel effet l'acte de la dernière session, qui pourvoit à l'émission de billets provinciaux, a-t-il eu, selon vous, sur le commerce de banque et les intérêts généraux du

18. Quelle serait, selon vous, la législation la plus propre à prévenir le retour de crises semblables et à doter le pays de systèmes de cours monétaire et de banque sûrs et appropriés aux besoins de son commerce.

Réponse de M. Fisher, caissier de la banque d'Ontario.

Quest.—Quelle était la situation commerciale de la province d'Ontario avant la crise d'octobre dernier?

Rép.—Les perspectives, en octobre dernier, étaient bonnes et faisaient croire que le commerce serait prospère et sûr; bien que les récoltes ne fussent point, à beaucoup près, aussi considérables qu'on l'avait jugé d'abord, les bonnes récoltes des deux ou trois années précédentes, et les hauts prix des denrées, avaient rendu l'argent abondant. Les marchands de la campagne étaient prompts à faire leurs remises, et les demandes de l'automne étaient satisfaisantes.

Quest.—Quelle est la situation actuelle du commerce?

Rép.—Je crois que la crise a préjudicié aux intérêts du commerce du pays en excitant dans l'esprit public un sentiment de défiance et d'inquiétude.

Quest.—Quelles sont les causes de la crise? A-t-elle été aggravée ou affaiblie par quelques circonstances particulières? et quelles sont-elles?

Rép.—La suspension de la banque Commerciale, suivant de si près celle de la banque du Haut-Canada, a été sans aucun doute la cause principale de la crise. Ceux qui étaient un peu au fait des opérations de la Commerciale depuis quelques années, n'ont pu être surpris du dénouement. Toute confiance dans sa capacité à faire face à ses obligations fut perdue, lorsque l'on sut que cette banque était obligée de fournir des garanties spéciales à quelques-uns de ses principaux déposants, et qu'elle avait dû se départir d'une portion considérable de ses ressources disponibles pour obtenir de l'argent en prêt d'une autre institution. Pour en revenir à la cause de la crise, il est inutile d'ajouter que les effets en ont été grandement aggravés par les instructions peu judicieuses communiquées par la banque de Montréal à ses gérants et agents dans tout le pays.

Quest.—Quel effet a eu la crise sur la conduite et les opérations des banques, à en

juger d'après le montant des escomptes effectués par elles avant et depuis?

Rép.—La crise a grandement contribué à mettre les banques de l'Ouest dans la nécessité de refuser leur assistance au commerce et de réduire considérablement leurs opérations.

Quest.—Quel effet a-t-elle eu sur les dépôts et la circulation?

Rép.—La crise et le sentiment général de défiance qu'elle a occasionné, ont influé d'une manière grave sur la circulation des banques de l'Ouest, en provoquant des demandes de remboursement plus rapides qu'à l'ordinaire; il en est résulté que les opérations de dépôt de quelques-unes de ces banques ont diminué. La banque d'Ontario, à laquelle j'appartiens, a très-peu souffert sous ce rapport; de fait à tous ses bureaux de l'Ouest les dépôts ont augmenté. Montréal est le seul endroit ou il y ait eu quelque diminution, parce que nous n'avons pas voulu payer un intérêt aussi élevé que quelques autres banques.

Quest.—La confiance publique est-elle rétablie?

Rep.—Je pense qu'il serait imprudent de répondre que la confiance est entièrement rétablie, en présence de l'incertitude qui règne partout et qui, j'en suis convaincu, provient du pouvoir que la banque de Montréal a sur les autres banques et les intérêts monétaires du pays.

Quest.—Les affaires de l'hiver qui approche vont-elles se ressentir des effets de la

crise?

Rép.—Comme il est impossible de prévoir au juste ce que la législature va faire pendant la présente session, les banques de l'Ouest sont tenues à la plus grande circonspection en accordant des facilités aux opérations de l'hiver. Celles-ci devront être nécessairement plus faibles par suite de l'incertitude signalée plus haut et le seront jusqu'à ce que cette incertitude ait disparu.

Quest.—Dans quelle proportion avec le montant de la circulation et des dépôts était le montant de numéraire que l'on croyait suffisant d'avoir en caisse les années précédentes?

Rép.—On estime qu'il suffit de conserver en numéraire une somme représentant un cinquième du montant de la circulation et des dépôts; mais l'état actuel des affaires exige une somme de numéraire beaucoup plus forte.

Quest.—Quelle portion de leur capital les banques sont-elles tenues de convertir en débentures provinciales? et quelle autre portion, s'il y en a une, en billets provinciaux, et

sous quelle condition?

Rép.—Par leurs chartes, elles sont obligées de convertir en débentures provinciales un dixième de leur capital versé; mais j'ignore s'il est nécessaire de garder en caisse un seul dollar en billets provinciaux. J'ai peine à m'imaginer que le gouvernement exige un tel sacrifice, car ce serait là un capital mort et improductif. Après l'acte de la dernière session, lorsque le gouvernement passa à la banque de Montréal des billets provinciaux en paiement de sa dette, ce fut l'intérêt de la banque de placer dans la circulation le plus qu'elle put de ce papier. Un des moyens qu'elle prit fut de contraindre toutes les banques de garder en réserve un montant considérable en billets provinciaux, à Toronto et à Montréal, pour le privilége de faire opérer leurs échanges dans ces deux villes. Notre banque a dû garder jusqu'ici \$200,000, ou un dixième de son capital, en billets de cette sorte sans y toucher et sans en recevoir aucun intérêt, aucune autre compensation que le mince avantage des échanges. Les faits que l'investigation va certainement mettre au jour, démontreront que depuis la passation de l'acte injuste du papier légal, la coercition a été et est encore tout à fait contraire à la prospérité du pays, en ce qui concerne les intérêts de banque.

Quest.—Quels sont les termes et conditions auxquels les banques canadiennes échan-

gent leurs balances entre elles?

Rép.—Les échanges entre les banques s'opèrent à deux places, Toronto et Montréal. A Toronto, les balances se règlent par le moyen de chèques sur Montréal. Or ou papier légal, le plus souvent, au choix de la banque débitrice. A Montréal les balances se règlent chaque jour en or ou en billets ayant cours légal.

Quest.—Quel effet l'acte de la dernière session qui pourvoit à l'émission de billets provinciaux, a-t-il eu, selon vous, sur le commerce de banque et les intérêts généraux du

pays, spécialement en Ontario?

Rép.—Tous les inconvénients que cet acte a occasionnés jusqu'à présent, semblent provenir de ce que ses priviléges sont accordés exclusivement à une grande institution, et lui donnent à l'égard des autres, une sorte d'empire et un contrôle susceptibles d'être exercés d'une manière très-nuisible. Lors même que les banques en général eussent accepté l'acte, il aurait été sujet à l'objection très-grave qu'il ne pourvoit pas à l'expansion périodique de la circulation. Les banques ne pourraient garder inactifs des capitaux considérables pendant une grande partie de l'année, pour satisfaire, dans les autres saisons, aux besoins publics, et il serait bien mal à propos de rendre les banques de l'Ouest, dans ces saisons, dépendantes des banques de l'Est pour l'approvisionnement de papier-monnaire nécessaire; d'ailleurs, si l'on en usait ainsi, il n'y a pas de certitude que l'approvisionnement fût égal à la On sait que toute intervention législative importante en matière monétaire, demande. lorsqu'elle a lieu sans nécessité, produit un sentiment d'incertitude dans l'esprit de ceux qui ont la conduite des banques, et les porte à plus de circonspection que d'ordinaire. Elle diminue en outre la confiance publique dans le papier-monnaie qu'elle veut remplacer par un autre. Sous ces deux rapports, le simple fait de législation, dans la dernière session, a eu de très-mauvais effets, à mon avis, surtout à Ontario, où la grande majorité des billets de banque est mise en circulation pour le transport des récoltes au marché et l'extraction des bois de nos forêts.

Quest.—Quelle serait, selon vous, la législation la plus propre à prévenir le retour de crises semblables, et à doter le pays de systèmes de cours monétaire et de banque, sûrs et

appropriés aux besoins de son commerce?

 \hat{R} ép.—Cet important sujet offre les plus grandes difficultés.....Mon opinion, que beaucoup d'autres partagent sans doute, est qu'une banque d'Etat d'émission semble sujette à l'insurmontable objection d'être exposée à devenir un instrument politique de domination entre les mains du parti gouvernant du jour. Obliger toutes les banques à se servir de papier-monnaie légal suivant le principe de l'acte récent, ce serait exposer le pays au graye înconvénient déjà signalé, celui de l'immobilité d'un montant considérable de capitaux. Mais, comme il n'y a pas de raison de supposer que le public est mécontent du système de banque actuel, et comme je crois que ce système satisfait aux besoins actuels du pays en lui fournissant une monnaie susceptible d'une circulation "élastique," mieux que ne le ferait tout autre système imaginable, je proposerais de laisser les banques continuer à émettre leurs propres billets et d'imposer la condition que le remboursement du papier en circulation constitue la première charge sur l'actif d'une banque au cas où elle suspendrait ses paiements. Il conviendrait aussi d'améliorer la forme des états de situation, et de faire quelque disposition pour permettre au gouvernement d'exercer une intervention convenable en cas d'affaiblissement d'une banque. Il pourrait être de même utile de faire faire des inspections périodiques par des agents compétents à la nomination du gouvernement.

D. FISHER, Caissier de la banque Ontario.

Réponses de M. Hague, Caissier de la Banque de Toronto.

1. La situation commerciale d'Ontario au temps désigné était satisfaisante à tout prendre, quoique la vente des bois de construction fût un peu languissante, par suite d'approvisionnements excessifs. L'argent était très-abondant. On conduisait rapidement la récolte de 1867 sur le marché. Peu ou point de spéculations dans les diverses branches d'affaires. Les crédits depuis quelque temps avaient été demandés avec beaucoup de mesure, et il y avait toute apparence que la prospérité continuerait. Telle fut la condition des affaires à venir au 23 octobre.

2. Pendant environ dix jours après cette date, le commerce fut presque paralysé dans certains districts. Les denrées tombèrent considérablement, et pendant quelque temps, on ne put se procurer d'argent à aucune condition pour les acheter. Puis, lorsqu'il fut évident qu'aucune autre perturbation monétaire ne se produirait, la confiance revint par degré.

2. La faillite de la Banque Commerciale a été la cause prochaine de la perturbation. A la suite de cet événement, on courut au remboursement à plusieurs banques d'Ontario; cette panique commença le jeudi, 24 octobre, augmenta le vendredi, 25, et continua le samedi, 26; dans l'après-midi de cette dernière journée, il y eut des indices marqués que

le public se calmait.

Cette même après-midi, la rumeur se répandit que les billets d'une certaine banque étaient tombés en discrédit au comptoir d'un agent du fisc de la province et à plusieurs

douanes et bureaux de poste.

Cette nouvelle raviva et augmenta les appréhensions, et le malaise alla croissant jusqu'à ce que l'on eût annoncé que le gouvernement recevrait les billets de toutes les banques chartrées, la Commerciale et la banque du Haut-Canada exceptées.

Quand cela fut connu, l'alarme cessa promptement.

4 et 5. L'effet'de la crise sur les opérations des banques ayant leur principal bureau dnns la province d'Ontario, à venir à aujourd'hui, se verra mieux par leurs états, publiés dans la Gazette du Canada.

En nous reportant aux rapports de la banque de Gore, de l'Ontario, de la banque de Toronto, de la Royale Canadienne, de la banque du Commerce et de celle du district de Niagara, pour le mois de la perturbation, le mois qui l'a précédé et les deux qui l'ont suivi, nous avons ces données sur les principaux objets de leurs opérations.

1867.	Circulation.	Depôts.	Escomptes.	Billets spéciaux et provinciaux.
30 Sept	\$4,432,000	\$6,492,000	\$12,659,000	\$2,192,000
31 Oct		6,538,000	13,534,000	2,394,000
30 Nov	4,501,000	6,596,000	12,851,000	2,720,000
31 Déc	4,375,000	6,780,000	12,342,000	3,238,000

Pour ce qui est du premier item, c'est-à-dire de la circulation, les rachats se sont élevés en novembre à \$720,000. Il y a là probablement \$360,000 de plus qu'il n'y aurait si la perturbation n'avait pas eu lieu.

Les dépôts, à prendre les six banques ensemble, n'ont pas été troublés.

Ce fait semblerait indiquer que la panique n'a existé que dans les classes ignorantes et pauvres.

Les escomptes des banques attestent une augmentation considérable en octobre, et une diminution correspondante en novembre.

Cette dernière fluctuation est le mouvement naturel de la saison, et ne peut être attribué à des mesures de restriction, lesquelles n'auraient pu produire d'effet sitôt.

6. La confiance des capitalistes et des marchands n'a jamais été affaiblie ; cela est

rendu évident par le fait qu'il n'y a pas eu de retrait général des dépôts.

La conduite tenue par des fonctionnaires du gouvernement et par la banque de Montréal, un certain jour, fit naître de graves appréhensions. Elles se calmèrent toutefois aussitôt après la publication de l'avis dont il est parlé plus haut. Il y a maintenant toute apparence que la confiance est rétablie.

7. Les banques, d'après ce que j'en sais, continueront d'appliquer le principe de

restriction relativement aux longs crédits, pendant l'hiver prochain.

Il est probable que l'effet de la dernière perturbation se fera principalement sentir par la restriction de la durée des prêts et l'attention rigide qu'on apportera à ce que les transactions portent sur des denrées ou autres objets de bon débit.

Il n'y a pas lieu, je crois, d'appréhender que l'on refuse des avances pour le transport des récoltes au marché et pour la manufacture, sur une échelle restreinte, du bois carré.

Si la crise avait continué, comme elle cût fait, selon toute la probabilité, sans l'usage judicieux que le gouvernement fit de son pouvoir, il est hors de doute qu'une complète stagnation se scrait produite dans toutes les branches de commerce et qu'il n'y aurait pas eu de crédits pour les opérations de l'hiver.

8. Dans un rapport d'un comité des banques et du cours monétaire, publié en 1859, on rapporte les opinions des principaux agents de banque sur le fonds de réserve qu'il convient qu'une banque garde proportionnellement à ses engagements.

M. Davidson, de la banque de Montréal, le fixe au quart de la circulation et au septième des dépôts; M. Paton, de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, au tiers

de la circulation et au sixième des dépôts.

Depuis quelques années, les banques ont eu des fonds de réserve beaucoup plus considérables que les années précédentes, et, plusieurs fois, on a vu par les états de la Gazette du Canada les banques de l'Ouest en possession de presque tout leur capital sous forme de numéraire.

L'état suivant indique les fonds de réserve des banques d'Ontario (à l'exception de

la Commerciale) pendant l'année finissant à septembre 1867.

L'item dénommé actif disponible comprend le numéraire et le papier légal, les billets d'autres banques, et les balances dues par d'autres banques et payables à demande.

				Proportion du numéraire, y com- pris les billets pro- vinciaux, avec la totalité des engagements.			nible eres le	
Octobre 1866	52 57 52 45 43 47 58 56 72	do do do do do do do do do do		27 22 21 19 17 18 21 21 22	pour cen do do do do do do do do		43 40 47 34 32 34 32 32 32 35	do

Le fonds de réserve qu'il faut qu'un banquier garde en numéraire dépend beaucoup de la nature de ses opérations.

Une banqu equi a avancé de grands capitaux à long crédit, jugera prudent d'avoir une réserve beaucoup plus considérable qu'une autre banque qui a fait de vastes escomptes sous forme de prêts de courte durée.

Une bonne partie des escomptes des banques de l'Ouest, dans l'automne, équivalent presque à des prêts remboursables sur-le-champ, car les effets qui les garantissent se

portent incessamment au marché et les avances sont remises tout de suite.

Les grandes banques par actions de Londres, règle générale, gardent un plus faible percentage d'argent en caisse que ce qui est indiqué pour les mois compris dans l'état cihaut; parce qu'une grande partie de leurs prêts et de leurs garanties sont de telle nature qu'en cas d'embarras ils peuvent être convertis en argent en très peu de temps.

La plus faible réserve de numéraire, indiquée dans l'état ci-dessus, en proportion de la totalité des engagements, est de 17 pour cent, et celle d'actif convertible en or en un

ou deux jours, est de 31 pour cent.

Des diverses paniques dont les banques ont souffert, la plupart ont eu pour résultat une saignée d'au plus trois pour cent de la totalité des engagements. La plus grave panique qu'ait subie une banque en particulier, a abouti, je crois, à une demande de remboursement n'excédant pas dix pour cent de ses engagements.

Ni l'une ni l'autre des banques qui ont failli dans ces deux dernières années n'a suspendu ses paiements par suite d'une panique. Toutes les deux ont succombé par l'effet d'un retrait constant et prolongé des dépôts, dû à ce que leurs créanciers savaient que des

pertes avaient considérablement diminué le capital.

9. J'ai déjà fait remarquer que la dernière crise sera probablement cause que l'on apportera de la restriction à la durée du crédit et une attention plus rigoureuse qu'auparavant à la qualité du papier escompté.

Ce sera là un résultat plus précieux qu'un simple accroissement du montant de l'actif disponible, qui peut avoir lieu, comme l'expérience l'a fait voir, dans le temps même où une banque est intrinsèquement plus faible par suite de prêts ou d'escomptes imprudents. Il est probable qu'on gardera à l'avenir une plus forte somme d'argent en caisse et de plus faibles réserves pour les balances de banque.

10. Dix pour cent.

11. Quelques-unes d'elles possédaient un certain montant en billets provinciaux, qui ne peuvent être présentés au remboursement sans un avis préalable de quinze jours.

La banque de Toronto possède \$100,000 de cette manière. Ce qui l'a décidée principalement à les avoir, c'est qu'on représentait que les intérêts financiers du gouvernement seraient servis par là. Une autre raison c'est qu'elle s'assurait ainsi un arrangement favorable avec la banque de Montréal pour le frèglement des balances, l'emploi d'excédants de fonds, etc.; l'ancien système de règlements ayant été abondonné après la passation de l'acte du papier-monnaie provincial.

Les banques à Montréal règlent tous les jours en or ou en papier légal. Notre banque règle tous les jours en or ou en papier légal à son principal établissement, et au moyen de traites sur Toronto ou sur Montréal à ses succursales dans la province

d'Ontario.

Les autres banques de l'oucst règlent chaque jour, soit en or ou en papier légal, soit au moyen de traites sur Montréal.

13. Les produits baissèrent considérablement dans quelques parties du pays, mais ils

remontèrent lorsque la confiance se rétablit.

14. Un agent de change répondrait ici d'une manière plus complète que je ne puis le faire; je crois que, généralement parlant, les fonds des banques de l'Ouest ont subi une

grande baisse à la suite de la crise.

15. Le prix du change particulier sur le marché de Montréal, pendant le mois d'octobre dernier, varia de 6 à 8 pour 100 de prime, et celui du change de banque de 8 à 9 pour 100. Dans la première partie d'octobre il y eut sur le marché monétaire de Montréal un resserrement considérable, et on y vit affluer les lettres de change sur Londres à des prix bien inférieurs aux cotes courantes à New-York. Pendant la crise, le change ne se vendait, pour ainsi dire, à aucun prix; mais quand elle fut passée le marché redevint ferme.

16. Dans la première partie du mois d'octobre, les banques à Montréal prirent pour

de certaines transactions de 13 à 14 pour 100.

La rareté d'argent augmenta plutôt qu'elle ne diminua, pendant le reste du mois, et 14 pour 100 devint un taux ordinaire à Montréal.

J'ai déjà fait remarquer que pendant la durée de la perturbation, on ne pouvait, pour

ainsi dire, avoir d'argent à aucun prix.

17. L'effet de l'acte de la dernière session s'est peu fait sentir d'une manière directe; apparemment parce que les dispositions de cet acte n'avaient trait qu'à la banque de Mont-

réal, grande créancière du gouvernement.

Si la banque de Montréal n'avait pas été créancière du gouvernement, il lui aurait fallu diminuer considérablement ses escomptes commerciaux pour avoir le moyen de réduire sa circulation. Etant créancière du gouvernement, elle a pu obtenir des billets provinciaux de circulation pour remplacer les siens aussi promptement qu'il les lui fallait; opération que lui rendait en outre facile la qualité où elle avait été constituée par le gouvernement d'agent de la gestion de sa circulation.

Avant la passation de l'acte, la banque de Montréal avait réduit de beaucoup ses escomptes dans l'Ouest, mais les motifs de cette conduite ne paraissent pas avoir eu de

rapport avec cette loi, vu que le total de ces avances n'en fut pas changé.

Indirectement, l'acte à amené la suspension des relations qui avaient existé jusque-là entre la banque de Montréal et les autres banques du pays. Ces relations avaient pour résultat une très-grande économie de fonds, et n'etaient pas moins avantageuses aux banques qu'au public. L'acte a été aussi cause que d'immenses sommes d'argent sont devenues stériles dans les caisses de ces institutions, ainsi que je l'ai dit dans ma réponse à la question 11.

Quand la situation d'une banque n'est pas très-bonne, uue telle stérilisation de capitaux, si les effets n'en sont pas neutralisés, peut avoir des conséquences désastreuses. En

pareil cas, les intérêts publics souffrent gravement.

Je crois que si l'on exigeait des états séparés pour les billets provinciaux et pour l'or possédés par chaque banque, on trouverait que la moyenne de l'or dans la province est de beaucoup moindre à présent qu'elle ne l'était avant la passation de l'acte.

A en juger d'après les états de la Gazette du Canada, je ne pense pas que les billets provinciaux aient supplanté notablement les billets des banques qui ont conservé leur cir-

culation.

18. En répondant à cette question, je ferai remarquer tout d'abord qu'il est important d'avoir une idée exacte de la portée des pouvoirs législatifs sur cette matière.

On n'a pas imaginé jusqu'à présent de lois, et à mon avis il est impossible d'en ima-

giner, qui puissent prévenir toujours la faillite des institutions de banque.

L'expérience de l'Ecosse, de l'Angleterre et des Etats-Unis nous apprend que, sous tous les systèmes de banque connus, particuliers ou publics, avec circulation garantie, restreinte ou libre, ou sans circulation, il peut arriver que l'administration soit si mauvaise qu'elle amène inévitablement une faillite.

Il ne paraît point possible de prévenir la mauvaise administration par des lois, et il

est impossible d'empêcher la mauvaise administration de produire ses effets naturels.

Quand je parle de mauvaise administration, je n'entends parler que de celle qui a trait aux opérations d'escomptes et de prêts, y compris l'achat de lettres de change étrangères.

A ma connaissance, il n'y a pas d'exemple du fait qu'une bauque ait suspendu ses paiements ou failli, si ce n'est par suite d'une mauvaise administration, qui avait soit immobilisé les fonds de l'établissement sur des garanties non convertibles, soit livré ces fonds sous forme de prêts ou d'escomptes à des personnes devenues ensuite insolvables.

Je le dis donc avec toute la déférence convenable pour la sagesse du Sénat, mon sentiment est qu'on se flatterait bien en vain d'empêcher complètement par des lois les pertur-

bations monétaires qui suivent les faillites de banques.

Tout en voyant clairement que les pouvoirs de la législation sont limités de ce côté, je suis certain, cependant, qu'on peut trouver des moyens capables, sinon de prévenir toute imprudente administration, au moins d'exercer une forte influence réprimante sur ceux qui seraient enclins à agir avec imprudence. (On trouvera plus loin des remarques à ce sujet.)

En examinant la question des banques et du cours monétaire en Canada, il faut bien faire attention qu'il ne suffit pas de l'étudier dans la théorie et comme si l'on avait à inau-

gurer un système nouveau.

Nous avons à l'heure qu'il est un certain nombre d'institutions autorisées, avec lesquelles se trouvent associés, de manière à n'en pouvoir être démêlés, tous les intérêts financiers du pays; le commerce étranger, le commerce intérieur, l'agriculture, la manufacture, la pêche, l'exploitation minière, la navigation, les chemins de fer de la Puissance, sont dans de si étroites relations avec elles, qu'on ne saurait prendre de mesures soit pour étendre ou restreindre les fonctions de ces institutions, soit pour atteindre ou servir leurs intérêts, que les effets n'en aillent par mille canaux se faire sentir dans toutes les branches d'affaires et n'influent aussitôt sur les revenus du gouvernement lui-même.

Ces considérations, bien que n'empêchant pas de prendre des mesures pour améliorer et réformer l'organisation et les chartes de nos banques, de façon à donner plus de garantie au public, doivent assurément porter à la circonspection, de peur qu'en travaillant à corriger des abus d'une certaine nature, on n'en laisse introduire d'autres plus graves et

plus dangereux.

En matières si délicates, il semble que le rôle de la prudence est d'avancer pas à pas, guidée par le flambeau de l'expérience, dans la voie des modifications et des perfectionnements, plutôt que dans celle des révolutions et des innovations fondamentales, cherchant moins à appliquer des théories encore inessayées, qu'à remédier à des inconvénients bien constatés et à se garder de dangers connus. Suivant le sage exemple de la Grande-Bretagne, il faut respecter comme il convient les intérêts existants, examiner mûrement si la législation peut accomplir ce que l'on a projeté, et peser séparément les conditions de ce pays, et de chacune des parties qui le composent.

Avant d'aborder dans cet esprit notre grave et importante question, il est bon de s'enquérir si le système de banque et de cours monétaire qui fonctionne aujourd'hui en Canada,

n'est pas dans ses parties les plus essentielles, satisfaisant et sûr.

Je sais qu'on peut dire qu'un système sous lequel deux grandes institutions ont failli

en deux ans, ne peut pas être appelé sûr ni satisfaisant.

Laissant à cet argument tout le poids qu'il peut avoir dans la décision de la question, nous pouvons juger de sa valeur en considérant que ces deux faillites sont les seules de quelque importance qui aient eu lieu depuis plus de vingt ans ; que dans un cas on est à acquitter maintenant toutes les obligations dans leur intrégralité, après quoi il y aura un reliquat considérable à répartir entre les actionnaires, tandis que, dans l'autre cas, la dépréciation des titres n'a jamais été de plus de 10s. au louis, et qu'il est certainement hors de doute que les obligations seront payées avec le temps.

Il est essentiel aussi de se rappeler que, dans le cours de cette période, le Canada a subi deux graves crises commerciales, dont l'une a pesé sur l'Est et l'autre sur l'Ouest, et que toutes les deux ont eu des effets dont le commerce s'est ressenti pendant de longues

années.

Il faut se rappeler encore, en examinant si les deux faillites doivent être imputées au système, que pendant le même temps, il y a eu en Ecosse, en Angleterre et aux Etats-Unis de nombreuses faillites de banques et de banquiers, infiniment plus calamiteuses que celles arrivées en Canada, et cela, sous toutes sortes de systèmes; et que la banque d'Angleterre, ainsi que la banque de France, n'a échappé au danger de suspendre les paiements en numéraire que grâce à l'intervention directe du gouvernement.

Ces faits, ces rapprochements sont nécessaires pour bien juger de l'importance qu'il convient d'attacher aux faillites en question; avec ces faits sous les yeux, on peut se rendre bien compte de la question de savoir si des faillites pour le moins pareilles n'auraient

pas eu lieu sous tout autre système.

Si l'on considère la gravité et la durée des crises de 1847 et 1857, et la longue perturbation causée par elles dans les affaires tantôt dans l'Est, tantôt dans l'Ouest, est-ce que le peu d'étendue du désastre de nos bauques, par un si profond dérangement commercial, ne prouve pas que le système est bon en ce qui regarde ses parties essentielles?

Et quand la faible perte subie par les porteurs de billets est mise en regard du grand intérêt public que la circulation de banque a servi depuis de longues années, je demande respectueusement si la nécessité d'inaugurer un changement radical est bien évidente?

Le système de banque du Canada est semblable à celui de l'Ecosse et de l'Irlande, et

différent de celui de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Il consiste en un petit nombre d'institutions ayant un fort capital en proportion de leurs engagements et de leurs opérations; les districts ruraux sont desservis par des succursales. Ce système est généralement préféré par les banquiers entendus et pratiques à un système de petites banques desservant chacune un district ou leur voisinage et se trouvant isolées les unes des autres.

Le système des grandes banques avec succursales permet d'économiser la plus forte somme possible de capitaux, ce qui est un objet d'une haute importance dans un pays

comme le Canada.

Il donne aux districts ruraux la garantie de grandes institutions, et rend possible une

administration bien plus parfaite.

Quoi qu'on ait dit depuis deux ans de la ruine des deux banques, je suis convaincu que cet accident est tout-à-fait insignifiant au prix de ce qui serait arrivé en 1847 et en 1857 si le Canada avait été couvert de banques pourvues de faibles capitaux.

Pareilles banques, en ce pays, ne pourraient ni mettre leurs déposants à couvert ni procurer de facilités au public. Elles ne pourraient opérer sans réescompter incessamment; elles seraient en général dans une dépendance embarrassante : elles ne rapporteraient point de bénéfices suffisants aux actionnaires, et de toutes ces choses il résulte que les faillites de banques seraient aussi communes que celles de marchands.

C'est bien la le système le moins désirable, quand bien même l'intérêt des porteurs de billets pourrait être garanti ; car les déposants seraient sans cesse exposés à des pertes, les gens d'affaires à l'interruption de leurs escomptes, le commerce à d'inutiles fluctua-

tions, et, les taux des banques nécessairement plus élevés.

Ceux qui savent comment ont fonctionné les banques canadiennes depuis un quart de siècle n'ont aucun désir de changer de système pour en prendre un comme celui-là.

Il pourrait donner aux banques en possession d'un grand capital un pouvoir fort

étendu de contrôle et de surveillance sur les petites institutions locales ; mais il en s'en-

suivrait pas que ce contrôle, cette surveillance fût un avantage public.

J'aborde maintenant l'importante question du cours monétaire. Je prendrai encore la liberté d'appeler l'attention sur les conditions dans lesquelles le pays se trouve. A l'heure qu'il est presque toutes les banques du Canada émettent leurs propres billets. La seule exception importante à cette règle vient de la banque qui reçoit les dépôts et fait les affaires du gouvernement, y compris l'émission et le rachat des billets provinciaux.

Cette institution a cessé d'émettre des billets particuliers, il y a dix-huit mois environ,

et n'a fait circuler depuis que les billets du gouvernement.

J'ai dit ailleurs que sa relation avec celui-ci, lui a permis d'accomplir ce changement

sans que ses affaires en aient souffert.

Mais il n'en eût pas été de même, à beaucoup près, des autres banques qui ont une grande circulation. Sur cette circulation même repose une masse d'affaires financières dans la province d'Ontario, et, pour la détruire, il faudrait retrancher au commerce une si grande partie de ses ressources qu'un retour de la crise de 1857 serait inévitable.

A ce sujet je citerai les paroles d'un habile banquier, M. Gilbart, avec d'autant plus d'empressement que je suis sûr que les personnes réfléchies, et spécialement les banquiers

pratiques, reconnaîtront tout de suite la justesse de ses observations.

Rendant témoignage devant un comité de la Chambre des Communes, il s'exprima

ainsi :

"J'énonce l'opinion des banques par actions, en disant que l'abolition de la circulation provinciale serait la cause d'une très-grande détresse, restreindrait les facultés des banques provinciales, qui ne pourrait plus accorder les mêmes commodités à leurs clients, et forcerait une partie de ces derniers à vendre leurs propriétés, ce qui diminuerait la valeur foncière; les banquiers de province seraient obligés d'élever leurs taux, et quelques-uns de ces établissements s'éteindraient faute de pouvoir réaliser des bénéfices suffisants pour se maintenir; dans quelques cas, bien que la circulation provinciale dût être remplacée par une circulation de traites, on verrait les banques de province dans une grande détresse, et leurs clients, comme le public en général, seraient exposés à des pertes considérables et à de très-graves inconvénients."

Les banques canadiennes dont la circulation est beaucoup plus grande que la somme qu'elles ont de convertie en effets du gouvernement, ne sauraient racheter leurs billets sans faire rembourser des prêts et des escomptes à leurs clients jusqu'à concurrence de la

somme nécessaire pour opérer ce rachat.

D'après la connaissance que j'ai du commerce de banque en Ontario, j'estime qu'il leur faudrait diminuer de près d'un tiers les avances qu'elles procurent aux marchands et aux gens d'affaires de cette province, et cette mesure de nécessité ne pourrait être prise sans

produire le résultat signalé plus haut et sans paralyser le commerce du pays.

Après avoir vu les conséquences certaines de la suppression de la circulation de banque, il est bon de passer en revue les avantages qu'on recherche au risque de tomber dans de tels dangers. Si l'on dit que le principal avantage est d'assurer la convertibilité et le remboursement final, il faudrait se rappeler que l'expérience Jémontre l'impossibilité d'empêcher que les billets de banque ne deviennent quelquefois inconvertibles.

L'Acte de banque de Sir Robert Peel (1844) avait principalement pour but d'assurer toujours le remboursement immédiat des billets de la banque d'Angleterre. Cependant, en trois différentes occasions depuis qu'il a été rendu, la panique a été telle que, sans l'intervention de l'exécutif, le papier de la banque devenait inconvertible dans les

vingt-quatre heures.

C'est un fait bien connu qu'au mois de mai de l'année dernière, les banques par actions de Londres auraient pu rendre ce billet inconvertible en retirant leurs dépôts, et

qu'elles ont menacé de le faire si on ne suspendait pas l'acte de Sir Robert Peel.

Deux fois en vingt ou trente ans, les billets de banques du Canada n'ont pu être convertis en numéraire; ce qui est arrivé dans des temps où le commerce du pays, son crédit et ses capitaux, étaient incomparablement plus languissants et plus faibles que dans la mère-patrie. Et cependant, telle est la stabilité de notre système, que, proportion gardée, notre part de désastres de banques et de pertes sur billets a été beaucoup moindre que celle de l'Angleterre.

La tentative pour assurer la convertibilité en règle absolue, échouera complètement, à mon avis ; tandis qu'il est certain que cette tentative produira des pertes et des désastres en comparaison desquels les pertes causées par les banques qui ont failli ne sont rien.

En cherchant à pourvoir à la garantie du remboursement des billets circulants en cas

de suspension, la législature se propose un objet qu'elle peut assurément remplir.

La législature du Royaume Uni, pour la sûreté des créanciers des banques d'émission, rend chaque actionnaire responsable jusqu'à concurrence de la totalité de ses biens.

En Canada, la responsabilité des actionnaires est limitée au double du montant de

leurs actions.

Cette disposition, avec d'autres qui se trouvent dans les chartes des banques et quel-

Cette disposition, avec d'autres qui se trouvent dans les chartes des banques et quelques-unes encore qui pourraient y être insérées, suffiront selon moi, pour la sûreté des porteurs de billets et des déposants. Il est essentiel, néanmoins, de trouver un moyen de rendre efficace la responsabilité du double.

Par là l'assurance que les possesseurs de billets auront d'être remboursés tôt ou tard sera aussi grande qu'elle peut vraisemblablement l'être, même sous un système d'émissions d'Etat ou d'émissions garanties par des fonds publics, car, sous le premier système, rien ne peut empêcher le gouvernement, dans un temps critique, de suspendre les paiements en numéraire.

Le billet dans ce cas subirait une dépréciation, exactement comme a fait le papier de

nos institutions ruinées.

Dans le second système, les fluctuations de valeur des fonds publics, surtout en temps

de troubles politiques, peuvent rendre cette garantie très-précaire.

Je considère donc que notre système actuel, en y apportant quelques perfectionnements que j'indiquerai plus loin, est capable de satisfaire à toutes les conditions voulues soit de convertibilité soit de sûreté. Il est à l'abri de certaines objections auxquelles sont exposés les autres, et son maintien épargnerait au pays une longue crise financière. Il admet la plus forte économic de capitaux; permet d'accorder au commerce la plus grande somme de facilités, et se prête naturellement et facilement à ces expansions et à ces cortractions de la circulation qui se produisent périodiquement dans un milieu agricole. Il est sûr en principe, puisqu'il a pour base le rachat en or à demande; et la certitude du fait que toute émission excessive voudra être immédiatement remboursée, est un frein efficace contre les abus.

Les émissions de billets de circulation par le gouvernement, quand même elles pourraient se substituer sans perturbation aux billets circulants de nos banques, n'en seraient pas moins en butte à de graves objections financières et politiques. La plus grave au point de vue financier est, à mon avis, que le gouvernement pourrait à son gré, dans des temps critiques, suspendre le paiement de ses billets en numéraire. Une banque ne peut cesser de payer ses billets en numéraire sans crouler. Son existence même se rattache à cette faculté de remboursement; mais, pour le gouvernement, aucune condition ne pèserait sur lui, et ses opérations continueraient à marcher sans être troublées par la suspension.

Les objections politiques sont peut-être plus graves encore.

Quant au système où les émissions de banque sont garanties par des effets du gouver-

nement, je le crois préférable sous tous les rapports au précédent.

Cependant il serait sujet à la forte objection que sa substitution au système actuel occasionnerait inévitablement une crise financière, et, dans la pratique, il n'aurait pas cette faculté d'expansion qui devient nécessaire dans le cours de nos saisons; il serait beaucoup plus difficile à faire fonctionner et plus exposé au danger de l'inconvertibilité; offrirait moins de garanties aux déposants et n'en offrirait pas de meilleures aux porteurs de billets.

S'il amène l'établissement de petites banques locales, celles-ci seront exposées à tous le

maux déjà signalés.

A ceux qui allègueraient ici l'expérience des banques nationales des Etats-Unis, je puis faire remarquer,—et c'est un point essentiel,—que la circulation de l'Union n'a pas une base métallique, et qu'il en a été toujours ainsi depuis la passation de l'acte des banques nationales.

On ne peut donc pas en tirer d'argument qui soit applicable au Canada.

Après une étude attentive des causes de la faillite de nos banques et du parti que ces événements suggérent de prendre dans l'intérêt public et pour la sécurité des créanciers et des actionnaires, j'en suis venu à la conclusion que si d'un côté, il est extrêmement inopportun

d'opérer des changements radicaux dans notre système, d'un autre côté, il est grandement désirable qu'on effectue des améliorations dans les détails importants qui suivent, sur lesquels je sollicite humblement l'attention du Sénat.

Premièrement.—Conditions d'éligibilité des directeurs. Je commence par là, car c'est dans le directorat que résident essentiellement le pouvoir et le caractère de la corpo-

ration.

Il est évidemment de la plus haute importance de choisir, pour former le corps gouvernant, ceux qui possèdent de grands capitaux dans la corporation et sont de la sorte intéressés, à sa prospérité. Il est évident aussi, je pense, que la qualification, quand il s'agit du contrôle et du gouvernement d'une institution ayant un gros capital, doit être plus forte que quand il s'agit du gouvernement et du contrôle d'une institution à petits capitaux.

Je propose donc, comme première mesure d'amélioration, et pour remédier aux inconvénients qui naissent de ce qu'un directorat est trop faiblement intéressé, qu'à l'avenir la condition d'éligibilité pour un directeur de banque autorisée consiste à posséder, en son

propre et privé nom, au moins un centième du capital.

Deuxièmement.—Je crois qu'il est d'une importance majeure dans l'administration d'une banque par actions, de former et entretenir une réserve ou un fonds de garantie consi-

dérable.

A venir jusqu'à ces années dernières, les banques du Canada sont toutes tombées à différents temps dans une grave erreur, en partageant presque la totalité de leurs réserves entre les actionnaires sous forme de boni.

Le calcul ferait voir que si les diverses sommes qui avaient été inconsidérément réparties de cette manière par les deux banques faillies, avaient été placées, elles auraient

formé une accumulation suffisante pour les sauver toutes deux de la suspension.

Je recommande donc de faire défense aux banques de distribuer aux actionnaires dans une même année, plus de 8 pour cent des bénéfices, jusqu'à ce que leurs réserves ou fonds de garantie se montent au quart de leur capital versé, après provision faite pour toutes les créances mauvaises ou douteuses; et si une banque entame sa réserve pour maintenir le dividende, elle devra bonifier le déficit.

Troisièmement.—Défense aux banques de réduire leur capital, en quelque circons-

tance que ce soit.

La réduction du capital des banques en Canada a eu des conséquences funestes.

Au lieu de la permettre, lorsque le capital est affaibli par des pertes, je donnerais aux directeurs le pouvoir, et j'en ferais une règle impérative, d'appeler les actionnaires à contribution pour remonter le capital à son premier chiffre.

Une telle disposition aurait, selon toute probabilité, cet effet, entre autres, de porter les actionnaires à prendre un plus grand intérêt aux affaires de leurs corporations qu'ils ne semblent l'avoir fait généralement, du moins lorsque les affaires paraissaient prospères.

Quatrièmement.—L'obligation de fournir des états a eu sans doute, jusqu'à un certain point, une bonne influence sur les banques. Cette influence est susceptible de devenir beaucoup plus forte; et, si elle augmentait, le public, les clients et les actionnaires en bénéficieraient grandement.

Les états de la Banque de France sont, je crois, un modèle avantageux, sur lequel

on pourrait faire les états des banques du Canada.

Je ne fais pas d'autre recommandation particulière; seulement je rappellerai que si, depuis dix ans, les banques avaient été tenues d'énoncer séparément les sommes auxquelles se montaient leurs prêts aux marchands et gens d'affaires, leurs prêts aux corporations de chemins de fer et autres, leurs prêts sur des obligations de chemin de fer, débentures, effets, etc., et leurs prêts au gouvernement, en distinguant ceux dont la durée expirait ou était déjà expirée depuis longtemps et les prêts sur hypothèques; et si, en outre, les banques avaient été obligées d'indiquer séparément ce qu'elles devaient au gouvernement, à leurs autres déposants, à leurs agents à l'étranger et aux autres banquiers, il est certain que plus d'une pratique funeste eût été réprimée à son commencement, et même prévenue tout-à-fait par la crainte de la publicité.

Cinquièmement.—Le privilège de circulation devrait être certainement continué à chaque banque; mais on gagnerait peut-être à le limiter à la valeur du capital et des effets

publics possédés par l'institution.

Sixièmement.—Les banques devraient être tenues de garder en numéraire ou en billets provinciaux une somme égale au cinquième du montant de leurs obligations payables à demande, et, elles devraient aussi, pour empêcher que le public ne souffrît des jalousies ou des hostilités d'une banque, être obligées de recevoir en dépôt toute espèce de billets courants, à condition que les billets ainsi versés en dépôt seraient rachetés quotidiennement.

Septièmement.—Dans le cas où il deviendrait nécessaire de liquider les affaires d'une banque, les intérêts des créanciers devraient dominer et les actionnaires suppléer le déficit

sans retard, en contribuant chacun jusqu'à concurrence de leurs obligations.

Voilà toutes les améliorations que je proposerais d'introduire en ce qui regarde les institutions existantes; mais pour celles qui seront créées à l'avenir, on peut établir en outre les règles suivantes touchant les fonds capitaux.

Une banque, pour être autorisée dans une des villes de Montréal, Québec, Toronto, St.-Jean et Halifax, devrait avoir un capital d'au moins un million de dollars, et ce ca-

pital ne devrait jamais excéder le chiffre de quatre millions.

Aucune banque, placée dans une autre ville de la Puissance, ne devrait avoir un capi-

tal de moins d'un million, mais ce serait là le maximum comme le minimum.

Si la population de quelqu'une de ces dernières villes venait à s'élever à 40,000 âmes, le maximum pourrait être accru. Défense à une banque nouvelle de commencer à opérer avant que le cinquième de son capital soit versé et déposé dans quelque banque autorisée, avec l'approbation du gouvernement. Je ne recommande pas d'accorder tout de suite à une banque naissante le pouvoir de circulation : aucun intérêt acquis ne peut en souffrir et la circulation ne s'élargit pas nécessairement au fur et à mesure des progrès du pays. Une banque naissante peut facilement faire une convention avec quelque banque ancienne pour employer ses émissions à leur avantage mutuel, comme plusieurs banques de province, en Angleterre, le font avec la banque d'Angleterre. Quand elle aura fait preuve de stabilité, ou pourra lui accorder le privilége de circulation.

Si toutes les recommandations précédentes sont exécutées, une autre circulation que celle des banques ne sera pas nécessaire ; car le pays possédera un système d'émissions très-sûr, parfaitement approprié à sa condition, et un système de banque mis aussi soigneu-

sement que possible à l'abri des abus. Le tout respectueusement soumis,

G. HAGUE, Caissier de la banque de Toronto.

Réponses de M. Dallas, caissier de la banque Canadienne de commerce.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE, Toronto, 24 mars 1868:

En conformité de la demande de l'honorable Comité de la crise financière, j'ai l'honneur de transmettre les réponses suivantes aux questions 17 et 18. J'ai prié le président de notre banque, l'honorable M. McMaster, en ce moment à Ottawa, d'avoir la bonté de répondre à la question 11, car j'ai appris que la convention avec la banque de Montréal, touchant la possession d'un certain montant de billets provinciaux, a été effectuée par lui, avant mon installation.

Après réflexion, j'ai cru préférable de ne pas répondre aux quinze premières questions parce que, lors de la crise à laquelle elles se rapportent, il y avait deux ans que je résidais hors de la province d'Ontario, et que partant je ne me sens pas en état de donner de ren-

seignements utiles.

Dans la question 17, vous demandez quel effet la récente législation qui autorise l'émission de billets provinciaux a eu, premièrement, sur les banques, et, secondement, sur les intérêts généraux du pays.

Voici ma réponse à la première partie de cette question.

L'effet sur les banques-la banque de Montréal exceptée-a été préjudiciable, je

pense, mais d'une manière plutôt indirecte que directe.

Sous l'empire des dispositions de l'acte des billets provinciaux, la banque la plus considérable de la Puissance a réussi à se décharger presque entièrement de sa responsabi-

lité en ce qui concerne son papier de circulation, et a atteint de la sorte une position d'où elle peut regarder avec indifférence les effets de ces éléments de défiance qui, dans les temps de panique, font un dommage plus ou moins grave à la circulation de toutes les banques. Je n'accuse point la banque de Montréal d'avoir profité, pendant la dernière panique, de la position favorable où elle s'est ainsi placée; mais tous les banquiers d'Ontario devront admettre que la faculté qu'elle a d'en user ainsi, si elle y était disposée, est une source d'anxiété, préjudiciable aux intérêts de nos banques.

Je passe au second point.

En considérant les relations multiples et étroites qui lient les banques d'Ontario aux intérêts généraux de la province, je trouve que l'effet de l'acte sur ces intérêts doit être, à peu de chose près, en proportion exacte avec l'effet qu'il a eu sur les banques, effet funeste pour elles comme je viens de le dire.

Un autre dommage que les intérêts publics ont souffert, selon moi, c'est le grave dé-

croissement de numéraire qu'a bien certainement occasionné l'exécution de l'acte.

Les états mensuels de banque, exigés à présent par le gouvernement, n'offrent aucune donnée sur le montant d'espèces en caisse, distingué du montant de billets provinciaux; mais j'ose dire avec confiance que la réserve de numéraire ne dépasse pas la moitié de celle

que les banques possédaient avant l'acte des billets provinciaux.

Il y a raison de supposer que ces billets ont remplacé l'or, mais d'une certaine manière seulement, jusqu'à concurrence d'une somme d'un million de dollars pour le moins. Ainsi, la position relativement indépendante acquise par la banque de Montréal, permit à cette institution de contraindre les banques d'Ontario à garder en caisse une certaine somme en billets provinciaux, à charge de conditions qui les empêchaient de se servir de ces billets comme d'argent avant de lui en avoir donné un avis de tant de jours. Bien entendu, les banques remettaient du numéraire à la banque de Montréal en échange des billets provinciaux, et je crois qu'elles lui en ont donné ainsi un million pour le moins. Si elles n'avaient pas voulu acquiescer à la proposition de la banque du gouvernement, il est impossible de dire si celle-ci n'eût pas recouru à l'expédient du refus de recevoir les billets des institutions récalcitrantes. Naturellement, je ne suis pas prêt à dire qu'elle eût agi de la sorte; mais, à mon avis, le fait que la banque du gouvernement était dans une position à pouvoir prendre cette mesure, a déterminé plusiers banques à accèder à sa demande de garder en leur possession des billets provinciaux.

Le mode de règlement de balances en usage entre la banque de Montréal et les autres banques, depuis la passation de l'acte des billets provinciaux, devait aussi tendre inévitablement à faire refluer le numéraire hors du pays. Dans le cours ordinaire des affaires, les balances journalières entre banques varient continuellement; ainsi la banque de Montréal devra aujourd'hui à d'autres banques, et demain elle sera à son tour leur créancière.

Or, quand elle est la débitrice d'autres institutions, elle paie invariablement (hormis qu'un intérêt particulier et rare ne lui fasse changer de conduite) en billets provinciaux; mais quand une autre banque est sa débitrice, il faut que cette dernière la paie en papier légal ou en or; dans les premiers temps, après la mise en vigueur de l'acte, les autres banques ne pouvaient pas avoir évidemment de billets provinciaux pour solder, et, par conséquent, elles ont dû payer la banque de Montréal en or, et cet or, elles n'ont pu le ravoir d'elle que lorsqu'elle l'a bien voulu.

Si l'on dit que la position que la banque de Montréal s'est assurée en acceptant l'acte des billets provinciaux, pouvait être acquise facilement par une ou par toutes les autres banques, je réponds que, vraie en théorie, la chose était impossible en pratique.

A l'époque de l'acceptation de l'acte par la banque de Montréal, le gouvernement du Canada devait à cette institution une somme à peu près égale à sa circulation; conséquemment, la banque ne fut pas obligée de diminuer ses prêts au public en vue de se procurer de l'or pour payer au gouvernement son papier légal.

Mais il est à remarquer que, pour être en état de faire au gouvernement les avances dont je parle, elle avait beaucoup resserré auparavant ses prêts au public dans la province

d'Ontario.

Si les autres banques avaient tenté le système du papier légal, la diminution de leurs prêts au public, qui serait devenue nécessaire pour se procurer l'or destiné à payer les billets du gouvernement, aurait, à mon avis, ruiné à peu près la province.

Réponse à la question 18. Je pense que, quoiqu'on ne puisse pas inventer de lois

capables de prévenir complètement le retour, dans les conjonctures défavorables, de ce qu'on appelle une crise commerciale, on peut, cependant, rendre très-rolle, sinon absolument parfaite, la sécurité des porteurs des billets de banque, en obligeant les banques à garder une réserve proportionnée à leur circulation, en numéraire ou en espèces équivalentes, et à publier en outre de temps en temps un précis de leur actif et de leur passif, ou l'on voie clairement la force ou la faiblesse de leur situation. Je suis d'avis que la publication de pareils états aurait sauvé la banque Commerciale de la suspension, et que, pour la banque du Haut-Canada, si le même résultat n'avait eu lieu, la cessation des paiements serait du moins arrivée plus tôt, et avant que les facultés de l'institution eussent été diminuées à ce degré de ruine où elles se trouvèrent le jour de la faillite.

Mes objections contre l'entreprise par les banques d'une circulation d'Etat—sous forme soit de simples billets ayant cours légal ou de billets garantis par des bons du gouvernement, desquels les banques seraient tenues d'avoir une quantité égale au moins au

montant de leur circulation,—sont au nombre de deux.

La première, c'est que pour se procurer de l'argent pour payer au gouvernement, les billets ayant cours légal, ou les bons et débentures, il faudrait restreindre les prêts au public en Ontario dans une proportion égale à la valeur de la somme ainsi requise. J'évalue cette somme à environ sept millions de piastres pour cette province; et je suis d'avis que le retrait de cette masse de numéraire y produirait, à bien peu de chose près, la ruine universelle des classes manufacturières et commerçantes; tandis que les prix des denrées subiraient un grave abaissement.

Seconde objection.—Je suppose que le changement de la circulation des banques en une circulation d'Etat s'effectue: cette dernière n'aurait point cette faculté d'expansion périodique que veulent les industries du pays. Le seul moyen de donner à la circulation d'Etat cette expansion nécessaire,—lequel consisterait en des crédits périodiquement accordés par le gouvernement ou par la banque du gouvernement,—est inadmissible, à mon avis: il mettrait les intérêts des banques, et par suite ceux des classes mercantiles, à la disposition du gouvernement du jour, et bien probablement, en réalité, à la disposition d'un seul homme.

R. J. DALLAS,

Réponses de M. Woodside, caissier de la banque Royale-Canadienne.

Rép. à la question 1.—La situation commerciale de la province d'Ontario, entre le 1er septembre et le 15 octobre dernier, était des plus satisfaisantes. Les artisans avaient amplement de l'emploi, les cultivateurs trouvaient un prompt débit de leurs produits, et de bons prix; les banques accordaient des escomptes avec facilité pour permettre d'expédier les denrées; enfin, le commerce en général était, je crois, dans une meilleure condition qu'il ne l'avait été depuis plusieurs années.

Rép. à la question 2.—Aux premiers symptômes de la panique, les banques entreprirent de faire rentrer leurs avances, et refusèrent d'autres escomptes. Les produits agricoles tombèrent; l'argent devint difficile à avoir, et les affaires souffrirent grandement de sa

rareté.

Rép. à la question 3.—La cause immédiate de la crise fut la suspension de la banque Commerciale du Canada, événement qui aurait pu être écarté si les directeurs de l'institution avaient demandé plus tôt l'assistance des banques d'Ontario; mais la demande en fut différée jusqu'au jour de la suspension, et même elle fut faite à Montréal où seulement trois banques de l'Ouest étaient représentées, en sorte que le temps manqua pour porter la demande devant les différents conseils des banques occidentales. Si on avait eu suffisamment de temps pour aviser et qu'une garantie convenable cût été offerte, je suis convaincu qu'on aurait prêté l'assistance nécessaire. La suspension de la Commerciale et a aussi l'effet d'ébranler quelque peu la confiance publique dans la monnaie de papier, et ce sentiment a encore été augmenté par la conduite de la banque de Montréal, qui transmit par voie télégraphique à ses agents, à différents endroits, ce qu'elle appelait "un avis confidentiel". Cet avis confidentiel était de fait, sinon dans sa teneur, un ordre de refuser les billets de certaines banques. Comme un exemple de la dommageable façon dont cet ordre a influé sur la panique, je puis citer le fait qu'une compagnie de chemin de fer faisant son dépôt ordinaire à une agence de la banque de Montréal, on tria quelques billets parmi ceux qu'elle

déposait, et on les lui rendit. Le directeur de cette compagnie manda immédiatement par le télégraphe à toutes les stations sur la voie ferrée de refuser les billets de la banque ainsi discréditée, ce qui fut fait. Cet acte et d'autres de même nature, aggravèrent beaucoup la défiance causée par la suspension de la Commerciale; on se servit librement des fils télégraphiques pour la propager. Cependant, elle disparut presque entièrement lorsque Sir John A. Macdonald annonça que le gouvernement recevrait les billets de toutes les banques autorisées, à l'exception de ceux de la Commerciale et de la banque du Haut-Canada.

Rép. à la question 4.—Je crois que l'effet produit sur la conduite des banques en général, a été de les porter à refuser des avances à plusieurs personnes auxquelles elles les eussent accordées sans cela; et comme ces dernières ne peuvent pas obtenir des banques, les escomptes dont elles ont besoin, elles sont forcées d'emprunter de particuliers, qui exigent d'elles des taux d'intérêt beaucoup plus élevés.

Rép. à la question 5.—L'effet de la crise sur les dépôts a été bien peu de chose ; mais

la circulation a considérablement diminué.

Rép. à la question 6.—Je ne pense pas que, parmi le gros du publie, la confiance en la stabilité de panques ait été ébranlée en aucune façon; beaucoup de ceux qui présentèrent des billets pour avoir de l'or refusèrent de prendre du papier légal à la place, préférant remporter les billets mêmes qu'ils voulaient convertir;—d'autres encore payèrent un et deux pour cent pour convertir en or des billets provinciaux.

Rép. à la question 7.—Je le pense bien ; je ne crois pas que les banques en général, accordent les facilités ordinaires pour l'extraction du bois, ni même, pour aucun autre objet ; et bon nombre de travailleurs, je le crains, seront privés d'ouvrage à cause de cela.

Rép. à la question 8.—On estimait qu'une réserve en numéraire de la valeur d'un quart ou d'un cinquième du montant de la circulation et des dépôts était amplement suffisante pour faire face aux demandes ordinaires. Parfois elle pourra dépasser cette quotité, ou tomber à un chiffre moindre. En conférant les états de banque du mois de janvier 1867, je constate que les banques avaient en leur possession \$1,967,175.07 en espèce monnayées et en matières d'or et d'argent, contre une circulation de....... \$8,014,425 00

 Dépôts ne portant pas intérêt......
 6,147,772 76

 " portant intérêt......
 2,210,665 28

\$16,372,863 04

L'encaisse métallique était donc d'un peu moins du huitième de la circulation et des dépôts. Dans le même exposé, je trouve que la banque de Montréal avait une réserve de \$628,902 contre une circulation et des dépôts se montant à \$4,535,385,—c'est-à-dire une réserve d'un peu moins du septième.

Rép. à la question 9.—Je pense qu'il faut conserver à cette heure une plus forte somme en numéraire, à cause de l'incertitude qui existe touchant la conduite du gouvernement et de la banque de Montréal. Rien n'assure qu'une autre " pression" ne sera pas exercée sur les banques; elles doivent, selon moi, garder de grandes forces afin d'être

préparées aux pires événements.

Rep. à la question 10.—Les banques sont tenues par la loi de convertir un dixième de leur capital réalisé en effets du gouvernement. En vertu d'une convention conclue avec la banque de Montréal très-peu de temps après l'émission des billets provinciaux, la banque à laquelle j'appartiens, garde cinquante mille dollars en papier légal, sans intérêt. Cette convention, à mes yeux, est des plus injustes, et elle n'aurait pas été conclue si la banque de Montréal n'avait pas eu un pouvoir coercitif. Cette somme de cinquante mille dollars dépasse la valeur des billets provinciaux qui sont reçus jour à jour dans le cours ordinaire des affaires et qui ne rapportent pas non plus d'intérêt.

Rép...à la question 11.—La plupart des banques possèdent des billets provinciaux, en vertu d'arrangements avec la banque de Montréal, qui empêchent ces institutions de s'en servir au lieu d'argent dans leurs affaires ordinaires. La banque Royale Canadienne possède cinquante mille dollars en papier de cette espèce, sans en retirer d'intérêt. Elle les

garde par contrainte.

Réponse à la question 12.—Il n'y a aucune uniformité dans leur manière de régler; le mode le plus ordinaire est de faire les échanges quotidiennement, et de solder soit en or ou en papier ayant cours légal, soit au moyen de traites sur les banques-mères ou sur Montréal.

Rép. à la question 13.—Les effets de la panique causée par la faillite de la Commerciale et le procédé de la banque de Montréal, furent l'avilissement des prix des denrées et la stagnation du commerce.

Rép. à la question 14.—Je transmets les cotes insérées au Canadian Monetary Times et Insurance Chronicle, avant et après la panique; ils accusent une baisse considérable.

Rép. à la question 15.—Même réponse.

Rép. à la question 16.—Le marché monétaire, au commencement d'octobre, était

actif; mais, en novembre, les opérations furent très-resserrées.

Rép. à la question 17.—A l'époque de son introduction, elle excita presque une crise financière; les affaires du pays et des banques en souffrirent un grave dommage pendant quelque temps. Je suis d'opinion que si on n'avait pas mis en vigueur cette législation, il n'y aurait eu ni crise ni panique en octobre dernier; car la banque de Montréal, se trouvant dès lors sur le pied des autres banques de la province, n'eût pas osé faire tomber en discrédit les billets d'institutions tout aussi solvables qu'elle; mais, grâce au contrôle qu'elle avait sur les émissions du gouvernement, elle se voyait en sûreté contre les assauts; et comme elle est non-seulement payée par le gouvernement pour sa propre circulation, mais qu'elle perçoit encore un percentage sur la circulation du gouvernement, il est manifestement de son intérêt de supplanter les autres banques. C'est ce qu'on peut appeler, je suppose, la pression que le gouvernement peut proprement exercer sur les institutions financières du pays. (Voir l'exposé de l'honorable M. Galt au sujet de la banque Commerciale.) En ce cas, c'est là une chose extrêmement préjudiciable au commerce et au public.

Rép. à la question 18.—On ne peut empêcher les paniques au moyen de la législation. Le papier-monnaie de banque actuel est certainement sûr, parce qu'il est fondé sur le capital versé et que les actionnaires sont responsables en outre jusqu'à concurreace du double de leurs actions, s'il est nécessaire. Une telle monnaie est, à mon avis, bien plus sûre que les effets d'un gouvernement. La première doit se payer jusqu'au dernier sou; on élude le paiement des autres par ordre en conseil ou par quelque autre moyen, quand on

ne trouve pas convenable d'en faire le rachat.

Pour les besoins du pays, le système actuel a bien fonctionné, mieux peut-être qu'aucun autre n'eût pu le faire; et je crois qu'il est dangereux de tenter des expériences sur ce qui a produit d'aussi utiles résultats et de courir le risque d'avoir quelque chose de moins bon.

Le fait même que le gouvernement émet à Montréal son papier légal qui n'est rachetable qu'à Toronto, et qu'il émet à Toronto celui qui se rachète à Montréal, fait voir qu'il ne désire pas qu'on en demande le rachat. Comme preuve que les banques ne sont point trop payées, je pense qu'on peut dire avec vérité qu'à les prendre toutes depuis leur commencement, elles n'ont point rapporté, terme moyen, six pour cent à leurs actionnaires.

Que la législature apporte les précautions nécessaires en accordant des chartes, qu'elle mette toutes les banques sur un pied d'égalité, et, si elle le juge nécessaire, qu'elle exige de nouvelles garanties, et elle aura assez fait. On ne devrait mettre aucune banque ni la laisser en état, au caprice de son gérant, de causer des perturbations monétaires, et de

paralyser par là le commerce du pays.

M. George Walker dit: "L'idée de créer un papier-monnaie d'Etat, et d'emprunter ainsi sans intérêt, n'est pas nouvelle. Elle s'est présentée à tous les peuples civilisés, dans les cas extrêmes. Les hommes d'Etat éminents de tous les pays, après l'avoir étudiée, l'ont universellement rejetée comme impraticable. Il n'y a pas d'exemple qu'une nation solvable ait adopté ce genre de monnaie, si ce n'est dans des cas de nécessité impérieuse qui la rendaient temporairement incapable de payer en espèces. Bien que sous certains rapports, il s'opère un progrès constant dans le mécanisme du commerce, le temps n'a pas triomphé des raisons qui ont fait rejeter l'expédient du papier-monnaie d'Etat; et ces raisons sont insurmontables."

Alexandre Hamilton dit dans son rapport sur la question d'une banque nationale: "l'émission de papier-monnaie sous l'autorité du gouvernement est sagement défendue aux Etats-Unis par la constitution nationale; et le gouvernement des Etats-Unis ne doit pas méconnaître l'esprit de cette constitution. Quoique l'émission de papier-monnaie sous le contrôle de l'autorité générale puisse présenter quelques avantages que n'auraient point

et être exempte de certains désavantages qu'entraîneraient les émissions faites par les Etats, séparément, elle est cependant par sa nature tellement sujette à abus que le gouvernement fera preuve de sagesse en ne se hasardant jamais à employer ce séduisant et dangereux

expédient.

"Dans les temps de tranquillité, ces émissions pourraient ne pas ayoir de mauvaises conséquences; on pourrait peut-être même en faire découler de bons effets; mais dans les circonstances critiques, il y a presque certitude morale qu'elles deviendraient funestes. Comme il est bien plus facile de frapper du papier-monnaie que de prélever des taxes, un gouvernement qui émettrait du papier, serait très-exposé, dans les occasions difficiles, à exagérer l'emploi de cette ressource, afin d'éviter autant que possible le recours à une autre plus capable de compromettre sa popularité du jour. Si l'on n'allait pas jusqu'à en faire une chose tout-à-fait vaine, il est du moins vraisemblable qu'on abuserait de l'émission du papier-monnaie au point d'occasionner une situation factice et exagérée. Au nombre des différences importantes à signaler entre le papier-monnaie émis par la seule autorité du gouvernement et celui d'une banque, et payable en espèces, est celle-ci: dans le premier cas, il n'y a pas de règle à invoquer pour déterminer le montant qu'autorisent les besoins de la circulation ou celui qui les excède; dans le second cas, la demande est la règle; d'où il suit que la limite se trouve dans la nature même de la chose, tandis que les émissions faites par autorité du gouvernement n'ont pour mesure que sa propre discrétion."

Sir Robert Peel dit: "Un autre point à considérer est celui de savoir si les profits que rend nécessairement l'agent monétaire doivent être réservés au gouvernement ou si on doit les laisser aux particuliers. Le seul avantage que j'aie pu trouver dans une banque d'Etat, ou en faisant la comparaison avec une compagnie privée, est celui d'avoir à sa tête des personnes responsables; ce qui est profitable au public; mais d'un autre côté, je crois que cet avantage est bien plus que balancé par les maux politiques que produirait inévitablement une banque placée sous le contrôle du gouvernement. Je crois que si on laisse aux mains de l'Etat le contrôle de l'agent de circulation, il en résultera des très-fâcheuses

conséquences."

T. WOODSIDE.

Réponses de M. Cassels, caissier de la banque de Gore.

1. Pendant la période mentionnée, le commerce en Ontario, était généralement dans une condition sûre et satisfaisante. La moisson de l'année précédente avait été certainement très-bonne; et les produits de toutes sortes se vendaient bien.

2. Dans la dernière partie d'octobre, la grande demande d'argent produisit un resserrement temporaire. Cette circonstance et l'état peu favorable des marchés anglais, entravèrent les opérations sur les denrées, et quoique vers le milieu de novembre les banques escomptassent encore facilement—la demande des produits étant limitée—les affaires en

général éprouvèrent un malaise momentané.

3. Les principales causes de la perturbation monétaire et du malaise commercial qui s'en suivit pendant la période mentionnée dans la question 2, ont été la suspension de la banque Commerciale du Canada, événement auquel le public n'était pas préparé, et le sentiment général de défiance qu'il fit naître chez les fermiers à l'endroit des autres banques d'Ontario, sentiment qui se traduisit par une "course" sur plusieurs d'entre elles. On a dit dans le temps que l'action de la banque de Montréal, avant et après la suspension de la banque Commerciale, avait augmenté la défiance qui existait alors contre les banques. Cette accusation a été subséquemment réfutée (voir procès-verbal des délibérations des directeurs), et l'on doit maintenant admettre que, si ce n'eût été du secours opportun et libéral offert par cette banque, la défiance se serait propagée et aurait eu les conséquences les plus graves.

Les comptes-rendus de situation des banques insérés dans la Gazette du Canada, ne me mettent pas en état de dire quel a été l'effet produit sur les opérations des banques d'Ontario; mais la comparaison des états des banques en Ontario et en Québec pour les mois de septembre, octobre et novembre, donne le résultat suivant : l'état du mois de septembre fait voir que les billets et les lettres de change escomptés ont été \$53,522,981.84; l'état du mois d'octobre s'élève à \$55,560,282.11; ce qui fait pour ce mois une augmentation de \$2,037,300.27; l'état de novembre est de \$52,723,293.09, ce qui donne \$899,688.

75 de moins qu'en septembre, et \$2,836,989.02 de moins qu'en octobre. La plus forte augmentation dans cet espace de temps a été celle de l'escompte des billets et des lettres de change par la banque de Montréal, au montant de \$1,304,133.22.

Depuis novembre il y a eu diminution dans le total des billets et des lettres de change

escomptés par les banques en Ontario et en Québec.

Les dépôts en septembre se sont élevés à	\$30,692,203 2	.3
Et en novembre à	31,233,334 4	.6
Ce qui fait une augmentation de	\$541,131 2	13
La circulation en septembre s'est élevée à	\$9,134,920 0)0
Et en novembre à	8,703,961 0)0
Ce qui fait une diminution de	\$430,959 0	0

La confiance publique s'est rétablie.

7. Je ne le crois pas.

8. Environ le tiers des engagements payables à demande : circulation et balances de comptes courants.

9. Je ne le pense pas; mais il peut y avoir à certaines saisons des raisons spéciales

d'augmenter le fonds de réserve des banques.

10. Un dixième du capital versé.

11. Je pense que plusieurs banques gardent des billets provinciaux en vertu d'un arrangement qui ne leur permet pas de s'en servir au lieu d'espèces dans leurs transactions ordinaires; mais je ne sais pas quel montant chaque banque possède de ces billets. La banque de Gore est convenue de placer en bons provincianx une partie considérable de son fonds de réserve; mais il n'y a pas de convention qui empêche cette banque de se servir de ces billets dans le cours ordinaire de ses transactions. Le montant à garder n'a pas été fixé; mais depuis l'arrangement conclu avec la banque de Montréal, la somme moyenne a été de \$172,902.00.

En octobre 1866, la banque de Montréal émit un ordre qui exigeait, après un court avis, un règlement en espèces ou en équivalents d'espèces aux endroits où les banques ont des agences, au lieu de régler comme auparavant par chèque sur les maisons-mères.

Des représentations ayant été faites au gérant principal de cette banque sur les graves conséquences de cette décision et sur les pertes qu'entraîneraient la nécessité de garder une plus forte somme en espèces et l'impossibilité où l'on serait par làmême de transiger autant d'affaires qu'auparavant, si ces instructions étaient mises à effet, cet agent consentit de suite à retirer les ordres récemment donnés. En retour de cette concession, la banque de Gore convint de prendre des billets provinciaux, comme je l'ai dit plus haut.

12. La banque de Gore règle ses balances avec les autres banques d'Hamilton, tous les jours. L'arrangement est comme suit : avec la banque de Montréal et la banque de l'Amérique Britannique du Nord, le règlement se fait en espèces ou en papier légal ; avec les autres banques, on règle par chèques sur Toronto ou Montréal. Cet arrangement n'empêche pas de régler d'une autre manière quand il y a avantage pour les deux banques, comme par traite sur New-York, lettres de change au sterling, etc.

13. Les événements dont parle la question 13, ont eu pour effet de paralyser le commerce et de faire tomber le prix du grain; mais, grâçe au rétablissement de la confiance, cet état

de choses a été de courte durée.

14. On peut le voir en se reportant aux circulaires des courtiers de Toronto et de Montréal. A Hamilton, il n'y a pas de marché pour les fonds et il ne s'y publie pas de cotes des effets canadiens.

15. Pendant le mois d'octobre dernier, les cotes hebdomadaires du change de banque sur Londres à soixante jours de vue ont été de 9 @ 9½, 9½ @ 9½, 9½ @ 9½ et 8 à 8½ pour cent. Ces cotes sont celles de Montréal. Dans le Haut-Canada, le prix est généralement plus élevé.

Nous voyons ici peu de change particulier.

16. Pendant le mois d'octobre, l'argent a été en grande demande. Le taux de l'intérêt dans le Haut-Canada était en général de sept pour cent ; dans le Bas-Canada, le taux

était plus élevé.

17. L'acte de la dernière session qui autorise l'émission de billets provinciaux n'a eu, autant que je puis voir, aucun effet sur les banques ni sur les intérêts généraux du pays. Les billets provinciaux en circulation ont simplement remplacé ceux de la banque

de Montréal qui ont été retirés.

18. Sous n'importe quel système, il arrivera de temps à autre des crises commerciales. On ne peut prévenir par la législation les mauvaises conséquences d'opérations de banque hazardées ou malheureuses, ni pourvoir à la sûreté et à la prudence de l'administration des banques; mais, pour ce qui est du cours, il appartient particulièrement à la législature de le placer sur une bonne base. C'est ce que demande le public, et il n'est que juste et raisonnable de faire droit à cette demande. Je puis dire ici que l'opinion qui veut qu'on donne comme garantie au papier-monnaie les ressources de l'Etat, gagne du terrain. On pourrait continuer le système actuel avec avantage pour les banques et pour le pays, et atteindre l'objet en vue en resserrant la circulation et en obligeant les banques à placer un fort montant—une moitié, par exemple de leur capital-en effets du gouvernement dans les caisses duquel ces effets seraient déposés à titre de garantie des porteurs de billets. Ce plan soulève néanmoins une objection grave; c'est qu'il forcerait les banques à diminuer leurs transactions; ce qui ne peut avoir lieu sans nuire au commerce.

W. G. CASSELS, Caissier, Banque de Gore, Hamilton.

Réponses de M. Arnold, caissier de la banque du district de Niagara.

1. Satisfaisante.

2. Le commerce a été considérablement paralysé en conséquence de l'impossibilité où se sont trouvées les institutions monétaires de lui fournir les moyens nécessaires à ses

opérations régulières.

3. La cause de cette perturbation se trouve jusqu'à un certain point dans la faillite de la banque du Haut-Canada, mais directement dans la suspension de la banque Commerciale, événement qui fut aggravé par la rumeur que la banque de Montréal refusait de prendre les billets de banques réputées bonnes, si ce n'est comme encaissement, à laquelle rumeur, fondée ou non, on ajouta foi en Ontario.

4. L'effet de la crise a été d'empêcher les banques de fournir les facilités ordinaires

dont le public avait besoin à cette époque de l'année.

5. Elle a eu l'effet de faire retirer des banques d'Ontario des sommes considérables qui ont été déposées à la banque de Montréal, et de faire remplacer les billets de banque par les espèces d'or et d'argent.

6. Oui, et les rapports favorables qui ont été publiés sur la condition de la banque

Commerciale ont grandement contribué à rétablir la confiance.

7. Je pense que oui. Les banques sont en général sous l'impression qu'il sera adopté à leur égard quelque mesure législative. Tant qu'elles ne seront pas satisfaites de ce côté ct que leur circulation ne sera point placée sur un pied d'égalité avec celle de la banque de Montréal, il est probable qu'elles ne se départiront pas de leurs mesures de restriction.

8. Cela varie suivant les vues des banques. L'expérience fait voir que pour les banques rurales, la proportion se maintient plus ferme que dans les banques de ville ; par conséquent, les dernières n'ont pas besoin d'une aussi forte réserve en numéraire.

La proportion était auparavant de 15 à 20 pour cent.

9. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'augmenter cette proportion. Autrefois les courtiers de change des Etats-Unis et du Canada retiraient une grande partie de l'or des banques pour racheter les billets américains. Cette pratique a cessé depuis plusieurs années; la circulation moyenne a considérablement diminué et l'or ne sert plus qu'au règlement des balances entre les banques.

10 et 11. Dix peur cent de leur capital ou pas moins de dix mille louis courant. ne sais pas s'il y a des banques tenues d'avoir des billets provinciaux, bien que j'aie enten-

du dire que quelques-unes sont dans ce cas; mais je ne sais à quelles conditions.

12. D'après mon expérience, les banques soldent leurs balances en or, par traites payables en or sur New-York, ou par traites sur des centres monétaires, comme Montréal et Toronto.

17. Il a eu un mauvais effet en donnant avec partialité à une banque une prépondérance indue; si toutes les banques eussent adopté le projet, je crois que la mesure eût été

avantageuse pour elles et pour les intérêts généraux du pays.

18. Je suis incapable de répondre à cette question d'une manière satisfaisante. Je crois néanmoins pouvoir dire que si l'on adoptait quelque mesure pour donner aux billets circulants des banques la garantie de fonds publics, ou en faire la première charge sur l'actif des banques, on préviendrait le retour de semblables crises. Il arrive rarement que les paniques ou les "courses" soient causées par les déposants. Les porteurs de billets sont les premiers à s'alarmer; c'est pourquoi je pense que si les billets de banque comportaient une garantie uniforme indiscutable, la cause première des paniques disparaîtrait. Cependant je suis d'avis que toute législation tendant à retirer ou restreindre la faculté d'expansion que le système actuel de banque donne à la circulation, aurait des consequences défavorables au commerce du pays.

C. M. ARNOLD, Caissier.

Réponse de M. Morton, secrétaire des Syndics de la Banque du Haut-Canada.

Pendant la période indiquée, la situation commerciale était satisfaisante.

Le rendement de la récolte était plus égal que d'ordinaire dans les différentes parties du pays et aucun produit n'avait manqué. La quantité n'atteignait pas tout à fait, mais la qualité dépassait la moyenne. Les prix étaient élevés; les affaires actives, et les fermiers vendaient rapidement au comptant les produits des travaux de la saison.

Les importations n'avaient pas été excessives en Ontario, et le commerce était, somme

toute, en très-bon état.

Il n'y avait eu d'excès de spéculation dans aucune branche d'affaires et tout annonçait

pour l'automne et l'hiver un commerce prospère.

2. Les banques furent tout-à-coup forcées de refuser les avances ordinaires aux acheteurs de produits; d'autres capitalistes n'étaient point prêts à les remplacer à la minute et à fournir les moyens nécessaires pour les transactions de cette branche de commerce, surtout dans l'état si incertain des affaires monétaires. En outre, les fermiers regardaient avec la plus grande défiance tout ce qui avait forme de billet. Les opérations sur les produits devinrent languissantes, et pendant quelque temps cessèrent presque entièrement. Cet état de choses arrivant à une époque où ce genre d'affaires est d'ordinaire dans toute son activité, réagit de la manière la plus nuisible sur les maisons de commerce, qui souffraient déjà beaucoup de ce que les banques tenaient leurs ressources en réserve.

Il s'en suivit une stagnation générale et une vive alarme.

3. Je crois que les causes de la perturbation ont été la suspension de la banque commerciale, les soupçons qu'on fit naître contre la Royale Canadienne, et l'incertitude de l'esprit public sur la conduite qu'allait suivre la banque de Montréal. L'alarme fut grandement augmentée par la circulation de diverses rumeurs prêtant des intentions rigoureuses à cette dernière institution.

4. Les seules sources d'informations auxquelles j'aie accès sont les états mensuels des banques, insérés dans la Gazette Officielle, et je ne crois pas que ces données soient assez-

sûres pour servir de bâse à une opinion exacte.

5. Autant que je puis en juger par ces données, l'escompte, la circulation et les dépôts des banques en Ontario ont diminué entre le 30 septembre et le 30 novembre dernier; ce qui indique un resserrement inaccoutumé de leurs opérations à cette époque de l'année. On paraît vouloir continuer à suivre le système de restriction, inauguré alors.

6. La confiance publique dans la stabilité des banques est rétablie; ce n'est point dans la force de cette stabilité que les gens d'affaires avaient perdu confiance; mais dans la capacité de ces institutions de soutenir le crédit mercantile aussi bien que le leur, en cas de nécessité.

Sous ce rapport, la confiance publique n'est pas entièrement rétablie, et elle ne pourra

l'être, à mon avis, que lorsque la politique future du gouvernement sur la question des banques sera fixée et bien connue.

7. Elles s'en ressentiront.

8. Entre un quart et un dixième. Le montant varie suivant les circonstances, telles que la situation commerciale, les demandes probables de numéraire, les sommes recevables

à demande en Angleterre ou ailleurs, etc.

· Des banquiers ont tenté quelquefois de se faire des règles inflexibles sur la somme de numéraire à garder proportionnellement au montant de la circulation et des dépôts en tout temps et en toutes circonstances; mais, si je ne me trompe, ces règles rigides n'ont point marqué une gestion financière heureuse en Canada. Le montant qu'il convient d'avoir en main se règle invariablement d'après la prudence et la prévoyance du banquier qui a en vue les profits de même que la sûreté de sa banque.

9. Oui, à cause des relations entre la banque de Montréal et le gouvernement, par

rapport aux billets provinciaux.

10. Dix pour cent du capital versé

11. Je ne sais pas.

12. Je ne puis dire. Jusqu'à la passation de l'acte des billets provinciaux de 1866, ou tirait de partout, par convention mutuelle, sur Montréal, où les règlements se faisaient en espèces.

13. Elle a fait tomber les prix de toutes les marchandises, particulièrement des produits agricoles, et a causé une stagnation générale dans le commerce de la province

14. Je ne puis fournir les cotes hebdomadaires demandées dans cette question. Je puis dire cependant en général que les actions de banque tombèrent, quelques unes, plus bas que d'autres. Les débentures du gouvernement, les actions de sociétés de construction et d'autres effets de cette espèce éprouvèrent une hausse correspondante à peu près à la baisse des actions de banque.

15. Je ne suis pas en état de répondre à cette question.

16. L'argent était abondant ; mais les taux de l'intérêt variaient excessivement, suivant les craintes ou les nécessités du moment ; de sorte qu'en pratique l'argent se trouva

hors de la portée du commerçant ordinaire, lorsque l'excitation devint forte.

17. Je crois que l'acte des billets provinciaux a été grandement nuisible aux intérêts bien entendus du pays. Les bénéfices que le gouvernement a pu retirer de la circulation de ces billets ont été, à mon avis, plus que contrebalancés par le préjudice que cet acte a causé au commerce et aux intérêts des banques, surtout dans la province d'Ontario.

Entre autres maux, cet acte a l'effet de placer une banque en antagonisme avec les autres par les différences d'intérêt, de responsabilité et de position qu'il fait naître. Ces différences sont si grandes qu'elles augmentent beaucoup le danger de crises, à toutes les

époques de malaise financier.

Je crois que les lois actuelles concernant les banques et le cours sont défectueuses sur

plusieurs points importants:

1. Parce que les banques peuvent émettre des billets sans restriction dans la pratique, et ne sont obligées de donner aucune garantie aux porteurs; les diverses garanties que renserment les chartes pour la protection des porteurs étant entièrement inefficaces pour un tel objet.

2. En ce que les banques tirent tous ou presque tous les profits de l'agent de circulation employé par les contribuables ; lesquels profits appartiennent légitimement aux contribuables

eux-mêmes, ou en d'autres termes, au gouvernement.

3 A cause de la législation exceptionnelle concernant le cours qui devrait, autant que possible, être régi par une règle invariable; cette législation exceptionnelle consiste à mettre le papier légal en concurrence avec les billets de banque.

(a.) Prenant en considération la position des banques (particulièrement des banques de l'Ouest), et ce qu'on peut appeler " leurs droits acquis;"

(b.) L'intérêt de la sûreté du porteur de billet, qui n'est pas à même de juger de la stabilité des banques, et doit accepter comme monnaie ce qui n'en est que la représentation ;

(c.) Les nécessités du commerce dans un jeune pays, où il semble nécessaire pour en développer les ressources de laisser à la circulation une certaine faculté d'expansion;

(d.) Les besoins du gouvernement qui exigent une administration économique des

affaires publiques, afin que le contribuable soit convenablement protégé;

Je crois que l'on pourrait apporter aux lois actuelles les changements suivants, avec beaucoup d'avantage pour les banques et le gouvernement et sans produire une brusque réaction sur les affaires de commerce ou de banque du pays.

1. Placer toutes les banques sur un pied d'égalité en abrogeant l'acte des billets pro-

vinciaux.

2. Abolir la taxe sur la circulation et la règle qui oblige les banques à placer 10 pour

cent de leur capital versé en fonds du gonvernement.

3. Obliger toutes les banques qui émettent des billets à garder en fonds du gouvernement (qu'on pourrait convenablement désigner sous le nom de "billets de l'Echiquier") ne portant point intérêt, une somme toujours égale à la moitié (disons) de leur circulation.

4. Les billets en circulation devraient être la première charge sur les biens de la banque, en cas de suspension, et les billets de l'échiquier seraient employés sans retard à opérer le rachat des premiers; on aura soin que les dépôts ne soient point convertis en fonds circulants, pendant la période de suspension.

5. On devrait exiger l'accomplissement de l'obligation de la double responsabilité des

actionnaires, dans un délai fixe.

6. Les chartes actuelles devraient être renouvelées pour huit ou dix ans, à ses conditions. Les nouvelles chartes comprendraient les mêmes dispositions.

7. Les billets de l'échiquier devraient-être faits payables à la banque qui les achèterait; ils ne seraient point transférables, mais rachetables en espèces aux endroits qu'on jugerait à propos d'indiquer pour cet objet.

8. L'argent comptant reçu par le gouvernement pour ces billets de l'échiquier serait appliqué à l'extinction de la dette flottante et au rachat des débentures portant intérêt.

9. Le ministre des finances devrait avoir les ressources suivantes à sa disposition pour opérer le rachat de ces billets de l'échiquier, savoir :

(a) Disons, pour les premiers \$5,000,000, les débentures rachetées, y compris la dette

flottante sous cette forme;

- (b) Pour un autre million, pas moins d'un quart en numéraire ; la balance en débentures à racheter.
- (c) Pour toute somme au-dessus de \$6,000,000 pas moins de la moitié en numéraire, et la balance en débentures à racheter.
- 10. Le Ministre des finances pourrait vendre des débentures ainsi rachetées pour maintenir la quotité du numéraire ou faire face à des demandes probables, lorsque la chose serait jugée nécessaire par le gouverneur en conseil.

11. Le Gouverneur en conseil, dans les cas d'éventualités subites et imprévues, devrait être autorisé à prêter des débentures aux banques incorporées jusqu'à concurrence de

pour cent de leur capital versé, sur des garanties spécifiées et certaines; le montant ainsi prêté serait publié toutes les semaines dans la Gazette du Canada, jusqu'au remboursement. Je pense aussi qu'il faudrait apporter quelques changements dans "les Etats de banque" publiés mensuellement dans la Gazette, si l'on croit désirable de continuer à publier ces états.

(1) Chaque banque devrait être tenue de transmettre un bilan un certain jour du mois. Sous le système actuel qui consiste à donner unemoyenne, il est probable qu'il n'y

apas deux banques qui suivent la même règle.

(2) Plusieurs, sinon toutes les banques, portent au débit de leurs correspondants d'Angleterre les lettres de change sterling au moment même de leur achat ou de leur expédition par la malle, bien que ces lettres de change puissent avoir 60, 90, ou même 120 jours à courir avant l'échéance. De cette manière, ces lettres de change disparaissent du bilan de la banque, bien qu'elle en soit responsable comme endosseur. Ces lettres devraient dans tous les cas figurer à "l'actif," jusqu'à ce qu'elles fussent payées; car elles sont aussi bien des "effets escomptés" que tous autres payés par la banque.

(3) Plusieurs banques comprennent parmi leurs "billets et lettres de change escomptés," non-seulement les billets courants de marchands, mais aussi les billets en retard, ceux sur lesquels sont instituées des poursuites, les jugements, le crédit en espèces et les dettes considérées comme non recouvrables. Cet item de "billets et lettres de change escomptés" devrait être suffisamment détaillé pour rendre quelque peu intelligible la situation des

banques, et cet en-tête devrait surtout faire une distinction entre les prêts effectués et à échoir en Canada et ceux à échoir aux Etats-Unis et en Angleterre.

(4) Les balances entre les banques comprennent non-seulement celles des banques canadiennes, mais encore celles des banques d'Angleterre et des Etats-Unis. Il scrait bien

de donner séparément les balances canadiennes et les balances étrangères.

(5) Si l'on étend cu si l'on continue l'acte des billets provinciaux, il serait très-désirable pour l'information du public de faire une distinction entre le numéraire et les billets provinciaux que les banques ont dans leurs caisses.

Le tout respectueusement soumis.

P. J. MORTON.

Réponses de M. Stevenson, caissier de la Banque de Québec.

1. Pendant la période mentionnée, le commerce de la Province d'Ontario paraissait être dans de bonnes conditions, excepté toutefois le commerce de marchandises sèches, les importateurs éprouvant les effets de la grande baisse survenue dans les cotonnades et autres principaux articles. La surabondance des importations dans tout le Canada a nécessairement amené des ventes à prix réduits, et même parfois des ventes à perte. Après la faillite de la banque Commerciale, les autres banques refusèrent d'avancer de l'argent pour l'achat des produits et pour toutes autres opérations. La conséquence fut qu'il ne se présenta point d'acheteurs et que les prix baissèrent de 10 à 20 cents par boisseau. Il seffit peu de ventes à ces prix réduits, le seuls acheteurs étant ceux qui approvisionnaient le commerce de détail. Les fermiers pouvaient heureusement différer la vente de leur grain. Un grand resserrement monétaire aux Etats-Unis empêcha en même temps les acheteurs américains de venir sur notre marché.

3. Les causes qui ont produit la panique sont, en premier lieu, la crainte que la suspension soudaine de la banque Commerciale n'alarmât les porteurs de billets et les déposants des autres banques et ne les portât à demander le paiement d'une forte partie des engagements de ces banques envers eux; en second lieu, l'appréhension que si la confiance publique venait à manquer, la banque du Gouvernement ne se montrât exigeante et n'accrût

ainsi la panique.

4. Les banques d'Ontario s'étant trouvées pour la plupart en état de faire face à leurs engagements, en retirant momentanément leur assistance au commerce, firent, aussitôt la crise passée, de nouvelles avances, principalement sur des cargaisons de grain à destination des Etats, ces avances remboursables en or dans les trois semaines du jour où elles étaient faites.

5. Excepté dans un ou deux cas, le peuple d'Ontario paraît avoir eu confiance dans ses banques; les demandes d'or et les transferts de dépôts d'autres banques à celle du

gouvernement ont été peu de chose.

6. La confiance publique s'est rétablie; mais les banques, appréhendant l'introduction de changements par la législature dans le système actuel de banque, ressentent quelque malaise et agissent avec précaution.

7. Jusqu'à ce que l'on connaisse la politique du gouvernement au sujet du renouvel-

lement des chartes de banque, le commerce sera inactif.

8. Un cinquième du montant de la circulation et des dépôts ordinaires, et un septième

du montant de dépôts portant intérêt.

9. Les proportions exprimées dans la réponse précédente devraient être suffisantes; mais si les directeurs de quelqu'une des banques incorporées tentent d'entreprendre des opérations trop étendues et hors de proportion avec leur capital, les directeurs des autres banques, s'ils ne peuvent contrôler la première, auront à veiller à leurs réserves. Il est essentiel que le commerce de banque soit conduit d'après des principes surs; si une banque quelconque s'écarte de ces principes, cela doit affecter plus ou moins la conduite des autres qui opèrent sous le même système. Le règlement en or ou en billets légaux à toutes les agences d'une banque importaute obligerait cette banque à garder en réserve une somme au moins égale au quart du montant de ses billets en circulation et de ses dépôts ordinaires.

10. Un dixième.

11. Quelques banques convinrent volontairement avec la banque du gouvernement de garder en caisse des billets provinciaux sous certaines conditions spéciales—on a dit qu'elles se sont crues obligées de prendre cet arrangement parce que la banque du gouvernement leur avait signifié qu'autrement elle exigerait de l'or ou des billets provinciaux, comme je le mentionne dans la dernière partie de la neuvième réponse.—La banque de Québec ne voulut prendre aucun arrangement.

12. Le règlement se fait tous les jours ou lorsqu'on le demande en or ou en papier

légal.
13. Voir la réponse à la 2e question.

14. La vente des actions de banques et autres effets a été limitée. Les porteurs n'étaient point inquiets ni pressés par le besoin, et les ventes étaient peu nombreuses.

15. La vente du change pour les sommes rondes ne s'effectuait qu'à un pour cent au-dessous du prix de New-York. C'est pourquoi les banques préféraient vendre sur ce marché plutôt qu'à des prix moindres sur le marché de Montréal.

16. Avant la suspension de la banque Commerciale, ou obtenait facilement de l'argent à sept pour cent; mais pendant quelque temps après cette suspension, on put difficilement

s'en procurer, et les taux augmentdrent considérablement.

17. Je ne crois pas, ainsi que plusieurs le prétendent, que la faillite de la banque Commerciale et les difficultés monétaires qui s'en sont suivies puissent remonter à cet acte. Je pense qu'il a été cause en partie de la souffrence du commerce, et que ses effets

n'ont pas été favorables aux intérêts généraux du pays.

18. Le système qui, d'après leurs chartes, régit toutes les banques, excepté la banque de Montréal, a été éprouvé par plusieurs générations, et l'expérience a fait voir qu'il a su répondre aux besoins de l'industrie et du commerce. Quelques-uns ont prétendu que ce système peut faire pour un peuple renommé par sa prudence comme le peuple écossais; qu'il n'y a que chez un tel peuple que ce système peut opérer avec sûreté; mais les recherches convaincront tout observateur ordinaire que le système de banque de l'Ecosse a grandement contribué à enseigner à ce peuple la prudence en affaires; et je suis convaincu par l'expérience et l'observation pendant de longues années du fonctionnement pratique des affaires de banque dans nos provinces que l'aisance et la prospérité dont on y jouit, l'intelligence des affaires qu'on y rencontre, sont dues en grande partie à l'introduction de ce sage système de banque dont les principes, s'ils sont observés et fidèlement suivis en pratique, fournissent un moyen sûr d'accroître la richesse publique, permettent l'expansion de la monnaie de papier et cette élasticité en matières monétaires, si essentielle à un pays agricole comme le Canada. Je sais que des hommes éminents partagent les vues favorables au papier-monnaie d'Etat ; mais d'autres hommes qui égalent, s'ils ne surpassent les premiers, peuvent être cités à l'appui du système qui régit, à une exception près, les banques en Canada. Spencer écrit au sujet de l'émission de papier-monnaie d'Etat: "La vérité est que l'épouvantail de la dépréciation serait une chose inconnue sans les fautes des gouvernements. Dans le cas de l'Amérique, où la dépréciation s'est quelquesois produite, la faute a été une faute d'omission ; l'Etat n'a pas exigé des banques l'accomplissement des contrats—il n'a pas de suite mis en faillite celles qui faisaient défaut de payer leurs billets en espèces. Dans tous les autres cas, la faute en a été une de commission. Le papier-monnaie déprécié en France pendant la révolution était un papier d'Etat. Le papiermonnaie déprécié de l'Autriche et de la Russie Stait un papier d'Etat. Le seul papier déprécié que nous ayons connu était, dans la force du terme, un papier d'Etat. C'est l'Etat qui, en 1795-6, força la banque d'Angleterre à faire cette émission excessive qui amena la suspension des paiements en numéraire. C'est l'Etat, qui, en 1802, empêcha la banque d'Angleterre de reprendre les paiements en espèces, lorsqu'elle voulut le faire. C'est l'Etat qui, pendant un quart de siècle, a maintenu la suspension des paiements en espèces, ce qui eut pour conséquence la multiplication excessive et la dépréciation des billets. Tous ces abus ont eu pour cause des dépenses d'Etat et ont été établis par un mandat d'Etat.

> J. Stevenson, Caissier.

BANQUE DE QUÉBEC,
Québec, 31 janvier 1868.

Réponses de M. Vézina, caissier de la Banque Nationale.

BANQUE NATIONALE, Québec, 21 Mars 1868.

J. F. TAYLOR, Ecuier., Greffier du Sénat, Ottawa.

Monsieur,—En répense à la série de questions que vous m'avez communiquée en décembre dernier, de la part du comité nommé par l'Honorable Sénat de la Puissance du Canada, j'ai l'honneur de vous transmettre ce qui suit.

1. Quelle était la situation commerciale de la province d'Ontario entre le 1er septem-

bre et le 15 octobre dernier?

 $Rcute{e}p$.—Rien ne me porte à croire qu'à la date du $\,3\,$ septembre $\,$ dernier $\,$ jusqu'au $\,$ $\,$ $\,$ $\,$ 15 octobre suivant, les conditions du commerce généralement fussent mauvaises dans la province d'Ontario.

' Quelle fut la situation commerciale pendant le reste d'octobre et jusqu'au milieu

de n 'embre?

Rép.—Entre la fin d'octobre et le milieu de novembre dernier, il s'opéra un changement subit dans les affaires commerciales d'Ontario, de manière à soulever des craintes pour

3. Quelles sont les causes qui ont concouru à produire la perturbation monétaire et le malaise commercial qui se sont fait sentir pendant le temps indiqué dans la question 2? ces causes ont-elles été aggravées ou atténuées par des circonstances spéciales, et quelles sont ces circonstances?

Rép.—La cause principale qui produisit alors un dérangement général dans les affaires monétaires de la province d'Ontario fut, d'après toutes les apparences, la suspension de la banque Commerciale du Canada, à Kingston.

4. Quel effet a cu la crise sur la conduite et les opérations des banques d'Ontario, à

en juger d'après le montant des escomptes effectués par elles avant et depuis ?

 $ar{R}$ ép.—Vu les circonstances de la faillite de la banque Commerciale, il devint expédient pour les banques d'Ontario de se mettre sur leurs gardes. Elles durent restreindre considérablement leurs escomptes et forcer dans bien des cas la rentrée des billets recevables, afin de protéger leur circulation et leurs dépôts. Cette démarche dut alors embarrasser considérablement le commerce.

5. Quel effet a-t-elle eu sur leurs dépôts et sur leur circulation ?

Rép.—Les effets de la crise créèrent une diminution considérable dans les dépôts et la circulation des billets de banques d'Ontario.

6. La confiance publique est-elle rétablie?

Rép.-Vers la fin de novembre, la crise avait disparu-et vers le 20 décembre, la confiance publique était à peu près rétablie.

7. Les affaires de l'hiver qui approche vont-elles se ressentir des effets de la crise? Rép.—Malgré la diminution de capital causée par la suspension de la banque Commerciale, il n'y avait pas alors à craindre de mauvais résultats pour l'hiver qui approchait, parce qu'elle pouvait avoir l'effet de restreindre les trop grandes importations pour 1868, de faire apporter une plus grande prudence dans la transaction des affaires, et probablement une plus grande précaution dans la gestion des institutions de banque de la pro-

vince.

8. Dans quelle proportion avec le montant de la circulation et des dépôts, était le montant de numéraire que l'on croyait suffisant d'avoir en caisse les années précédentes ?

Rép.-L'expérience a toujours démontré qu'il est prudent pour les banques, de garder en tout temps une encaisse métallique d'environ un quart de leur circulation, et un septième de leurs dépôts. La loi générale qui régit les banques devrait en faire une obligation.

9. Est-il nécessaire maintenant que la réserve en numéraire soit proportionnellement

plus forte, et pourquoi?

Rép.—Je ne vois pas pourquoi il serait nécessaire de garder une plus forte somme maintenant, pourvu que l'encaisse métallique soit composée d'espèces que l'on peut légalement offrir en paiement pour le rachat de la circulation ou le remboursement des dépôts. 10. Quelle portion de leur capital les banques sont-elles tenues de convertir en débentures provinciales ?

Rép.—Les banques doivent garder en réserve un dixième de leur capital en dében-

tures provinciales.

11. Les banques possèdent-elles des billets provinciaux sous quelque condition qui les empêche de s'en servir au lieu et place d'espèces dans leurs opérations ordinaires ; et s'il en est ainsi, quelle valeur la banque Nationale possède-t-elle en billets provinciaux, et

pourquoi?

Rép.—Je crois qu'il a existé un arrangement spécial entre certaines banques et l'agent fiscal du gouvernement, par lequel elles ont gardé en caisse certain montant de bons provinciaux dont elles ne pouvaient pas cependant faire usage comme l'équivalent d'espèces, dans leurs affaires ordinaires. La banque Nationale n'a jamais pris un tel arrangement.

12. Faites connaître les termes et conditions auxquels les banques canadiennes règlent

leurs balances entre elles?

Rép.—Les termes et conditions d'arrangement entre les banques canadiennes consistent à payer la balance due en espèces d'or soit américaines soit anglaises, les premières ne devant pas être, suivant la loi, d'une valeur moindre que cinq piastres. Les balances se règlent aussi à Québec par bons provinciaux de toute dénomination quelconque. Les banques ne règlent entre elles que deux fois par mois, excepté avec la banque de Montréal, qui exige toujours un règlement quotidien quand la balance est en sa faveur.

13. Quel effet ont eu sur les prix des denrées et le commerce en général, la suspension de la banque Commerciale et la panique dont d'autres banques d'Ontario ont eu à souffrir

à la suite de cet événement?

Rép.—La suspension de la banque Commerciale, et la panique qui en fut la conséquence relativement aux autres banques d'Ontario, eurent un très-mauvais effet sur le prix des denrées et des marchandises, en en forçant la vente d'une manière très-préjudiciable.

14. Quelles furent dans le cours d'octobre, les cotes hebdomadaires des fonds de

banque et des autres fonds de première classe?

Rép.—Dans la première semaine d'octobre, aucun mouvement de conséquence n'a eu lieu dans la vente des fonds, et les prix n'ont pas changé. Dans la seconde semaine, il y a cu une demande de fonds, et de grands montants ont été vendus, sans changement dans les prix. Dans la troisième semaine, à raison de la grande demande d'argent, beaucoup de fonds ont été offerts sur le marché, et les prix sont tombés. Dans la quatrième semaine, en conséquence de la suspension de la banque Commerciale, les prix de presque tous les fonds de banque ont baissé.

15. Quelles furent, dans le cours d'octobre, les cotes hebdomadaires du change de banque et du change particulier de première classe sur Londres à soixante jours de vue?

Rép.—Dans la première semaine, le change de banque était de 109¼ @ 109½. Dans la seconde semaine, de 109¼ à 109½. Dans la troisième semaine, de 109 @ 109½. Dans la quatrième semaine, de 108½ à 108½. Le change particulier de première classe était environ un pour cent plus bas que le change de banque, dans la même période.

16. Quelle fut la situation de notre marché monétaire, et quels surent les taux de

l'intérêt pendant la même période?

Rép.—Dans la première semaine d'octobre, la demande d'argent a été assez considérable. Elle a augmenté ainsi jusqu'à la troisième semaine du même mois où l'intérêt s'est élevé au-dessus de sept pour cent.

17. Quel effet l'acte de la dernière session, qui pourvoit à l'émission de billets provinciaux, a-t-il eu, selon vous, sur le commerce de banque et les intérêts généraux du

pays ?

Rép.—Dans mon opinion, l'effet produit par l'acte de la session du mois d'août 1866, pourvoyant à l'émission de billets provinciaux, est loin d'être avantageux aux institutions monétaires et aux intérêts généraux du pays. Cet acte a eu l'effet de conférer à une seule institution de trop grands pouvoirs, au détriment des autres banques du pays. Il a eu aussi l'effet direct de faire disparaître du pays une grande somme d'or, la meilleure base du cours monétaire, qui a été remplacée en partie par des espèces d'argent étrangères, qui sont une nuisance générale et une perte considérable pour les institutions et les particuliers, et encore par un papier-monnaie du gouvernement, sujet à dépréciation, et qui est déjà déprécié dans les endroits autres que Montréal et Toronto, où l'agent fiscal du gouver-

nement n'est pas obligé de racheter ces billets en espèces d'or. Une mesure semblable peut avoir pour l'avenir des conséquences dangereuses, en procurant à un gouvernement une manière trop facile de prélever des capitaux.

18. Quelle serait, selon vous, la législation la plus propre à prévenir le retour de crises semblables, et à doter le pays de systèmes de cours monétaire et de banque sûrs et

appropriés aux besoins de son commerce?

Rép.—Il est bien difficile d'empêcher les crises régulières ou irrégulières, qui arrivent partout à de certaines époques et qui doivent nécessairement avoir lieu soit par la contraction soit par le déplacement des capitaux, ou encorc par des causes politiques. Et le gouvernement, dans sa sagesse, ne pourra jamais arrêter une crise comme celle causée par la suspension de la banque du Haut-Canada et de la banque Commerciale, lorsque les institutions du même genre s'éloigneront ainsi des bornes que leur prescrit la loi, et qu'elles n'en respecteront pas les exigences protectrices. Cependant, la législature peut, en tant qu'il est pratiquement possible de le faire, obvier à la répétition fréquente des crises dont nous avons eu à déplorer les tristes effets, en amendant nos lois actuelles qui régissent le système du cours monétaire et des banques, lesquels amendements peuvent consister à peu près dans les suivants, savoir :

10. Souscription de bonne foi d'un capital de pas moins d'un million de piastres.

20. Solvabilité des actionnaires, dont la double responsabilité puisse être facilement exigée au besoin et par voie légale.

3. Solvabilité surtout chez les directeurs dont la qualification doit être proportionnelle

à l'importance des affaires de l'institution qu'ils sont appelés à conduire.

40. Création d'un fonds de réserve proportionnel au capital, dont dix pour cent devront être placés en débentures du gouvernement.

50. Réserve métallique d'environ un quart de la circulation des billets et d'un septième des dépôts.

Go. Surveillance périodique soit sur l'organisation des banques, soit sur leur mouve-

ment journalier, soit sur la rédaction ou la publication de leurs états financiers. 70. Répartition aussi égale que possible des fonds publics entre les diverses institutions monétaires des différentes localités, afin que les commodités nécessaires au commerce ne soient pas diminuées en aucun temps de la perception des impôts.

80. Enfin, protection dans le cours monétaire en faveur du rachat des billets circu-

lants et du remboursement des dépôts.

Car les banques de circulation répandues sur tout le pays, s'adaptent toujours mieux aux besoins du commerce et de l'industrie qu'une banque unique ou une banque d'Etat; l'administration de ces établissements sera plus active, plus habile et plus libre que cellé des succursales d'une banque d'Etat, et elle tendra toujours à approprier ses Statuts aux coutumes de la localité dans laquelle chaque banque sera établie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

vonneur d'être, Monsieur, Votre très-humble et obéissant serviteur, F. Vézina, Caissier de la banque Nationale.

Questions soumises à M. King, directeur-général de la banque de Montréal et auxquelles il n'a pas encore répondu.

- 1. Quelle était la situation commerciale de la province d'Ontario entre le 1er septembre et le 15 octobre dernier?
- 2. Quelle fut la situation commerciale pendant le reste d'octobre et jusqu'au milieu de novembre?
- 3. Quelles sont les causes qui ont concouru à produire la perturbation monétaire et le malaise commercial qui se sont fait sentir pendant le temps indiqué dans la question 2; ces causes ont-elles été aggravées ou atténuées par des circonstances spéciales, et quelles sont ces circonstances?
- 4. Des agents de la banque de Montréal ont-ils, pendant la période désignée ci-haut, refusé de recevoir, autrement qu'en encaissement, les billets de quelques-unes des banques d'Ontario qui payaient en numéraire?

5. Faites parvenir au comité une copie de toute communication qui a porté l'ordre à des agents ou commis de la banque de Montréal, ou qui a été prise par eux ou quelques-uns d'eux pour un ordre, de refuser, sauf en encaissement, les billets de banques qui payaient en numéraire.

6. Comment la situation commerciale en octobre et en novembre a-t-elle influé sur les

escomptes et les dépôts de la banque de Montréal, dans la province d'Ontario?

7. Quels étaient le montant des escomptes et le montant des dépôts de la banque de

Montréal en Ontario, les 15 et 31 octobre et le 15 novembre dernier?

S. Quelle somme la banque de Montréal s'est-elle trouvée avoir en numéraire, le premier jour de janvier et de juillet, depuis einq ans, et dans quelle proportion cette s omme était-elle avec le montant de la circulation et des dépôts de la banque?

9. Quels sont les termes et conditions auxquels les banques règlent leurs balances

entre elles?

10. Quel effet l'acte de la dernière session, qui pourvoit à l'émission de billets provinciaux, a-t-il eu, selon vous, sur le commerce de banque et les intérêts généraux du pays?

11. Quelle serait, selon vous, la législation la plus propre à prévenir le retour de criscs semblables et à doter le pays de systèmes de cours monétaire et de banque sûrs et appropriée aux besoins de son commerce?

Réponses de M. Paton, directeur-général de la banque de l'Amérique Britannique du Nord.

1. Quelle était la situation commerciale de la province d'Ontario, entre le 1er septembre et le 15 octobre dernier?

Rép.—Généralement parlant, le commerce n'était pas satisfaisant. Il y avait surabondance d'importations, spécialement de marchandises sèches; et les prix de ces dernières avaient subi une grave diminution. Les spéculateurs sur les céréales avaient fait de lourdes pertes; les Etats-Unis avaient cessé presque toutes demandes de bois manufacturé, dont il restait de vastes approvisionnements en la possesssion des fabricants et aux Etats-Unis. Pour les cultivateurs, leur situation était prospère en somme; les prix élevés qu'ils avaient pour leur blé et leur orge, et la belle qualité du grain, cempensaient la faiblesse imprévue du rendement, qui était dans plusieurs districts au-dessous de la moyenne ordinaire.

2. Quelle fut la situation commerciale pendant le reste d'octobre et jusqu'au milieu

de novembre?

Rép.—Depuis le 15 octobre jusqu'à la mi-novembre, le commerce se relentit beaucoup

et en quelques endroits l'embarras financier fut très-sérieux.

3. Quelles sont les causes qui ont concouru à produire la perturbation monétaire et le malaise commercial qui se sont fait sentir pendant le temps indiqué dans la question 2; ces causes ont-elles été aggravées ou atténuées par des circonstances spéciales, et

quelles sont ces circonstances?

Rép.—La faillite de la banque Commerciale, le retrait subit des facilités qui étaient accordées à ses nombreux clients, et le dérangement apporté à la situation financière de ceux qui avaient des comptes avec elle et des porteurs de ses billets, étaient des causes bien suffisantes par elles-mêmes pour produire beaucoup de malaise dans les affaires et une grande perturbation monétaire. Elles furent encore aggravées par la faillite de plusieurs maison de commerce, par la baisse des céréales en Angleterre, et surtout par la panique temporaire occasionnée par la suspension de la banque Commerciale; cette panique cut pour résultat une course sur les bureaux de quelques banques d'Ontario, dont les engagements étaient mal proportionnés avec leurs ressources disponibles, et qui, pour leur propre protection et par prudence, durent diminuer leurs escomptes et augmenter leurs facultés. La confiance revint quant on vit ces banques satisfaire aux demandes de remboursement et le gouvernement annoncer publiquement que les billets de toutes les banques de la province, à l'exception de ceux de la banque du Haut-Canada et de la Commerciale, seraient requs en paiement des impositions.

4. Quel effet a eu la crise sur la conduite ou les opérations de la banque d'Ontario, à

en juger d'après le montant des escomptes effectués par elles avant et depuis?

Rép.—L'effet produit sur les banques en Ontario a été salutaire. On trouve maintenant nécessaire d'avoir de plus fortes réserves, et on est plus prudent en opérant des prêts. Du 31 octobre au 30 novembre, les banques diminuèrent considérablement leurs escomptes.

5. Quel effet la crise eut-elle sur les dépôts et la circulation?

Rép.—Les dépôts, depuis le 31 octobre jusqu'au 30 novembre, changèrent très-peu, comme le montrent les états publiés; mais les banques resserrèrent leur circulation.

6. La confiance publique est-elle rétablie?

Rép.—Oui, en grande partie.

7. Les affaires de l'hiver qui approche vont-elles se ressentir des effets de la crise?

Rép.—Presque toutes les branches d'affaires sont fort languissantes; mais je ne pense pas qu'on doive attribuer cet état de choses uniquement à la faillite de la banque Commerciale. Les principales causes du malaise sont les importations excessives et l'inactivité d'une des branches capitales de notre négoce,—les bois manufacturés. L'effet de la prétendue crise peut n'être pas totalement nuisible; car elle modèrera les importations de 1868, et elle portera à mettre plus de prudence dans les opérations et probablement aussi plus de circonspection dans la gestion des banques de cette province.

S. Dans quelle proportion avec le montant de la circulation et des dépôts était le montant de numéraire que l'on croyait suffisant d'avoir en caisse les années précédentes?

Rép.—On devrait garder en numéraire ou en billets provinciaux la valeur du tiers au moins des engagements immédiats. C'est la proportion, entre la somme de numéraire et le montant de la circulation et des comptes courants de dépôts, exprimée dans les états de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, qui possède en outre à New-York une forte réserve, toujours disponible.

9. Est-il nécessaire maintenant que la proportion soit plus forte et pourquoi?

Rép.—Il n'est pas nécessaire qu'elle excède celle que j'indique dans ma réponse à la question 8, sauf en cas de panique déclarée ou éminente. En présence de l'excitation causée par la faillite de la banque Commerciale, la banque de l'Amérique Britannique du Nord crut nécessaire d'élever sa réserve de numéraire à la moitié environ de la somme de ses engagements immédiats.

10. Quelle portion de leur capital les banques sont-elles tenues de convertir en

débentures provinciales?

Rép.—Les banques en Canada, à l'exception de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, sont toutes obligées par leurs chartes à placer un dixième de leur capital en débentures provinciales. La banque de l'Amérique Britannique du Nord est tenue seulement de posséder en débentures provinciales une somme égale au chiffre de son émission de petits billets, qui est à présent de \$112,089; mais elle a maintenant \$867,440, et elle a eu pendant plusieurs années une somme beaucoup plus forte égale au sixième de son capital—en débentures provinciales.

11. Les banques possèdent-elles des billets provinciaux sous quelque condition qui les empêche de s'en servir au lieu et place d'espèces dans leurs opérations ordinaires ; et s'il en est ainsi, quelle valeur la banque de l'Amérique Britannique du Nord possède-t-elle en

billets provinciaux, et pourquoi?

Rép.—La banque de l'Amérique Britannique du Nord, par une convention faite avec les agents du fisc, possède \$200,000 en billets provinciaux; ils forment partie de sa réserve, et en cas de nécessité peuvent être employés à la place d'espèces, dans les transactions ordinaires; mais il a été stipulé que si la banque s'en sert de la sorte, elle devra s'en procurer d'autres des agents dans les vingt-quatre heures et les payer, comme on en conviendra, soit en change, en traites sur New-York payables en or, soit en numéraire. Cette convention a été conclue parce qu'elle était conforme au désir du gouvernement, facilitait le règlement des balances avec ses agents financiers, dans toute l'étendue du Canada, et n'entraînait ni inconvénient ni perte. Pour y mettre fin, il suffira que l'une des deux banques donne de son intention un avis de sept jours.

12. Faites connaître les termes et conditions auxquels les banques canadiennes règlent

leurs balances entre elles?

Réponse.—A Montréal, la banque de l'Amérique Britannique du Nord, règle les balances avec toutes les banques, chaque jour, en or ou en billets provinciaux. Les succursales, dans la province d'Ontario et à Québec, règlent chaque jour, avec les banques

qui ont leurs principaux établissements à Montréal, en donnant ou en recevant des chèques payables à demande à Montréal. A Toronto, à Hamilton et à Québec, elle règlent quotidiennement en espèces ou en billets provinciaux avec les banques qui ont dans ces villes leurs principaux comptoirs. Notre banque règle avec leurs succursales, chaque jour, en donnant ou en recevant des chèques payables à Toronto, à Hamilton, à Montréal ou à Qué bec, suivant les arrangements faits pour la commodité commune.

13. Quelles furent, dans le cours d'octobre, les cotes hebdomadaires du change de

banque et du change particulier de première classe sur Londres, à 60 jours de vue?

 Réponse.—Les cotes du change furent telles qu'il suit :—

 4 oct.
 11 oct.
 18 oct.
 25 oct.

 Prix de vente..
 9½
 9½ à 9½
 9
 8½ à 9

 Prix d'achat..
 8½
 8½
 8½
 7½

Le prix de vente, à crédit, était d'un demi ou de trois quarts pour cent plus élevé que

le prix indiqué ci-dessus.

14. Quelle fut la situation de notre marché monétaire, et quels furent les taux de l'in-

térêt pendant la même période?

Réponse.—Rien ne fut changé dans les avances ordinaires de la banque de l'Amérique Britannique du Nord; et elle continua de prendre sept pour cent d'intérêt, comme de coutume.

15. Quel effet l'acte de la dernière session qui pourvoit à l'émission de billets provin-

ciaux, a-t-il eu, selon vous, sur le commerce de banque et les intérêts du pays?

Réponse.—Je ne vois pas que cet acte ait cu d'autre effet que de substituer à la circulation de la banque de Montréal, qui retire ses billets, une égale quantité de papier provincial, et de donner au gouvernement l'usage des quatre-cinquième du montant de la circulation de ce papier. Tout se borne simplement à remplacer les billets circulants de la banque de Montréal par des billets du gouvernement.

16. Quelle serait, selon vous, la législation la plus propre à prévenir le retour de crises semblables, et à doter le pays de systêmes de cors monétaire et de banque sûrs et

appropriés aux besoins de son commerce?

Rép.—En'n'accordant de chartes qu'aux banques pourvues d'un capital réalisé suffisant, disons d'au moins \$1,000,000, en prenant les moyens de s'assurer que le capital a été réalisé avant que les banques commencent à opérer, en limitant le nombre des succursales d'après le chiffre du capital réalisé, et le montant des engagements d'après la valeur de ce capital, du numéraire et des billets provinciaux en réserve, et en exigeant que les réserves de numéraire soient maintenues dans une sage proportion avec les engagements, le gouvernement peut contribuer grandement à doter le pays d'un systême de banque sûr et conforme aux besoins de son commerce; mais aucune législation ne peut empêcher le retour d'événements tels que ceux qui sont arrivés si malheureusement dans le cours des deux dernières années en Canada, je veux parler des faillites de la banque du Haut-Canada et de la Commerciale. De tels malheurs ne peuvent être prévenus que par l'administration prudente, avisée, intelligente, des personnes qui ont la direction et la charge des institutions de banque du pays.

Banque de l'Amérique Britannique du Nord, Montréal, 10 janvier 1868. THOMAS PATON,
Directeur-général.



SECOND RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL DE L'HONORABLE SÉNAT

SUR LES

CAUSES DE LA CRISE FINANCIÈRE

QUI A EU LIEU RECEMMENT

DANS LA

PROVINCE D'ONTARIO.

Le comité spécial chargé d'instituer une enquête et de faire rapport sur les causes de la crise financière qui a eu lieu récemment dans la province d'Ontario, a l'honneur de présenter son second rapport:

Le premier rapport que votre comité a cu l'honneur de soumettre à votre honorable Chambre contient d'importants témoignages sur la question dont l'examen lui a été

renvoyo

Votre comité soumet aujourd'hui le témoignage de M. E.-H. King, gérant principal

de la banque de Montréal.

Les messieurs attachés à l'administration des banques en Ontario, qui ont rendu témoignage, sont, à l'exception de M. Paton, de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, unanimes à dire:

Que la prospérité était générale dans la province d'Ontario en octobre dernier, lorsque

la crise financière s'est produite subitement en cette province;

Que cette crise a été grave et alarmante, le temps qu'elle a duté, et qu'elle a mis en

danger les intérêts les plus précieux de la province;

Qu'elle a fait naître dans le public un sentiment de défiance au sujet de la circulation des billets de banque du pays, comme le prouve la course sur plusieurs banques de cette province et la dépréciation générale et considérable de ses principaux produits qui ont eu lieu à cette époque;

Que cet état de choses a duré jusqu'à ce que le gouvernement eût annoncé que les billets de toutes les banques, excepté ceux de la banque du Haut-Canada et de la banque

Commerciale, seraient reçus en paiement des droits publics;

Que la cause première de la crise a été la suspension de la banque Commerciale du Canada.

Dans leur opinion, la crise a été aggravée par la conduite de la banque de Montréal, qui a refusé, en certains cas, de prendre, excepté en encaissement, les billets d'autres banques qui payaient en espèces. M. Paton, de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, et M. Cassels, de la banque de Gore, diffèrent d'opinion d'avec la majorité des banquiers sur ce point—ce qu'on pourra mieux voir en se reportant à leur témoignage.

La banque de Montréal ayant, en vertu des dispositions de l'acte des billets provinciaux de 1866, retiré ses propres billets de la circulation pour y substituer ceux de la province, elle n'avait plus, avec les institutions-sœurs, d'intérêt à maintenir intact le

crédit commun; cet acte a eu pour effet de placer les intérêts de la banque de Montréal, l'institution monétaire la plus puissante du Canada et l'agent fiscal du gouvernement, en antagonisme avec ceux des autres banques.

L'explication que donne M. King, sur le refus de quelques agents de la banque de Montréal de recevoir les billets d'autres banques qui payaient en espèces, se trouve dans

la 4me réponse de son témoignage.

Votre comité fait aussi observer que les réponses aux questions 16, 17 et 18, qui accompagnent son premier rapport, contiennent des renseignements précieux sur l'importante question des banques et du cours monétaire.

On y verra que les banquiers condamnent presque unanimement l'acte actuel des

billets provinciaux, opinion qu'ils motivent longuement.

Ils croient également qu'il est de l'intérêt général du pays que l'on revienne au système de banque qui existait avant l'acte des billets provinciaux, en ajoutant des garanties nouvelles pour assurer le rachat des billets de banque à demande, en limitant les émissions et en donnant de plus grandes garanties aux déposants. Ils recommandent d'exiger des banques des états de situation plus complets et d'établir une inspection sous l'autorité du gouvernement et certains autres amendements.

Votre comité pense que l'un des premiers devoirs du gouvernement est de veiller à ce que le papier circulant soit sûr-qu'il commande entièrement la confiance publique, et soit

convertible en numéraire à demande.

Votre comité est d'opinion que l'extension du système de banque d'émission, dont l'application n'est encore que partielle, ne conviendrait point aux besoins du pays et préjudicierait à ses intérêts les plus précieux.

Votre comité ose exprimer l'espérance que le gouvernement recommandera au Parlement d'en revenir à l'ancien système (perfectionné d'après les suggestions indiquées dans

l'enquête), système sous lequel le Canada a atteint un haut degré de prospérité.

Si le gouvernement était amené, par les besoins financiers de la Puissance, à désirer l'établissement d'un nouveau système qui dût prendre possession de la circulation du pays (ce à quoi le comité objecterait énergiquement) le comité recommanderait alors de baser les émissions de monnaie de papier sur des dépôts d'effets publics du Canada dans la caisse du gouvernement, d'après un système analogue au système de banques nationales des Etats qui nous avoisinent; mais les billets seraient rachetables à vue,—le gouvernement réglant les émissions sous l'autorité du parlement. Les banques qui émettraient les billets répondraient de leur remboursement à présentation.

Le comité demande la permission d'exprimer l'opinion que, vu que les chartes des banques vont bientôt expirer, il est grandement à désirer que le gouvernement arrête et fasse connaître le plus tôt possible la politique qu'il veut suivre touchant le cours et la

banque.

Si l'on se propose d'apporter des changements importants au système, le comité suggère de les introduire graduellement et avec précaution, afin d'avoir l'occasion d'en observer les effets sur les intérêts du pays, et le temps d'intervenir par des lois, en cas que

l'épreuve soit défavorable.

Enfin, le comité, étant d'opinion que les états exigés à présent des banques ne sont pas aussi complets et aussi détaillés que le voudrait l'intérêt du public et des actionnaires, recommande respectueusement d'adopter la formule ci-annexée pour les états de situation de toutes les banques de la Puissance, et, à cause de l'importance de la matière, de rendre pendant la présente session un acte pour obliger ces institutions à observer cette formule.

Le tout respectueusement soumis,

D. L. MACPHERSON,

Président.

SÉNAT,—Chambre du Comité, 28 Avril 1868.

			ince du nswick.	ots.		ince du nswick.	cts.	67	
GOUVERNEMENT	•		Dans la province du Nouveau-Brunswick.	<i>₩</i>		Dans la province du Nouveau-Brunswick.	69	trangères trangères mant. Dimptés pour des parti- antés ou escomptes au comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des comptes courants à des co	
RNE			- Dan Nou						
UVE	တ		rince d Ecosse	cts.		ince de Ecosse	cts.	lou service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service and the service an	
G0]	VERSE.		Dans la Province de la Nouvelle-Ecosse.	ev.		Dans la province de la Nouvelle-Ecosse.	so.	of and	
AU	CAPITAL VERSE,		Dans Dans			Dans Ia No			<u>.</u>
NIR	G.		rince c.	ots.		vince c.	cts.	Venab	
OUF			Dans la province de Québec.	o,		Dans la province de Québec.	49		
-A I			Dans			Dang			}
DE BANQUE—(FORMULE PROPOSEE.)—A FOURNIR AU	•		rince	cts.		rince	cts.	e dans	
POS		Eu	Dans la province d'Ontario.	«		Dans la province d'Ontario.	es:	and the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of t	
PR(£,	SSIF	Dans		CTIF	Dans d'		the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s	
TOLE	CAPITAL SOUSCRIT, \$	PA		cts.	A (cts.	en de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company de la company	í.
ORD	IPITAL		Total.	Qr.		Total.	46		
	70							chaon	
NOU				0 5				parti- parti- tes au à des à des mbros anque	4
BA BA				lies à démande nde lies après avis vie.				liefs provinciaux. llets d'autres banques canadiennes. llances dues par banques canadiennes. llances dues par des banques étrangères. bantures ou effets du gouvernement de le lettre de change escomptés pour des particuliers et lettres de change escomptés pour des particuliers—en retard. ellets et lettres de change escomptés pour des particuliers—en retard. ellet et lettres de change escomptés pour des particuliers—en retard. ellet es prances sur comptes courants de gouvernement. ellet es avenges sur comptes courants des corporations avences sur comptes courants des des directeurs ou des associations dont sont membres des directeurs un des associations dont sont membres des directeurs au des associations den sont membres verrêtés immobilière, non compris les bur, de la banque enceux de la banque. en montants eurs les chefs 2, 3, 4, 5 et 6 du passif non	J
NDI				ibles û ande ibles aj avië				nnes. ng dres. ptés po ptés po nptes ou nptes c dont s thèque ts bur.	tif.
TIO				abourso abourso abourso s après				anadieness (tra eroneme escom escom couran sur couran intions rr bypo	de l'ac
TUA	3E, \$			ont, ren irsables ont, ren irsables insables				ss. banques ci banques ci banques change change change sances ances rées su rées su rées su rées su rées su	3 et 14
ETAT DE SITUATION	CAPITAL AUTORISE,			rernemer rembou rememer rembou rembou tes Carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carries carr				llets d'autres banques	1, 12, 1
LT D	PITAL 4			ion lu gour lepôts, lu gour épôts, s banqu				rovinois autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros autros	9, 10, 1
ET.	CAI			1. Circulation			200	Billets provinciaux. Billets d'autres banques canadiannes. Balances dues par depanques canadiannes. Balances dues par des banques etrangères. Débentures ou effets du gouvernement. Billets et lottres de change escomptés pour des particuliers—ou rotard culiers—ou rotard prèts et vances sur comptes courants ou escomptes au gouvernement. Prèts, escomptes ou avances sur comptes courants à des corporations Prèts, escomptes ou avances sur comptes courants à des directeurs ou des associations dont sont membres des directeurs ou des associations dont sont membres bropriété immobilière, non compris les bur de la banque. Les montants, sous les chefs 2, 3, 4, 5 et 6 du passif, non	3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'
l									3, 4, (

REPONSES AUX QUESTIONS DU SENAT TOUCHANT LA CRISE FINANCIERE QUI A EU LIEU RECEMMENT DANS LA PROVINCE D'ONTABIO.

1. Quelle était la situation commerciale de la province d'Ontario entre le 1er septembre et le 15 octobre dernier?

J'étais alors absent du pays; cependant, j'ai raison de croire que le commerce était dans une situation passablement prospère.

2. Quelle fut la situation commerciale pendant le reste d'octobre et jusqu'au milieu de novembre?

De la mi-octobre à la mi-novembre, les branches de commerce auxquelles l'assistance

des banques est nécessaire, furent très-languissantes.

3. Quelles sont les causes qui ont concouru à produire la perturbation monétaire et le malaise commercial qui se sont fait sentir pendant le temps indiqué dans la question 2 ? ces causes ont-elles été aggravées ou atténuées par des circonstances particulières, et quelles sont ces circonstances ?

La perturbation monétaire fut la conséquence de la suspension de la Commerciale, et se fit plus lourdement sentir à cause de la saison où elle se produisit. Elle fut aggravée par la panique qui fit assaillir de demandes de remboursement plusieurs banques dans la province d'Ontario; et elle s'apaisa lorsque le public eut l'assurance que le gouvernement et les agents du fise continueraient à recevoir les billets de ces institutions.

4. Des agents de la banque de Montréal ont-ils, pendant la période désignée ci-haut, refusé de recevoir, autrement qu'en encaissement, les billets de quelques-unes des banques

d'Ontario qui payaient en numéraire?

Je ne sache pas qu'aucun agent de la banque ait refusé de recevoir les billets de banques d'Ontario (si ce n'est les billets des établissements qui avaient suspendu leurs paiements) dans les lieux où elles payaient en numéraire ou avaient des agences, à l'exception de notre gérant de Kingston, qui s'était mépris et qui fut immédiatement tiré d'erreur par un télégramme envoyé de la banque-mère. Deux ou trois de nos agents ont refusé de recevoir, sauf en encaissement, des billets de la Royale Canadienne dans des lieux où elle n'avait pas de comptoirs.

5. Faites parvenir au comité une copie de toute communication qui a porté l'ordre à des agents ou commis de la banque de Montréal, ou qui a été prise par eux ou quelquesuns d'eux pour un ordre, de refuser, sauf en encaissement, les billets de banques qui

payaient en numéraire.

Les communications rendaient compte des impressions de chaque jour relativement à la force ou à la faiblesse de différentes banques, à la probabilité de leur suspension, à l'assistance obtenue par elles, aux degrés de la confiance qu'il fallait avoir dans leur administration, etc. On me permettra de dire ici qu'elles se rapportaient à l'exercice de la faculté discrétionnaire que notre institution possède, comme tout le monde, de mettre une différence entre les risques attachés à l'acceptation des promesses de telle et telle banque. J'espère donc que le comité ne trouvera pas nécessaire de nous forcer à produire des correspondances échangées entre la banque et ses agents, qui sont revêtues d'un caractère confidentiel et privé, et roulent sur l'administration de l'institution; d'ailleurs, cette production, je le crains, préjudicierait à d'autres intérêts que les nôtres.

6. Comment la situation commerciale en octobre et novembre a-t-elle influé sur les

escomptes et les dépôts de la banque de Montréal, dans la province d'Ontario?

Elle a amené un accroissement d'escomptes et de dépôts.

7. Quels étaient le montant des escomptes et le montant des dépôts de la banque de

Montréal en Ontario, les 15 et 31 octobre et le 15 novembre derniers?

Je ne suis pas libre de donner ces renseignements, à moins de le faire de la manière établie par la charte de la banque, c'est-à-dire, au gouverneur en conseil et d'une manière confidentielle. Cependant, voici un tableau où sont indiquées l'augmentation ou la diminution des dépôts et des escomptes de la banque, dans la province d'Ontario, aux jours dénommés; il permettra au comité de juger de l'effet que la suspension de la Commerciale a eu sur notre institution, et c'est à cette fin sans doute que la question est faite.

Pour la quinzaine expi	rée le	Escomp te	s.	De	pôts.
15 octobre, 1867 31 octobre, 1867	Augmentation, do	\$312,015 373,487			\$133,501 482,323
15 novembre, 1867	d o	14,371		do	158,496
		\$699,873	- }		\$774,320

8. Quelle somme la banque de Montréal s'est-elle trouvée avoir en numéraire le premier jour de janvier et de juillet, depuis cinq ans, et dans quelle proportion cette somme était-elle avec le montant de la circulation et des dépôts de la banque?

	Espèces et bil	lets provinciaux.	Dépôts et circulation.
30 juin, 1863	\$1,831,051		\$ 8,600,222
31 décembre, 1863		•••••••	9,556,991
30 juin, 1864		*****************	11,557,660
31 décembre, 1864	2,025,643	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	11,360,978
30 juin, 1865	2,410,620	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	12,489,127
31 décembre, 1865		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	15,256,674
30 juin, 1866	2,052,385		13,596,645
31 décembre, 1866	2,406,330		
30 juin, 1867	1,568,389		10,668,529
31 décembre, 1867	2,385,848		12,588,556
•	\$ 20,363,6 1 4		3117,344,160
Moyenne	\$2,036,361	Moyenne	\$11,734,416

Cet état sera plus complet si on y ajoute un autre item d'actif disponible: les balances dues par d'autres banques, (déduction faite des balances dues à d'autres banques); elles se montent en moyenne à \$1,304,882. Cette somme étant ajoutée à la moyenne des espèces et des billets provinciaux, les totaux sont comme suit:

9. Quels sont les termes et conditions auxquels les banques règlent leurs balances entre elles?

Le règlement entre les banques, aux succursales et aux agences, s'opère généralement au moyen de traites sur les comptoirs de Montréal ou sur les maisons-mères, où le règlement définitif se fait en or ou en papier légal.

10. Quel effet l'acte de la dernière session qui pourvoit à l'émission de billets provinciaux, a-t-il eu, selon vous, sur le commerce de banque et les intérêts généraux du pays?

L'acte, en ce qui regarde la circulation, n'a guère eu que l'effet de remplacer les billets de la banque de Montréal par ceux du gouvernement. Son effet sur les intérêts généraux du pays a été de transférer de la banque de Montréal au public une portion de la dette flottante du gouvernement.

11. Quelle serait, selon vous, la législation la plus propre à prévenir le retour des crises et à doter le pays de systèmes de cours monétaire et de banque sûrs et appropriés

aux besoins de son commerce?

Je pense que la législation est tout à fait impuissante à prévenir le retour des perturbations monétaires, causées par une administration imprudente ou une concurrence excessive entre les banques. La législature peut seulement atténuer les effets de ces crises en perfectionnant le système de banque et en exigeant de plus grandes garanties pour les émissions autorisées dans le pays.

E. H. King, Gérant-en-chef.



Jui. ler Balance due par le greffer ce jour	compte avec l'Honorable Conseil	Législatif,	pour divers	LE Greffier en compte avec l'Honorable Conseil Législatif, pour diverses sommes reçues et déboursées par lui depuis le	depuis le
1er Balance due par le gre 21 Lettre de crédit 5 Lettre de crédit 13 Lettre de crédit 15 Lettre de crédit 5 Lettre de crédit 6 Lettre de crédit 7 Montant regu de l'hon de l'hon de l'hindemnité à lui surplus 6 Lettre de crédit 6 Lettre de crédit	ler juillet	ter Junet 1900 jusqu au ter junet 1901.	u au ter ju	illet 100 í.	Av.
21 Balance due par le gre 21 Lettre de crédit 5 Lettre de crédit		\$ cts.	1866.		s cts.
5 Lettre de crédit 5 Lettre de crédit Honoraises regus sur q	ce due par le greffer ce jour	7,012 35		Indemnité des membres	35,774 05
b Lettre de crédit Honoraises regus sur q la fe session, 8e par sur un bill 13 Lettre de crédit 567. Montant regu de l'hon de l'indemnité à lui Montant regu de la con et Prescott, à com surplus		42,000 00		Salaires des officiers et commis	24,313 95
Honoraires regus sur q la 5e session, 8e par sur un bill	de crédit	. 20,000 00		Gages des messagers, serviteurs et journaliers	13,498 84
13 Lettre de crédit	raires regus sur quinze Bills Prives introduits dan	60		Impressions, papier & imprimer et reliure	2,827 80
931 95 967.	to be seed of partement, mount les nouoraires femi an bill	1,094 46		Papeterie	4,188 66
931 9 6	de crédit	10,000 00		Papier-nouv., y compris la Gazette du Canada et annonces.	1,663 70
9 6				Frais de port et télégrammes	1,184 35
9 22	de crédit	10,000 00		Comptes d'ouvriers	7,757 63
9 1290	de crédit	10,000 00		Combustible, gar et eau	6,990 24
9	ant regu de l'honorable A. J. Duchesnay, & compt	9		Commis sessionnels et écrivains surnuméraires	90 209
292	Indemonie a lui payee de Burplus			Rappert des Débats du Conseil Législatif	80 00
6 Lettre de crédit	ant retu de la compagnie du chemin de les d'Ottaw. Prescott, à compte de sommes payées à eux d	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4		Assurance	715 63
	de crédit	10,00		Honoraire remis & compte du bill pour l'incorporation de la Fabrique de Québec	00 09
			•	Certains livres achetés par ordre	219 00
				Payé à l'artiste pour peinturer le portrait d'un Orateur	200 00
1867				Montant retiré par le gouvernement	6,194 90
1867			Juil. 1er	Balance due au Sénat ce jour	3,944 77
		110,120 53			
Juil, Ier Balance due au Sénat ce jour Balance due au Sénat ce jour	ce due au Sénat ce jeur	3,944 77			110,120 53

INDEX

DU

PREMIER VOLUME

31 VICTORIA, 1867-8.

 ${f A}$ CTES Continués. Voir Bill, 1.

Adamson, James: Le comité spécial des dépenses contingentes recommande qu'il soit employé comme premier commis anglais, 175. Rapport adopté, 186.

Adamson, Révérend W. Agar:

Présente son rapport comme bibliothécaire, 65.

Obtient congé d'absence, 161.

Le cinquième rapport du comité des contingents, recommande sa retraite avec une gratification, 188. Considération remise, 197, 204, 215. Renvoyé de nouveau au comité, 222. Nouveau rapport, 224. Adopté, 227.

Adresses:

CONJOINTES:

A Sa Majesté:

- Demandant à Sa Majesté l'union au Canada de la terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest, reçue des Communes, 142. Lue, 145. Adoptée, 145. (Voir Résolutions.)
- Relative à la tentative d'assassiner le Duc d'Edinburgh, reçue des Communes, 239. Unanimement adoptée par le Sénat, 240.

A Son Excellence le Gouverneur-Général:

- Résolutions en réponse au discours du trône, proposées, 69. Adoptées, 71. Comité nommé pour préparer l'adresse, 71. Adoptée, 72. Présentée, et la réponse de Son Excellence, 77. Adresse et réponse imprimées, 77.
- Pour communication des instructions royales concernant la passation de bills par le parlement, 77. Réponse, 85.
- Pour copie de la correspondance impériale et autres, concernant les droits de la compagnie de la Baie d'Hudson au territoire du Nord-Ouest, 88. Réponse avec les rapports d'explorations, 121. Voir Documents de la Session.

ADRESSES-(Suite).

- A Son Excellence le Gouverneur-Général-(Suite).
 - Pour un état comparatif des droits de havre sur les navires qui fréquentent certains ports, et aussi des données sur les droits de phares, et le tonnage des navires à destination ou expédiés de chacun de ces ports, 98. Réponse, 244. Voir Documents de la Session.
 - Pour un état des dépenses de la magistrature du Canada, et autres informations y relatives, 119. Réponse, 191, 192. Voir Documents de la Session.
 - Pour correspondance depuis le 1er juillet dernier, entre le Ministre de la Marine et des Pêcheries, et les Maisons de la Trinité et les commissaires des hâvres de Montréal et de Québec, 121. Réponse, 137. Renvoyée au comité des impressions, 147. Voir Documents de la Session.
 - Priant Son Excellence de transmettre l'adresse collective à Sa Majesté, au sujet de l'incorporation de la terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest avec le Canada, 145. Proposée, adoptée et envoyée aux Communes, 146. Adoptée par cette Chambre, 149.
 - Pour copie du rapport annuel du magistrat stipendiaire, commendant la goëlette du Gouvernement pour la protection des pêcheries dans le Golfe St. Laurent, et autres rapports faits d'après les instructions du Ministre de la Marine et des Pêcheries, 179. Réponse, 196. Voir Documents de la Session. Renvoyée au comité des impressions, 196.
 - Pour correspondance entre les Gouvernements Locaux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ou entre des associations de particuliers de ces Provinces, sur les dommages causés par l'opération de certains actes concernant les douanes, le tarif, l'excise et les banques, 179. Réponse, 221, Renyoyée au comité des impressions, 261. Voir Documents de la Session.
 - En réponse au message de Son Excellence relativement au soutien de la famille de l'Hon. T. D'Arcy McGee, 212. Réponse, 214. Adresse et réponse imprimées, 215.
 - Pour copie des pétitions et lettres des chambres de commerce du Canada, sur l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composites, et l'établissement d'écoles de navigation et d'architecture navale, et des réponses à ces pétitions et des rapports faits sur icelles, 231. Réponse, 261. Voir Documents de la Session.
 - Priant Son Excellence de transmettre l'adresse collective à Sa Majesté, relative à la tentative d'assassiner le Duc d'Edinburgh, 240. Adoptée par cette Chambre, 244.
 - Pour copie des conventions, contrats ou ordres en Conseil relatifs au service postal ou côtier sur les eaux intérieures, ou le long des côtes des Provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse, passés ou rendus depuis le 1er Juillet dernier, 257.
 - Pour copie des rapports faits par John Page, Ecr, sur le creusement du Lac St. Pierre, 262. Réponse, 302. Voir Documents de la Session. Renvoyée au Comité des impressions, 311.

Adresses-(Suite).

- A Son Excellence le Gonverneur-Général-(Suite).
 - Pour copie de la correspondance échangée depuis le 1er Janvier dernier jusqu'à ce jour entre le Ministre d'Agriculture et différents agents d'immigration, 262. Réponse, 302. Voir Documents de la Session.
 - Pour un état des dettes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick envers le Canada, à la dernière date, 270. Réponse, 291. Voir Documents de la Session.
 - Pour copie de la correspondance au sujet de la navigation ou des améliorations effectuées dans les St. Clair Flats, aussi un état des sommes payées pour cet objet, 270.
 - Pour copie de la correspondance entre le Département de la Marine et des Pêcheries et le Bureau de la Trinité et les commissaires du havre de Montréal, depuis le 14 décembre dernier, 281. Réponse, 298. Voir Documents de la Session.
 - Priant Son Excellence d'appeler l'attention du Gouvernement de Sa Majesté à l'acte impérial 9 et 10 Victoria, chap. 95, au sujet du droit de propriété littéraire, 290.
 - Pour copie de toute correspondance reçue par le Ministre de la Marine et des Pêcheries, ayant rapport à l'amélioration du chenal pour les navires entre Québec et Montréal, et pour réorganiser le bureau de la Trinité et la commission du havre de Montréal, 303. Réponse, 313. Renvoyée au comité des impressions, 313. Voir Documents de la Session.
 - Demandant que l'on se procure des gouvernements locaux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick des copies de tous documents et explorations concernant le canal destiné à relier le Golfe St. Laurent à la Baie de Fundy, et qu'ils soient soumis au Commissaire des Travaux Publics pour qu'il fasse son rapport sur iceux, 303.

ÆTNA, Compagnie d'assurance : Rapport, 82.

AGRICULTURE: Organisation du Département. Voir Bill, 3.

AIKINS, Hon. James Cox: Présente son writ, 26. Prête serment, 54.

AJOURNEMENTS (spéciaux): 160, 164, 181, 203, 204, 205, 213, 282.

ALLAN, HUGH: De Cote au Landing. Pétition, 171.

ALLAN, Hon. George William: Présente son writ, 31. Prête serment, 61.

Ancaster, Township de : Pétition, 200.

Anderson, Hon. John: Présente son writ, 45. Prête serment, 54.

APPEL DE LA CHAMBRE, 79, 80, 81.

Arbres, Plantes et Végétaux. Pétitions y relatives, 196, 200, 207, 214, 216, 243.

ARCHIBALD, Hon. Thomas D.: Présente son writ, 162. Prête serment, 162.

ARMAND, Hon. Joseph F.: Présente son writ, 39. Prête serment, 54.

ARTS: Chambre des. Québec. Pétition, 84.

ARTHABASKA: Pétition, 284.

ASSELIN, F. X.: Maire et autres, de l'Isle d'Orléans. Pétition, 86.

Assurance de l'Amérique Britannique: Pétitions, 175, 199.

Assurance Provinciale: Pétitions, 175, 199.

AUBAINS: Voir Bill, 53.

AUDITION et Revenu: Voir Bill, 8.

BAKER, D. et al, de Dundee. Pétition, 199.

BALDWIN, H. W. et al, de Bathurst, N. B. Pétition, 113.

BANQUES:

Commerciale du Canada. Pétition, 79. Voir Bills, 11, 12.

Du Haut-Canada, les syndies de, Voir Bill, 14. Pétition, 79,

Agricole. Voir Bill, 10.

Concernant les: Voir Bill, 16.

Concernant les états de situation des: Voir Bill, 17.

Comité des, nommé. Voir Comité, 7.

De la Cité de Montréal. Pétition, 183.

D'Epargnes Postales. Pétition, 172.

BANQUE NATIONALE: Québec, Pétition, 191. Augmentation de son capital. Voir Bill, 15.

BANQUE DU PEUPLE, Montréal. Pétition, 191.

BARBER, W. et al. Pétition, 216.

BATEAUX-A-VAPEUR: Inspection des. Voir Bill, 18.

BATHURST, N. B., H. Baldwin, et al., de. Pétition, 113.

BEADLE, D. W., et al., de St. Catharines. Pétition, 196.

BECANCOUR:

Conseil Municipal de: Pétition, 172.

Antoine Mayrand, et al, de: Pétition, 172.

BÉLAIR, partie de la seigneurie de, annexée au comté de Québec : Voir Bill, 19.

BELLEVILLE:

James Glass, et al., dc. Pétition, 87.

Les brasseurs de. Pétition, 175.

Benson, Hon. James Rea: Présente son writ, 165. Prête serment, 165.

BEVERLEY, Township de: Pétition, 200.

BIBLIOTHÈQUE.

Comité sur la. Voir Comité, 6.

Rapports sur la, 65, 66, 67, 68, 69.

BILL, Hon. Caleb R: Présente son writ, 47. Prête serment, 54.

BILLETS PROMISSOIRES; Voir Bill, 21.

BILLOTS, bois à bardeau, etc. Pétitions, 191, 200, 207.

BILLS:

1.—Actes continués, Bill:

Reçu et lu, 309. Lu la deuxième fois, 312. 42e règle suspendue, 312. Lu la troisième fois et passé, 312. Sanctionné, 328.

2.—Agressions de la part d'Etrangers, Bill:

Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 127. Deuxième lecture remise, 132, 136. Lu la deuxième fois; en comité; rapport sans amendement; 42e règle suspendue; lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 140. Passé par les Communes, 153. Sanctionné, 160.

3.—Agriculture, Département de l', Bill :

Présenté par l'Hon. M. Chapais et lu la première fois, 209. Motion pour deuxième lecture et débats, 218, 219. Débats ajournés, 219. Bill lu la deuxième fois et mis en comité, 225. Amendements rapportés et adoptés, 229. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 229. Renvoyé sans amendement, 290. Sanctionné, 327.

4.—Animaux, Cruautés envers les, Bill :

Reçu et lu, 291. Déchargé, 297.

5 .- Assurance, Compagnies d', Bil! :

Reçu et lu, 324. 42e règle suspendue et Bill lu la deuxième fois, 324. Bill lu la troisième fois et passé, 324. Sanctionné, 328.

6 .- Assurances Mutuelles des Cultivateurs Canadiens, Bill:

Reçu et lu, 299. 42e règle suspendue; bill lu la deuxième fois et référé, 299. Rapporté sans amendement, 303. Lu la troisième fois et passé, 303, Sanctionné, 327.

- 7 .- Assurance sur les Lacs, Compagnie Canadienne d', Bill :
 - Reçu et lu, 299. 44e règle suspendue; bill lu la deuxième fois et référé, 299. Rapporté avec amendements, 303. Adoptés, 310. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 310. Amendements agrées, 321. Sanctionné, 327.
- 8 .- Audition et Perception du Revenu, Bill :

Reçu; lu trois fois et passé, 150, 151. Sanctionné, 160.

- 9.—Auteurs, droits d' : Bill :
 - Présenté par l'Hon. M. Chapais et lu, 294. Lu la deuxième fois, 304. En comité, 309. Amendements rapportés et adoptés, 310. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 310. Rapporté sans amendement, 319. Sanctionné, 328.
- 10.—Banque Agricole, Bill:
 - Reçu et lu, 283. Lu la deuxième fois et référé, 293. Amendements rapportés: et adoptés, 301, 392. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 302. Amendements agréés, 315. Sanctionné, 328.
- 11.—Banque Commerciale, Charte amendée, Bill:
 - Reçu et lu, 120. Lu la deuxième fois, 122. Référé, 123. Rapporté sans amendement, 124. Lu la troisième fois et passé. 124. Sanctionné, 160.
- 12.—Banques Commerciale et des Marchands amalgamées, Bill:
 - liegu et lu, 259. Lu la deuxième fois et référé, 265. Rapporté sans amendement, 267. Lu la troisième fois et passé, 271. Sanctionné, 327.
- 13.—Banque du District de Niagara, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. Benson et lu, 209. Lu la deuxième fois et référé, 218. Rapporté sans amendement, 220. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 221. Rapporté sans amendement, 268. Sanctionné, 327.
- 14.—Banque du Haut-Canada—Règlement de ses affaires, Bill:
 - Regu et lu, 143. Lu la deuxième fois et référé, 144. Rapporté sans amendement ; lu la troisième fois et passé, 147. Sanctionné, 160.
- 15 .- Banque Nationale, Bill :
 - Présenté par l'Hon. M. Tessier et lu, 203. Deuxième lecture remise, 209, 227, 252. Déchargé, 265.
- 16.—Banques, Dispositions relatives aux, Bills:

Reçu et lu trois fois et passé, 154, 155. Sanctionné, 160.

17 .- Banques, Situations des, Bills :

Présenté par l'Hon. M. Macpherson et lu, 267. Déchargé, 278.

18 .- Bateaux-d-vapeur, Inspection des, Bills:

Reçu et lu, 280. In la deuxième fois, 286. En comité et rapporté, 286. Lu la troisième fois et passé, 290. Sanctionné, 327.

19.—Bélair, Seigneurie de, Bill;

Reçu et lu, 275. Lu la deuxième fois et référé, 279. Rapporté et lu la troisième fois et passé, 288. Sanctionné, 327.

20.-Billets de la Puissance remplaçant ceux des Banques, Bill:

Reçu et lu, 248. Deuxième lecture remise, 257. Débats, 262, 263. Lu la deuxième fois, mis en comité et rapporté, 264. Lu la troisième fois et passé, 264. Sanctionné, 327.

21.—Billets Promissoires et Lettres de Change, Bill:

Reçu et lu, 152. Lu la deuxième fois, 44e règle suspendue, lu la troisième fois et passé, 153. Sanctionné, 160.

22.—Brevêts d'inventions, Bill No. 1 :

Présenté par l'Hon. M. Chapais et lu, 257. Deuxième lecture remise, 266. Lu la deuxième fois, 268. En comité, 272. Rapporté avec amendements, 272. Agréés, 272. Bill déchargé, 275.

23.—Brevêts d'inventions, Bill No. 2.

Reçu et lu, 324.

24. - Cautionnement des Fonctionnaires Publics, Bill:

Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 164. Lu la deuxième fois, 167. En comité; amendements rapportés et adoptés, 169. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 171. Rapporté avec amendements, 207. Amendements agréés, 208. Bill sanctionné, 326.

25.—Chambre des Communes, Economie Intérieure de la, Bill :

Reçu et lu, 317. Lu la deuxième fois, 317. En comité, 317. Amendé, 317. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 317. Amendements agréés, 319. Sanctionné, 327.

26 .- Chemin de fer Grand Tronc, Bill :

Reçu et lu, 127. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 132. Rapporté, lu la troisième fois et passé, 133. Sanctionné, 160.

27 .- Chemin de fer Intercolonial, Bill:

Reçu et lu, 153. Lu la deuxième fois, 44e règle suspendue, lu la troisième fois, et passé, 154. Sanctionné, 160.

28 .- Chemin de fer du Nord, Bill:

Reçu et lu, 312. Lu la deuxième fois, 312. En comité, 312. Lu la troisième fois et passé, 316. Sanctionné, 327.

- 29.—Chemin de fer St. Laurent et Ottawa, Bill:
 - Requ et lu, 143. 44e règle suspendue; bill lu la deuxième fois et reféré, 143. Rapporté, 147. Lu la troisième fois et passé, 147. Sanctionné, 160.
- 30.—Chemin de fer-Clauses Générales des, Bill :
 - Reçu et lu, 314. Lu la deuxième fois, 314. En comité et amendé, 316. Lu la troisième fois et passé, 317. Amendements agréés, 320. Sanctionné, 328.
- 31 .- Clifton, Compagnic du gaz de, Bill :
 - Reçu et lu, 241. Lu la deuxième fois et référé, 245. Rapporté; lu la troisième fois et passé, 251. Sanctionné, 326.
- 32.—Clifton, Pont Suspendu de, Bill:
 - Regu et lu, 241. Lu la deuxième fois et référé, 245. Rapporté avec amendements, 251. Amendements adoptés, 251. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 251. Amendements agréés, 258. Sanctionné, 326.
- 33.—Commencement de certains Actes, Bill :
 - Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 307. Lu la deuxième fois, 309. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 309. Rapporté sans amendement, 315. Sanctionné, 328.
- 34.—Commerce maritime du Canada, Compagnie de, Bill:
 - Reçu et lu, 273. Lu la deuxième fois et référé, 279. Rapporté, 287. Lu la troisième fois et passé, 295. Sanctionné, 327.
- 35.—Commissions et serments d'office, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 164. Lu la deuxième fois, 167. En comité. Amendements rapportés et adoptés, 169. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 171. Renvoyé avec amendements, 221. Amendements agréés, 221. Sanctionné, 326.
- 36.—Compagnies incorporées—Liquidation de leurs affaires, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 171. Lu la deuxième fois, 184. En comité, 196, 204. Amendé et réimprimé, 204. Considération remise, 215. Amendé de nouveau, 222. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 222.
- 37 .- Complices et fauteurs d'offenses poursuivables par indictment, Bill :
 - Reçu et lu, 245. Lu la deuxième fois, 249. En comité, 252. Lu la troisième fois et passé, 252. Sanctionné, 326.
- 38.—Conspirations et Agressions contre l'Etat, Bill:
 - Reçu et lu, 116. Lu la deuxième fois, 122. En comité, 126. Rapporté, 126. Lu la troisième fois et passé, 126. Sanctionné, 160.

- 39.—Couronne et Gouvernement protégés, Bill:
 - Reçu et lu, 275. Lu la deuxième fois, 282. En comité, 282. Lu la troisième fois et passé, 286. Sanctionné, 327.
- 40 .- Cours Monétaire, Bill :
 - Reçu et lu, 248. Lu la deuxième fois, 252. En comité, 254. Lu la troisième fois et passé, 255. Sanctionné, 326.
- 41.—Décès du Souverain-Parlement continué, Bill ;
 - Reçu et lu, 193. Lu la deuxième fois, 200. En comité, 204. Lu la troisième fois et passé, 204. Sanctionné, 326.
- 42.—Délinquants livrés en vertu de traités, Bill:
 - Reçu et lu, 221. Lu la deuxième fois, 227. En comité, 243. Amendé, 244. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 247. Amendements agréés, 254. Réservé, 328.
- 43.—Dominion, Assurance sur la Vie, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. McDonald et lu, 96. Déchargé des ordres du jour, 100.
- 44.—Dommayes malicieux à la propriété, Bill:
 - Reçu et lu, 273. Lu la deuxième fois, 279. En comité, 292. Amendements rapportés, 292. Déchargé, 304.
- 45.—Douanes, Bill:
 - Reçu et lu, 147. Lu la deuxième fois, 149. En Comité et rapporté sans amendement, 149. 44e règle suspendue, 149. Lu la troisième fois et passé, 149. Sanctionné, 160.
- 46.—Douanes, Département des, Bill:
 - Reçu et lu, 275. Lu la deuxième fois, 281. En comité, 281. Amendé, 281. Lu la troisième fois et renvoyé aux Communes, 285. Amendements agréés, 290. Sanctionné, 327.
- 47.—Douanes, Droits de, Bill:
 - Reçu et lu, 153. Lu la deuxième fois ; 44e règle suspendue, 154. Lu la troisième fois et passé, 154. Sanctionné, 160.
- 48.—Douanes, droits de—Amendement de l'acte des, Bill :
 - Reçu et lu, 314. Lu la deuxième fois, 315. Lu la troisième fois et passé, 315. Sanctionné, 328.
- 49.—Elargissement de certains délinquants, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 294. Déchargé, 297.
- 50.-Emeutes et Assemblées tumultueuses réprimées, Bill :
 - Reçu et lu, 276. Lu la deuxième fois, 292. En comité, 292. Amendé, 292. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 292. Amendementa agréés, 300. Sanctionné, 327.

X

- 51.—Enquêtes de Tribunaux Etrangers, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 259. Remis, 265. Lu la deuxième fois, 271. En comité, 278. Amendé, 278. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 278. Rapporté avec amendements, 324. Agréés par le Sénat, 325. Sanctionné, 328.
- 52.—Enquêtes relatives aux affaires publiques, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 167. Lu la deuxième fois, 171. En comité, 173. Rapporté sans amendement; lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 173. Amendé, 208. Amendement agréé par le Sénat, 208. Sanctionné, 326.
- 53.—Etrangers—Loi concernant les, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 167. Lu la deuxième fois, 173. Comité; remis, 184. En comité; 197. Rapporté avec amendements, 197. Remis, 209. Amendé de nouveau en comité, 218. Troisième lecture remise, 222. En comité, 225. Nouveaux amendements, adoptés, 225. Bill lu la troisième tois, passé et envoyé aux Communes, 225. Renvoyé avec amendements, 268. Agréés par le Sénat, 268. Sanctionné, 327.
- 54.—Exploration Géologique du Canada, Bill:
 - Reçu et lu, 262. Lu la deuxième fois, 266. En comité, 271. Lu la troisième fois et passé, 271. Sanctionné, 327.
- 55.—Faux, concernant les offenses de, Bill:
 - Reçu et lu, 283. Lu la deuxième fois, 293. En comité, 293. Rapporté sans amendement, 293. Déchargé, 304.
- 56 .- Faux, Parjure et Intimidation, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 307. Remis, 310. Lu la deuxième fois, 315. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 315. Rapporté avec amendements, 325. Agréés par le Sénat, 325. Sanctionné, 328.
- 57.—Fortifications, Appropriation pour travaux de, Bill:
 - Reçu et lu, 299. Lu la deuxième fois, 306. En comité, 306. Lu la troisième fois et passé, 306. Sanctionné, 327.
- 58. Gouverneur-Général, Salaire du Bill:
 - Reçu et lu, 276. Motion pour deuxième lecture, 282, 3. Amendement proposé et débats remis, 283. Amendement retiré, 284. Question sur la deuxième lecture, 284. Contents et non-contents, 285. Bill lu la deuxième fois, 285. Lu la troisième fois et passé, 290. Réservé, 328.
- 59 .- Haute Trahison et Félonie, Détenus pour, Bill :
 - Requ et lu, 276. Lu la deuxième fois, 282. En comité, 282. Lu la troisième fois et passé, 290. Sanctionné, 327;

. 60.—Indemnité des Membres, Bill:

Reçu et lu, 100. Lu la deuxième fois, 114. En comité, 121. Lu la troisième fois et passé, 121. Sanctionné, 159.

61.—Indépendance du Parlement, Bill:

Reçu et lu, 318. Lu la deuxième fois, 318. Lu la troisième fois et passé, 318. Saactionné, 327.

62 .- Intercoloniale, Assurance, Bill:

Présenté par l'Hon. M. Skead et lu, 99. Remis, 100, 102. 62e règle suspendue, 114. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés, 114. Le comité rapporte que l'incorporation demandée est du ressort de la législature locale, 119. Considération du rapport remise, 126. L'ordre du jour pour la considération du rapport étant lu, un comité conjoint est nommé pour étudier et faire rapport sur cette question; résolution communiqué anx Communes, 134. Honoraire remis, 150.

- 63.—Intérêt sur l'argent, Nouvelle-Ecosse, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. McCully et lú, 320. Lu les deuxième et troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 320.
- 64.—Jeunes Délinquants, Poursuites et punitions des, Bill:

Reçu et lu, 291. Déchargé, 297.

- 65.—Juges de Paix, leurs devoirs relativement aux convictions sommaires, Bill: Reçu et lu, 291. Déchargé, 297.
- 66.—Juges de Paix, leurs devoirs, dans les délits poursuivables par indictment, Bill:

Reçu et lu, 289. Déchargé, 297.

67.—Justice, Administration sommaire de la, Bill:

Reçu et lu, 291. Déchargé, 297.

68.—Justice, Département de la, Bill:

Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 224. Lu la deuxième fois, 228. En comité, 241. Rapporté avec un amendement, adopté, 241. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 243. Rapporté avec amendements, 264. Agréés par le Sénat, 264. Sanctionné, 327.

69.—Larcin et autres offenses, Bills :

Reçu et lu, 268. Lu la deuxième fois, 272. En comité, 292. Amendé, 292. Déchargé, 304.

70.—Liste Civile et salaires, Bill:

Reçu et lu, 299. Lu la deuxième fois, 299. En comité, 305. Lu la troisième fois et passé 306. Sanctionné, 327.

- 71.-Maniement des armes, Enseignement illégal interdit, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 127. Lu la deuxième fois; En comité, 140. Rapporté sans amendement; 44e règle suspendue; lu la traisième fois, passé et envoyé aux Communes, 141. Passé par les Communes, 153. Sanctionné, 160.
- 72.-Marine et Pêcheries, Département de la, Bill :
 - Présenté par l'Hon. M. Mitchell et lu, 93. Remis, 99. Objection contre la deuxième lecture, renvoyée par l'Orateur, 102. Lu la deuxième fois, 102. En comité; amendements rapportés et adoptés, 117. Imprimé, tel qu'amendé, 118. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 119. Renvoyé avec amendements, 238, 9. Amendements agréés, 239. Sanctionné, 327.
- 73 .- Marins, secours à donner aux, Bill:
 - Reçu et lu, 313. Lu la deuxième fois, 313. En comité, 313. Lu la troisième fois et passé, 316. Sanctionné, 327.
- 74.—Marques de Commerce, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. Chapais et lu, 288. Lu la deuxième fois, 297. En comité et amendé, 305. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 305. Passé sans amendement, 319. Sanctionné, 328.
- 75.—Mc Gee, Pension des veuve et enfants, Bill:
 - Reçu et lu, 231. Lu la deuxième fois, 241. Lu la troisième fois et passé, 241. Sanctionné, 326.
- 76.—Membres des Communes relevés de certaines pénalités, Bill:
 - Regu et lu, 289. Lu la deuxième fois, 293. En comité, 293. Lu la troisième fois et passé, 295. Sanctionné, 327.
- 77 .- Memphremagog, Navigation du Lac, Bill:
 - Reçu et lu, 268. Seconde lecture remise, 272. Lu la deuxième fois et référé, 279. Rapporté; lu la troisième fois et passé, 288. Sanctionné, 327.
- 78 Messageries du Canada, Compagnie des, Bill:
 - Reçu et lu, 275. Lu la deuxième fois et référé, 281. Amendé; lu la troisième fois et renvoyé aux Communes, 288, 9. Amendements agréés, 300. Sanctionné, 327.
- 79.—Milice, Organisation de la, Bill:
 - Reçu et lu, 305. Lu la deuxième fois, 309. En comité, 309. Lu la troisième fois et passé, 309. Sanctionné, 327.
- 80 .- Monnaie, Offenses relatives à la, Bill:
 - Reçu et lu, 283. Lu la deuxième fois, 293. En comité, 293. Déchargé, 304.

- 81. Monnaies de cuivre, leur fabrication et importation, Bill:
 - Reçu et lu, 275. Lu la deuxième fois, 282. En comité, 296, 304. Amendé, 304. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 305. Amendements agréés, 315. Sanctionné, 328.
- 82,-Navigation à la vapeur du Canada, Compagnie de, Bill:
 - Requ et lu, 133. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des Bills Privés 136. Rapporté avec amendements; amendements adoptés, 139. Bill lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 139. Amendements agréés par les Communes, 143. Sanctionné, 160.
- 83.—Navigation, Eaux Canadiennes, Bill:
 - Présenté par l'Hon. M. Mitchell et lu. 201. Lu la deuxième fois, 209. En comité et amendé, 215. Remis, 221, 2. Lu la troisième fois, 224. Passé et envoyé aux Communes, 225. Rapporté sans amendement, 272. Sanctionné, 327.
- 84.—Navigation et Chemin de fer du Nord-Ouest, Bill:
 - Reçu et lu, 320. Lu la deuxième fois, 320. Lu la troisième fois et passé, 320. Sanctionné, 328.
- 85.—Offenses contre la personne, Bill:
 - Reçu et lu, 289. Deuxième lecture proposée; résolution adoptée contre la deuxième lecture, 296. Contents et non-contents, 296.
- 86.—Orateur des Communes—Bill concernant sa charge:
 - Reçu et lu, 100. Lu la deuxième fois, 114. En comité, 121. Lu la troisième fois et passé, 121. Sanctionné, 160.
- 87 .- Papeterie, Bureau de, Bill:
 - Reçu et lu, 247, 248. Lu la deuxième fois, 252. En comité, 254. Lu la troisième fois et passé, 254. Sanctionné, 326.
- 88 .- Parjure, Lois concernant le, Bill:

Reçu et lu, 299. Déchargé, 306.

- 89.—Pêche et Pêcheries, Protection des, Bill:
 - Reçu et lu, 309. Lu la deuxième fois, 312. En comité, 312. Amendé, 312. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 312. Amendements agréés, 320. Sanctionné, 327.
- 90.—Pêche par navires étrangers, Bill:
 - Reçu et lu, 313. Lu la deuxième fois et mis en comité, 313. Lu la troisième fois et passé, 316. Sanctionné, 327.
- 91.—Pénitenciers et leurs Directeurs, Bill:
 - Reçu et lu, 264. Lu la deuxième fois, 271. En comité, 278. Lu la troisième fois et passé, 278. Sanctionné, 327.

92.—Phares, Bouées et Balises, Bill:

Reçu et lu, 314. Lu la deuxième fois, 314. En comité, 314. Lu la troisième fois et passé, 316. Sanctionné, 327.

93.-Police du Canada, Bill:

Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 279. Lu la deuxième fois, 292. En comité, 292. Lu la troisième fois; passé et envoyé aux Communes, 293. Rapporté avec amendements, 319. Agréés par le Sénat, 320. Sanctionné, 327.

94.—Police de Havre, Bill:

Reçu et lu, 320. Lu la deuxième fois, 320. Lu la troisisme fois et passé, 321. Sanctionné, 328.

95 .- Postes -- Service Postal, Bill:

Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 75. Deuxième lecture remise, 86, 93. Lu la deuxième fois, 114. En comité, rapport de progrès et permission de siéger de nouveau, 119. De nouveau en comité; amendements rapportés et adoptés, 122. Nouveaux amendements adoptés, 124. Troisième lecture remise sur division, 124, 125. Ordre déchargé et bill lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 126. Amendé par les Communes, 155. Amendements agréés, 159. Sanctionné, 160.

96.—Priviléges et Immunités du Parlement, Bill:

Regu et lu, 227. Lu la deuxième fois, 240. En comité, 244. Version française amendée, 244. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 247. Amendement agréé, 258. Sanctionné, 326.

97 .- Procédure en matières criminelles, Bill :

Reçu et lu, 323. Déchargé, 323.

98.—Quarantaine et salubrité publique, Bill:

Présenté par l'Hon. M. Chapais et lu, 267. Lu la deuxième fois, 277. En comité, 277. Amendé, 285. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 285. Rapporté avec amendements, 319. Amendements agréés, 319. Sanctionné, 327.

99.—Québec, Amélioration du Havre de, Bill:

Reçu, 299. Lu, 300. Lu la deuxième fois et référé, 300. Rapporté, 302. Lu la troisième fois et passé, 302. Sanctionné, 327.

100.—Réimpressions étrangères d'ouvrages Britanniques, Droit sur les, Bill:

Reçu et lu, 263. Lu la deuxième fois, 266. En comité, 266, 278. Rapporté, 278. Lu la troisième fois et passé, 279. Sanctionné, 327.

101.—Revenu, Fonds Consolidé du, Bill:

Reçu et lu, 289. Lu la deuxième fois, 294. En comité, 294. Rapporté, 294. Lu la troisième fois et passé, 294. Sanctionné, 327.

- 102.-Revenu Intérieur, Bill :
 - Reçu et lu, 149. Lu la deuxième fois, 151. En comité; 44e règle suspendue; bill lu la troisième fois et passé, 151. Sanctionné, 160.
- 103.—Revenu de l'Intérieur, Département du, Bill :
 - Reçu et lu, 247. Lu la deuxième fois, 252. Remis, 258. En comité et amendé, 265. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 267. Amendements agréés, 289. Sanctionné, 327.
- 104.—Secrétaire d' Etat, Département du, Bill :
 - Reçu et lu, 196. Lu la deuxième fois, 204. En comité, 209, 210, 215, 222, 225, 229. Amendé et lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 229. Amendements agréés, 238. Sanctionné, 326.
- 105.—Serments administrés par le Parlement, Bill :
 - Présenté par l'Hon. M. Campbell et lu, 221. Lu la deuxième fois, 227. En comité, 240. Lu la troisième fois, passé et envoyé aux Communes, 243. Rapporté avec amendements, 315. Agréés par le Sénat, 315. Sanctionné, 327.
- 106 .- Service Civil, Bill:
 - Reçu et lu, 281. Lu la deuxième fois, 286. En comité et rapporté, 286; bill lu la troisième fois et passé, 290. Sanctionné, 327.
- 107.—Spiritueux et Huile de Pétrole, Augmentation des droits, Bill :
 - Reçu et lu, 294. Lu la deuxième fois, 297. En comité, 305. Lu la troisième fois et passé, 305. Sanctionné, 327.
- 108.—Statuts du Canada, Bill:
 - Reçu et lu, 116. Lu la deuxième fois, 122. En comité, 126. Lu la troisième fois et passé, 126. Sanctionné, 160.
- 109 .- Statuts du Canada, Acte amendé, Biil:
 - Reçu et lu, 262. Lu la deuxième fois, 265. Lu la troisième fois et passé, 267. Sanctionné, 327.
- 110.—Stratford, Chambre de Commerce de, Bill:
 - Reçu et lu, 300. Lu la deuxième fois et référé, 306. Rapporté, 311. Lu la troisième fois et passé, 311. Sanctionné, 328.
- 111.-Subsides, Bill No. 1:
 - Reçu, 151. Lu la première fois, 152. Lu la deuxième fois, 153. Lu la troisième fois et passé, 153. Sanctionné, 160.
- 112.—Subsides, Bill No. 2:
 - Reçu et lu, 324. Lu la deuxième fois, 324. Lu la troisième fois et passé, 324. Sanctionné, 328.

113 .- Tabac, Droit sur le, Bill :

Reçu et lu, 321. Lu la deuxième fois, 322. Lu la troisième fois et passé, 322. Sanctionné, 328.

114.—Timbres, Pénalités concernant les droits de, Bill :

Reçu et lu, 314. Lu la deuxième fois, 314. Lu la troisième fois et passé, 314. Sanctionné, 327.

115 .- Travaux Publics, Bill:

Reçu et lu, 150. Lu la deuxième fois ; 44e règle suspendue ; bill lu la troisième fois et passé 151 ; Sanctionné, 160.

116 .- Vigne, Société Canadienne des Cultivateurs de la, Bill :

Reçu et lu, 318. Lu la deuxième fois, 318. En comité, 318. Lu la troisième fois et passé, 318. Sanctionné, 327.

117 .- Whiteaves et Wolfe Divorce, Bill:

Présenté par l'Hon. M. Ferrier et lu, 197. Débats sur la deuxième lecture, 197. Remise, 209, 222, 225. Amendement proposé, 248. Contents et non contents, 248, 79e règle suspendue, 249. Bill référé, 249. Rapporté 251. Lu la troisième fois, passé et transmis aux Communes avec les procédures de la Cour Supérieure de Montréal, 254. Rapporté sans amendement, 281. Réservé, 328.

BLAIR, l'Hon. A. J. Fergusson: Présente son writ, 24. Prête serment, 54. Son décès annoncé, 164. La Chambre s'ajourne. 164.

BLAKE, l'Hon. Oliver: Présente son writ, 30. Prête serment, 54.

Bois de Construction: Pétition relative au droit d'exportation sur le, 274.

BONAVENTURE: Pétitions, 120, 129.

Bossé, l'Hon. Joseph Noël: Présente son writ, 33. Prête serment, 54.

BOTHWELL: Robert Louden, de la ville de. Pétition, 83.

BOTSFORD, l'Hon, Amos Edwin: Présente son writ, 48. Prête serment, 54.

BOTTERELL, E.: Portier, 176, 186.

BOUCHER, A. A.: Premier traducteur français, 175, 186.

BOUCHER, A.: Messager sessionnel, 175, 186.

BOULET, N.: Garde de nuit et messager sessionnel, 176, 186.

BOULET, P.: Page, 176, 186.

Bourinor, l'Hon. John.: Présente son writ, 47. Prête serment, 54.

Brandon: Joseph Pilon et al, de. Pétition, 180.

Brevers D'Inventions: Voir Patentes.

BROWNE, E. et al: Pétition, 196.

BUCHANAN, John, ct al: Pétition, 191.

BUREAU, l'Hon. Jacques O.: Présente son writ, 34. Prête serment, 54.

BURNHAM, l'Hon. Asa A.: Présente son writ, 27. Prête serment, 54.

CAISSE d'Economie de Notre Dame de Quebec. Rapport, 183.

CAMPBELL, l'Hon. Alexander: Présente son writ, 25. Prête serment, 54.

CAMPBELL, James, de Colchester, N. E.: Pétition, 101.

CANADA:

Syndics de la Banque du Haut-Canada. Pétition, 79.

Compagnie d'Assurance sur le mobilier vif. Pétition, 243.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Cultivateurs. Voir Bill, 6.

Compagnie du Commerce Maritime. Voir Bill, 34.

Compagnie des cultivateurs de la vigne. Voir Bill, 116.

CANADIENNE:

Compagnie, pour la navigation à la vapeur des eaux à l'intérieur. Voir Bill, 82. Pétitions, 88, 96.

Association des assureurs sur les lacs. Voir Bill, 7.

Navigation des eaux. Voir Bill, 83.

CAP BRETON: Rév. H. McLeod, et al., du. Pétition, 259.

CARILLON et Grenville: Chemin de fer de. Pétitions, 214, 223, 250.

CARL, Cortland: de Welland. Pétition, 79.

CARLYLE, Thomas, et al, de Dunnville. Pétition, 116.

CASAULT, L. C.: Messager de la bibliothèque, 176, 186.

CAUCHON, l'Hon. Joseph Edouard : Présente son writ, 21. Prête serment, 54. Sa commission comme président, 55. Voir Sénat.

CHAFFERS, l'Hon. William Henry: Présente son writ, 40. Prête serment, 54.

CHAMBRE des Communes. Voir Bill, 25.

CHANCELLERIE: Maîtres en, 61, 62.

CHAPAIS, l'Hon. Jean Charles: Présente son writ et prête serment, 163. Autorisé à paraître devant un comité de la Chambre des Communes, 192, 193.

Спанвом: Société des propriétaires de. Pétition, 83.

CHARRITY, James H.: Pétition, 202.

CHEMINS: Pétitions, 200, 216, 259.

CHEMINS DE FER:

Voir Bill, 30. Et Comité, 7.

Intercolonial. Pétitions, 88, 95, 98, 101, 116, 120, 124, 129, 133, 136, 141, 146, 149, I51, 170, 172, 175, 181, 183, 187, 188, 191, 196, 199, 203, 207, 214, 277, 295, 301.

Du Nord. Pétition, 269.

CHRISTIE, l'Hon. David : Présente son writ, 26. Prête serment, 54.

Cité, Banque de la : Montréal. Pétition 183.

CLIFTON:

Conseil de ville de. Pétitions, 200, 214.

John Bush, et al, de: Pétition, 191.

Compagnie de Gaz de. Voir Bill, 31.

Compagnie du Pont Suspendu de. Voir Bill, 32.

Cobourg: Brasseurs de. Pétition, 175.

COLCHESTER, N. E.: Pétition, 101.

COMITÉS:

Ordres, Coutumes et Priviléges du Parlement:

- 1.—Tous les Sénateurs présents pendant la session, 60.
- Règles, Ordres et Constitutions, 60. Premier Rapport, 113. Considération remise, 122. Renvoyé au comité, 127. Deuxième Rapport, 143. Adopté, 143. Voir Règles.
- 3.—Adresse en réponse au discours du Trône, 71. Voir Adresses.
- 4.—Comptes Contingents, 75. Ordre de renvoi du coût de la publication des débats, 77. Premier Rapport, déclarant que la nomination de tous les officiers du Sénat, à l'exception de trois, appartient au Sénat. Qu'aucun officier ne peut être déplacé que par le Sénat. Que les devoirs de sergent-d'armes et ceux de la Verge Noire doivent être remplis par une seule personne, 90. Adopté sur division avec un amendement, 93, 94. Second Rapport, contenant la cédule des officiers proposés et de leurs salaires, 130, 131. Considération remise, 134, 135, 136, 166. Troisième Rapport sur les comptes du Sénat, 138, 139. Adopté, 147, 148. L'Hon. M. Ross est ajouté au comité, 167. Second Rapport renvoyé au

Comités-(Suite).

comité pour modification, 173. Rapporté avec amendement, 175. Considéré et adopté, 185. Quatrième Rapport recommandant la mise en retraite de A. Grubert avec une année de gages, et la nomination de James Doherty à sa place, 188. Adopté, 188. Cinquième Rapport, recommandant une allocation de retraite au Rév. Dr. W. A. Adamson, 188. Considération remise, 197, 204, 215. Renvoi de la pétition de O. C. Fortier, 200. Cinquième Rapport renvoyé au Comité, 222. Sixième Rapport, recommandant la nomination de P. Miller à une vacance parmi les cleres, 223. Adopté, 224. Cinquième Rapport rapporté avec amendement, 224. Adopté, 227. Renvoi de la pétition de E. L. Montizambert, 267. De J. F. Taylor, 273. De A. Miller et de Z. V. Mondor, 227. Motion fondée sur le Second Rapport relatif aux salaires de R. Greer, A. Miller et Z. V. Mondor, négativée, 280.

- 5.—Ordres Permanents et Bills Privés, 75. Premier Rapport sur des pétition et demandant la réduction du quorum, 92. Adopté, 92. 53e règle suspendue relativement aux pétitiens du Grand Trone et de la Banque Commerciale, 92. Second Rapport sur des pétitions, 96. 53e règle suspendue relativement à la compagnie Canadienne de la navigation à la vapeur, R. Crawford et al, et J. Glass, 96. Troisième Rapport sur la pétition de F. Jones, d'Ottawa, 99. Rapport sur la compagnie d'Assurance Intercoloniale, 119. Sa prise en considération remise, 126, 133. Cinquième Rapport sur des pétitions et recommandant que l'on se procure pour l'usage du Sénat 150 exemplaires du Manuel de Todd sur les Bills Privés, 138. Adopté, 138. Sixième Rapport, 181. Septième Rapport, 203. Huitième Rapport, 208. Neuvième Rapport, 238. Dixième Rapport, 250. Onzième Rapport, 273. Douzième Rapport, 274. Treizième Rapport, 287.
- 6.—Comité sur la Bibliothèque, 76. Les Communes reçoivent communication des noms des Membres du comité, 76. L'Hon. M. Botsford nommé, 115. Communication des noms des Membres du comité pour les Communes, 118. Les Hon. MM. Ross et Chapais nommés, 189. Aussi les Hon. MM. McGee et Chauveau, 197. Premier Rapport sur les pétitions de MM. Laperrière, Harvey, Gooch et Morgan, au sujet d'ouvrages publiés par eux; aussi des règles au sujet des livres de la bibliothèque, 246. Adopté, 254. Second Rapport, recommandant que les salaires de MM. Todd, Lajoie et Laperrière soient augmentés, 257. Second Rapport amendé, contient des règles pour la régie du bibliothécaire, 300. Adopté, 306.
- Banques, Commerce et Chemins de Fer, 76. Les Hon. MM. Macpherson, 97, Allan, 115, Robertson, 115, Anderson, 115, McMaster, 132, Archibald, 167, Dever, 189, et Benson nommés, 197. Les Rapports se rattachent aux bills sur ces sujets.
- 8.—Impressions du Parlement, 76. Membres de la part des Communes, 84, 85. Premier Rapport demandant la réduction du quorum, adopté, 89. Second Rapport recommandant que les contracteurs actuels soient continués jusqu'au 1er janvier 1870; adopté, 93. Troisième Rapport sur les impressions, comptes et pièces justificatives, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112. Considération du Troisième Rapport fixée, 115. Quatrième Rapport sur le coût de l'impression des débats, 117. Troisième Rapport adopté, 122. Considération du Quatrième

Comités-(Suite).

Rapport remise, 126, 133, 140, 173, 179, 187, 189. Sixième Rapport sur des documents, 139, 140. Septième Rapport sur des documents; adopté, 144. Sixième Rapport adopté, 148. Huitième Rapport sur des documents, 168, 169. Neuvième Rapport, 184. Dixième Rapport sur le rapport de S. Fleming et le compte de G. E. Desbarats pour impression du catalogue de la bibliothèque, 193, 194. Renvoi de la réponse du Major Robinson à M. Wilkinson sur le tracé du chemin de fer Intercolonial, 194. Neuvième Rapport adopté, 225. Dixième Rapport adopté, 200. Onzième Rapport, 201. Quatrième Rapport déchargé, 204. Douzième Rapport, 217. Adopté, 225. Treizième Rapport sur le département de la papeterie, 232. Remis, 241, 245. Adopté, 249. Quatorzième Rapport, 255. Adopté, 258. Quinzième Rapport, 307. Adopté, 311. Seizième Rapport, 322. Adopté, 323.

- Crise Financière, Ontario, 116. L'Hon. M. Wilmot substitué à l'Hon. M. Robertson, 179. Premier Rapport, 192. Second Rapport, 235, 236, 237, 238. Remis, 265, 275, 277. Division, 277.
- 10.—Pour faire rapport sur les actes pour l'incorporation des compagnies privées du ressort du Parlement Fédéral et agir comme Membres d'un Comité Conjoint, 134.
- 11.—Pour faire rapport sur les moyens qu'il y aurait à prendre pour diminuer l'accumulation des affaires dans le Sénat, 194. Premier Rapport, 260. Adopté, 271.
- 12.—Pour préparer une Adresse en réponse au message transmis au Sénat par le Gouverneur-Général, relatif à la famille de feu Thomas D'Arcy McGee, 212. Voir Adresses.

COMMERCE: Voir Comité, 7.

COMMISSIONS:

Nommant J. F. Taylor, Réné Kimber, Robert LeMoine et Fennings Taylor, Commissaires pour faire prêter serment aux Sénateurs, 54.

Nommant l'Hon. Joseph E. Cauchon, Président, 55.

Nommant J. F. Taylor, Greffier, 55.

Nommant Réné Kimber, Huissier de la Verge Noire, 56.

Nommant J. F. Taylor, Robert LeMoine et Fennings Taylor, Maîtres en Chancellerie, 61, 62.

Commissions et serment d'office. Voir Bill, 35.

COMMUNES, Chambre des: Se rendent auprès de Son Excellence au Sénat, 57, 58, 159, 326. Voir Bill, 25.

CONSOLIDÉ, Fonds du Revenu: Voir Bill, 101.

COMPAGNIES INCORPORÉES: Liquidation de leurs affaires. Voir Bill, 36,

Conspirateurs, Arrestation des: Voir Bill, 38.

CONTENTS ET NON-CONTENTS:

Soirée du Président, 95.

Remise du deuxième Rapport du Comité des Contingents, 134.

Amendement d'icelui, 186.

Son adoption, 186.

Chapelain du Sénat, 228.

Divorce, 248.

Deuxième Rapport sur la crise monétaire, 277.

Bill diminuant le salaire du Gouverneur-Général, 285.

Deuxième lecture du Bill des offenses contre la personne, 296.

COMPLICES et fauteurs d'offenses poursuivables par voie de mise en accusation. Voir Bill, 37.

CONTINGENTS. Voir Comité, 4.

COTTER, George S.: et al, de Haldimand. Pétition, 91.

Cox, J. Q. : et al, de Hamilton. Pétition, 175.

CORMIER, l'Hon. Chs. Présente son writ, 37. Prête serment, 54.

URAWFORD, R.: d'Ottawa. Pétitions, 91, 96.

CRAWFORD, l'Hon. George. Présente son writ, 29. Prête serment, 54.

COURONNE et Gouvernement, sureté de. Voir Bill, 39.

COURONNE, Terres de la. Voir Rapports ou Réponses.

CRUAUTÉS envers les animaux. Voir Bill, 4.

CUIVRE, Monnaie de : Voir Bill, 81.

Cull, Joseph Walker. Pétition, 95.

CUMBERLAND, N. E.: R. Boggs, et al, de. Pétition, 129.

CUMMINS, J. Purdon, de Brampton. Pétitions, 83, 89.

Cours Monétaire. Voir Bill, 40.

DAVIDSON, D. L. M., : et al, de Colchester, N. E. Pétition, 101.

DARLING, Wm., : et al. Pétition, 180.

DEAN, Cyrus: et al, de Welland. Pétition, 79.

DE CHAMPLAIN, S.: et al, de Rimouski. Pétition, 120.

DÉFENSE et Milice. Voir Bill, 79.

DÉLINQUANTS: Voir Bills, 42, 49.

DÉPARTEMENT de l'Agriculture : Voir Bill, 3.

DÉPARTEMENT des Douanes: Voir Bill, 46.

Département de l'Intérieur : Voir Bill, 103.

DEPARTEMENT de la Justice : Voir Bill, 68.

DÉPARTEMENT de la Marine et des Pêcheries : Voir Bill, 72.

DÉPARTEMENT du Secrétaire d'Etat : Voir Bill, 104.

DÉPARTEMENT du Service Postal : Voir Bill, 95.

DEVER, l'Hon. James: Présente son writ, 177. Prête serment, 178.

DICKEY, l'Hon. R. B.: Présente son writ, 44. Prête serment, 54.

DICKSON, l'Hon. Walter Hamilton. Présente son writ, 64. Prête serment, 65.

DOHERTY, James: Pétition, 137. Nommé messager, 188.

DOMINION: Assurance sur la Vie. Voir Bill, 43.

Dommages à la propriété : Voir Bill, 44.

Douaire, A.: Messager sessionnel, 176, 186.

Douanes. Voir Bill, 45.

Douanes, Département des: Voir Bill, 46.

Douanes: Droit de: Voir Bill, 47.

DOUANES, Amendant l'acte des droits de : Voir Bill, 48.

Doucer, Joseph Eugène: Pétition, 163.

Dow, W.: et al, de Montréal, 220.

DRAPEAU, Rév. Joseph O. de Stc. Anne des Monts. Pétition, 116.

DROIT D'AUTEUR: Voir Bill, 9.

DROITS DE TIMBRES : Pénalités. Voir Bill, 114:

DRUMMONDVILLE: Rév. J. Tessier, et al, de. Pétition, 263.

Dubé, Charles F.: de Témiscouata. Pétition, 116.

DUCHESNAY, l'Hon. Elzéar H. J.: Présente son writ, 38. Prête serment, 54,

DUCHESNAY, l'Hon. Antoine J.: Rapporté comme Sénateur 20.

DUMOUCHEL, l'Hon. Léandre : Présente son writ, 38. Prête serment, 54.

DUNHAM:

T. Wood, et al, de. Pétition, 253.

A. Thompson, et al, de. Pétition, 274.

Dunne, Peter: Messager et gardien adjoint, 175, 186.

Dunne, John: Messager sessionnel, 176, 186.

ELLIOT, John: et al, de Brant, Haldimand et Wentworth. Pétition, 98.

EMEUTES et Assemblées Tumultueuses. Voir Bill, 50.

ENQUETES de Tribunaux étrangers. Voir Bill, 51.

ENQUETES relatives aux affaires publiques: Voir Bill, 52.

Essex, Comté d' : Ontario. Pétitions, 83, 199.

ETNA, Compagnie d'Assurance: Rapport, 82.

ETRANGERS. Voir Bill, 53.

Excise. Voir Bill, 107.

EXTRADITION, Traité d': Voir Bill, 42.

RAUX: Lois concernant le. Voir Bill, 55.

FAUX, PARJURE ET INTIMIDATION: Voir Bill, 56.

FERGUSON, l'Hon. John. Présente son writ, 51. Prête serment, 54:

FERMIERS, Voir Bill, 6.

FERRIER, Hon. Jas.: Présente son writ, 41. Prête serment, 54.

FINANCIAIRE: Crise. Voir comité, 9.

FLINT, l'Hon. Billa: Présente son writ, 73. Prête serment, 74.

Fonds Consolidé du Revenu: Voir Bill, 101.

FOR I : Voir Bill, 57.

FOSTER, l'Hon. Asa Belknap: Présente son writ, 32. Prête serment, 54

FRAIS de route des Membres, 210.

FREDERICTON: Banque de. Pétition, 295.

GALT: James Crombie, et al, de la ville de. Pétition, 284.

GARNEAU, A.: Second traductour français, 176, 186.

GENTILHOMME DE LA VERGE NOIRE: Voir Kimber.

GEOLOGIQUE: Exploration. Voir Bill, 54.

GILBERT, F.: Recommandé par le comité des contingents comme gardien de nuit et messager, 176. Nommé, 186.

GILMOUR et Cie, et al, d'Ottawa. Pétition, 137.

GLAISIER, l'Hon. John: Présente son writ et prête serment 219.

GLASS, James et al, de Belleville. Pétitions, 87, 96.

GOOCH, John: Pétitions, 119, 124.

Gott, George, et al, d'Essex. Pétition, 199.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL:

Recommande à la Chambre des Communes d'élire son Orateur, 57. Ouvre la session, 58. Voir Adresses et Comités. Sanctionne des bills, 160, 326.

Discours de prorogation, 329.

Bill réduisant son salaire. Voir Bill, 58.

GRAND TRONC: Compagnie du chemin de fer. Pétitions, 82, 92. Bill y relatif. Voir Bill, 26.

GRUBERT, Arthur. Nommé messager, 176, 186. Résigne sa place, 188.

GUEVREMONT, l'Hon. J. Bte. Présente son writ, 41. Prête serment, 54.

HALIFAX: Brasseurs de. Pétition, 180.

HAMILTON, C.: et al, de Bonaventure. Pétition, 129.

HAMILTON:

Chambre de Commerce de. Pétitions, 183, 196.

McInnes et Cie., dc. Pétition, 199.

G. McKindsey, et al, de. Pétition, 199.

HAMILTON, l'Hon. John, Inkerman. Présente son writ, 36. Prête serment, 54.

Hamilton, l'Hon. John: Kingston. Présente son writ, 22. Prête serment, 54.

HART, Adolphus M.: de Montréal. Pétition, 196.

HARTFORD, Compagnie d'Assurance de : Rapport, 82.

HARVEY, Arthur: Pétitions, 79, 81.

HASTINGS, Municipalité de : Pétition, 227.

HAUTE TRAHISON et Félonie. Voir Bill, 59.

HAVRE, Police du : Voir Bill, 94.

HAZEN, l'Hon. Robert Leonard. Présente son writ, 50. Prête serment, 54.

HÉBERT, Rév. Oct. : de Témiscouata, 116.

Holmes, l'Hon. John: Présente son writ, 45. Prête serment, 54.

HOPE, B. McGie, Maire et autres, de. Pétition, 175.

HUMBERSTONE, M. F. Henry et al, de. Pétition, 243.

MPRESSIONS, Comité sur les : Voir Comité, 8.

INDÉPENDAN E du Parlement. Voir Bill, 61.

Instructions Royales relatives à la passation des Bills, 85.

INTERCOLONIAL, Chemin de Fer: Voir Bill, 27, et Chemins de Fer.

Intercoloniale, Compagnie d'Assurance: Voir Bill, 62.

Intéret sur l'argent, Nouvelle-Ecosse. Voir Bill, 63.

JEUNES DÉLINQUANTS : Voir Bill, 64.

Jones, Francis: et al, Ottawa. Pétitions, 95, 99.

Juges de Paix, Devoirs des, Dans les convictions sommaires. Voir Bill, 65.

Juges de Paix, Devoirs des : Offenses poursuivables par indictment. Voir Bill, 66.

JUSTICE, Administration sommaire de la : Voir Bill, 67.

KENNY, l'Hon. Edward: Présente son writ, 43. Prête serment, 54.

KENT, Municipalité de : Pétitions, 129, 214.

KIMBER, Réné: Nommé commissaire pour faire prêter serment aux Sénateurs, 54. Nommé gentilhomme huissier de la Verge Noire, 56. Pétition de, 81, Renvoyée au comité des contingents, 87. Recommandation pour qu'il soit Sergent d'Armes, 176. Adoptée, 186.

Kingston: John Shaw, de. Pétition, 235.

LACHANCE, Antoine: Pétition, 137.

LAC Memphremagog, Compagnie de navigation du: Voir Bill, 77.

LACOSTE, l'Hon. Louis: Présente son writ, 64. Prête serment, 65.

LARCIN, Offenses du : Voir Bill, 69.

LAUDER, Rév. J. S.: Nommé pour remplir les fonctions de chapelain en l'absence du Rév. W. Agar Adamson, 161.

LEEDS Sud, D. T. Jones et al, de: Pétition, 242.

LEMOINE, ROBERT:

Nommé par commission pour faire prêter le serment d'allégeance aux, et pour recevoir la déclaration des qualifications des Sénateurs, 54.

Nommé par commission maître en chancellerie, 61, 62.

Nommé assistant-greffier et traducteur français en chef, 189. Voir le Second Rapport, tel qu'amendé, du comité des dépenses contingentes, 175. Adopté, 186.

LEONARD, l'Hon. Elijah: Présente son writ, 27. Prête serment, 54.

Leslie, l'Honorable James: Présente son writ, 32. Prête serment, 54.

LETELLIER de St. Just, l'Hon. Luc: Présente son writ, 35. Prête serment, 54.

Lévis, Rév. J. D. Déziel et al, de: Pétition, 202.

LINDSAY: Les brasseurs de. Pétition, 175.

LISTE CIVILE: Voir Bill, 70.

LOCKE, l'Hon. John: Présente son writ, 46. Prête serment, 54.

London:

Chambre de Commerce de. Pétitions, 77, 81, 82, 92, 191, 235.

Compagnie du chemin de fer du Port Stanley et, 191.

LOUDON, ROBERT: Pétitions, 83, 92.

MACPHERSON, l'Hon. D. Lewis: Présente son writ, 28. Prête serment, 54.

MAINGY, William Anstruther: Pétition, 137.

MALHIOT, l'Hon. Charles: Présente son writ, 35. Prête serment, 54.

MARCHANDS, Banque des: du Canada. Pétition, 183.

MARINE et des Pêcheries, Département de la : Voir Bill, 72.

MARINS, Traitement et secours aux : Voir Bill, 73.

MATHESON, l'Hon. Roderick: Présente son writ, 22. Prête serment, 54.

MATIÈRES CRIMINELLES, Procédure en: Voir Bill, 97.

McBean, John: de Sarnia. Pétition, 231.

McClelan, l'Honorable Abner Reid: Présente son writ, 53. Prête serment, 54.

McCREA, l'Hon. Walter: Présente son writ, 31. Prête serment, 54.

McCully, l'Hon. Jonathan: Présente son writ, 43. Prête serment, 54.

McDonald, l'Hon. Donald: Présente son writ, 30. Prête srement, 54.

McGee, l'Hon. T. d'Arcy: Voir Adresses, 212.

McGee, la veuve et les enfants de : Pour secourir. Voir Bill, 75.

McGrath, J. G. et al, de St. Catharines. Pétition, 196.

McGuire, Denis: de Montréal. Pétition, 260.

McInnis et Cie., d'Hamilton. Pétition, 199.

McKellar, A. et al. Pétition, 183.

McKim, William, de Colchester, N. E. Pétition, 101.

McKindsay, G. et al, d'Hamilton. Pétition, 199.

McLAUGHLIN, William, et al, de Colchester, N. E. Pétition, 101.

McLean, Neil: Le comité spécial des dépenses contingentes a recommandé qu'il fût nommé commis anglais, 176. Rapport adopté, 186.

McMaster, l'Hon. William: Présente son writ, 128. Prête serment, 129.

MEMBRES:

Indemnité des. Voir Bill, 60.

Pour exonérer les, de la Chambre des Communes. Voir Bill, 76.

MEMPHREMAGOG, Compagnie de navigation du lac. Pétition, 284. Voir Bill, 77.

MESSAGES:

De la Chambre des Communes:

Demandant au Sénat de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres, au sujet des impressions, 84. Voir Comité, 8.

Que cette Chambre a consenti de se joindre au Sénat dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres concernant la bibliothèque, 118.

Voir Comité, 6.

MESSAGES-(Suite).

De la Chrmbre des Communes-(Suite).

- Demandant le concours du Sénat à une adresse à la Reine au sujet de la terre de Rupert, 142. Voir Adresse, 7.
- Demandant qu'il soit permis à l'Hon. M. Chapais de comparaître devant un comité, 192.
- Que cette Chambre a concouru dans l'adresse à Son Excellence pour la transmission de l'adresse à Sa Majesté, 149.
- Informant le Sénat que cette Chambre a ajouté les noms de MM. McGee et Chauveau au comité conjoint de la bibliothèque, 197.
- Concourant dans l'adresse à Sa Majesté au sujet de la tentative d'assassiner le Duc d'Edinburgh, 239. Voir Adresses.

A la Chambre des Communes :

- Communiquant les noms des Membres du Sénat qui doivent agir dans le comité conjoint des impressions, 85. Voir Comité, 8.
- Demandant à la Chambre des Communes de se joindre au Sénat pour composer un comité conjoint de la bibliothèque, 76. Voir Comité, 6.
- Concourant dans l'adresse à la Reine au sujet de la terre de Rupert. Voir Adresses.
- Priant la Chambre des Communes de concourir dans l'adresse à Son Excellence, au sujet de la transmission de la précédente adresse à Sa Majesté, 146.
- Priant la Chambre des Communes de concourir dans l'adresse à Son Excellence, au sujet de la transmission de l'adresse relative à la tentative d'assazsinat du Duc d'Edinburgh, 240.

Relativement au Bill pour venir en aide à Whiteaves, 254.

De Son Excellence le Gouverneur-Général :

Transmettant copie d'une dépêche relative à la loi concernant la trahison, 211

- Pour pourvoir au soutien de la veuve et de la famille de l'Hon. T. D'Arcy McGee, 212.
- Communiquant un télégramme du secrétaire d'Etat pour les colonies, concernant la tentative d'assassinat sur la personne du Duc d'Edinburgh, 231.
- Relativement à une dépêche en réponse à l'adresse votée à Sa Majesté la Reine le 18e jour de décembre 1867. Voir Adresse.
- Communiquant une dépêche au sujet de l'assassinat de M. McGee, 298.

MÉTIER DES ARMES : Enseignement illégal du. Voir Bill, 71.

MILICE: Voir Bill, 79.

MILLER:

L'Hon. William: Présente son writ, 48. Prête serment, 54.

Alexander. Pétitions, 171, 207, 227.

Catherine. Pétition, 90.

Peter. Le comité spécial a recommandé qu'il fût nommé pour remplir unemplo vacant de commis, 223. Rapport adopté, 224.

MILLS, l'Hon. Samuel : Présente son writ, 23. Prête serment, 54.

MITCHELL, l'Hon. Peter: Présente son writ, 53. Prête serment, 54.

Mondon, Z. V.: Pétitions, 171, 227.

MONNAIE: Offenses relatives à la: Voir Bill, 80.

Montizambert, E. L.: Le comité spécial des dépenses contingentes a recommandé qu'il fût nommé greffier en loi et greffier des comités, 176. Rapport adopté, 186. Le titre de traducteur anglais ajouté à celui de greffier en loi, 200. Pétition de, demandant qu'on lui permette de se retirer du service du Sénat, 267.

MONTRÉAL:

Compagnie d'Assurance de. Pétition, 175.

Asile de St. Vincent de Paul. Pétition, 172.

Banque d'épargnes de la Cité et du district de. Rapport, 168.

Banque de la Cité. Rapport, 183.

Denis Maguire, de. Pétition, 260.

Adolphus M. Hart, de. Pétition, 196.

Hospice de la Maternité. Pétition, 216.

Banque du Peuple. Pétition, 191.

Banque Jacques Cartier. Pétition, 172.

Asile des Orphelins de St. Patrice. Pétition, 191.

L'Evêque Catholique Romain de. Pétitions, 172, 183.

Asile des Orphelins Catholiques Romains. Pétition, 199.

Maison de la Triuité et commissaires du havre de. 121.

Wm. Dow et al, de. Pétition, 220.

Moore, Joseph, et al, de Cumberland, N. E. Pétition, 101.

INDEX.

Morgan, H. J.: Pétition, 125.

MYRAND, J. B.: Le comité spécial des dépenses contingentes a recommandé qu'il fût nommé maître de poste, 176. Rapport adopté, 186.

NATURALISATION et Etrangers. Voir Bill, 53.

AVIRES, Propriétaires de : du Canada. Pétition, 196.

NAVIRES, connus sous le nom de "composites": l'Hon. J. E. Gingras, et al. Pétition, 235.

NÉGOCIANTS: Compagnie dite "Messageries des." Voir Bill, 78.

NIAGARA: Banque du District de. Voir Bill, 13.

NIAGARA:

Township de. Pétition, 200.

Banque du District de. Pétition, 202.

NICOLET:

Conseil Municipal de. Pétition, 183.

J. R. Chamberlain, et al, de. Pétition, 172.

Nond: Compagnie du Chemin de Fer du. Voir Bill, 28.

Nond-Ouest: Compagnie de Navigation et du Chemin de Fer du, 227. Voir Bill, 84.

NORFOLK: George Teeler, et al. Pétition, 207.

NORTH-HAM: Jean Paradis, et al, de. Pétition, 183.

Nouveau-Brunswick: Noms des Sénateurs du, auxquels ont été adressés des writs ou brefs de sommation, 20.

Nouvelle-Ecosse:

Noms des Sénateurs de la, auxquels ont été adressés des writs ou brefs de sommation, 20.

Société des propriétaires des mines de charbon de la. Pétition, 83.

ODELL, l'Hon. William Hunter: Présente son writ, 50. Prête serment, 54.

OFFENSES contre la personne. Voir Bill, 85.

Officiers, cautionnements des : du Canada. Voir Bill, 24.

OLIVIER, l'Hon. Louis A.: Présente son writ, 34. Prête serment, 54.

Ontario: Noms des Sénateurs d': auxquels ont été adressés des writs ou brefs de sommation, 20. ORATEUR de la Chambre des Communes. Voir Bill, 86.

ORATEUR du Sénat. Voir Sénat.

ORATEURS: Traitements des. Voir Bill, 60.

ORLEANS, Maire et autres de l'Isle d': et al. Pétitions, 82, 86.

Ouest : Compagnie d'Assurance de l'. Pétitions, 175, 199.

OUVRAGES Britanniques : ré-impressions étrangères des. Voir Bill, 100.

OTTAWA, Gilmour, et al, d' : Pétition, 137.

PAPETERIE: Etablissement d'un bureau de : Voir Bill, 87.

PARIS: C. Arnold et al de. Pétition, 207.

PARJURE: Voir Bill, 88.

PARLEMENT:

Continuation du, au cas du décès du Souverain régnant. Voir Bill, 41.

Proclamations convoquant le, pages v à xviii.

Convocation du, 1.

Prorogation du, 329.

PARLEMENTAIRES:

Documents, à être transmis, 147.

Pour protéger la publication des documents. Voir Bill, 96.

PASPÉBIAC: Etablissement d'un phare à la pointe: C. Robin et al. Pétition, 152.

PASSAGERS à bord des Vapeur : Sureté des. Voir Bill, 18.

PATENTES:

Pétitions, 84, 183, 200, 202, 207, 214, 216, 227, 243, 250, 257.

Pour inventions. Voir Bills, 22, 23.

PEAUX BRUTES: Droit d'exportation sur les. Pétition, 199.

Pêche et Pêcheries:

Pour réglementer la, et protéger les. Voir Bill 89.

C. Andrew et al, de Québec. Pétition, 259.

Concernant la, par les navires étrangers. Voir Bill, 90.

PREL: Jeremiah Cummins, du village de. Pétition, 79.

Pénitenciaires: Voir Bill, 91.

PEPPEARD, Charles et al, de Colchester, N. E. Pétition, 101.

PERTH: Brasseurs de. Pétition, 175.

Peterborough: Brasseurs de. Pétition, 175.

PHARES, bouées et balises. Voir Bill, 92.

Plantes, arbres et végétaux: concernant les. Pétitions, 196, 200, 207, 214, 216, 243.

Police: Voir Bill, 93.

PORT BURWELL: Compagnie du havre de. Pétition, 129.

PORT HOPE: Brasseurs de. Pétition, 175.

PORT STANLEY: Voir London, 191.

POSTAL: pour régler le service. Voir Bill, 95.

PRÉSIDENT: Voir Sénat.

PRET ET PLACEMENT, Compagnie de, Haut-Canada. Pétition, 214.

PRICE, l'Hon. David E: Présente son writ, 78. Prête serment, 79.

PRIÈRE: Résolution pour maintenir l'usage de la. 228.

PRINCE-EDOUARD: l'Isle du. (Voir Résolution), 206.

PROPRIÉTAIRES de navires du Canada: Pétition, 196.

Propriété Littéraire et Artistique. Voir Bill, 9.

PROVINCIALE: Compagnie d'Assurance. Pétition, 175, 199.

PRUCHE: Taxe sur l'extrait d'écorce de. Pétitions, 253, 263, 274, 284.

Purdy, J. G., et al, de Cumberland, N. E. Pétition, 101.

QUARANTAINE. Voir Bill 98.

Québec :

Amélioration du havre de. Voir Bill, 99.

Allan, Hugh, et al, de. Pétition, 171.

Andrew, Charles, et al, de. Pétition, 259.

Chambre des Arts et Manufactures. Pétition, 84.

Chambre de Commerce. Pétition, 141.

Bryson, George, et al, de. Pétition, 171.

Collége Electoral de. Pour Sénateurs, 20.

Gingras, l'Hon:, J. Elie, et al, de. Pétition, 235.

Banque Nationale, 191.

QUEBEC-(Suite).

Caisse d'Economie de Notre-Dame de. Rapport, 183.

Lemesurier, John, et al, de. Pétition, 175.

Rhodes, Wm., et al, de. Pétition, 220.

Sénateurs de la Province de, auxquels ont été adressés des writs ou brefs de sommation, 20.

RAPPORTS:

De l'Association d'Assurance mutuelle contre le feu, dite "Beaver," 181.

De la Compagnie d'Assurance sur la vie du Canada, 63.

De la Banque de la Cité de Montréal, 183.

Du Commissaire des Terres de la Couronne pour l'année 1866, 118.

Du Comté de Rouville, Baptêmes, Mariages, etc., 183.

De la Compagnie d'Assurance de l'Ætna et d'Harford, 82.

De la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, 183.

De la Banque d'épargnes de la Cité et District de Montréal, 168.

De la Banque d'épargnes de Northumberland et Durham, 179.

De la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Ottawa, 181.

RATTEY:

Pierre. Le comité spécial des dépenses contingentes a recommandé qu'il fût nommé messager du Président, 176. Rapport adopté, 186. Pétition pour retenir le titre d'assistant maître de poste, 181.

J. N. Nommé page, 176.

REESOR, l'Honorable David : Présente son writ, 88. Prête serment, 89.

Règlements des caisses d'épargnes des bureaux de poste, 172.

RÈGLES ET RÈGLEMENTS :

Comité nommé pour rédiger les, pour la régie du Sénat, 60.

Le Sénat devra suivre les, du ci-devant Conseil Législatif du Canada, 61.

Le comité fait rapport concernant les, 113, 143.

RENAUD, l'Hon. Louis: Présente son writ, 97. Prête serment, 98.

RÉSOLUTIONS:

Pour une adresse en réponse au discours du Trône. Proposée, 69. Voir Adresses.

RESOLUTIONS-(Suite).

Pour l'admission de la terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest dans l'union du Canada; Proposée par l'Hon. M. Fergusson Blair, 144. Débats sur icelle, et adoptée, 145. Adresse à Sa Majesté, reçue de la Chambre des Communes, à ce sujet, 142. Lue, 145. Adoptée et communiquée aux Communes, 145. Adresse à Son Excellence, la priant de transmettre l'adresse à Sa Majesté, présentée, 145. Adoptée, 146. Envoyée aux Communes pour demander son concours, 146. Adoptée par cette Chambre, 149. Ordonné que les dites adresses soient présentées par les Membres du Conseil Privé, 149.

Du Conseil Législatif de l'Isle du Prince-Edouard, au sujet de l'assassinat de l'Hon. T. D'Arcy McGee, rapportées, 206, 230. Le Président chargé d'accuser réception d'icelle, et de transmettre la résolution du Sénat à ce sujet, 243.

Du Conseil Législatif de Terreneuve, au sujet de l'assassinat de l'Hon. T. D'Arcy McGee, 269. Le Président chargé d'accuser réception d'icelle, et de transmettre la résolution du Sénat à ce sujet, 270.

REVENU INTÉRIEUR:

Concernant le. Voir Bill, 102.

Département du. Voir Bill, 103.

RHODES, Wm. et al., de Québec. Pétition, 220.

RIMOUSKI. Pétitions, 95, 98, 116, 120, 124, 183.

RITCHIE, l'Hon. John W.: Présente son writ, 46. Prête serment, 54.

RIVIÈRE DES PRAIRIES:

L'Hon: G. Bryson, et al, de la. Pétition, 171.

E. McGillivray, et al. Pétition, 260.

ROBERTSON, l'Hon. John: Présente son writ, 49. Prête serment, 54.

ROBINSON, Joseph. et al, de Londres, Angleterre. Pétition, 91, 96.

ROBITAILLE, Louis: Le comité spécial des dépenses contingentes a recommandé qu'il fût nommé messager sessionnel, 176. Rapport adopté, 186.

ROMNEY: Conseil Municipal de. Pétition, 256.

RONDEAU: havre de. Pétition, 214.

Ross, l'Hon. John: Présente son writ, 161. Prête le serment, 162.

Roussel, Rév. D. et al, de Mont Louis. Pétition, 200.

ROUVILLE: Rapport pour le comté de, des mariages, etc., 183.

Roy, Joseph, et al, de Ste: Anne des Monts Pétition, 220.

RYAN, l'Hon. Thomas Présente son writ, 42. Prête serment, 54.

SANBORN, l'Hon. John Sewall : Présente son writ, 42. Prête serment, 54.

SARNIA: John McBean de. Pétition, 231.

SAUGEEN, Péninsule de : W. E. Coram, et al, de. Pétition, 159.

SCOTT, Thomas, et al, de Québec et d'Ontario. Pétition, 183.

Séances du soir. 144, 271.

SECRÉTAIRE d'Etat: Département du. Voir Bill, 104.

SÉNAT:

Commissaires nommés pour faire prêter le serment d'allégeance, et recevoir la déclaration des qualifications des membres du. 54.

Greffier du, nommé par commission, 55: A prêté serment d'office, 57. Pétition du, 270. Renvoyée au comité spécial des dépenses contingentes, 273.

Gentilhomme huissier de la Verge Noire, nommé par commission, 56.

Président du. Nommé par commission, 55.

Maîtres en Chancellerie pour servir dans le, nommés par commission, 61, 62.

Motion qu'il soit permis au président de faire usage de la salle du Sénat pour une réception, 95. Débats sur icelle, 95. Résolue, sur division, dans l'affirmative, 95.

Motion que le Sénat ait la faculté de choisir son président, 259.

Officiers du. Voir liste des, 176.

SÉNATEURS, liste des noms des : 20.

SERMENTS administrés à des témoins pour les fins du Parlement. Voir Bill, 105.

SERMENTS d'Allégeance et d'Office. Voir Bill, 35.

SERVICE Civil: société de construction et d'épargnes du. Pétition, 129.

SERVICE Civil. Voir Bill, 106.

SEYMOUR, l'Hon. Benjamin : Présente son writ, 23. ¡Prête serment, 54.

SHAW, l'Hon. James: Présente son writ, 24. Prête serment 54.

SHAW, John: de Kingston. Pétition, 235.

SIMPSON, l'Hon. John: Présente son writ 83. Prête serment, 83.

SIX NATIONS: Tribu sauvage des. Pétition de John Elliot et autres, pour paiement d'effets fournies à la, 98.

SKEAD, l'Hon. James: Présente son writ, 28. Prête serment, 54.

SKINNER, S.: Le comité spécial des dépenses contingentes a recommandé qu'il fût nommé concierge, 176. Rapport adopté, 186.

SLACK, Charles, et al., de Colchester, N. E. Pétition, 101.

SMITH, F., et al, de la cité de London. Pétition, 77, 81.

SMITH, Rév. J., et al, de Sutton. Pétition, 260.

Sorel: Corporation de la ville de. Pétition, 235.

STATUTS du Canada: amendement à l'acte concernant les. Voir Bill, 109.

STATUTS du Canada. Voir Bill, 108.

STEEVES, l'Hon. William Henry: Présente son writ, 51. Prête serment, 54.

St. Anne des Monts. Pétitions, 116, 129, 200, 216, 220, 259.

St. CATHARINES:

J. A. Mills, et al, de. Pétition, 200.

D. W. Beadle, et al, de. Pétition, 196.

John McGrath, et al, de. Pétition, 196.

Joseph H. Woodruff, et al, de. Pétition, 235.

Hôpital-Général et de la Marine, de. Pétition, 171.

Thomas McIntyre, et al, de. Pétition, 181.

St. EPHREM D'UPTON: H. Thibeault et al, de. Pétition, 274.

STE. HÉLÈNE: Damase Ouimet, et al, de. Pétition, 274.

St. Joseph de Lévis: Amable Guay, et al, de. Pétition, 180.

ST. LAURENT:

5/1 :

Compagnie du chemin de fer du, et de l'Ottawa. Pétitions, 91, 96. Voir Bill, 29.

Sr. Liboire: John Henderson, et al. Pétition, 274.

St. Patrice: Asile des Orphelins de, Montréal. Pétition, 191.

ST. THÉODORE D'ACTON: C. A. McClure, et al. Pétition, 274.

ST. THOMAS: Elias Arkell, et al, de. Pétition, 181.

ST. VALÉRIEN DE MILTON: S. Lapierre, et al, de. Pétition, 274.

STRATFORD: Chambre de Commerce de. Pétition, 199. Voir Bill, 110.

STREET, Thomas C.: Banque du Haut-Canada. Pétitions, 79, 92.

Subsides: Voir Bills, 111, 112.

SUTTON: Rév. J. Smith, et al, de. Pétition, 260.

TABAC: Droits sur le. Voir Bill, 113.

TARIF: Pétitions concernant le, 199, 216, 242.

TAYLOR:

Fennings, nommé commssaire pour faire prêter le serment d'allégeance aux, et pour recevoir la déclaration de qualification des Sénateurs, 54. Nommé Maître en Chancellerie, 62. Assistant-greffier, 186. Voir le Second Rapport du comité spécial des dépenses contingentes, tel qu'amendé, présenté, 175. Adopté, 186.

J. F., nommé commissaire pour faire prêter le serment d'allégeance aux, et pour recevoir la déclaration de qualification des Sénateurs, 54. Nommé greffier du Sénat, 55. Maître en Chancellerie par commission, 61. Pétition de, concernant une somme d'argent surpayée à l'un des Membres, 270. Renvoyée au comité des dépenses contingentes, 273.

TÉMISCOUATA. Pétitions, 98, 116.

TERRENEUVE. Voir Résolutions.

TESSIER:

L'Hon. Ulric Joseph: Présente, 36. Prête serment, 54.

Victor E.: Le comité spécial des dépenses contingentes a recommandé qu'il fût nommé greffier des journaux français, 176. Rapport adopté, 186.

THOROLD: Township de. Pétition, 200.

TIMBRES: Amendes à l'égard des droits de. Voir Bill, 114.

TORONTO: Moffatt, Murray et Beattie, et al, de. Pétition, 188.

R. L. Denison, et al, de. Pétition, 207.

TRAVAUX PUBLICS: Voir Bill, 115.

TUCKER, Baruch, et al, de Welland. Pétition, 191.

UPHAM, Samuel, et al, de Colchester, N. E. Pétition, 101.

UPTON: F. Morin, et al, d': Pétition, 253.

VÉGÉTAUX, arbres et plantes, concernant les : Pétitions, 196, 200, 207, 214, 216, 243.

VIENE : Société Canadienne des Cultivateurs de la. Pétition, 284. Voir Bill, 116.

WARK, l'Hon. David: Présente son writ, 65. Prête serment, 65.

Wier, l'Hon. Benjamin: Présente son writ, 74. Prête serment, 74. Rapport du décès de, 205. La Chambre a été ajournée en conséquence, 205.

Pétitions, 75, 79, 84, 87, 91, 116, 181, 191, 243.

Wheeler, Thomas: Le comité spécial des dépenses contingentes a recommandé qu'il fût nommé messager sessionnel, 176. Rapport adopté, 186.

WHITEAVES: pour venir en aide à. Voir Bill, 117.

WILMOT: l'Hon. Robert Duncan. Présente son writ, 52. Prête serment, 54.

WILSON, l'Hon. Charles: Présente son writ, 39. Prête serment, 54.

WILSON, C. B. de Cumberland, N. J. Pétition, 101.

WINDSOR: W. H. McCullough, et al, de.

WINGFIELD:

- J., Le comité spécial des dépenses contingentes a recommandé qu'il fût nommé assistant-portier, etc., 176. Rapport adopté, 186.
- J., Junr. Le comité spécial des dépenses contingentes a recommandé qu'il fût nommé Page, 176. Rapport adopté, 186.

WOTTON: Rév. George Vaillancourt, et al, de. Pétition, 183.

YORK, N. B.: W. H. Robinson, et al, de. Pétition, 295.

Young, J. C.: Le comité spécial des dépenses contingentes a recommandé qu'il fût nommé Page, 176. Rapport adopté, 186.